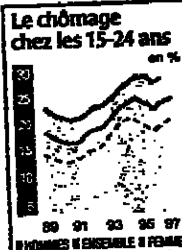
LE MONDE INITIATIVES
■ Guide pratique des emplois-jeunes
■ 16 pages d'offres d'emplois



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16402 – 7,50 F
MERCREDI 22 OCTOBRE 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le procès Papon

■ **L'historien Michel Bergès fait état d'archives inédites qui relativiseraient le rôle de l'accusé**

■ **M. Papon affirme qu'il n'a jamais signé d'ordre de déportation**

■ **Lionel Jospin : « Ne pas confondre la République et le régime de Vichy »**

Pages 10 et 11

Le gouvernement propose une profonde réforme de la justice pour en assurer l'indépendance

Les instructions individuelles aux procureurs seront interdites

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, et la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, ont présenté, lundi 20 octobre, à Jacques Chirac les grandes lignes de la réforme de la justice, qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 29 octobre, et dont *Le Monde* révèlele le contenu. Le gouvernement propose la suppression de toutes les instructions individuelles données par le garde des sceaux aux procureurs et un renforcement des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dans la nomination des magistrats du parquet. La composition du CSM serait modifiée, les magistrats n'y étant plus majoritaires. La réforme du CSM devra donner lieu à une révision constitutionnelle, ce qui nécessite l'accord du président de la République. La communication du 29 octobre évoquera d'autres aspects de cette réforme d'ampleur, qui reprend des propositions socialistes.

Lire page 6



Pour la Cour de cassation, l'emploi prime sur le salaire

À L'HEURE où le gouvernement souhaite que les entreprises réduisent le temps de travail tout en les laissant libres de négocier des réductions de salaire, la jurisprudence de la Cour de cassation accompagne ce mouvement. Dans un arrêt important rendu en février mais jusqu'alors passé inaperçu, la chambre sociale de la haute juridiction estime qu'une baisse de salaire accompagnée d'un maintien de l'emploi est plus favorable aux salariés que la situation antérieure. Par avance, les juges semblent ainsi approuver les réductions du temps de travail assorties d'une baisse de rémunération. Le droit du travail évolue vers un droit à l'emploi. Une évolution qui divise les juristes.

Lire page 18

■ **Le patronat et les 35 heures**

Denis Kessler, vice-président du CNPF, déclare au *Monde* que le gouvernement veut *« changer la société par décret. »* p. 8


STEPHEN DUPONT

■ **La fin des collections été 98**

De Jean-Paul Gaultier à Helmut Lang, le bilan des cent un défilés parisiens. p. 25

■ **Un ultimatum pour Microsoft**

La justice exhorte la firme de Bill Gates à cesser, sous dix jours, d'user de son monopole pour vendre son nouveau logiciel Internet Explorer. p. 19

■ **Les archives de l'Est**

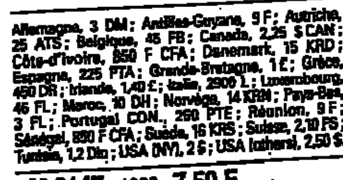
La possibilité pour les citoyens de consulter les dossiers des anciennes polices politiques rouvre le débat sur la fiabilité de ces fonds. p. 2

■ **La techno entre explosion et répression**

A Paris, un salon a permis de vérifier l'engouement pour ce genre musical en pleine mutation, qui effraie les responsables politiques.
p. 29 et notre éditorial p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1022 - 7,50 F



L'Eglise espagnole refuse de se repentir pour son soutien à Franco

L'ESPAGNE de Franco n'était pas la France de Vichy et l'épiscopat espagnol n'entend pas faire un acte de « repentance » pour sa complicité avec un régime dont l'Eglise était un pilier. Pressé d'imiter la hiérarchie catholique française qui, à Drancy, a publiquement regretté son silence sous Vichy, Mgr José Sanchez, secrétaire général de l'épiscopat espagnol, vient de répondre par la négative : *« Nous n'avançons pas à coups de tambour. Nous sommes absolument libres d'avancer de notre propre initiative et non en fonction de ce que les autres exigent de nous. »* Il répondait en particulier à Luis Yanez, député du Parti socialiste (PSOE), qui demande à l'Eglise et à l'armée espagnoles de reconnaître leur *« complicité »* avec la dictature.

Comme la France, l'Espagne est régulièrement traversée par des polémiques sur son passé. Archevêque de Tarragone, Mgr Ramon Torella vient aussi d'intervenir dans le débat sur le rôle de l'Eglise, en déclarant, dans *El País* du 12 octobre, que la comparaison entre les épiscopats français et espagnol, respectivement sous Vichy et sous Franco, était *« complètement disproportionnée »*. Egalement interrogés par le quotidien de Madrid, beaucoup d'évêques se sont fait porter absents ou ont estimé qu'il était *« plus utile de regarder l'avenir que de remuer le passé »*.

La principale différence entre la situation française et la situation espagnole vient de la guerre civile qui a fait, dans le clergé, des milliers de « martyrs », évêques, prêtres, religieux et religieuses. C'est Franco qui a restauré la liberté religieuse et les écoles catholiques. Pour l'Eglise, il est l'incarnation de la tradition nationale, la promesse d'un ordre nouveau, le rempart contre le marxisme. Nombre d'évêques se rangent derrière lui. Dans des manifestations publiques, quelques-uns n'hésitent pas à faire avec lui le salut fasciste. Mgr Tedeschini, nonce en Espagne, s'écrie en 1949 : *« Louée soit l'Espagne, nation catholique ! Avec quelques nations comme elle, le monde serait sauvé. »*

Le concordat avec le Vatican, signé en août 1953, est un couronnement pour Franco. La religion catholique devient la seule religion officielle. L'Etat reconnaît à l'Eglise son caractère de *« société parfaite »*. Il prend en charge toutes les dépenses des séminaires et des écoles religieuses. Franco devient *« chanoine honoraire »* et c'est lui qui nomme les évêques.

Les prêtres espagnols ont l'obligation de prier chaque jour pour l'Espagne et le chef de l'Etat. *« L'intérêt du concordat pour Franco,* écrit Jacques Georgel dans son histoire du franquisme, *est qu'il consacre l'authenticité catholique du soulèvement et justifie rétrospectivement les motivations religieuses des croisades. »* En 1962, l'année même de l'ouverture du concile à Rome, le nouveau nonce, Mgr Riberi, dénonce encore *« les injustes machinations contre le Caudillo qui maintient la nation catholique, par sa parole, par ses sages propositions et par son exemple personnel et édifiant »*. Toutefois, après Vatican II (1962-1965), l'Eglise d'Espagne prendra des distances avec le régime, les homélies adoptant un tour de plus en plus sévère à l'égard du pouvoir franquiste et de sa politique sociale.

On touche là aux limites de l'examen de conscience collectif auquel le pape a convié toute son Eglise avant l'an 2000. Lui-même a béatifié nombre de victimes catholiques de la guerre civile. Peut-il exiger des évêques espagnols qu'ils se repentent de leur attitude sous Franco ? Déjà, au cours d'un consistoire extraordinaire au Vatican en 1991, les cardinaux conservateurs avaient mis en garde Jean Paul II contre les risques d'une telle entreprise de révision de l'Histoire, notamment la difficulté d'éviter les appréciations anachroniques et la confusion entre une Eglise qui, en tant que telle, serait infaillible, et les individus la composant qui, eux, seraient tous pécheurs...

Henri Tincq

La mémoire à l'Institut

L'ŒUVRE du philosophe Henri Bergson (1859-1941) ne pouvait qu'être omniprésente tout au long de la séance publique des cinq Académies, consacrée, mardi 21 octobre, à la mémoire. L'Institut de France a-t-il été créé, comme l'estime son président Marc Fumaroli, directeur de l'Académie française, *« pour exercer avec tous les Français leur droit à la longue mémoire »* ? Quoi qu'il en soit, les délégués de chacune des Académies se penchent, qui en savant (Jean-Pierre Changeux), qui en historien (Alain Besançon, Gilbert Dagron), qui en artiste (Claude Abeille) ou en historien de l'art (Pierre Rosenberg), sur ces phénomènes de mémoire qui eurent, certes, « leur » philosophe, mais aussi « leurs » écrivains, au premier rang desquels il faut bien sûr mentionner, pour la France, Chateaubriand et Proust.

Lire pages 16 et 17



Lionel Jospin mange son pain blanc budgétaire

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a commencé, mardi 21 octobre, en première lecture, l'examen de la partie « dépenses » du projet de loi de finances pour 1998, après en avoir terminé avec la partie « recettes ». Le gouvernement peut être satisfait : malgré les critiques de la droite, la controverse budgétaire n'a pas eu l'écho qu'il pouvait craindre et, surtout, la majorité « plurielle » s'est révélée disciplinée. Ni les Verts ni les communistes ne se sont livrés à une quelconque surenchère. Du coup, le débat sur les dépenses s'engage avec encore moins de passion. Presque dans l'indifférence...

Il ne faut pas se méprendre sur les causes réelles de cette atonie. Sans doute le gouvernement a-t-il agi avec habileté, mais il y a aussi une seconde raison : en dessinant sa loi de finances pour 1998, le gouvernement a bénéficié de circonstances exceptionnelles, sur lesquelles il ne pourra plus compter en 1999. C'est alors que, pour l'équipe de Lionel Jospin, commenceront les vraies difficultés budgétaires.

En relevant les impôts de près de 14 milliards de francs pour 1998 (et même de près de 35 milliards si l'on prend en compte l'effet, en 1998, des mesures adoptées cet été pour 1997), le gouvernement a usé d'une facilité qui lui sera interdite lors du budget suivant. Mais c'est surtout dans le domaine des dépenses qu'il a mangé son pain blanc.

Pour 1998, le financement des emplois-jeunes a pu être assuré sans trop de difficultés. Le dispositif commençant à entrer en vigueur, il a suffi de dégager 8 milliards de francs. Qu'adviendra-t-il, en régime de croisière, quand les 350 000 emplois auront été créés, pour un coût officiellement évalué à 35 milliards ? Le gouvernement parviendra-t-il, comme il s'y était engagé, à baisser à due concurrence d'autres formes d'aides à l'emploi ? Certains emplois répondront-ils, comme le souhaite Martine Aubry, à une demande qui, progressivement, deviendra solvable ? En réalité, le gouvernement n'a pas encore apporté la preuve que l'opposition a tort de voir dans cette mesure une bombe à retardement budgétaire.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 15

Un homme à principes



ROMANO PRODI

IL GOUVERNE à nouveau l'Italie. Romano Prodi, rescapé de la crise politique avec les communistes, continue d'afficher sa détermination à faire entrer son pays dans l'euro. L'intermède de la crise a renforcé l'image de cet homme à principes.

Lire page 14

ARCHIVES En Europe centrale et orientale, près de huit ans après la chute des régimes communistes, le processus d'ouverture des dossiers secrets s'est récemment accéléré, soulevant des controverses quant à la fiabilité des documents consultés, souvent incomplets ou manipulés. L'« épuration » d'anciens agents et d'anciens responsables communistes est tout aussi sujette à polémique. ● EN ROUMANIE, *ainsi qu'en Bulgarie*, malgré l'arrivée au pouvoir de nouvelles équipes démocratiques, l'héritage des anciennes polices politiques pourrait empoisonner longtemps encore la vie politique. ● EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, comme en *Hongrie*, chaque citoyen a, depuis le 1er septembre, le droit de voir son dossier personnel, mais cette démarche ne suscite pas le même engouement qu'en Allemagne en 1992, quand les archives de la Stasi, l'ex-police est-allemande, avaient été ouvertes.

Les dossiers secrets de la police renvoient l'Europe de l'Est à son passé

Près de huit ans après la chute des régimes communistes, plusieurs gouvernements offrent la possibilité aux citoyens de consulter leurs documents personnels établis par les anciennes polices politiques. Cette ouverture alimente des controverses sur la fiabilité des archives

POUR LA PREMIÈRE FOIS depuis 1989, un gouvernement roumain a adopté, samedi 18 octobre, un projet de loi visant à ouvrir les dossiers de la Securitate. En République tchèque et en Hongrie, les citoyens ont la possibilité, depuis le 1er septembre, de consulter les dossiers établis sur leur compte par les polices politiques des régimes communistes. En Pologne, des voix s'élèvent au sein de la droite, victorieuse aux élections législatives du 21 septembre, *pour réclamer une « épuration »* des anciens agents de la police secrète.

Chasse aux sorcières ou – selon une expression de Jeliou Jelev, l'ancien dissident et président bulgare – « *catharsis* » indispensable aux jeunes democraties ? En Europe centrale, le processus d'« épuration » basé sur la consultation des archives secrètes est généralement désigné par le terme *« lustration »*. D'un pays à l'autre, l'attitude adoptée peut varier fortement. La mise en œuvre de la stricte loi d'épuration tchèque, par exemple, diffère de *la situation prévalant en Hongrie*, où le premier ministre, Gyula Horn, récemment mis en cause par une commission d'Etat pour son appartenance, en 1956, à une milice pro-soviétique, a refusé de démissionner.

Aucun pays ex-communiste n'a, semble-t-il, trouvé de solution permettant, sans porter atteintes aux principes démocratiques, d'épingler ceux qui collaboraient avec les polices secrètes, ces organisations tentaculaires. *Quelle définition donner à la collaboration ? A quels documents se fier ?* Quelles mesures prendre contre les anciens agents ? Près de huit ans après la chute du mur de Berlin, le débat sur la confrontation avec le passé reste ouvert.

A Budapest, c'est à un « Bureau de l'Histoire » que les Hongrois peuvent s'adresser pour accéder à leur éventuel dossier personnel. En cinq semaines, environ mille *citoyens ont effectué cette démarche*, indique Gyorgy Marko, le directeur du Bureau, nommé en mai par le chef de l'Etat et ancien dissident Arpad Goncz. Le Bureau affirme détenir cent mille documents, établis au fil des ans par les quelque cent quarante mille informateurs du 3/3 (« trois par trois »), l'ex-police politique. « *De nombreux actes ont été détruits avant le 14 février 1990 – date de la dissolution de la police secrète – mais les documents sauvegardés demeurent des sources importantes* », note M. Marko.

« CULPABILITÉ COLLECTIVE »

Le nombre relativement faible de Tchèques et de Hongrois ayant jusqu'à présent demandé à consulter leurs fiches tranche avec la ruée, en 1992, des Allemands de l'Est sur les dossiers de *la Stasi, lorsque ceux-ci avaient* été rendus publics. Des centaines de *milliers* de *personnes avaient* alors découvert les archives, apprenant parfois au passage la trahison d'un proche... C'est que la Stasi avait tissé à travers la RDA le plus implacable réseau de surveillance et de dénonciation d'Europe centrale. Ses six millions et demi de dossiers occupaient quelque 190 kilomètres d'étagères. Elle avait fiché plus d'un adulte *sur deux*.

L'ouverture des archives est-al*lemandes avait débouché sur de* vastes purges dans la fonction publique, critiquées par des organisations de défense des droits de l'homme. « *De nombreux employés ont été licenciés sans avoir jamais été accusés d'une mauvaise conduite particulière* », écrivait Human Rights Watch en 1993. Les « lustrations » tchèques ont fait l'objet de réserves semblables. Un rapport de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, publié le 22 septembre, reproche à la loi tchèque d'« *accepter le principe d'une responsabilité et d'une culpabilité collectives* » et de « *ne pas assurer suffisamment le droit à un procès équitable* ».

Votée en 1991 et prorogée en 1995 jusqu'à l'an 2000, en dépit d'un veto du président Vaclav Havel, la loi de « lustration » interdit l'accès à certains emplois publics aux anciens collaborateurs de la StB – l'ex-police politique – et aux personnes ayant exercé des fonctions au sein du Parti communiste tchécoslovaque (PCT). Depuis *son adoption*, quelque dix mille anciens agents – ou présumés *tels* – ont *été dénoncés et exclus* de la vie politique.

En *Pologne*, le processus des « lustrations » est pour l'instant au point mort, et les citoyens n'ont pas accès aux archives de la SB, la police politique. Une loi de *« vérification », votée au printemps*, prévoyait que tous les dirigeants politiques, *ainsi* que les candidats aux élections législatives du 21 septembre, déposent auprès d'un tribunal spécial une déclaration portant sur leur colla*boration éventuelle* avec les services spéciaux communistes *entre 1944 et 1990. Sur sept mille* candidats, onze personnes ont avoué une collaboration. Début septembre, les juges polonais ont toutefois mis leur holà au processus, en refusant de cautionner un tribunal de « vérification » dont *ils ont dénoncé le caractère politique et*... les salaires insuffisants.



VÉRIFICATIONS DIFFICILES

« *La loi polonaise est pourtant la meilleure en Europe centrale*, estime Bogdan Borusewicz, un membre du parti libéral (Union de la liberté). *Elle définit le terme de "collaboration" : celle-ci se faisait en toute conscience, avec signatures de documents et rencontres fréquentes d'agents, et surtout, de façon rémunérée* ». « *Les dossiers sont incomplets mais les actes de comptabilité de la SB, eux, sont entiers* », ajoute-t-il. Mais pour Jacek Rybicki, dirigeant régional du syndicat Solidarité à Gdansk, il faut tenir compte de la lassitude d'une partie des Polonais face à ces controverses récurrentes : « *Plus le temps passe, plus les vérifications deviennent difficiles* », dit-il. Le débat continue.

Natalie Nougayrède

Le grand puzzle secret de la Stasi

Sept ans après la réunification allemande, la Stasi, l'ancienne police politique, n'a pas fini de dévoiler ses secrets : depuis 1995, un groupe de quarante-cinq personnes, basé à Zirndorf, près de Nuremberg (Sud), *s'efforce de re*constituer des kilomètres d'ar*chives lacérées lors de l'effondre*ment de la RDA. Il s'agit de recoller les bouts de papier laissés par les agents de la Stasi qui avaient tenté, en 1989-1990, de faire disparaître des documents compromettants en les déchirant avec des broyeurs ou à la main. Environ 10 % des archives auraient ainsi été mises en pièces. La commission Gauck, qui gère les *documents* de l'ex-police secrète, a hérité de 5 600 sacs remplis de fragments de rapports, lettres, enregistrements et photos. La reconstitution pourrait durer des dizaines d'années. En près de deux ans, l'équipe de Zirndorf a recollé un peu plus de 267 000 feuillets, soit une moyenne d'un sac et demi par employé et par année. – *(AFP.)*

« Une page d'histoire qui doit être lue avant d'être tournée »

ÉLU il y a près d'un an, le nouveau pouvoir chrétien-démocrate roumain s'apprête à entrouvrir les archives de la Securitate, la police politique communiste. Mais la douloureuse genèse d'un projet de loi adopté le 18 octobre par le gouvernement et devant autoriser « *tout citoyen roumain à avoir libre accès à son propre dossier établi par la Securitate* » démontre qu'ici, plus qu'ailleurs à l'Est, l'ombre des services se*crets plane avec insistance sur le paysage poli*tique, huit ans après la chute de la dictature.

Le texte ne franchira pas sans encombres l'épreuve du débat parlementaire. Les résistances sont fortes, du côté de l'opposition, mais également au sein du Parti national paysan - chrétien-démocrate (PNT-CD, au pouvoir) et de ses alliés sociaux-démocrates conduits par l'ancien premier ministre Petre Roman. Le sort réservé à Ticu Dumitrescu, auteur d'une proposition de loi plus radicale que le projet gouvernemental, en atteste. Ce sénateur chrétien-démocrate, qui passa dix ans dans les geôles *communistes, a été suspendu un an, début octo*bre, du PNT-CD, puis écarté de la direction de l'*Association des anciens détenus politiques*. Son tort est d'avoir clamé un peu trop fort que ses collègues de parti bloquent son texte parce que, selon lui, « *ils craignent que l'ouverture des archives ne révèle des faits qui pourraient être embarrassants pour eux* ». La plupart des détenus politiques devaient en effet s'engager par écrit à informer la Securitate après leur libération. Les exigences de transparence de M. Dumitrescu devenaient donc gênantes.

Ce débat rappelle que le système répressif construit par Nicolae Ceausescu avait recours à la pression psychologique davantage *qu'aux* méthodes expéditives utilisées dans les années 50. « Seulement » 40 000 agents travaillaient pour les services secrets. Dans l'ex-RDA, la Stasi en comptait deux fois plus. En revanche, « les yeux et les oreilles de Ceausescu » comptaient un réseau d'informateurs beaucoup plus dense (400 000 personnes). Ce pays où 4 millions de personnes sur une population de 23 millions avaient leur carte au parti était « *sous occupation roumaine* », selon le mot de l'écrivain *dissident Paul Goma*.

CAPACITÉ DE NUISANCE INTACTE

Le retour de la démocratie, en décembre 1989, n'a que partiellement dissipé ce cauchemar. La Securitate a été officiellement dissoute en mars 1990 (plusieurs milliers d'agents ont été remerciés), et remplacée notamment par le SRI et le Service d'informations externes (espionnage). Le Parlement a été chargé de contrôler leurs activités, et une loi sur la sécurité nationale a été adoptée.

Mais, pendant toute la durée de sa présidence *(1990-1996)*, Ion Iliescu, *ancien* ministre de la jeunesse de Ceausescu tombé en disgrâce dans les années 70, s'est bien gardé d'établir la responsabilité de la Securitate ou de ses héritiers du SRI dans les nombreux faux pas de la nouvelle démocratie roumaine. Ces affaires (fuites discréditant des hommes politiques, tensions interethniques...), qui se sont perdues dans les méandres d'une justice dont l'indépendance n'est souvent que théorique, ont accrédité l'idée que la capacité de nuisance des services secrets est intacte.

*Si beaucoup se demandent quelles personna*lités pourraient être éclaboussées, d'autres mettent en doute la fiabilité des dossiers. La Bulgarie, où un texte comparable a été adopté récemment par le Parlement, est confrontée au même problème. A Sofia, les communistes « réformés » qui ont mené les premières années de transition démocratique ont fait disparaître 130 000 des 280 000 dossiers constitués avant 1989 par le « service de sécurité de l'Etat ». De fausses archives ont vraisemblablement été *constituées sur l'opposition de l'époque. Des* coupables ont été blanchis.

Dans ces deux pays, les projets de loi ne prévoient d'ailleurs pas de nettoyage en profondeur. Les listes des informateurs ne seront pas publiées. En Bulgarie, les dossiers du président de la République, du vice-président et des membres de la Cour constitutionnelle ne seront pas rendus publics. En Roumanie, le chef de l'Etat, les députés et sénateurs, les membres du gouvernement, les préfets, les responsables des *services secrets, les ambassadeurs devront « déclarer sous serment s'ils ont appartenu aux anciens services de la Securitate »*. En cas de fausse déclaration, ils seraient obligés de démissionner et poursuivis pour « *faux témoignage* ». Toute la question est de savoir quelle autorité effectuera ces vérifications.

Pour ses opposants, l'ouverture des archives pourrait dégénérer en règlements de comptes politiques. Pour les autres, tel l'ancien dissident et président bulgare Jeliou Jelev, « *c'est une page d'histoire qui doit être lue avant d'être tournée* ».

Christophe Châtelot

Un journaliste tchèque : « Je veux savoir quelles personnes me dénonçaient »

PARDUBICE
(République tchèque)
de notre envoyé spécial

Les Tchèques découvrent les archives de la StB, *l'ex-police politique* tchécoslovaque. Chaque jour, depuis le 1er septembre, une dizaine de personnes s'installent devant les ordinateurs du Centre de consultation des dossiers de la Sûreté d'Etat, installé dans une ancienne école de Pardubice, 100 kilomètres à l'est de Prague. « *Lire, quinze ans après, le compte rendu d'interrogatoires par des agents de la StB qui se sont ancrés dans votre mémoire, découvrir ce que certaines personnes ont raconté sur vous, cela laisse une sensation bizarre*, confie un homme d'une cinquantaine d'années, après avoir passé plusieurs heures à faire défiler son dossier sur l'écran. *Il va me falloir plusieurs jours pour mettre de l'ordre dans tout ce que j'ai vu* », dit-il.

REPORTAGE

La plupart des personnes venues consulter les archives repartent abattues

Dans deux salles de classe, des box ont été aménagés à l'aide de panneaux de feutre afin d'assurer à chacun la plus grande discrétion. Aidée d'une opératrice *qui* transfère dans la mémoire de l'ordinateur le contenu du CD-Rom sur lequel a été enregistré son dossier, la « *personne habilitée* », selon le jargon du ministère de l'intérieur, peut se replonger dans son passé.

Le directeur du centre, Vaclav Slejska, affirme que la plupart des visiteurs repartent abattus. « *Après avoir vu leur dossier, certains viennent se confier, chercher des éclaircissements, ou tout simplement une forme de réconfort. D'autres préfèrent réfléchir seuls*, relate-t-il. *Lorsque vous découvrez que c'était votre conjoint qui vous dénonçait à la StB, cela ne peut vous laisser indifférent, même si vous avez divorcé depuis.* » Quelques visiteurs envisagent de s'adresser aux tribunaux pour obtenir « *au moins une condamnation morale des agents qui les ont persécutés, ou des dénonciateurs qui ont provoqué la perte de leur emploi ou empêché leurs enfants d'étudier à l'université* », remarque-t-il.

Quelque treize mille Tchèques ont déposé une demande de consultation de leur éventuel dossier. « *Je veux savoir quelles personnes me dénonçaient, qui s'arrangeait pour m'empêcher de sortir la tête de l'eau lorsque, après avoir retrouvé un travail, une perspective d'amélioration se dessinait* », explique le journaliste Jiri Pavel Kriz, cinquante ans, venu voir son dossier, « *sûrement épais* ». Environ six cents personnes ont déjà reçu une réponse positive du Centre, confirmant l'existence d'un dossier à leur nom.

TOURNER LA PAGE

Toutefois, contrairement à leur pressentiment, de nombreux demandeurs (trois mille quatre cents personnes) se sont vu répondre par la négative : soit ils n'ont jamais eu de dossier, soit celui-ci a été détruit dans les semaines qui suivirent la chute du régime communiste ou dans le cadre de la routine administrative, soit encore, s'ils sont d'origine slovaque, leur dossier a été emporté vers Bratislava lors de l'éclatement de la Tchécoslovaquie.

« *Sur les six cent mille dossiers que la StB a produits entre 1948 et 1989, seulement soixante mille existent encore dans les archives*, indique M. Slejska, surpris par le faible intérêt de la population. *Trop de temps s'est probablement écoulé depuis la "révolution", les gens ne sont plus aussi curieux et le ressentiment envers la StB s'est estompé* », pense le directeur.

A l'instar du président Vaclav Havel, qui n'a pas « *l'intention de solliciter la consultation de son dossier* », de nombreux intellectuels préfèrent définitivement tourner la page de la dictature. Et puis, ils ne souhaitent peut-être pas rencontrer dans les couloirs de l'école de Pardubice les informateurs, voire les agents de la StB, qui leur ont nui : la loi permet en effet aux collaborateurs de la police politique de consulter les dossiers établis par d'autres agents chargés de les contrôler. « *Ces gens-là, qui ont de bonnes situations aujourd'hui, veulent savoir ce qui pourrait être utilisé contre eux* », explique M. Slejska.

Martin Plichta

هكذا من الأصل

Les « centristes » reprennent des forces en Russie

Retour de M. Tchernomyrdine sur l'avant-scène politique

MOSCOU
de notre correspondante

L'étoile politique du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, et de ses forces « centristes », qui pâlissait nettement au printemps quand il fut flanqué des deux « réformateurs radicaux », Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov, brille à nouveau. M. Tchernomyrdine s'est même prêté, dimanche 19 octobre, à une opération télévisée interprétée comme un acte de candidature à la présidentielle de l'an 2 000. Personne n'imaginait voir dans ce rôle le « vieux » premier ministre, publiquement rabroué quand Boris Eltsine s'employait à promouvoir ses jeunes réformateurs.

ANALYSE
Le premier ministre a invité son parti à préparer les élections

M. Tchernomyrdine était constamment épinglé par les médias pour son élocution primaire, ses manières d'apparatchik ou la fantastique sous-évaluation de sa déclaration de revenus, publiée lors d'une énième campagne anti-corruption avortée. Mais, dimanche, interrogé par la chaîne privée NTV (dont Gazprom, maison d'origine de M. Tchernomyrdine, possède 30 % des parts), le premier ministre n'a pas démenti qu'il pourrait être candidat. Tout en qualifiant cette question de prématurée, il a appelé son parti (Notre Maison la Russie, NDR) à se préparer dès maintenant pour les futures élections, législatives et présidentielle, tout en vantant son propre « savoir-faire ». « Je suis informé de tout et je peux tout », déclara-t-il avec emphase. « Il ne faut pas tirer un trait sur Tchernomyrdine. Quand il le faut, je parle et je règle les problèmes », a-t-il précisé devant le présentateur de NTV. Lequel s'est extasié sur son « charisme » injustement ignoré et le bel avenir qui s'offre à lui, malgré ses 2 % de popularité actuels...

LES BÉNÉFICES DE LA CRISE

La spectaculaire remontée dans les sondages de Boris Eltsine avant sa réélection en 1996 a en effet ancré en Russie l'idée que les médias déterminent les votes. Journaux et télévisions furent donc rachetés par la poignée « d'oligarches » qui se disputent les premiers rôles, en politique comme en affaires. Le schisme entre les banquiers ayant financé la campagne de Boris Eltsine – intervenu cet été lors d'une nouvelle vague de privatisations – a alors entraîné leur réalignement politique. Deux empires financiers et médiatiques (ceux de Boris Berezovski et Vladimir Goussinski) ont choisi de faire alliance avec M. Tchernomyrdine, contre leur grand rival de la banque Onexim, soutenu par les jeunes réformateurs. Le retour du premier ministre à l'avant-scène de la politique russe s'explique par cette « guerre des banques », jouée en coulisses et par médias interposés.

Mais M. Tchernomyrdine a aussi directement profité de la « crise » politique qui oppose cet automne, comme chaque année en Russie, les pouvoirs législatif et exécutif. Certes, les temps ont changé depuis 1993, quand les haines poussaient les uns à attaquer le siège de la télévision, les autres à bombarder le Parlement. On ne s'aime sans doute pas plus qu'alors, entre communistes, qui dominent à la Douma, et membres du « clan Tchoubaïs », moteur de l'exécutif. Mais on se côtoie, on se parle et, surtout, on a appris à marchander. Or le rôle central dans ces marchandages est tout naturellement dévolu au « centriste » Tchernomyrdine.

Le mérite en revient à la nouvelle Constitution eltsinienne, qui ne laisse pratiquement à la Douma (chambre basse) qu'une seule prérogative, celle d'approuver le budget. Elle ne peut guère influer sur la composition du gouvernement, alors que Boris Eltsine peut la dissoudre si elle vote deux fois de suite une motion de défiance. Le président peut aussi refuser de signer les lois, que les deux Chambres doivent alors approuver à une plus grande majorité. Mais même dans ce cas, Boris Eltsine a pris l'habitude récemment de les renvoyer pour « vices de forme », toujours « dénichables » dans les conditions de fonctionnement du jeune parlementarisme russe. Votes achetés et députés mafieux sont une des pâtures quotidiennes des médias, qui soulignent aussi le « confort » acquis des membres de la Douma – logements et revenus divers. Bien que selon les sondages, l'opposition serait aussi majoritaire dans une nouvelle Douma, les députés, individuellement, ne sont pas sûrs de retrouver leur place et ne veulent surtout pas risquer une dissolution. Ce qui s'est vérifié la semaine dernière.

Mis au pied du mur à la veille d'un plenum du Parti communiste où des « radicaux » restent influents, les membres de sa fraction parlementaire ont engagé, jeudi 16 octobre, une procédure de vote de défiance au gouvernement, la première depuis celle qui avorta en 1995. L'incertitude était entretenue par le parti d'opposition démocratique Iabloko, éventuelle force d'appoint. Mais à l'issue de tractations où Viktor Tchernomyrdine a joué un rôle central (qu'il n'a pas manqué de revendiquer) et après un message solennel adressé par Boris Eltsine aux communistes, ces derniers ont décidé de reporter le vote d'une semaine (*Le Monde* du 18 octobre). Iabloko avait entre-temps dit qu'il ne voterait pas la motion communiste, qui n'avait donc aucune chance de passer. Mais M. Eltsine, soit parce qu'il ne voulait pas laisser à des opposants démocrates le mérite de sauver la situation, soit qu'il ne voulait prendre aucun risque, soit enfin qu'il souhaitait rappeler « qui décide de tout dans le pays », a choisi d'intervenir aussi. Tout en suggérant qu'il n'hésiterait pas au besoin à dissoudre la Douma, il a offert un dialogue direct aux communistes, sous forme de « réunions à quatre » – le président, le premier ministre et les présidents des deux Chambres (dont l'un est membre du PC et l'autre le fut avant son élection). La première s'est tenue lundi, d'autres doivent suivre, y compris sous forme de « table ronde » élargie à toutes les fractions parlementaires. M. Tchernomydine y gagnera peut-être le calme à la Douma, mais c'est un nouveau coup porté au parlementarisme russe, qui n'en avait pas besoin. Un aspect que soulèvent déjà des banquiers qui craignent d'être exclus de la « table ronde »...

Sophie Shihab

Demande de rançon pour les otages français

Le gouvernement français ne paiera pas pour obtenir la libération de quatre Français enlevés début août au Daghestan (Russie, Caucase du Nord), a déclaré lundi 20 octobre le ministère des affaires étrangères. *« Le gouvernement français a pour principe : on ne cède pas aux ravisseurs »*, a affirmé le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt. Une demande de rançon, accompagnée d'une cassette vidéo où les quatre hommes lancent *« un appel au secours »*, a été adressée à l'organisation non gouvernementale française Equi-Libre, dont trois des otages sont membres. Andy Chevalier, trente et un ans, Pascal Porcheron, quarante-deux ans, Laurent Moles, vingt-huit ans, et Régis Greve-Viallon, trente-deux ans, ont été enlevés dans la soirée du 2 août à Makhatchkala, la capitale du Daghestan. Ils seraient actuellement retenus en Tchétchénie. Lors de la visite de Jacques Chirac en Russie, fin septembre, Boris Eltsine s'était engagé à faire le *« maximum »* pour obtenir leur libération. – (AFP)

La banque centrale allemande plaide en faveur de salaires nets plus élevés

La Bundesbank déplore le poids des charges sur le coût du travail

En se faisant l'avocate d'une baisse plus audacieuse des prélèvements sociaux sur les salaires, la Bundesbank intervient dans un débat très actuel, outre-Rhin, sur les modalités d'un relèvement du revenu des ménages pour relancer la croissance. L'Institut de Francfort en appelle, dans le même temps, à la flexibilité et à la modération salariale, pour les métiers peu qualifiés.

BONN
de notre correspondant

Oui à l'augmentation des salaires nets, non à un alourdissement excessif des charges des entreprises. Telles sont en substance les recommandations de la banque centrale allemande, qui juge que l'Allemagne devrait s'orienter vers une croissance à moyen terme des salaires nets réels, pour soutenir la demande intérieure. Dans son rapport mensuel d'octobre, la Bundesbank critique le législateur, incapable de réduire les charges pesant sur les salaires. *« Le législateur est encouragé à diminuer de façon substantielle et durable l'écart entre le salaire net et le salaire brut »*, recommande la banque centrale. Le salaire net, qui représentait, en 1991, 55,8 % du salaire brut, n'en représente plus aujourd'hui que 52,5 %.

En revanche, la banque centrale freine les ardeurs de la gauche allemande qui plaide pour une augmentation forte des salaires à court terme. Oskar Lafontaine, président du Parti social démocrate, demande une relance keynésienne de l'économie par les salaires, tandis que Klaus Zwickel, numéro un du tout-puissant syndicat de la métallurgie IG Metall, a annoncé début octobre *« la fin de la modération »* pour les négociations salariales.

Les gardiens de la monnaie prônent une hausse modérée des revenus sur plusieurs années

Les gardiens de la monnaie allemande ne veulent pas de dérapage : *« Les partenaires sociaux sont encouragés à veiller à une hausse modérée des salaires sur plusieurs années »*, explique la banque centrale. Celle-ci salue *« la plus grande flexibilité du temps de travail et des salaires »*, visant les accords signés dans la chimie ouest-allemande, qui permettent notamment de baisser les salaires de 10 % lorsque l'emploi est menacé. Le secteur du bâtiment a aussi signé des accords instaurant des salaires plus faibles qu'auparavant. La banque centrale souhaite une flexibilité accrue – à la baisse – des salaires, pour la main-d'oeuvre non-qualifiée. Depuis des années, les experts reprochent à l'Allemagne de réduire l'écart de rémunération entre main-d'oeuvre qualifiée et non qualifiée, ce qui augmenterait le chômage.

La banque centrale craint qu'avec la reprise économique, l'Allemagne ne lâche sur les salaires et gâche les efforts de compétitivité accomplis depuis 1993. *« Avec la nouvelle orientation de la politique salariale depuis 1993 en Allemagne de l'ouest, les conditions pour la création de nouveaux emplois rentables se sont accrues »*, note la Bundesbank, qui note que *« les effets escomptés sur l'emploi d'une politique salariale modérée ne jouent qu'à moyen terme »*. Les entreprises ont été jusqu'à présent peu incitées à embaucher car la hausse des cotisations sociales a réduit les effets de cette modération salariale. La banque critique aussi le rattrapage des salaires à l'Est (qui atteignent désormais 90 % du niveau de l'Ouest), négatifs pour l'emploi.

La débat actuel sur les salaires est en grande partie dû à l'échec de la réforme fiscale, qui prévoyait une baisse des charges sociales et de l'impôt sur le revenu. Ne pouvant espérer voir leurs revenus nets augmenter, les syndicats n'ont d'autre solution que de demander des hausses de salaires, même s'ils font dans les faits preuve de grande modération. *« Dès le mois de janvier, les cotisations pour les retraites vont augmenter. Le salaire net va encore se réduire »*, note Klaus Schmitz, économiste à la confédération des syndicats allemands (DGB), dubitatif sur les recommandations de la Bundesbank.

M. Schmitz juge que la compétivité retrouvée de l'Allemagne est en grande partie due à la dépréciation du mark. Selon lui, la hausse des salaires ne comporte guère de risque inflationniste, tant que les gains de productivité des entreprises sont supérieurs. Et il conteste que le coût du travail soit systématiquement trop cher en Allemagne. *« En dépit de salaires très élevés, l'Allemagne fabrique des voitures qui se vendent partout dans le monde »*, rappelle-t-il.

Arnaud Leparmentier

Le Barbe-Bleue de Molenbeek - Saint-Jean en Belgique

BRUXELLES
de notre correspondant

La maison de l'horreur. C'est ainsi que l'on désigne maintenant, à Bruxelles, l'immeuble du 54, rue Vandermaelen, située dans le faubourg populaire de Molenbeek - Saint-Jean. Les policiers qui ont découvert, lundi 20 octobre, des ossements humains sous une chape de béton dans cette maison appartenant à un pasteur d'origine hongroise, Andras Pandy, soixante-dix ans, agissaient à la demande du juge d'instruction Bruno Bulthé.

Celui-ci avait rouvert récemment un dossier de mystérieuses disparitions, survenues entre 1986 et 1989, dans la famille de ce pasteur, établi en Belgique depuis le début des années 60 et détenteur de la double nationalité belge et hongroise. Les deux épouses successives de Pandy, Ilona, soixante-huit ans, Edith, cinquante-cinq ans, ainsi que quatre de ses enfants ou enfants d'Edith d'un précédent mariage, s'étaient mystérieusement volatilisés.

Pour Andras Pandy, ancien enseignant de religion dans les écoles flamandes, ces disparitions n'en étaient pas. La preuve : il présentait à la justice et aux autres membres de la famille des lettres envoyées par les « disparus » de l'étranger. La reprise de l'enquête, décidée comme sur tous les dossiers de disparitions non résolus à Bruxelles à la suite de l'affaire Dutroux, allaient détruire le stratagème de Pandy pour échapper à la justice.

La police hongroise faisait savoir à son homologue belge que les personnes recherchées ne se trouvaient pas sur le territoire magyar, et qu'elles pouvaient fort bien avoir été victimes d'actions criminelles hors du pays. De nouvelles perquisitions allaient donc être opérées dans les trois maisons que le pasteur possède dans la capitale belge.

MACABRES DÉCOUVERTES

On découvrait alors de faux cachets qui avaient servi à authentifier les prétendus courriers adressés par les disparus à la famille. Ces découvertes ont incité le juge Bulthé à mettre, pendant le week-end, Andras Pandy en état d'arrestation et à le placer provisoirement au secret à la prison de Forest.

Il ne semble pourtant pas que l'on soit encore arrivé au bout de l'horreur dans les recherches qui se poursuivent aux divers domiciles de Pandy. Le porte-parole du parquet de Bruxelles, Jos Colpin, indiquait lundi que de grands morceaux de chair d'origine encore indéterminée avaient été trouvés dans des réfrigérateurs de la maison de Molenbeek - Saint-Jean.

D'autres fouilles, effectuées avec des chiens spécialisés dans la détection de cadavres, sont en cours dans les autres immeubles appartenant à Pandy. Elles pourraient, selon le Parquet, durer plusieurs semaines. Le bourgmestre de Molenbeek, Philippe Moureaux (socialiste), s'est rapidement rendu sur les lieux des macabres découvertes, et a tenu à insister sur le fait que le pasteur présumé coupable de ces horreurs n'habitait plus depuis longtemps sur le territoire de sa commune, et que son domicile principal se situait non loin de là, mais sur le territoire de Bruxelles-ville.

Philippe Moureaux est fort peu désireux de voir le nom de la commune qu'il dirige attaché à ce qui est en passe de devenir une version moderne, et peut-être malheureusement bien réelle, de l'histoire de Barbe-Bleue. Cette affaire intervient par ailleurs au moment où doit se dérouler, dans les locaux du palais de justice, une reconstitution théâtrale du procès Landru, avec la participation de vrais juges et de vrais avocats.

Luc Rosenzweig

L'avocat turc Esber Yamugdereli, condamné pour délit d'opinion, a été arrêté

Plus de 70 personnes sont toujours, aux termes de la loi antiterroriste, en prison pour leurs écrits

CONDAMNÉ le 18 septembre 1997 par la Cour de Cassation d'Ankara à vingt-trois ans et dix mois de prison pour délit d'opinion (*Le Monde* du 4 octobre), l'avocat turc Esber Yamugdereli a finalement été arrêté dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 octobre, alors qu'il sortait des studios de la chaîne de télévision Kanal D, à Istanbul. *« La condamnation qui pèse sur moi ne m'empêchera pas de parler, la prison ne me fait pas peur »*, avait-il martelé lors du long talk-show en direct auquel la chaîne de télévision privée l'avait convié. Il a été « cueilli » à la fin des émissions, vers 1 heure du matin, et conduit vers un commissariat d'Istanbul en attendant son transfert en prison.

Il aura donc fallu un mois aux autorités turques pour se résoudre à arrêter cet intellectuel âgé de cinquante-deux ans, malvoyant, dont les prises de position en faveur d'un règlement pacifique de la question kurde, et d'une amélioration des normes démocratiques dans son pays, sont connues. Depuis la confirmation de sa peine par la Cour de cassation, le 18 septembre, Esber Yamugdereli s'était fait tout petit.

Sa première apparition publique depuis le verdict n'a, semble-t-il, pas été du goût des autorités, et son arrestation constitue une évidente invitation au silence. Mercredi 22 octobre au soir devrait se tenir à Ankara la première d'une pièce de théâtre portant sur le thème de la liberté d'expression et montée par lui. *« Il espérait y assister »*, raconte un de ses amis.

Son arrestation intervient après que le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, de passage à Paris, vendredi 17 octobre, eut rappelé avoir fait voter par la Grande Assemblée une loi amnistiant *« tous les journalistes emprisonnés pour leurs écrits »*. *« Ils ont été remis en liberté »*, a affirmé le chef de la coalition au pouvoir, expliquant que les seules personnes inquiétées désormais étaient celles qui se livraient à *« l'apologie du terrorisme »*.

C'est occulter que la loi d'amnistie, adoptée dans la nuit du 13 au 14 août par la Grande Assemblée, l'a été dans sa version la plus restrictive. Seuls les rédacteurs en chef et les éditeurs de journaux ont été élargis, soit très exactement sept personnes, sur les 78 ou 89 (selon les sources) écrivains, caricaturistes, journalistes qui purgent actuellement en Turquie des peines de prison pour leurs écrits, aux termes de l'article 8 de la loi antiterroriste dont l'abolition, souhaitée par une partie de l'opinion publique, ne semble pas être pour demain.

Marie Jégo

هكذا من الأصل

M. Blair confirme à M. Kohl sa prudence sur l'euro

LONDRES. Tony Blair et le chancelier allemand, Helmut Kohl, ont eu quatre heures d'entretien, lundi 20 octobre à Chequers, la résidence privée du chef du gouvernement britannique. A propos de l'euro, le premier ministre a *« réitéré la position selon laquelle, s'il est peu probable que nous soyons dans la première vague, nous ne chercherons pas à saper ou à saboter [les efforts] d'autres qui militent en faveur de la monnaie unique européenne et nous utiliserons notre présidence de manière constructive »*, a indiqué son porte-parole. Les mises au point britanniques ont provoqué, lundi, une forte remontée de la livre sterling sur le marché des changes. Tony Blair a également entretenu son interlocuteur de la préparation de la présidence britannique de l'Union européenne, début 1998, que Londres entend notamment utiliser pour des initiatives en faveur de l'emploi. – *(AFP, Reuter.)*

Human Rights dénonce les atteintes à la liberté religieuse en Chine

PÉKIN. *« La Chine continue à violer la liberté religieuse, même si les pires formes de persécution – emprisonnements de longue durée et violences physiques contre les militants religieux – semblent avoir décliné »*, écrit l'association Human Rights Watch dans un récent rapport. Alors que la pratique religieuse observe une *« croissance radicale »*, l'association estime que les autorités poursuivent leur répression par conviction que la religion nourrit *« l'instabilité, le séparatisme et la subversion »*. La lutte antireligieuse prend un tour plus administratif. Un processus d'enregistrement auprès du bureau des affaires religieuses du Conseil d'Etat permet au gouvernement de connaître les membres des organisations religieuses, la tenue des cultes, les publications et les sources de financement des activités. Au début du mois, la police a arrêté à Baoding (nord) un évêque de l'Eglise catholique, Su Zhimin. – *(AFP.)*

Nouvelles dispositions restrictives pour l'immigration aux Etats-Unis

WASHINGTON. Les services américains de l'immigration ont annoncé, lundi 20 octobre, un durcissement des conditions d'installation aux Etats-Unis. A partir du 19 décembre, tout étranger désirant émigrer aux Etats-Unis devra être *« parrainé »* par un proche – étranger résident ou Américain – qui devra justifier de revenus égaux ou supérieurs à 125 % du seuil de pauvreté, actuellement fixé, pour une famille de 4 personnes, à 20 062 dollars annuels. Pendant cinq ans, les nouveaux immigrants ne pourront en outre prétendre à aucune aide sociale fédérale comme les bons d'alimentation, l'aide aux indigents, le supplément de revenus, ou encore l'aide aux familles dans le besoin. Ces dispositions, qui restreignent les possibilités de regroupement familial, risquent de toucher notamment les immigrants du Mexique et d'Amérique centrale. – *(AFP.)*

L'écologiste russe Alexandre Nikitine pourra émigrer au Canada

MOSCOU. La Russie ne s'opposera pas à un départ vers le Canada de l'écologiste Alexandre Nikitine, poursuivi pour espionnage, a déclaré lundi 20 octobre le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, qui accueillait à Moscou son homologue canadien, Jean Chrétien. *« Lorsque l'enquête sera terminée, nous ne le retiendrons pas »*, a-t-il dit. Ancien officier de la flotte russe, M. Nikitine a été détenu en 1996 pendant dix mois dans une ancienne prison du KGB à Saint-Pétersbourg. Le FSB (ex-KGB) lui reproche d'avoir livré des *« secrets d'Etat »* en enquêtant, pour le compte de l'organisation écologiste norvégienne Bellona, sur les risques de pollution générés par la flotte nucléaire russe du Nord. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE : le milliardaire américain George Soros** a annoncé, lundi 20 octobre à Moscou, qu'il allait dépenser entre 300 et 500 millions de dollars ces trois prochaines années en Russie pour améliorer les systèmes de santé, d'éducation, et pour des programmes de réinsertion des militaires à la vie civile. Ces nouvelles donations feraient de M. Soros le plus grand investisseur individuel occidental en Russie. Son aide financière à la Russie dépasserait celle des Etats-Unis, qui s'est élevée à 95 millions de dollars en 1996. – *(AFP, AP.)*

■ **THAÏLANDE : après la démission du ministre des finances,** alors que les marchés financiers thaïlandais continuent de plonger, les « cols blancs » sont descendus dans la rue, lundi 20 octobre, à Bangkok, pour demander la démission du premier ministre, Chavalit Yongchaiyudh. Deux mille employés, enseignants et hommes d'affaires ont bloqué l'une des principales artères de la capitale.

■ **KENYA : la police kenyane a violemment dispersé,** lundi 20 octobre, un rassemblement de l'opposition à Nyeri (centre). Les affrontements politiques ainsi que les violences sur la côte de l'Océan indien ont fait plus de 85 morts depuis juillet au Kenya. Le président, Daniel Arap Moi, a promis lundi des *« mesures sévères »* contre les agitateurs. – *(AFP.)*

■ **IRAK : les Etats-Unis ont renoncé à réclamer de nouvelles sanctions** immédiates contre l'Irak au Conseil de sécurité des Nations unies, ont indiqué, à New York, lundi 20 octobre, des diplomates occidentaux. Devant l'opposition déterminée de la Russie, ils ont proposé verbalement aux membres du Conseil de suspendre pour six mois l'imposition de sanctions additionnelles contre Bagdad. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le Centre Pérès pour la paix a été inauguré** lundi 20 octobre à Tel Aviv en présence de nombreuses personnalités internationales. Fondé par l'ancien premier ministre Shimon Pérès, il a pour objectif de financer des projets de développement industriel et agricole et de favoriser la paix au Proche-Orient. – *(AFP).*

■ **ARABIE : les autorités saoudiennes ont lancé une vaste opération** pour expulser les travailleurs immigrés clandestins. Leur nombre est estimé à 100 000 personnes. – *(Reuter.)*

Paris présente sa position sur la réforme de la PAC

LUXEMBOURG. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, a précisé, lundi 20 octobre au conseil des ministres de l'agriculture de Luxembourg, la position française dans les négociations en cours sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) : *« Il faut, en préalable, définir un modèle agricole européen (...) qui ne conduise pas à un affaiblissement de la préférence communautaire (...) et que la commission s'engage à défendre dans les instances multilatérales. »* M. Le Pensec a demandé que la vocation du Feoga-Garantie *« ne soit pas détournée »* en y imputant des dépenses comme l'installation des jeunes, l'amélioration des structures ou des mesures en faveur de la montagne. Il s'est dit préoccupé par les propositions de la commission, *« très déséquilibrées au détriment de l'élevage extensif allaitant spécialisé dans la production de viande »*.

Jacques Chirac souhaite que la Tunisie « approfondisse » l'Etat de droit

Des députés communistes et écologistes boycottent le président Ben Ali

A l'occasion de la visite du président tunisien Zine El Abidine Ben Ali à Paris, lundi 20 et mardi 21 octobre, le président Jacques Chirac a indiqué que la France soutiendrait les *« efforts »* tunisiens pour *« approfondir »* l'Etat de droit. Des députés communistes et écologistes ont décidé de boycotter la réception à l'hôtel de Lassay du président Ben Ali pour protester contre la situation des droits de l'homme dans son pays.

LE PRÉSIDENT Jacques Chirac a évoqué la question sensible des droits de l'homme en Tunisie à l'occasion de la visite d'Etat à Paris, lundi 20 et mardi 21 octobre, du président Zine El Abidine Ben Ali. Lors du dîner donné lundi soir à l'Elysée, au cours duquel il a rendu hommage à la *« réussite exemplaire de l'expérience conduite depuis dix ans »* en Tunisie, et alors que l'attitude des autorités tunisiennes suscite la désapprobation unanime des organisations internationales, le président Chirac a indirectement abordé le sujet en assurant que *« l'Etat de droit et la démocratie peuvent mieux progresser »* dans un pays où, grâce aux réformes engagées, *« disparaît la tentation de la violence »*.

« En engageant la Tunisie dans la voie de la réforme économique, de la justice sociale, de l'ouverture politique, a ajouté M. Chirac, *vous avez privé l'extrémisme, le fanatisme et l'intégrisme des frustrations et des rancœurs qui les nourrissent »*. En retour, le président Ben Ali, sourd aux critiques qui se sont multipliées à l'occasion de sa visite, a affirmé que les *« profondes réformes »* décidées dans une *« période relativement courte par rapport à l'existence des peuples »* ont *« renforcé la démocratie, le pluralisme et les droits de l'homme »* dans son pays.

La porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, a indiqué que M. Chirac a également parlé des droits de l'homme à l'occasion du tête-à-tête qui a suivi l'arrivée du président Ben Ali, lundi après midi. Le président tunisien a été accueilli dès sa descente d'avion par Jacques Chirac. *« La France appuie les efforts de la Tunisie pour approfondir l'Etat de droit »*, a indiqué la porte-parole. Elle a ajouté que le président français avait avancé *« certains dossiers individuels »* de personnes aux prises avec le régime et qu'il a fait *« écho »* aux commentaires de la presse française, très souvent censurée en Tunisie, notamment à propos du respect de la liberté de la presse.

Au cours de leur entretien, les deux hommes ont encore étudié les deux accords conclus par la France et la Tunisie à l'occasion de cette visite d'Etat. Le premier est destiné à faciliter « la mise à niveau » de l'économie tunisienne vis-à-vis de l'Union européenne (UE), suite à l'accord de partenariat conclu avec l'UE en 1995, et le second à soutenir les investissements français dans ce pays. M. Chirac s'est enfin félicité du règlement du dossier des biens immobiliers français en Tunisie. Fixé par un échange de lettres, il consiste en la suppression de la procédure administrative d'autorisation de vente pour les biens français en Tunisie. Selon le Quai d'Orsay, qui estime, comme l'Elysée, que l'accord permet de *« tourner la page d'un contentieux issu de l'indépendance »*, deux mille personnes sont *« potentiellement »* concernées par ce règlement.

HARCÈLEMENT DES OPPOSANTS

Après M. Chirac, le président Ben Ali devait être reçu à Matignon par le premier ministre Lionel Jospin, mardi 21 octobre, pour un déjeuner de travail, avant de se rendre à une réception organisée à l'hôtel de Lassay, la résidence du président de l'Assemblée nationale.

Cette réception devait souffrir de défections parmi les parlementaires français, justifiées par la question des droits de l'homme en Tunisie. Après Jack Lang (PS), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le président du groupe communiste au Palais-Bourbon, Alain Boquet, a fait savoir, lundi, qu'il ne se rendrait pas à l'hôtel de Lassay. La présence des autres députés du groupe devait être discutée mardi matin au cours d'une réunion.

De même, six députés écologistes, André Aschiéri (Alpes-Maritimes), Marie-Hélène Aubert (Eure-et-Loir), Yves Cochet (Val-d'Oise), Guy Hascoët (Nord), Noël Mamère (Gironde) et Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire), ont annoncé qu'ils seraient absents, mardi, car ils n'acceptent pas *« que la France cautionne les violations des droits de l'homme de grande ampleur qui continuent à être perpétrées en Tunisie »*.

Dans un communiqué, les six députés ont invité le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), à demander au président Ben Ali de libérer les prisonniers d'opinion, de combattre les *« pratiques avérées de torture »*, de mettre un terme à la politique de harcèlement des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et de leurs familles.

Bentalha, ville martyre, ville fantôme d'Algérie

BENTALHA
de notre envoyé spécial

Bentalha est une ville fantôme. Un mois après le massacre de plusieurs centaines de ses habitants par des groupes armés, elle hésite entre un silence définitif et un retour à la vie. Avec ses rues au revêtement incertain bordées de moignons d'arbres, ses groupes d'hommes accroupis qui attendent on ne sait quoi, ses maisons jamais vraiment terminées, ses terrains vagues où des moutons cherchent leur pitance parmi les détritus, la petite ville ressemble à ses voisines de la Mitidja. Non, rien de particulier ne distingue Bentalha, située à 40 km au sud d'Alger, de Sidi Moussa, de Raïs... Elles ont grandi ensemble. Depuis cet été, un lien supplémentaire les unit : les tueries collectives qui les ont ensanglantées.

REPORTAGE
La cité de la Mitidja hésite entre un silence définitif et un retour à la vie

Une partie de Bentalha veut oublier le massacre. « Chez Ali », un café de fortune, on a placardé une grande affiche du Front des forces socialistes (FFS). Peut-être à cause de la proximité des élections locales, le jeudi 23 octobre. « Chez Ali », on vend les mêmes pâtisseries que dans le centre d'Alger. A deux pas du café, un vendeur de rue propose des sachets d'un pop-corn bariolé, du tabac à priser, des portefeuilles en plastique à l'effigie de Hasni, « le prince du raï». Un peu plus loin, c'est un agriculteur qui a fait le voyage dans une Peugeot d'un autre âge pour venir écouler sa production de carottes et de tomates.

Mais à quelques mètres existe l'autre Bentalha, celle qui, dans la nuit du 22 au 23 septembre, a connu le fer et le feu. Là, un silence presque religieux domine aujourd'hui. Les ruelles sont désertes et la plupart des habitations, à l'abandon. Des blocs de béton renforcent les portes des maisons encore habitées. Leurs habitants, sauf exception, rasent les murs. Des projecteurs flambant neufs ont été installés sur les toits. Sur près d'une centaine de mètres de long, entre le village et la forêt voisine, tous les arbres, tous les arbustes ont été sacrifiés pour dégager la vue et ainsi pouvoir donner l'alerte en cas d'attaque. Dérisoire protection : les groupes armés opèrent de nuit.

L'horreur hante toujours ce quartier de Bentalha. Dans une vaste maison à étages, où près d'une quarantaine de personnes ont été égorgées, le récit du massacre se lit à livre ouvert, comme s'il avait eu lieu la nuit précédente. Il suffit de suivre les traces de sang. Le sol, l'escalier en est maculé. Leur couleur contraste avec les plafonds noircis par la fumée. A demi-calcinés, des matelas reposent par terre. Des vêtements, des chaussures dépareillées – certaines appartenant à des enfants – traînent encore dans plusieurs pièces.

ÉCOLES FERMÉES FAUTE D'ÉLÈVES

Comment expliquer de telles tueries ? Pourquoi ici et pas ailleurs, dans les autres quartiers, les communes voisines ? Les rescapés de Bentalha se taisent. Non loin de là, à Raïs, où plus de trois cents personnes ont été tuées fin août dans des conditions voisines, les langues, au contraire, commencent à se délier. Oui, dans cette région qui avait voté pour le FIS en 1990 et 1991, les Groupes islamiques armés (GIA) ont, un temps, utilisé la ville comme base arrière après leurs opérations dans la capitale algérienne. A Raïs, les GIA levaient aussi une sorte d'impôt islamique. Jusqu'à ce que des habitants refusent d'être pressurés plus longtemps. Ils se sont tournés vers les autorités de l'Etat et leur ont demandé des armes. Elles leur ont été refusées. Les GIA avaient les mains libres pour se venger.

Dans les écoles de Raïs, chaque année, les classes sont traditionnellement surchargées. Celles qui comptent quarante élèves ne sont pas rares. La dernière rentrée scolaire a fait exception. Dans la classe d'Ahmed, le professeur principal d'une école primaire, il n'y avait fin septembre que vingt-sept élèves inscrits. Les autres enfants ont été tués lors du massacre ou ont quitté la région avec leurs parents pour aller trouver refuge plus près de la capitale.

Dans la préfecture de Médéa, elle aussi sérieusement touchée par la violence, trois cent cinquante écoles auraient été fermées faute d'élèves. Pour la première fois sans doute de son histoire, l'Algérie a des enseignants en surnombre dans certaines régions.

Jean-Pierre Tuquoi

Arrestation d'un avocat chargé des « disparus » à Alger

Un avocat algérien, Mᵉ Mohamed Tahri, a été interpellé lundi 20 octobre, à Alger, à l'issue d'une manifestation de femmes réclamant des nouvelles de leurs proches disparus. Mᵉ Tahri, connu pour s'occuper de dizaines de dossiers de disparitions (*Le Monde* du 13 juin), se trouvait devant la poste centrale d'Alger, où une vingtaine de femmes ont brièvement manifesté pour réclamer des nouvelles de leurs proches. Des centaines de personnes ont été enlevées par les Groupes islamistes armés mais, selon certaines organisations internationales, l'armée serait également responsable d'enlèvements. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui dépend de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), s'est inquiété, lundi, de cette arrestation, jugée *« arbitraire »*, en estimant que *« seul l'engagement de Mᵉ Tahri en faveur des droits de l'homme a motivé son arrestation »*. L'Observatoire rappelle le vol par effraction dont le cabinet de l'avocat a été l'objet en juin (*Le Monde* du 19 juin) et ajoute que *« l'intégrité physique et mentale de Mᵉ Tahri est sérieusement menacée »* par cette interpellation.

L'amertume des réfugiés de Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo

Ils hésitent à rentrer chez eux tant que la situation est instable

Dans le camp de réfugiés de Kinkole, en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), 36 000 Brazzavillois, plongés dans la misère, hésitent à rentrer chez eux, de l'autre côté du fleuve. La situation à Brazzaville reste instable : la capitale congolaise est livrée aux pilleurs et des poches de résistance subsistent dans les faubourgs. Le président déchu Pascal Lissouba s'est, pour sa part, réfugié au Burkina Faso.

KINSHASA
de notre envoyé spécial

L'étoffe est belle, riche, épaisse. Le costume de laine bleue a eu du chic. Ailleurs, à une autre époque.

REPORTAGE

D'aucuns ont tout perdu, ou presque, d'autres croyaient en Pascal Lissouba

Diplomate rompu aux mondanités, Jean-Baptiste Louguonda le porte à même la peau. Au début de la saison des pluies, les apparitions du soleil sont agressives. Il protège son crâne dégarni d'une casquette de toile ajourée. En fin de carrière, ce conseiller des affaires étrangères préparait son dossier de retraite lorsque l'intensité de la guerre à Brazzaville l'a poussé, avec sa famille, dans les pirogues de l'exode.

Son âge, sa mise et son éloquence le destinaient naturellement à devenir le coordonnateur des réfugiés congolais du camp de Lokali-Kinkole. La victoire des milices du général Denis Sassou Nguesso sur celles du président Pascal Lissouba ne l'a pas surpris outre mesure. Au milieu d'une nuée d'enfants criards, il explique de manière pondérée que les réfugiés ont bien noté l'appel « *des nouveaux dirigeants* » du Congo à la réconciliation nationale. « *Ils savent que l'intelligentsia brazzavilloise est à Kinkole*, dit-il, *et les cadres vont rentrer pour répondre présents à l'appel et se mettre au service du pays* ».

Le diplomate sexagénaire remercie le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités de Kinshasa, comme il porterait un toast, entre la poire et le fromage, dans un dîner d'ambassade. Il est arrivé en juin, parmi les premiers réfugiés, sur cet immense domaine agricole, situé à 45 kilomètres du centre de Kinshasa. La ferme appartenait, il y a peu de temps encore, à Seti Yale, un proche parmi les proches de feu le maréchal Mobutu Sese Seko. Les bâtiments qui abritaient autrefois des batteries d'élevage de poulets ont été immédiatement occupés, séparés en cellules familiales à l'aide d'épaisses bâches de plastique bleu ou vert. En pleine journée, la chaleur y est suffocante et l'odeur fétide.

A l'extérieur, une multitude d'abris confectionnés dans ces mêmes bâches bleues sont serrés les uns contre les autres. En quatre mois, les réfugiés ont pris des habitudes. Au détour d'une venelle du quartier 10, site A, une coiffeuse tresse habilement les cheveux d'une jeune mère de famille. A peine plus loin, un tailleur pique à la machine sur une Singer antédiluvienne émaillée noir et or. « *J'ai tout perdu à Brazzaville. J'habitais Mongali et mon atelier se trouvait au Plateau des Quinze Ans. J'employais deux ouvriers. Tout allait bien pour moi* », explique Alain Mahoungou, débarqué à Kinshasa fin juin en compagnie de son épouse et de leur fils. « *Nous n'avons rien pour vivre. L'assistance du HCR et de la Croix Rouge suffit à peine à nous nourrir. J'ai acheté cette vieille machine au marché de Kingasani. Elle m'a coûté 70 dollars et elle fonctionne mal, mais je me débrouille en faisant des vêtements pour les gens du camp* », dit-il.

Avec l'afflux des réfugiés, le camp s'est étendu de l'autre côté d'un profond vallon. Le terrain est sablonneux. La proximité d'une belle piscine et de courts de tennis, proches de l'ancienne résidence de Seti Yale, pourrait donner à ce camp de toile un air trompeur de Club Méditerranée. Les abris bleus sont alignés au cordeau, le long d'allées parfaitement orthogonales. L'« avenue », qui mène à la route, est bordée de palmiers et de petits étals, proposant pommes de terre, oignons et quelques produits d'épicerie. Fabienne Assogba, solide jeune femme de trente-deux ans, fait griller de petits poissons pêchés dans le fleuve. Elle est là avec vingt personnes de sa famille. Tous vivaient ensemble à Poto-poto, un quartier populaire de Brazzaville.

DEUX POUSSINS ET UNE GROSSE BLATTE

« *La destruction de notre maison n'a pas été une surprise, vu les instruments de mort que les milices utilisaient, et l'Eternel nous avait quand même prévenus de ce qui pourrait se produire* », convient cette femme de foi qui ne rentrera pas à Brazzaville avant d'avoir la certitude de pouvoir y vivre de nouveau en paix. « *Avant 1990* (le début de la démocratisation), *c'était bien, il n'y avait pas de divisions entre nous. On vivait à l'aise. Là, deux guerres en cinq ans, ça n'est pas normal*, s'exclame-t-elle, *on a fait douze ans avec Sassou, on n'a pas eu la guerre.* » Charles Mpanzu, un vétérinaire de trente-trois ans, « *attend beaucoup des nouvelles autorités* ». « *On ne veut pas de dinosaures*, dit-il, *on veut un gouvernement d'union nationale et qui travaille.* »

Jean-Pierre Oko se présente comme un « Bac + 4 ». Il est arrivé début septembre avec quatre personnes de sa famille, chassé de Poto-poto par les engins de destruction massive, les chars, les avions, les orgues de Staline et les pièces d'artillerie « *qui ne visaient plus les objectifs militaires mais les populations civiles* ». Il compte bien retourner à la fin du mois à Brazzaville. « *Celui qui vient de prendre le pouvoir est expérimenté*, dit-il, *c'est un militaire. Il pourra maîtriser la situation.* »

Deux poussins se disputent les restes d'une grosse blatte, au pied d'un palmier. Une vingtaine d'hommes sont assis sous un manguier et discutent en écoutant une cassette de Franco, le pape de la rumba zaïroise, aussi populaire à Brazzaville qu'à Kinshasa. Seule note dissonante dans ce tableau de village africain, deux hommes bleus, des Touaregs enturbannés d'indigo, sont assis à l'écart. Pris dans la tourmente brazzavilloise, ils ont suivi le flot pour sauver leur vie. Ils sont là depuis deux mois. Ils ont tout perdu. Les réfugiés continuent d'affluer. Cinq familles et quelques hommes seuls sont encore arrivés, lundi20 octobre, à Kinkole. Quelque trente-six mille personnes sont maintenant recensées. Les habitants des quartiers nord – partisans de Denis Sassou Nguesso – avaient fui les premiers, au début de la guerre. Mais, depuis la victoire militaire des « cobras » de Sassou Nguesso, les quartiers sud – favorables au président Lissouba et à son premier ministre Bernard Kolelas – se sont vidés à leur tour. Deux « sudistes », arrivés dimanche, sont assis à l'ombre, prostrés, la tête dans les mains. Ils avaient évacué Bacongo pour se réfugier au kilomètre 17 sur la nationale 1, mais les bombardements des Sukhoy-24 angolais les ont incités à déguerpir.

Ils ont traversé le fleuve sans femmes ni enfants. Ils sont amers. L'un d'eux appartenait au cabinet de l'un des derniers ministres de l'agriculture. « *On a eu douze ans de Sassou, avant Lissouba*, rappelle-t-il. *On le connaît. Il n'a pas changé. Il a pris le pouvoir par la force, alors qu'on aurait pu aller aux élections.* » « *Combien de ministres, combien d'hommes politiques sont-ils morts pendant cette guerre ?* », demande-t-il en maudissant « *les entreprises étrangères qui ont financé Denis Sassou Nguesso* » par strict intérêt, et en invoquant les maximes africaines : « *On ne jette de cailloux que sur l'arbre qui porte des fruits.* »

Frédéric Fritscher

Pascal Lissouba s'est réfugié au Burkina Faso

Le président déchu du Congo, Pascal Lissouba, s'est réfugié à Ouagadougou, au Burkina Faso, et a effectué, lundi 20 octobre, une brève visite à Lomé, où il a rencontré le président togolais, Gnassingbé Eyadéma. « *Le gouvernement du Burkina Faso a donné une réponse favorable à la demande du président Lissouba simplement parce que nous sommes dans une situation humanitaire* », a expliqué le gouvernement burkinabé.

A Brazzaville, les pillages se sont poursuivis. Une relative normalisation se manifeste avec le retour d'habitants qui étaient terrés dans les forêts, mais des poches de « *résistance isolée* », selon un responsable militaire, subsistent dans les faubourgs. Des tirs attribués aux « Ninjas » de l'ex-premier ministre Bernard Kolelas ont légèrement blessé, lundi, un gendarme français affecté à la sécurité de l'ambassade. Par ailleurs, vingt nouveaux ressortissants étrangers ont été évacués par l'armée française vers le Gabon. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis expérimentent un rayon laser contre un satellite

WASHINGTON
de notre correspondant

Il est encore trop tôt pour savoir dans quel état se trouve désormais le satellite américain d'observation de la terre MSTI-3, contre lequel a été dirigé, vendredi 17 octobre, un rayon laser émis depuis la base de White Sands (Nouveau-Mexique). Le Pentagone a attendu lundi 20 octobre pour annoncer cet essai, qui est une première mondiale. Cependant, une chose est sûre : pour décrire les résultats de ce tir laser contre un satellite, les Etats-Unis choisiront leurs mots – pour ne pas relancer les spéculations internationales sur la « guerre des étoiles » – avec la même précision que le rayon laser qui, pendant une seconde, puis dix, a « illuminé », c'est-à-dire pris pour cible, le satellite MSTI-3 en orbite à 418 kilomètres de la terre.

Le laser a visé plus spécialement la caméra infrarouge, l'organe le plus sensible. Le satellite a-t-il été désemparé, annihilé, ses fonctions vitales ont-elles été partiellement ou totalement détruites ? C'est la question de fond qui risque d'alimenter la polémique sur le caractère défensif ou offensif de ce test. Ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences diplomatiques.

A partir d'un puissant laser chimique, l'expérience a consisté à diriger un faisceau de 2 mètres de large et à vérifier si ce faisceau, soumis à des turbulences atmosphériques, conserve toute son énergie. Elle devrait permettre d'éprouver la vulnérabilité d'un satellite et de mettre au point son « blindage », c'est-à-dire son aptitude à s'autoprotéger. Le laser a déjà une application scientifique dans l'espace, avec sa capacité à mesurer la distance Terre-Lune ou la dérive des continents.

« GUERRE DES ÉTOILES »

Les militaires du centre de White Sands étaient lancés, depuis plusieurs jours, dans une course de vitesse. Alors que le temps nuageux provoquait plusieurs reports de l'expérience, le fabricant du satellite, Spectrum Astro, avait annoncé son intention de modifier rapidement l'orbite de MSTI-3, le mettant hors d'atteinte du laser, lequel répond à l'acronyme de Miracl (mid-infrared advanced chemical laser). Le Pentagone avait assuré ne plus avoir l'usage de ce satellite de 60 millions de dollars (environ 360 millions de francs), pesant 200 kilogrammes et lancé en mai 1996 pour aider à détecter des missiles assaillants. Cette mise à la retraite était jugée très prématurée par Spectrum Astro, pour qui le satellite avait encore plusieurs années de vie utile devant lui. D'autres objections ont été soulevées, à la fois par des responsables du département d'Etat, des membres du Congrès et une partie de la communauté scientifique. Car ce tir de laser peut légitimement être considéré comme un avatar de la « guerre des étoiles » chère à l'ancien président des Etats-Unis, Ronald Reagan, lequel avait donné son feu vert pour faire de Miracl une arme antisatellite. En 1990, les démocrates, majoritaires au Congrès, s'étaient opposés à la poursuite du programme, une décision annulée par les républicains en 1995. Ce que craignent les diplomates, c'est, bien sûr, le mauvais exemple donné par Washington.

Qui sait si d'autres pays – parmi la trentaine, au monde, aptes à domestiquer le laser – ne vont pas se saisir de ce précédent pour se lancer dans une course aux armes antisatellites ? N'offre-t-on pas, d'autre part, un prétexte supplémentaire à la Douma (le Parlement russe) pour refuser de ratifier le traité sur le désarmement nucléaire Start-II, voire dénoncer une violation du traité antimissiles (ABM) de 1972, même si Washington affirme que cet essai ne viole aucun accord international ?

Le département d'Etat et le Pentagone ont multiplié les propos apaisants, sans convaincre. Les Etats-Unis n'ont « *absolument aucune intention* » d'utiliser ce laser à des fins offensives. L'expérience n'a pour but que de recueillir des informations sur la meilleure manière de protéger les satellites américains contre d'éventuelles attaques de lasers terrestres, ont assuré les responsables du Pentagone. Mais les militaires américains n'écartent pas l'hypothèse selon laquelle cette technologie pourrait être reconfigurée, afin de garantir les Etats-Unis contre l'indiscrétion de satellites-espions survolant pacifiquement et, pour l'instant, impunément le territoire américain.

D'autant qu'aucun satellite ne serait à l'abri de Miracl, si le dispositif passait au stade opérationnel. Miracl, dans ces conditions, rendrait aveugle, sourde et muette une défense adverse avant même toute menace d'affrontement. Ce « dérapage » possible vers une course aux armements antisatellites inquiète les fabricants et les exploitants de satellites commerciaux. Pour eux, le premier résultat de Miracl, en attendant les analyses qui sont en cours au Pentagone, serait d'avoir ouvert une boîte de Pandore.

Laurent Zecchini

Un précédent israélo-américain en 1996

Les Américains n'en sont pas à leur premier coup d'essai en matière de laser à usage militaire. En février 1996, en coopération avec des experts israéliens, l'armée de terre américaine a procédé à un tir laser contre un missile à courte portée, depuis la même installation du Nouveau-Mexique. La nécessité d'un tel dispositif s'est manifestée pendant la guerre du Golfe, en 1990-1991, après que le missile antimissile Patriot eut montré ses limites pour intercepter les missiles sol-sol Scud irakiens. Depuis, outre l'expérimentation israélo-américaine de 1996, les Etats-Unis ont lancé le programme d'un laser aéroporté, à bord d'avion gros-porteur, comme le Boeing-747, ou d'avion de transport et de ravitaillement militaire, comme le KC-135. A cette fin, les groupes Boeing, TRW et Lockheed Martin ont reçu, en 1996, un contrat commun d'une valeur de 6 milliards de francs.

LOIS Le premier ministre, Lionel Jospin, et la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, ont présenté, lundi 20 octobre, à Jacques Chirac les grandes lignes d'une réforme de la justice. Réforme qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 29 octobre. ● LE GOUVERNEMENT propose la suppression de toutes les intructions que peut donner le garde des sceaux aux procureurs dans des affaires individuelles. Il souhaite également modifier la composition du Conseil supérieur de la magistrature et renforcer ses prérogatives en matière de nomination des magistrats. ● CETTE RÉFORME, qui reprend en grande partie les engagements du Parti socialiste, modifierait le staut du parquet. Aujourd'hui, les moyens de faire pression sur les procureurs, en particulier dans la gestion d'affaires politico-financières, demeurent multiples.

Le gouvernement présente une profonde réforme de la justice à M. Chirac

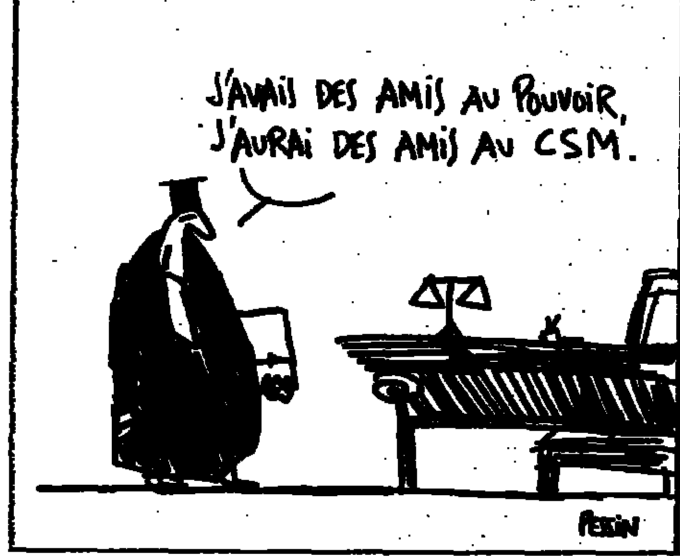
M. Jospin et Mme Guigou ont, lundi 20 octobre, exposé au président de la République les grandes lignes de leur projet. Sont proposées la suppression des instructions individuelles adressées aux procureurs et une rénovation du Conseil supérieur de la magistrature

LIONEL JOSPIN et Elisabeth Guigou ont été reçus, lundi 20 octobre, par Jacques Chirac à l'Elysée. Au cours de ce rendez-vous qui ne figurait sur aucun agenda officiel, le chef de l'Etat, le premier ministre et le garde des sceaux ont évoqué les grandes orientations de la réforme de la justice que le gouvernement s'apprête à mettre en oeuvre. « *Le garde des sceaux ayant l'intention de présenter au conseil des ministres du 29 octobre une communication sur la justice, le premier ministre et Mme Guigou ont souhaité en parler au président de la République* », a simplement indiqué l'Elysée.

Ce rendez-vous n'était pas une simple visite de courtoisie liée à la cohabitation. En vertu de la Constitution de la Ve République, le chef de l'Etat est en effet investi d'une responsabilité particulière dans le domaine de la justice : aux termes de l'article 64, il est le « *garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire* ». Il préside, en outre, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui participe, sous la forme d'avis ou de propositions, à la nomination des 6 000 magistrats français, à l'exception des procureurs généraux.

Depuis son installation à l'Elysée, Jacques Chirac a d'ailleurs montré, à plusieurs reprises, qu'il suivrait ce domaine de très près. En décembre 1996, au cours d'une émission télévisée, il avait ainsi déclaré qu'il fallait « *sérieusement examiner* » la question de l'indépendance du parquet. Un mois plus tard, au cours d'une cérémonie solennelle, il installait une commission de réflexion présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche. « *J'ai pour ambition de doter la France, au terme de ce septennat, d'une justice modernisée* », précisait Jacques Chirac dans sa lettre de mission.

Au cours de leur rendez-vous avec le chef de l'Etat, Lionel Jospin et Elisabeth Guigou ont évoqué à grands traits la réforme qui sera présentée le 29 octobre. Les textes définitifs n'ont pas encore été rédigés, certains arbitrages interministériels restent en suspens, mais deux principes de base ont déjà été posés : conformément aux engagements du PS pendant la campagne électorale, le gouvernement devrait proposer la suppression totale des instructions individuelles du garde des sceaux aux procureurs. Il devrait en outre prévoir l'avis conforme d'un CSM rénové sur toutes les propositions de nomination concernant des procureurs ou des procureurs généraux.



DÉRIVES NOMBREUSES

Les magistrats du parquet, qui sont placés, aux termes du statut de la magistrature de 1958, « *sous l'autorité* » du garde des sceaux, peuvent aujourd'hui recevoir des instructions du ministre dans les dossiers particuliers. Depuis l'émergence des « *affaires* », à la fin des années 80, les dérives ont été si nombreuses que les gouvernements ont peu à peu été contraints de poser quelques bornes à leurs pouvoirs : en 1993, le garde des sceaux de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle, avait ainsi fait inscrire dans le code de procédure pénale que les instructions devraient désormais être écrites. Six mois plus tard, le garde des sceaux d'Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie, faisait ajouter qu'elles seraient versées au dossier.

L'interprétation de l'article du code de procédure pénale sur les instructions a, elle aussi, donné lieu à de nombreux ajustements juridico-politiques. Bien que le texte proscrive implicitement les instructions de classement sans suite, les ministres de la justice ont longtemps considéré qu'ils pouvaient entraver les procédures. Au fil des ans, ce discours est devenu si difficile à tenir qu'au lendemain de l'élection présidentielle de 1995, Jacques Toubon avait admis que ces pratiques étaient contraires au code. « *Le ministre ne peut pas empêcher l'ouverture d'une information judiciaire ni ordonner un classement sans suite* », avait-il déclaré.

Après avoir étudié plusieurs scénarios, le gouvernement de Lionel Jospin semble aujourd'hui prêt à s'engager dans une réforme audacieuse : toutes les instructions individuelles pourraient désormais être supprimées. La chancellerie avait dans un premier temps envisagé de conserver un droit d'intervention – dans les procédures concernant les intérêts fondamentaux de la nation ou les relations internationales de la France, par exemple – mais cette restriction aurait pu nourrir une suspicion que la réforme a précisément pour but d'endiguer. Le gouvernement serait donc prêt, sur ce point, à aller au-delà des propositions de la commission Truche (*voir ci-dessous*) et à engager une réforme profonde du ministère public.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Le second volet, qui a trait à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, concerne plus directement Jacques Chirac. La composition et les pouvoirs de cette institution créée au lendemain de la seconde guerre mondiale sont en effet inscrits dans la Constitution de la Ve République. Sa rénovation suppose donc une révision constitutionnelle, dont l'initiative, précise le texte de 1958, « *appartient concurremment au président de la République, sur proposition du premier ministre* ». Jacques Chirac devra donc y être associé, comme François Mitterrand avait été consulté, en 1993, sur le projet de réforme constitutionnelle du CSM qu'Edouard Balladur avait engagé en reprenant un projet du gouvernement de Pierre Bérégovoy.

Actuellement, les procureurs généraux sont nommés directement en conseil des ministres, comme les préfets, tandis que les procureurs sont nommés par le ministre après un avis simple du CSM. Conformément aux propositions de la commission Truche, le gouvernement de Lionel Jospin pourrait proposer que le Conseil rende un avis conforme sur les propositions de nominations faites par le ministre. Cette réforme, qui accroît l'indépendance des procureurs et des procureurs généraux, suppose, en contrepartie, une modification de la composition du CSM : afin d'éviter tout corporatisme, Elisabeth Guigou souhaite que les magistrats ne soient plus majoritaires au sein du Conseil. La communication du 29 octobre sur la réforme de la justice devrait évoquer d'autres points. Elle pourrait ainsi obliger les parquets à motiver les classements sans suite et prévoir un système de recours contre ces décisions. Elle pourrait également évoquer, plus largement, d'autres pans du système judiciaire français : la création d'un juge de la détention provisoire qui ne serait plus le juge d'instruction, la présence, plus marquée qu'aujourd'hui, de l'avocat lors de la garde à vue, ou la réforme de la carte judiciaire, qui a déjà fait l'objet d'une circulaire signée par Mme Guigou.

Anne Chemin

Une justice « indépendante et impartiale »

Dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 19 juin, le premier ministre, Lionel Jospin, avait affirmé que la justice devait être « *indépendante et impartiale* ». Il avait alors annoncé « *solennellement* » que le garde des sceaux ne donnerait « *plus aucune instruction concernant des affaires individuelles, de nature à dévier le cours de la justice* ».

Le chef du gouvernement avait déclaré que le Conseil supérieur de la magistrature devait « *assurer à la carrière des magistrats du parquet les mêmes garanties qu'à celle des juges du siège* ». Sans attendre, avait-il ajouté, « *les projets de nomination de magistrats du parquet qui recueilleraient un avis défavorable du Conseil supérieur de la magistrature ne seront pas maintenus par le gouvernement* ». « *La responsabilité d'un exercice équitable et non partisan de l'action publique se trouve ainsi remise aux procureurs généraux et aux procureurs qui en seront comptables devant les citoyens* », avait-il conclu.

Les propositions de la commission Truche

● **Les relations entre le parquet et la chancellerie.** La commission Truche propose de maintenir la structure hiérarchique du parquet, placé sous l'autorité du garde des sceaux. L'opportunité des poursuites, qui permet actuellement de classer environ 85 % des procédures, demeure la règle. Le garde des sceaux conserve le droit de définir la politique pénale et peut donc continuer à diffuser aux parquets des circulaires générales sur l'application de la loi.

Pour limiter la partialité de l'action publique, la commission Truche prône la suppression des instructions dans les dossiers particuliers, mais tempère cette réforme en ajoutant que le ministère doit continuer à discuter des dossiers individuels avec les parquets. Le dialogue est donc autorisé mais il ne doit pas se conclure par des instructions.

● **Les conditions de nomination des procureurs.** Actuellement, les procureurs et substituts sont nommés sur proposition du garde des sceaux, avec un avis consultatif du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui n'engage en rien les autorités. Les procureurs généraux sont, pour leur part, nommés en conseil des ministres. La commission propose que le CSM rende un avis conforme au sujet de toutes les propositions de nomination, qu'il s'agisse des substituts, des procureurs ou des procureurs généraux. Ces nouveaux pouvoirs doivent être compensés par une réforme de la composition du CSM, avec une majorité de non magistrats.

● **Recours contre les décisions du parquet.** La commission propose que le classement sans suite des plaintes soit motivé par les procureurs et systématiquement notifié aux justiciables afin de vérifier que le classement n'est pas en contradiction avec la politique de l'action publique. Enfin, si un parquet classe un dossier ou refuse un réquisitoire supplétif, le justiciable – à moins qu'il puisse se porter partie civile – pourra déposer un recours auprès d'une commission comprenant des magistrats des trois plus hautes juridictions.

C. Pr.

Du conseil amical à la menace directe, de multiples pressions peuvent être exercées sur les procureurs

QUAND en 1990, Olivier Dropet, tout nouveau procureur de Marseille, annonce à sa hiérarchie son intention de déterrer le volet marseillais de l'affaire URBA, qui dort depuis quelques mois dans les cartons de sa juridiction, il ne sait pas encore qu'il va entamer un bras-de-fer avec le gouvernement socialiste, directement visé par cette affaire de financement politique occulte. « *J'ai reçu des instructions de classement écrites*, raconte M. Dropet, aujourd'hui procureur général de Colmar. *J'ai contesté cette décision et demandé qu'on me poursuive en commission de discipline. Je souhaitais que la question du droit, pour le garde des sceaux, de classer une procédure soit enfin tranchée. Cette demande m'a été refusée.* »

En ce début des années 90, les intrusions du pouvoir dans les dossiers politico-financiers ne sont pas encore jugées illégitimes. Aujourd'hui, avec l'accumulation des « affaires », le droit du garde des sceaux de donner des instructions dans les affaires particulières est sur la sellette. Depuis 1993, les différents locataires de la Place Vendôme se sont interdits la possibilité de donner des instructions de classement sans suite, mais ces bonnes intentions se sont trop souvent révélés des voeux pieux, entretenant le doute sur le comportements des hommes politiques, soupçonnés d'entraver le cours de la justice.

Dans la pratique, en effet, les procureurs ont continué à être confrontés à des tentatives d'étouffement des affaires sensibles, formulées le plus souvent par téléphone. Le classement de l'affaire Mancel, ancien secrétaire général du RPR, ou les retards calculés de l'affaire Cassetta, trésorière officieuse du parti néogaulliste, ont été ordonnés verbalement par le directeur des affaires criminelles et des grâces, Marc Moinard. Des demandes insistantes aux formules plus directes évoquant les freins à l'avancement de la carrière, la palette des moyens de pressions offerts à une hiérarchie décidée à empêcher le bon déroulement d'une procédure judiciaire est multiple.

S'exprimant le plus souvent sous le sceau de l'anonymat, les magistrats du parquet confirment, pour la plupart, ces pratiques. Ils sont tenus de rendre compte des décisions qu'ils prennent en matière de poursuites pénales. Dans 90 % des cas, les procédures ne posent aucun problème, et le dialogue permanent qui existe entre le parquet et le parquet général, puis entre le parquet général et la chancellerie se déroule sereinement. Tout se complique cependant quand les parquets sont confrontés à des affaires dites signalées, impliquant des élus ou des décideurs économiques. Les pratiques professionnelles changent alors d'un magistrat à l'autre.

Déclinant les différentes attitudes, un magistrat du parquet explique que les procureurs, soumis à l'obligation d'informer leur hiérarchie de leurs décisions, varient « *entre trois positions* ». « *Certains disent* : "J'attends vos instructions pour savoir quelle suite donner à ce dossier." *Ce dernier cas ne pose évidemment aucun problème à la chancellerie. D'autres affirment* : "J'ai pris telle décision." *Là, si la décision est contraire aux voeux du ministère, il peut y avoir des coups de fils de " bons conseils ". « Enfin, la plupart écrivent* : "Sauf avis contraire de votre part, je m'apprête à..." *Dans ce cas, soit la chancellerie donne des instructions écrites pour lancer des poursuites, soit elle joue du téléphone pour donner des instructions négatives. Mais il se peut aussi qu'elle reste silencieuse, laissant le procureur, embarrassé, face à ces responsabilités.* »

> « Un jour, j'appelle un procureur qui me dit qu'il a ouvert une information judiciaire. Je lui laisse entendre que cela ne va pas plaire au cabinet. Il raccroche et rappelle peu après pour me dire qu'il n'y a plus d'information »

Selon ce membre du parquet, en cas d'instructions verbales de non-poursuite, la chancellerie peut jouer de multiples pressions pour « convaincre » un magistrat d'adopter une attitude sur un dossier. « *En cas de conflit, cela peut se concrétiser par des menaces, déguisées, laissant entendre que la décision du magistrat pourrait avoir des répercussions négatives sur sa carrière* ». Ainsi de ce magistrat qui s'est entendu dire, il y a quelques années, que sa décision d'ouvrir une information ne plaisait pas en haut lieu. « *Vous avez de la chance que le préfet soit attaché à l'indépendance de la justice, sinon vous sautiez* », lui dit alors son procureur général. A la différence de leurs homologues du siège, les magistrats du parquet sont en effet nommés par le pouvoir exécutif, qui reste le grand ordonnateur du déroulement de leur carrière. On conçoit mieux ainsi l'enjeu d'une réforme du mode de nomination des procureurs et procureurs généraux.

Ce système de nomination peut en effet entraîner une forme d'allégeance. « *Pour un procureur qui doit sa nomination au ministre qui le chapeaute, une instruction individuelle n'est pas perçue comme un ordre, au contraire*, poursuit un autre magistrat du ministère public. *On est alors entre gens de bonne compagnie, on échange, on dialogue. Tout l'art d'un bon directeur des affaires criminelles et des grâces réside dans le fait d'arriver à persuader un procureur que ce que souhaite la chancellerie rejoint ses propres volontés. Les points de vue s'accordent alors en toute bonne foi.* »

Entre allégeance et soumission, certains chefs de parquet vont même jusqu'à anticiper les désirs de leur hiérarchie. Aujourd'hui procureur de la république à Valenciennes, Eric de Montgolfier a été amené, quand il était en poste à la chancellerie de 1977 à 1985, à donner des instructions : « *Je téléphonais aux procureurs pour leur demander quelles étaient leurs intentions sur un dossier. Je ne souhaitais que des informations, mais je sentais souvent comme un entrain de mon interlocuteur à savoir ce que je souhaitais. Ils anticipaient les instructions.* » Et M. de Montgolfier de poursuivre : « *Un jour, j'appelle un procureur qui me dit qu'il a ouvert une information judiciaire. Je lui laisse alors entendre que cela ne va pas plaire au cabinet. Il raccroche et me rappelle peu de temps après pour me dire qu'il n'y a plus d'information. J'étais soufflé.* »

Jusqu'alors bien huilé, ce système a fini par se gripper. Bien que respectueux de leur hiérarchie, les procureurs ont commencé à s'agacer des interventions intempestives de la chancellerie dans les dossiers individuels. « *Parfois, la chancellerie nous demande des informations sur un dossier sans qu'on sache pourquoi elle s'intéresse à cette procédure*, constate un parquetier du sud de la France. *Dans ces cas-là, on ne sait pas si on informe le ministère ou une tierce personne, un député par exemple, qui a demandé à la chancellerie de s'informer pour lui. Cela crée des tensions, des méfiances. C'est surtout très agaçant pour les membres du parquet, qui ont alors l'impression de satisfaire les caprices du prince.* »

Ce changement de climat a conduit certains magistrats à faire de la résistance. Ce procureur d'une grosse juridiction, confronté à une affaire mettant directement en cause l'ancienne majorité, a dû peser de tout son poids pour refuser de se soumettre à l'ordre de classement qu'on lui prodiguait. « *J'ai reçu un coup de téléphone très clair, direct*, raconte t-il, mi-amusé, mi-amer. *On m'a fait comprendre qu'on considérait, en très haut lieu, que les poursuites n'étaient pas envisageables, que ma décision* [d'ouvrir une information judiciaire] *aurait des conséquences cataclysmique. Face à une telle pression, j'ai dit que mon poste était à disposition, qu'on pouvait me démissionner. J'ai laissé passer quinze jours et comme une aucune réaction ne venait, j'ai ouvert l'information judiciaire.* »

« *Après cette histoire, on m'a foutu la paix*, poursuit-il. *Mais j'ai en ai gardé un sentiment d'amertune, l'idée d'un gâchis. Comme si le crédit que la justice avait conquis en s'attaquant aux puissants pouvait à nouveau s'écrouler à tout instant* ».

Cécile Prieur


هكذا من الأصل

Denis Kessler, vice-président du CNPF

« Il faut dresser le bilan du paritarisme à la lumière des choix des autres pays »

Dans un entretien au *Monde*, Denis Kessler, vice-président du CNPF, chargé des questions économiques, affirme que, avant la conférence du 10 octobre, jamais le gouvernement ne lui avait indiqué qu'il y aurait une date-butoir pour le passage aux 35 heures. Il estime que cette réforme *« joue contre l'emploi »* et qu'il faut profiter de l'élection d'un nouveau président du CNPF, en décembre, pour *« refonder le dialogue social »*.

« Martine Aubry assure que le patronat savait avant la conférence qu'il y aurait une loi sur les 35 heures et une date-butoir. Jean Gandois dit qu'il l'a ignoré jusqu'au bout et qu'il a été *« berné »*. Qui croire ?

– *Le mandat donné par le CNPF*, à l'issue d'une assemblée générale et d'un conseil exécutif, était très clair : nous ne pouvions rien négocier dès lors que le gouvernement annonçait une loi-cadre avec une date-butoir pour le passage aux 35 heures. N'ayant pas été associés *aux discussions préparatoires entre* Jean Gandois et Martine Aubry, Didier Pineau-Valencienne et moi-même ne connaissions pas, en arrivant, la teneur des propositions qui ont été annoncées au sommet du 10 octobre.

» La question se pose aujourd'hui : Martine Aubry a-t-elle dit la vérité à M. Gandois lors de la préparation du sommet ? A-t-elle péché par intention ou par omission ? Je suis convaincu que Mme Aubry *n'a pas tout dit* à M. Gandois, qui a eu le sentiment d'avoir été berné, trompé, trahi. Homme d'honneur et de conviction, sa réaction à été à la hauteur de sa déception.

– Le gouvernement ne vous avait pourtant pas caché son intention de passer par la loi...

– A l'ouverture de la conférence, M. Jospin a seulement évoqué une loi qui devait, je cite, *« lancer le mouvement »*. Au cours de la journée, *il n'a jamais été question d'une* autre loi ni d'une date-butoir. Ce n'est que dans les deux dernières minutes du discours conclusif du premier ministre que l'on a découvert qu'il y aurait, quel que soit le résultat de la première loi d'incitation, une seconde loi, et que le passage aux 35 heures comportait une date-butoir. Ni l'opportunité ni les modalités de ce passage n'ont été abordées au cours de la conférence.

– Vous n'étiez donc pas hostiles à une *loi d'orientation* ?

– La loi Robien incite les entreprises à abaisser la durée du travail en contrepartie d'allègements de charges sociales. Ce dispositif, qui est loin d'avoir les vertus qu'on lui prête, a au moins comme qualité de n'être qu'incitatif. Ce qui nous est proposé dans la première loi est une nouvelle version de la loi Robien – *une version coûteuse, car on* subventionne lourdement tous les emplois existants pour obtenir une augmentation des effectifs marginale et qui pourrait n'être que temporaire.

» S'il peut être rationnel pour une entreprise de toucher les subventions *qui lui sont offertes, cela* conduit à une irrationalité collective, car les entreprises ne sont pas naïves au point de croire que ce que l'Etat donne d'une main, il ne le prélève pas de l'autre. C'est ce qu'on appelle l'économie-gribouille. Avec la seconde loi prévue en 1999, on quitte l'incitation coûteuse pour l'obligation désastreuse.

– Les syndicats ont reproché au CNPF de n'avoir rien proposé au cours de cette journée du *10 octobre*...

– Ce n'est pas vrai. Le CNPF comme la CGPME ont accepté le principe d'ouverture de négociations sur tous les sujets au programme de la conférence. C'était la seule chose envisageable. Un sommet, rite très français, n'autorise pas de négociations fécondes, mais suscite, pour l'essentiel, des effets d'annonce et des déclarations de perron.

» Pour nous, le vrai dialogue social *ne peut véritablement se nouer* qu'au niveau de l'établissement, de l'entreprise, des branches ou, le cas échéant, au niveau interprofessionnel, mais sûrement pas au niveau législatif.

– N'est-ce pas le choix du gouvernement, puisque ces 35 heures seront négociées entreprise par entreprise ?

– Non, car la loi prévue en 1999 contraint l'issue des négociations. Négocier suppose liberté et responsabilité. *Nous venons d'assister* à une nouvelle tentative de « nationalisation » des relations sociales.



DENIS KESSLER

A partir du moment où, entre les *employeurs et les syndicats*, membres à part entière de la société civile, on introduit des acteurs publics – en l'occurrence le gouvernement et le Parlement –, on modifie radicalement le jeu. Aucun pays moderne ne fait appel à l'Etat dans ce qui constitue le cœur de la relation sociale et salariale.

» Aucun des pays qui ont résolu le problème du chômage n'a choisi une baisse massive et généralisée du temps de travail. Aucun pays qui *a connu le retour au plein emploi* n'a fait l'économie d'une réforme de l'Etat le recentrant sur ses missions et réoxygénant la société civile. Et le comble, c'est la schizophrénie de l'Etat français : l'Etat-régulateur nous impose ses 35 heures, mais l'Etat-employeur s'interroge !

– Pourquoi le président du CNPF a-t-il donné sa démission ?

– Sa démission est un désaveu de *la méthode employée et un refus* d'une mesure contraire à l'emploi. Elle signifie aussi que la confiance et la loyauté sont indispensables à un véritable dialogue social. Jean Gandois a exprimé, au soir du 10 octobre, le refus du CNPF d'être « instrumenté » par l'Etat et la volonté des entreprises d'exercer une responsabilité pleine et entière. Son attitude profitera aussi aux organisations de salariés.

– Le dialogue social dont vous *parlez n'était-il pas atone* ?

– Il n'est pas satisfaisant, je vous l'accorde ; mais, au niveau de l'entreprise, il fonctionne bien mieux qu'on ne le croit. Il faut sans doute refonder les relations sociales, en se posant les questions suivantes : de quoi discute-t-on, avec qui et à quel niveau (branche, entreprise, établissement) ? Que signifie un dialogue *franco-français, alors que* les entreprises s'européanisent et se mondialisent ? Dans tous les cas, il faut que l'Etat respecte le domaine réservé des partenaires sociaux et ne traite pas les acteurs de la société civile comme des irresponsables.

– Dans le cadre de cette refondation du dialogue social, le CNPF doit-il se désengager des organismes paritaires ?

– Il faut dresser le bilan du paritarisme, après cinquante ans de fonctionnement, à la lumière des choix effectués dans les autres pays. Paritaire signifie cogestion à deux, employeurs et représentants des salariés. Si l'Etat s'ingère dans le dispositif social, il transforme *de facto* la nature du paritarisme. La loi ou la convention, le décret ou *l'accord collectif, l'obligation ou* la négociation, il faudra choisir.

– Ces questions se poseront au nouveau « patron des patrons ». Cet homme devra-t-il être un *« tueur »*, comme l'a dit M. Gandois ?

– Je regrette cette expression, qui n'a aucun sens. Elle ne peut se comprendre que parce que M. Gandois s'est senti trahi. Le prochain président du CNPF devra être un fédérateur, un européen *convaincu et ouvert sur le monde*, un entrepreneur ayant réussi et un refondateur des relations entre les entreprises et les syndicats d'un côté, les entreprises et les pouvoirs publics de l'autre.

» Sa mission sera de montrer que le seul objectif du CNPF est de tout faire pour créer un environnement économique, financier, fiscal et social favorable aux entreprises, donc à la croissance, donc aux salariés, donc à l'emploi, donc à la France. »

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

Désaccord persistant au sein de la municipalité grenobloise sur la gestion de l'eau

Le maire socialiste s'oppose aux écologistes

LYON
de notre correspondant régional

La « majorité plurielle » qui est aux commandes de Grenoble depuis 1995 pourra-t-elle résister longtemps encore aux assauts répétés du deuxième adjoint, l'écologiste Raymond Avrillier, contre la politique menée, par le maire, Michel Destot (PS), dans le domaine de la gestion de l'eau ?

Lors de la réunion du conseil municipal, lundi 20 octobre, le « tombeur » d'Alain Carignon, également pourfendeur, depuis huit ans, *de la Lyonnaise des eaux*, a rappelé son opposition résolue à la présence dans les murs de la ville d'une société qui, selon M. Avrillier, a *« corrompu »* le contrat de privatisation du service de l'eau et de l'assainissement approuvé, en 1989, par la majorité de droite d'alors.

Sept ans plus tard, les dirigeants locaux et régionaux de la Lyonnaise furent condamnés par la cour d'appel de Lyon. S'appuyant sur *cet arrêt, le Conseil d'Etat a annulé*, le 1er octobre 1997, la délibération qui était attaquée par l'élu écologiste, mais il a maintenu en vigueur les contrats. En 1996, ceux-ci furent renégociés par la nouvelle municipalité, *« dans la hâte et le secret »*, déplore aujourd'hui « Eau-secours », une association proche de la gauche qui plaide pour le retour intégral du service de l'eau dans le giron de la ville.

Le maire de Grenoble, qui dispose, depuis trois semaines, des moyens juridiques nécessaires pour se séparer d'un partenaire encombrant, donne l'impression de vouloir le préserver. L'opposition de droite, mais surtout les « adversaires » de M. Destot au sein de sa propre majorité rappellent les promesses électorales qu'il fit, en 1995, pour attirer *les voix écologistes*. Entre les deux tours des élections municipales, les écologistes rallièrent la liste PS-radical-PC sur la promesse que le futur maire remunicipaliserait le service de l'eau.

Aujourd'hui, la ville peut demander au tribunal administratif de Grenoble *de prononcer la nullité* des contrats ou résilier, de sa propre initiative, mais avec le risque de devoir payer de fortes indemnités, ceux qui la lient à la *Lyonnaise* ainsi que les avenants négociés après les élections municipales. Les élus écologistes soulignent que leur maintien permettrait à la société privée de conserver la quasi-totalité de ses privilèges sur l'eau pendant encore quinze ans. *« Le bon sens, le droit et la morale exigent que ces contrats soient formellement annulés »*, affirme M. Avrillier. *« Les vices entachant la délibération* [de 1989] *et les contrats initiaux ont été corrigés par les décisions ultérieures* [les avenants conclus en 1996 et 1997] *»*, plaide pour sa part M. Destot.

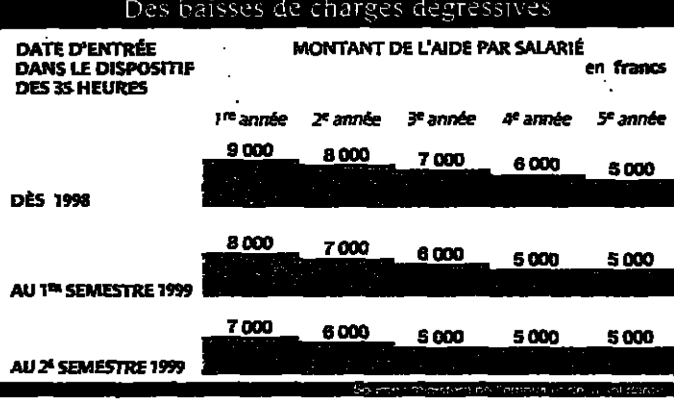
Devant le conseil municipal, M. Destot a précisé que « [son] *objectif est d'écarter au maximum l'emprise de la Lyonnaise des eaux. Si nous avions pu le faire complètement sans dédommagement, nous l'aurions fait »*, a précisé le maire. Selon l'entourage de M. Destot, l'affrontement public entre le maire et son deuxième adjoint sur la gestion de l'eau est une *« divergence actée depuis la campagne de 1995 »* qui n'a pas eu jusqu'alors de conséquences sur les autres grands dossiers de la ville.

Claude Francillon

Martine Aubry assure qu'un espace est laissé à la négociation

« LES 35 HEURES ne se feront pas au pas cadencé », a assuré, lundi 20 octobre, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Dix jours après la conférence *nationale* sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, au terme de laquelle Jean Gandois, chef de la délégation du CNPF, avait accusé le gouvernement de l'avoir *« berné »*, Mme Aubry a voulu donner des assurances sur la *« souplesse »* et le *« pragmatisme »* du dispositif, qui comportera, selon elle, *« moins de contraintes que la loi Robien »*.

« Les entreprises auront le temps et la latitude nécessaires pour négocier dans les conditions les plus adaptées à leur situation. » Ce sera aussi pour elles, a dit Mme Aubry, *« l'occasion d'une nouvelle organisation du travail »*, qui permettra plus de *« flexibilité »*, un concept cher au patronat. La ministre a encore assuré que les baisses des charges prévues par le gouvernement vont alléger le coût du travail, *« notamment pour les bas salaires »*.



À partir de 2000, l'Etat versera une aide structurelle dont le montant sera déterminé dans le cadre de la seconde loi sur les 35 heures prévue fin 1999.

LE SEUIL DE L'EFFECTIF

Les entreprises qui signeront, dès 1998, un accord sur la réduction d'au moins 10 % du temps de travail lié à une augmentation d'au moins 6 % de leurs effectifs bénéficieront de réductions dégressives de charges pendant cinq ans *(voir tableau)*. Pour les années suivantes, *« une aide structurelle sera définie à la fin de 1999 »*, a annoncé Mme Aubry. Ces entreprises seront tenues de maintenir leurs nouveaux effectifs pendant au moins deux ans. Un dispositif parallèle sera mis en place pour celles qui utiliseront la loi afin de diminuer les suppressions d'emplois dans le cadre d'un plan social. Mme Aubry a souligné que l'administration sera particulièrement attentive à ces dossiers, *« afin d'éviter les effets d'aubaine, comme il y en a eu parfois dans le volet "défensif" de la loi Robien »*.

Le projet de loi dit d'orientation et d'incitation sera *« l'un des premiers discutés à l'Assemblée nationale en 1998 »*, a annoncé Mme Aubry. Le texte est *« quasiment prêt »*, a-t-elle assuré, à *« un ou deux points près »*, qu'elle entend discuter avec les organisations, manière pour elle d'affirmer que le dialogue n'est pas rompu avec le patronat. D'ailleurs, insiste-t-elle, de *« nombreux chefs d'entreprise »* l'ont déjà contactée pour lui exprimer leur intérêt.

Parmi les points à préciser, le seuil de l'effectif salarié des entreprises concernées par le passage aux 35 heures au 1er janvier 2000 n'est pas le moindre. Le 10 octobre, le premier ministre avait parlé d'entreprises de *« plus de dix salariés ou pour un seuil voisin »*. Au-dessous, elles auraient jusqu'en 2002 pour se conformer au nouvel horaire légal. Depuis, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat chargée des PME, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, ont proposé de relever ce seuil à vingt salariés.

Après une consultation avec les partenaires sociaux, ce sera au premier ministre de trancher, a précisé Mme Aubry, qui a expliqué que le gouvernement est *« très ouvert »* sur cette question. L'enjeu de ce débat concerne plus de 120 000 établissements qui emploient entre 10 et 19 salariés, soit un effectif global de 1,6 million de personnes.

Le passage aux 35 heures va aussi toucher au délicat sujet des heures supplémentaires. Mme Aubry a affirmé que *« ce problème sera réglé dans la seconde loi »*, qui sera élaborée au second semestre de 1999. Enfin, le gouvernement va devoir revoir les modalités d'aide au temps partiel : jusqu'ici, les entreprises bénéficient d'abattement *sur les charges pour des salariés* travaillant entre 16 et 32 heures par semaine. Ce seuil maximal pourrait être abaissé à 30 heures.

En présentant les incitations financières du passage aux 35 heures, Mme Aubry a déclaré : *« Notre pays adore les crises. Pour moi, la seule crise pour laquelle il me semble légitime de me battre, c'est le chômage. »* Elle a assuré n'avoir pas d'*« inquiétude »* sur l'attitude du CNPF.

Bruno Caussé

Une élection cantonale partielle dans la Nièvre

Le premier tour d'une élection cantonale partielle, rendue nécessaire par le décès du titulaire du siège, a eu lieu dimanche 19 octobre à Luzy, dans la Nièvre. Vacant depuis le décès de Bernard Dollet (divers droite), ce canton devrait revenir à Marcel Joyeux (divers). Le candidat du Front national, Marc de Visscher, a progressé, par rapport au scrutin de 1992, au détriment de celui du Parti communiste, Christian Tinot.

I., 4 243 ; V., 2 715 ; A., 36,01 % ; E., 2 660.

Marcel Joyeux, div., m. de Luzy, 1 233 (46,35 %) ; Jean-Louis Rollot, PS, 959 (36,05 %) ; Marc de Visscher, FN, 215 (8,08 %) ; Marc Le Mignon, écol., 135 (5,07 %) ; Christian Tinot, PC, 118 (4,43 %)... *BALLOTTAGE.*

[22 mars 1992 : I., 4 561 ; V., 3 425 ; A., 24,90 % ; E., 3 233 ; Bernard Dollet, div. d., 1 610 (49,79 %) ; *Didier Gueriaux, app. PS, 1 196 (36,99 %) ; Louis Cougny, PC, 269 (8,32 %) ; Jean-Pierre Roger, FN, 158 (4,88 %).*]

DÉPÊCHES

■ **« AFFAIRES » : président de l'UDF, François Léotard, a fait part,** lundi 20 octobre, à Marseille, de son *« sentiment de nausée »* après les attaques du livre *L'Affaire Yann Piat* et a appelé ses partisans à un *« sursaut républicain »* à l'ouverture de la campagne des élections régionales. Le député du Var a *qualifié de « muflerie » l'attitude du député RPR* Renaud Muselier, qui avait douté du bien-fondé de la candidature de M. Léotard à la suite des remous provoqués par le livre sur Yann Piat.

■ **PROVENCE : Jean-Louis Bianco, député socialiste et maire de Digne-les-Bains** (Alpes-de-Haute-Provence), s'est dit prêt, mardi 21 octobre sur RMC, à favoriser, le cas échéant, l'élection d'un président UDF ou RPR à la région PACA *« à condition qu'il n'y ait aucun pacte public ou occulte »* entre la droite et le FN.

■ **CHÔMAGE : le gouvernement a rendu public,** lundi 20 octobre, le rapport sur le chômage qui avait été commandé par Alain Juppé, alors premier ministre, au Commissariat général du plan. Révélé par *Le Monde* dans son édition du 3 septembre, ce document intitulé *Chômage : le cas français*, souligne que sept millions de personnes sont aujourd'hui touchées par le sous-emploi (chômeurs, temps partiel subi, pré-retraite, chômeurs en formation).

Philippe Séguin consulté sur le cumul des mandats

LIONEL JOSPIN devait poursuivre, mardi 21 octobre, ses consultations sur le cumul des mandats, qu'il envisage de restreindre, en recevant Alain Madelin, président de Démocratie libérale. Après René Monory (UDF-FD), président du Sénat, Laurent Fabius (PS), président de la l'Assemblée nationale, et Robert Hue, secrétaire national du PCF, Philippe Séguin s'est rendu lundi à Matignon où il a eu un entretien d'une heure, notamment sur ce sujet, avec le premier ministre. Le président du RPR lui a fait part de *« deux pistes de réflexion »*.

Il s'est prononcé pour un aménagement de la législation en vigueur, portant sur la *« suppression »*, ou *« à tout le moins »* l'abaissement des seuils actuellement inscrits – commune de vingt mille habitants ou plus autre que Paris pour les maires et commune de cent mille habitants ou plus autre que la capitale pour les adjoints – et sur la limitation à une seule fonction exécutive. Le code électoral dispose qu'il est interdit de *« cumuler plus de deux mandats électoraux »* comme député ou sénateur, représentant au Parlement européen, conseiller régional et général, conseiller de Paris, maire et adjoint dans les conditions définies ci-dessus, ou plus de deux *« fonctions électives »*.

Exprimant une position personnelle, M. Séguin a précisé que les instances du RPR *« se prononceront le moment venu, en particulier les groupes parlementaires sur des propositions qui leur seront faites »*. Il a regretté que M. Jospin *« ne choisisse pas délibérément la voie d'une initiative parlementaire »*. Le président du RPR s'est élevé contre *« l'hypocrisie »* conduisant à interdire aux ministres d'être maire, tout en leur laissant occuper les *« fonctions de premier adjoint avec une délégation générale »* (*Le Monde* du 11 septembre). C'est le cas de plusieurs ministres du gouvernement Jospin. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, par exemple, ne parvient pas à se faire à l'idée qu'il n'est plus maire de Sarcelles. Il s'est présenté comme tel lors d'un débat télévisé avec Edouard Balladur et dans une émission diffusée le 8 octobre par la BBC.

Olivier Biffaud

(Publicité)

هكذا من الأصل

JUSTICE La neuvième journée du procès de Maurice Papon a été marquée par les dépositions de plusieurs témoins cités par la défense. ● AU CŒUR des débats, une question : un fonctionnaire devait-il, en 1942, démissionner ? ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, l'historien Michel Bergès, qui fut, en 1981, à l'origine de la mise en accusation de Maurice Papon, explique que de nouveaux documents le conduisent à relativiser le rôle de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde dans la déportation des juifs. *« Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on met sur le dos de Maurice Papon l'ensemble des déportés israélites »* affirme-t-il. ● MARDI, Lionel Jospin devait répondre à Philippe Séguin, qui, dans *Le Figaro*, réitère ses attaques contre le gouvernement, coupable selon lui d'entretenir à l'occasion de ce procès une atmosphère délétère qui ferait le jeu du Front national.

La responsabilité des fonctionnaires au cœur du procès Papon

En 1942, fallait-il ou non rester à son poste ? Plusieurs témoins cités par la défense ont défendu, lundi, devant la cour d'assises, le choix de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Ce dernier a affirmé qu'il n'a « jamais laissé pourchasser des enfants »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Londres ou Vichy ? Partir ou rester ? En 1942, un fonctionnaire devait-il démissionner ?... *« Si les fonctionnaires français avaient refusé d'accomplir les ordres allemands, nous aurions eu un* Gauleiter [représentant la tutelle allemande], *la Milice. C'eût été atroce »*, soutient Jean Bozi, soixante-dix-huit ans, préfet honoraire et ancien membre du cabinet du ministre de l'intérieur Roger Frey dans les années 60.

Venu témoigner, lundi 20 octobre, en faveur de Maurice Papon, cet ancien parlementaire corse, qui *« fréquenta quotidiennement »* le préfet de police de Paris de 1962 à 1966, ravive, pour les besoins de la démonstration, la théorie de « l'Etat bouclier » composant avec les autorités nazies pour éviter le pire aux populations civiles. Sur un registre un peu similaire, mais sans parler expressément de la période de Vichy, l'accusé avait développé la semaine dernière ce credo : *« Démissionner, c'est déserter. Pardonnez-moi d'être vulgaire, mais c'est se dégonfler. »*

« La plupart des préfets et beaucoup de secrétaires généraux ont été déportés parce que beaucoup ont fait ce que le devoir patriotique leur commandait », affirme Jean Bozi. *« Pensez-vous que Maurice Papon a fait son devoir patriotique ? »*, demande alors un avocat de la partie civile. *« Je considère, en conscience, que Maurice Papon ne savait pas le sort atroce* [qui était réservée aux juifs], *sinon, tel que je le connais, il aurait démissionné. »*

Mᵉ Alain Lévy, pour la partie civile, rappelle au témoin les conclusions du jury d'honneur, constitué en 1981 et composé de grands résistants, qui estimait précisément que Maurice Papon aurait dû démissionner en 1942, au moment des premières déportations. D'autres avocats, empiétant inévitablement sur l'examen des faits, programmé à partir du 31 octobre, s'interrogent sur le point de savoir comment Maurice Papon pouvait *« ne pas savoir »*, *« alors qu'il signait des ordres d'arrestation et de déportation »*.

« Je suis persuadé qu'il ne le savait pas », réitère Jean Bozi, qui dit avoir acquis sa conviction du travail effectué, dans les années 60, aux côtés de l'accusé. *« Qu'auriez-vous fait vous-même ? »*, demande alors une autre voix. Le témoin hésite, se donne un court instant de réflexion. Il a déjà dit à la cour et aux jurés combien il avait trouvé en son temps *« abominable »* l'obligation du port de l'étoile jaune et *« scandaleuse »* la livraison des juifs à l'occupant : *« Quotidiennement* (...), *je fais des réponses qui alternent suivant la force d'âme. J'aurais pu démissionner ou j'aurais pu rester par devoir en me disant que quelqu'un d'autre risquait peut-être de faire pire. »* Un autre temps s'écoule : *« Ma réponse n'est pas glorieuse, mais elle est nette, elle est franche. »*

« JE NE PEUX LAISSER DIRE... »

Le président Jean-Louis Castagnède prend acte de la réponse et purge les questions de part et d'autre des bancs des avocats. Maurice Papon se lève et, sur le ton de l'indignation : *« Je ne peux laisser dire que le service des questions juives a signé des ordres d'arrestation, comme je ne peux laisser dire que j'ai moi-même signé des ordres d'envoi au camp de Drancy. Le moment venu, je demanderai qu'on produise la pièce selon laquelle j'aurais donné des ordres d'arrestation. »* L'accusé se rasseoit.

A la franchise de Jean Bozi succède alors une interrogation d'un nouveau témoin, Jacques Genton. *« Démissionner ? Pouvait-on le faire ? »*, demande le sénateur (Union centriste) du Cher, qui vient lui aussi témoigner en faveur de son ancien voisin Maurice Papon, jadis député et maire de Saint-Amand-Montrond. D'une voix calme, l'homme qui fit carrière dans la préfectorale au lendemain de la Libération avant d'embrasser celle de parlementaire veut prendre le recul qui sied à son âge : soixante-dix-neuf ans. *« C'est un problème dont il est plus facile de s'entretenir cinquante ans après qu'il ne l'était sur le coup et dans l'immédiat après-guerre. »*

Le cheveux blanc, la voix posée, le sénateur et ancien maire de Sancerre ouvre à titre d'exemple une page sombre de l'histoire locale de son pays. En juin 1944, les francs-tireurs partisans (FTP) du sud du Cher et de la Creuse décident de libérer Saint-Amand. *« Ils ont culbuté les soldats allemands et même enlevé la femme du chef de la Milice. Mais les Allemands sont revenus quelques jours plus tard, et plus nombreux. Il y eut de cinquante à soixante fusillés. Chaque année, on dépose des fleurs... »* De la même voix posée, il poursuit : *« Le sous-préfet de l'époque était parti, envolé. Il n'avait ni démissionné ni été révoqué. Il était simplement parti. Alors un préfet milicien a été nommé (par Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre), qui a pris contact avec la Gestapo de Bourges. Ils ont arrêté entre trente et quarante israélites en représailles, il les ont emmenés à la maison d'arrêt, puis ils les ont jetés dans un puits. J'ai toujours pensé que si ce sous-préfet de Vichy était resté, il aurait pu intervenir auprès de l'armée allemande. »*

« HUMANISME »

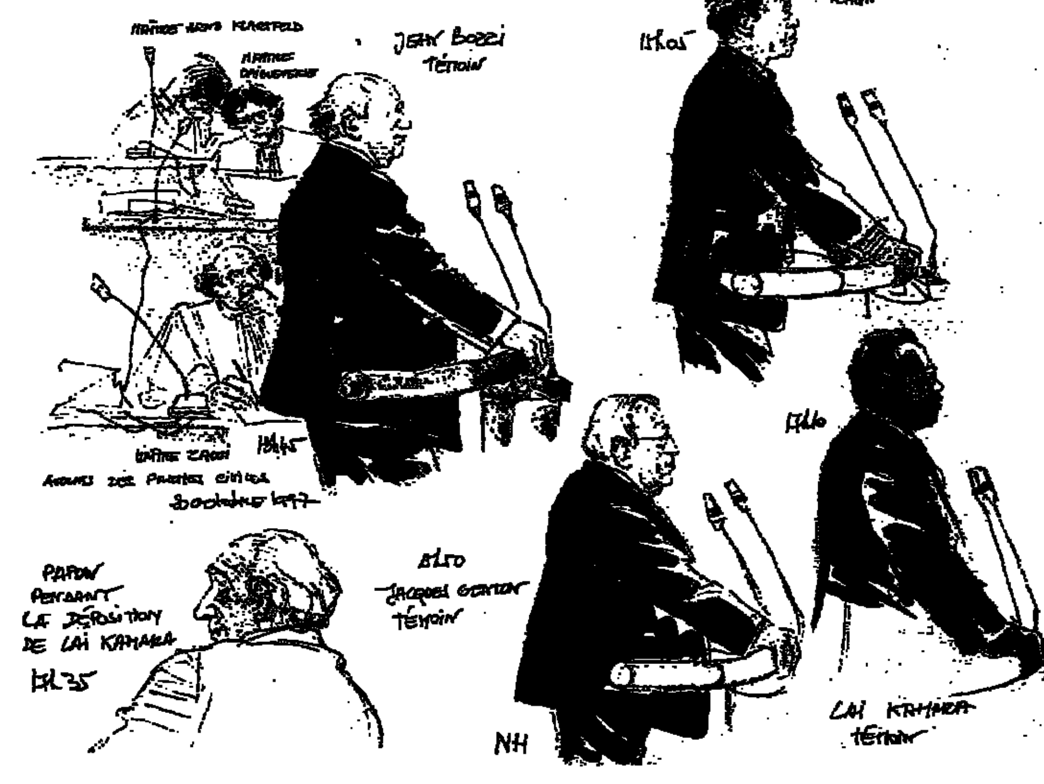
Un long silence suit. *« Vous voulez dire que mieux valait un préfet collaborateur qu'un préfet collaborationniste ? »*, demande Mᵉ Bertrand Favreau, pour la Ligue des droits de l'homme. *« Il aurait pu dialoguer. C'était une sécurité »*, répond le témoin. Puis, comme les anciens ministres Olivier Guichard et Philippe Mestre et comme l'ancien commissaire de police Jean Caille, Jacques Genton rapporte le soutien exprimé par les grands résistants, tel Maurice Bourgès-Maunoury, ancien délégué militaire du général de Gaulle pour la zone sud et ancien président du conseil, à Maurice Papon.

Délégué général de l'association Résistance, vérité, souvenir, comité de soutien à l'accusé, Laï Kamara, cinquante et un ans, confirme. L'association, dont Maurice Bourgès-Maunoury était précisément le président, a été créée en 1988 *« parce que ces grandes figures de la Résistance s'inquiétaient des délais de la procédure et avaient peur de ne pouvoir témoigner au procès de Maurice Papon »*. Proche conseiller de l'ancien ministre du budget de Raymond Barre, Laï Kamara fait part de *« l'humanisme »* de Maurice Papon, ce qui ne manque pas de faire grincer les dents sur le banc des parties civiles. Il livre une information inédite concernant une mission secrète *« humanitaire »* opérée par l'accusé, et menée en 1978 et 1979 en Argentine, qui aurait abouti à la libération de six Français détenus. Il cite les noms des personnes concernées.

« Est-ce faire preuve d'humanisme que de déporter des enfants ? », demandent en retour et en substance Mᵉˢ Caroline Daigueperse et Arno Klarsfeld pour les parties civiles. Laï Kamara s'insurge. *« Il n'est pas convenable de poser cette question. Je n'étais pas né. Enfin, comment juger après coup ce qui a pu se produire ? Ce que je peux dire, c'est ce que les grands résistants – Marie-Madeleine Fourcade, Jacques Soustelle, Gaston Cusin – m'ont dit : qu'il était très difficile à cette époque d'exercer des fonctions dans la préfectorale, comme dans la gendarmerie ou la magistrature, et qu'à aucun moment M. Papon n'a démérité. Ils l'ont dit devant moi au président de la République (François Mitterrand), ils l'ont dit aux différents gardes des sceaux que nous avons rencontrés. »*

Mais déjà Maurice Papon veut faire *« une observation majeure »* et saisit cette parole que, comme pour tout accusé, on lui donne en dernier : *« Je ne peux laisser dire que j'ai laissé pourchasser des enfants, alors qu'au contraire je me suis employé corps et âme à les sauver. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



Michel Bergès, historien

« Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on fait de M. Papon un mythe politique »

« En 1981, vous avez été à l'origine de l'« affaire Papon », en contribuant à la découverte des archives qui en ont alimenté le dossier. Aujourd'hui, pourtant, vous semblez plus que réservé par rapport au procès. Pourquoi ce « retournement » qui semble vous placer, désormais, en contradiction avec les parties civiles dont vous étiez naguère un consultant ?

– J'ai en effet soutenu le combat des parties civiles – c'est-à-dire des porte-parole de la mémoire de la communauté juive – tant qu'il s'agissait d'un combat élargi où l'on jugeait Papon mais aussi quelques autres. Après, l'appareil judiciaire est devenu autonome et les parties civiles ont écarté les historiens. Si l'on ne peut dire qu'il y ait eu, depuis, malhonnêteté dans l'analyse des archives, on peut en revanche parler de dérapages. Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on met sur le dos de M. Papon l'ensemble des déportés israélites, on en fait un personnage médiatique, maladroitement déformé en responsable de tout le *mécanisme, un mythe politique.*

– Pouvez-vous décrire les étapes de votre basculement, de votre révision de vos positions premières ?

– Je préfère ne pas parler de révision, vu la connotation du terme. *Mais, chez certains porte-parole* des parties civiles, je pourrais parler de « révisionnisme à l'envers », ou de réductionnisme, c'est-à-dire de projections unilatérales, nouvelles, homogénéisantes où la construction de la *mémoire fait* des infidélités à la vérité historique. Ainsi, si au cours de la période d'occupation on déporte des israélites, on déporte aussi des politiques, on fusille près de trois cents otages dans la région bordelaise, à quoi s'ajoutent les victimes du STO... La vérité historique est plus globale, plus collective, moins sélective que la mémoire ou l'ordre judiciaire.

– Dans le cas de Maurice Papon, qu'avez-vous découvert dans les archives pour modifier à ce point vos engagements premiers ?

– J'ai découvert récemment les archives de l'Union générale des israélites de France (UGIF) de Bordeaux et l'importance décisive des documents sauvegardés, microfilmés au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) à Paris, ainsi que les archives familiales du grand rabbin de Bordeaux, Joseph Cohen. En outre, déterminants ont été les documents du SRPJ de Bordeaux sur les enquêtes d'après-guerre, ainsi que les documents du commissariat régional de la République dirigé par Gaston Cusin (qui se trouvent aux archives départementales de la Gironde).

» J'ai, en outre, retrouvé dans les dossiers d'instruction de la cour de justice de Bordeaux contre André Besson-Rapp, responsable régional du Service de renseignement antimaçonnique (le SRAM), des fiches sur tous les fonctionnaires de la préfecture, depuis le préfet Maurice Sabatier, *nommé au printemps 1942*, jusqu'aux simples dactylos.

– Est-il question de Maurice Papon dans ces dossiers ?

– Bien entendu, puisque c'est lui qui a la haute main sur le personnel de la préfecture. *Dans la note du* SRAM qui le concerne on trouve un rapport d'une page, daté du 8 janvier 1943 (cote 24 du dossier Besson-Rapp), dans lequel on lit que M. Papon considérait que *« les ordres venant de Vichy n'avaient pas gros intérêt pour lui et qu'il préférait s'attacher aux demandes formulées par les anciens élus, députés, conseillers généraux, etc. »*. Il y est décrit comme *« américanophile »*, très proche du préfet, tenant de l'« ancien régime », ami personnel de Sabatier. Il est suspecté par tous ceux qui l'observent.

– En quoi votre portrait de Maurice Papon est-il différent de celui qui apparaît dans l'acte d'accusation ?

– En ce qui concerne son attitude en poste, la question est : sabote-t-il les affaires juives ? Ma réponse est : oui. Il y a des preuves. Maurice Papon sabote le fichier juif par des radiations en accord avec le grand rabbin Cohen et Pierre Garat (le chef du service des affaires juives, en poste depuis janvier 1941).

»On le sait, tout simplement parce qu'il s'est fait prendre. Des lettres datées du 28 avril et du 25 juin 1943 nous montrent qu'il est repéré par Dehan et le délégué régional de la police des questions juives, Testas de Folmont, qui envoient des lettres au directeur de cabinet de Darquier de Pellepoix, lequel dirige le Commissariat général aux questions juives.

– Combien de personnes, selon vous, auraient été ainsi radiées du « fichier juif » par Maurice Papon ?

– Le chiffre de 130 radiations est avancé dans le rapport des experts de la première instruction *[rapport dont l'annulation a suivi celle de la première instruction, NDLR]*. Mais moi j'aboutis à un chiffre de 300 à 400 personnes, mais bien sûr en tenant compte du rôle primordial joué par le grand rabbin Joseph Cohen, qui commence à saboter autant que faire se peut le processus dès 1941, bien avant l'arrivée de Papon à Bordeaux en juin 1942.

– Pourquoi n'avez-vous pas averti la justice, comme vous l'aviez fait en 1983, de tous ces documents que vous avez découverts ?

– Parce que, le 10 janvier 1988, toute la communauté des historiens a été écartée du dossier, et que l'on a renoncé à l'expertise historique. J'avais donné, en 1983 et en 1986, une partie de ces documents que j'avais classés pendant des années. De 1983 à 1988, j'ai lancé une grande enquête avec des *témoins* dont beaucoup sont morts. Tout cela a dormi depuis. Je suis resté jusqu'en 1996 sans bouger, attendant que l'appareil judiciaire produise une analyse de ces textes. Ce que j'ai pu constater ce sont surtout d'immenses lacunes dans l'arrêt de renvoi : à l'Ecole de la magistrature, on n'apprend pas à lire les archives ! *Seule* la critique historienne le peut.

– Que reprochez-vous à l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation dans les conclusions très différentes qu'il tire de l'analyse des documents ?

– Notamment d'avoir confondu les minutes avec les originaux. Maurice Papon signe les minutes des originaux du préfet régional (pour les réquisitions de la gendarmerie lors des convois), et il signe les originaux des minutes de Pierre Garat pour les affaires traitées par le service de ce dernier. De même signe-t-il, de façon « hypohiérarchique », l'ensemble du courrier desdits services pour lesquels il a l'attribution réglementaire de signature et non d'autorité. Avec, en plus, tous les documents partant en direction des services allemands.

»S'agissant de deux convois où serait impliquée la responsabilité de Maurice Papon, l'arrêt de renvoi a confondu la date des signatures des minutes avec la date des convois eux-mêmes (page 38 on donne la *date des minutes* – le *28 août* et le 1ᵉʳ février – tandis que page 55 on donne la date exacte des convois, soit les 26 août 1942 et 2 février 1943). Sabatier a seul, légalement, le pouvoir de réquisition des gendarmes. Je signale que les archives de la gendarmerie de la Gironde, disposant des originaux, n'ont point été saisies. Entre les deux, Maurice Papon a des fonctions d'intervention pour des libérations et des sauvegardes. En outre, il n'intervient qu'*a posteriori*, sur ordre de Sabatier pour faire des rapports d'information sur les rafles aux instances supérieures – et non des rapports d'ordre.

»Pour ce qui est de 1943 et 1944, je suis catégorique, et j'engage ma crédibilité d'analyste : Maurice Papon n'a pas non plus fourni de listes d'arrestations.

– Votre thèse est-elle désormais que Maurice Papon paie pour d'autres ?

– Ecoutez, je vais vous dire quel serait selon moi le procès idéal, non certes justifiable pour un historien, mais, disons, au moins acceptable. Dans le box des accusés il faudrait le préfet régional Maurice Sabatier, l'intendant de police Duchon, le commissaire divisionnaire Fredou, son directeur technique, Norbert Techouyère et Pierre Garat. A titre personnel, je n'y placerais pas Papon parce qu'il n'intervient qu'après coup, uniquement dans des actes d'écriture et de signatures, ou d'interventionnisme *a posteriori*. Pour tous ces hommes, je parlerais plutôt d'« homicide involontaire », puisqu'il faut tenir compte de la menace et de la contrainte qui pèsent sur eux de la part des SS. Pour moi, les responsables ont perdu leur honneur pour assumer leur devoir, dans l'humiliation et avec abnégation.

»J'inculperais en revanche pour crimes contre l'humanité – outre la police française des questions juives –, le SS Knochen, qui vit encore et qui a été gracié par de Gaulle, Hagen, l'adjoint du chef de la police SS en France, qui a préparé la rafle de juillet à Bordeaux avant d'être promu à Paris, les membres de la police allemande de Bordeaux, notamment ceux qui étaient chargés des questions juives : Doberschutz, Machule, Luther et Nahrich ainsi que Mayer. Mais ce procès aurait dû avoir lieu à la Libération.

»Par rapport à tous ces hommes-là, Papon joue un rôle secondaire. »

Propos recueillis par
Nicolas Weill

En ce qui concerne son attitude en poste, la question est : Sabote-t-il les affaires juives ? Ma réponse est : Oui, il y a des preuves

Les parties civiles souffrent d'un manque d'unité dans leurs rangs

Des divergences quasi-familiales les opposent

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« Dans tout couple, il y a des problèmes ; Alors, vous comprenez avec quarante personnes ! » : René Panaras faisait partie du groupe initial qui, autour de Mᵉ Gérard Boulanger, lançait, en 1981, les premières attaques contre Maurice Papon. Aujourd'hui, il veut minimiser les disputes qui, depuis l'ouverture du procès, divisent les parties civiles et leurs avocats. *« Il n'y aucune divergence de fond,* ajoute-t-il, *nous voulons avant tout que la lumière soit faite sur la responsabilité réelle de Maurice Papon. » « Il ne faut pas exagérer nos divergences »*, renchérit Eliane Dommange, elle aussi militante de la première heure et qui voit d'un mauvais oeil les débats entre les parties civiles étalés sur la place publique. Ces divergences ressemblent fort à des « bisbilles » quasi familiales entre des personnes qui luttent ensemble, jour après jour, depuis plus de vingt ans. Beaucoup se connaissent depuis leur enfance, passée dans le quartier populaire de Mériadeck, et se retrouvent sur l'essentiel : faire condamner Maurice Papon.

La personnalité et les déclarations impétueuses de Michel Slitinsky, dont le rôle fut primordial, ne sont pas là pour calmer les esprits. Alors que la hache de guerre – mille fois déterrée, mille fois enterrée – entre les deux hommes semblait oubliée, voilà que, ce week-end, Michel Slitinsky s'en est de nouveau pris à Gérard Boulanger, son avocat. *« Il manque un chef d'orchestre aux avocats des parties civiles »*, estime M. Slitinsky, qui souhaite que Serge Klarsfeld remette sa robe d'avocat et assume ce rôle. L'avocat ayant déjà répondu par la négative, Michel Slitinsky souhaite rechercher un *« grand ténor parisien »* pour répondre à Maurice Papon et à son défenseur, Jean-Marc Varaut.

OFFENSIVE INATTENDUE

En fait, plusieurs parties civiles ont été surprises par l'offensive de Maurice Papon, inattendue compte tenu de ce que l'on croyait savoir de son état de santé. Elles ne supportent pas non plus le défilé des témoins cités par la défense. *« Nous qui avons été touchés dans notre chair, nous sommes révoltés par ce que nous entendons »*, dit ainsi Juliette Benzazon.

Pour contrer cette offensive, elles souhaitent des avocats plus pugnaces et plus unis : *« Nous sentons,* précise Juliette Benzazon, *que nos avocats ne sont pas toujours d'accord entre eux, et nous souhaitons que leur stratégie soit plus orchestrée. »*

Toutes les parties civiles ne partagent pas ce point de vue. Même si elles sont, autant que les autres, choquées par les témoins de moralité appelées par la défense, elles rongent leur frein mais attendent, sur les conseils de leurs avocats, la suite des débats et, surtout, que l'on en arrive, enfin, aux faits reprochés à Maurice Papon.

Alors, l'horreur réconciliera tout le monde.

José-Alain Fralon

Nouveau déménagement de l'accusé

Pour la troisième fois depuis sa mise en liberté décidée le 10 octobre par la cour d'assises de la Gironde, Maurice Papon a été conduit à changer de résidence. Il s'est installé, lundi soir 20 octobre, dans une maison au bord du lac de Lacanau, à une quarantaine de kilomètres de Bordeaux.

Sous protection policière constante, il avait initialement passé deux jours dans un grand hôtel de Margaux, avant d'y devenir indésirable et de s'installer, dimanche 12 octobre, dans un hôtel de Pessac, toujours en Gironde. Le directeur de l'établissement lui avait demandé de quitter les lieux, pour des raisons de sécurité. Depuis le 14 octobre, l'accusé demeurait dans une chartreuse de Castres-Gironde.

Philippe Séguin accuse le gouvernement de vouloir gonfler la force électorale du Front national

M. Jospin devait lui répondre mardi devant les députés

Sous le titre « Assez, assez, assez ! », le président du RPR, Philippe Séguin, revient, mardi 21 octobre dans *Le Figaro*, sur les polémiques provoquées par le procès de Maurice Papon qu'il juge être le *« catalyseur »* d'une *manipulation des esprits* ». Il accuse le gouvernement d'observer *« une attitude ambiguë »* face à *« la dégradation inquiétante de l'esprit public »*. M. Jospin devait lui répondre mardi à l'Assemblée nationale.

LE DÉBAT POLITIQUE sur Vichy, qui a pris un tour aigu avec l'intervention de Philippe Séguin *sur France 2*, dimanche 19 octobre, ne semble pas près de s'apaiser. Le président du RPR y revient, mardi 21 octobre, dans le *Figaro*, en s'en prenant au gouvernement, accusé d'observer *« une attitude ambiguë »* face à la *« dégradation inquiétante de l'esprit public »*. Après avoir réaffirmé qu'à ses yeux, *« la France, réduite à l'impuissance, ne peut être tenue pour responsable des fautes de ceux qui la dirigeaient ou de ceux qui l'administraient »* à Vichy, M. Séguin revient sur l'idée que le procès de Maurice Papon serait le *« catalyseur »* d'une *« manipulation des esprits, d'autant plus efficace et redoutable qu'elle revêt les oripeaux du moralisme »*, d'une dérive *« désormais hors du contrôle des apprentis sorciers qui auront donné la mesure de leur irresponsabilité, dérive dont, une fois de plus, et comme par hasard, M. Le Pen s'efforce de tirer profit en s'essayant à salir le général de Gaulle et la Résistance »*.

« Mais que cherchent certains à gauche ?, s'interroge le président du RPR. *A poser ? (...) A faire oublier les réalités du présent en excitant les haines d'autrefois ? »*. *« Je me demande tout de même jusqu'à quel point cette atmosphère délétère, si soigneusement entretenue, n'est pas au service d'un objectif implicite : celui de continuer à gonfler la force électorale du Front national, dans l'espoir qu'il finira par évincer l'opposition républicaine, assurant ainsi aux socialistes de longues années de pouvoir »*, accuse-t-il. Et, même s'il ne veut pas faire *« à M. Jospin et à ses amis le grief d'une machination aussi consciente »*, M. Séguin *« constate »* que le *« gouvernement a oscillé trop longtemps entre indifférence et bienveillante connivence, face au malaise très grave qui s'est développé sous le prétexte du procès. »*

La première intervention du président du RPR, dimanche, a poussé François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, à accuser M. Séguin de vouloir *« faire une affaire politique »* du procès de Maurice Papon. *« Vouloir mettre là je ne sais quel enjeu politique, c'est faire fausse route et mettre une confusion dont les victimes et leurs familles seront les premières courroucées »*, a-t-il indiqué lundi lors d'un point de presse.

« ARRIÈRE-PLANS HISTORIQUES »

Ce même jour, Lionel Jospin avait estimé que le procès de Maurice Papon était *« le procès d'un homme »* et qu'il ne devait pas *« dévier de ce cours »*. *« Je ne suis pas sûr de voir très clairement les termes de ce débat, tels qu'ils ont été exposés ces derniers jours »*, a indiqué le premier ministre. *« Qu'on éclaire les arrière-plans historiques de cette période me paraît normal. Que les historiens travaillent sur ces questions est absolument nécessaire. Que pour les Français on fasse le clair sur une période sombre de notre histoire, oui – sans confondre, naturellement, la République et le régime de Vichy, les collaborateurs et les résistants, les prudents et les justes »*, a ajouté le chef du gouvernement. Son entourage indique qu'il devait y revenir devant les députés, mardi, lors de la séance de questions au gouvernement.

Pour sa part, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, François Bayrou a jugé, mardi sur France-Inter, *« profondément malsain »* de transformer *« insidieusement »* le procès de Maurice Papon *« en procès d'une époque de l'après-guerre et de la guerre d'Algérie »*. Estimant que *« lorsqu'un pays s'est déchiré, la première règle à appliquer est la réconciliation »*, l'ancien ministre de l'éducation a déclaré que *« le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand avaient raison sur ce point »*. Affirmant que *« c'est particulièrement vrai pour la guerre d'Algérie »*, M. Bayrou a souligné *« le besoin de cicatrisation de l'histoire »*. *« Je ne suis pas de ceux qui instruisent à propos de ces drames le procès de la France, de la société française comme s'il fallait constamment se couvrir la tête de cendres et se flageller »*, a-t-il ajouté.

Cécile Chambraud

Le revirement du découvreur de l'affaire Papon

PORTRAIT
Michel Bergès situe l'origine de sa volte-face à début 1988

QU'EST-IL ARRIVÉ à Michel Bergès, l'un de ceux par qui le scandale Papon est arrivé, en 1981, alors qu'il exhumait avec l'archiviste Jean Cavignac les premiers documents que Michel Slitinsky devait transmettre au *Canard enchaîné* ? Né en 1952, Michel Bergès était avant tout un chercheur de terrain, un « localier » de l'histoire, sans cesse à l'affût des sources enfouies sur la région bordelaise dans les années d'occupation. Longtemps, dit-il, il a été un *« militant contre Vichy, en bloc »*, sympathisant avec les associations de victimes. En 1994, il avait soutenu une thèse sur « L'étatisation de la police en France de 1862 à 1940 » à l'université de Toulouse. Après trois ans passés au CNRS et une agrégation de sciences politiques, il est aujourd'hui professeur à l'université Montesquieu-Bordeaux-IV.

L'origine de la volte-face qui lui a fait abandonner ses anciens « compagnons d'armes », Michel Bergès la situe en janvier 1988. On est alors en pleine deuxième instruction de l'affaire Papon, lorsque le parquet général demande une expertise historique afin d'étudier, entre autres, le mécanisme des dévolutions de pouvoir pendant l'occupation allemande. Les avocats de la partie civile dénoncent un artifice de procédure et craignent qu'un délai supplémentaire ne vienne retarder encore l'instruction. Pour Michel Bergès, ce rejet sonne le glas de son engagement militant. Il se retire sur une sorte d'Aventin théorique. Désormais, ce sera sous l'invocation de *l'école des Annales* et de l'analyse critique des documents découverts par ses informateurs qu'il s'inscrira en faux contre la plupart des *conclusions* et *interprétations* de ceux dont il avait partagé la lutte.

MÉDIATISATION « PARISIENNE »

Michel Bergès manifeste surtout de l'agacement contre la médiatisation *« parisienne »* qui, à l'en croire, s'est emparée de l'affaire Papon. Il accorde maintenant plus d'importance et de responsabilités aux acteurs allemands de la « solution finale » et moins aux fonctionnaires français de la préfecture régionale de Maurice Sabatier, le supérieur de Maurice Papon. La publication de l'arrêt de renvoi de Maurice Papon aux assises par la chambre d'accusation de Bordeaux a apparemment réveillé sa fièvre d'écriture.

Tout en achevant un livre sur Gaston Cusin – le commissaire de la République qui a assuré le reclassement de l'ancien secrétaire général de la Gironde, à la Libération –, Michel Bergès rédige un ouvrage sur la question juive à Bordeaux, pour lequel il dit avoir réalisé de longues heures d'entretien avec Maurice Papon, début 1997. Sera-t-il à même d'en remontrer aux avocats et aux magistrats ? Réponse le 1ᵉʳ décembre, si Michel Bergès vient témoigner à la barre. Comme la défense l'y invite.

Nicolas Weill

A Perpignan, le responsable départemental du Front national a été placé en garde à vue

Il est soupçonné de malversations dans son entreprise

LE SECRÉTAIRE départemental du Front national des Pyrénées-Orientales, Jean-Louis de Noëll, a été placé en garde à vue, lundi 20 octobre, puis relâché mardi 21 octobre, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte, cet été, à la suite d'une dénonciation du commissaire aux comptes de son entreprise d'exportation de fruits et légumes Privat-Ribera. Les enquêteurs soupçonnent ce conseiller municipal de Perpignan et candidat aux élections législatives en 1997 d'avoir détourné, depuis 1994, plus de deux millions de francs par le biais d'un système de sociétés en cascades destiné à cacher les pertes financières.

Cette audition n'a pas donné lieu à une présentation devant le juge d'instruction. Au regard des éléments recueillis à ce jour, par la police judiciaire, en charge des investigations, rien ne permet, en effet, de conclure que la destination des fonds puisse être de nature politique. Seule une information judiciaire, qui devrait être ouverte dans la semaine pour *« abus de biens sociaux »*, pourra éventellement être en mesure de le démontrer.

L'expert-comptable et commissaire aux comptes de l'entreprise, installée sur le marché d'intérêt national (MIN) Saint-Charles de Perpignan, a été également gardé à vue. A l'origine de cette enquête, par sa dénonciation au parquet de Perpignan d'um déficit important sur un compte courant, cette personne n'a pourtant effectué cette démarche que trois ans après la découverte des faits alors que la loi l'oblige à saisir le ministère public dans le plus brefs délais. Le propre expert comptable de la société, Jacques Rifat, a également été interrogé par les policiers.

L'entourage politique et professionnel de Jean-Louis de Noëll, chef de file du FN, affirme que cette situation est le produit d'un *« montage politique »* et que la situation comptable de l'entreprise Privat-Ribera a été certifiée par des experts agréés et reconnus.

Jacques Follorou

Trois jeunes adeptes de Satan sont condamnés à des peines de prison ferme

Lors d'une messe noire, ils avaient profané une sépulture à Toulon, en juin 1996

Le tribunal de Toulon a condamné, le 20 octobre, à des peines de deux à quatre ans de prison trois jeunes gens qui avaient profané une sépulture, en juin 1996. Cérémonies sataniques, messes noires dans les cimetières, fatras idéologique où Satan voisine avec Hitler. *« On voulait se faire un cadavre pour se faire plaisir »*, avaient dit aux enquêteurs les condamnés, qui n'ont avancé que de pâles explications devant le tribunal.

TOULON
de notre correspondant

Le tribunal de grande instance de Toulon a condamné, lundi 20 octobre, trois des quatre jeunes gens ayant profané une sépulture dans la nuit du 8 au 9 juin 1996. Christophe Magnoni, 21 ans, a été condamné à deux ans de prison, Emilie Dervillers, 19 ans, à trois ans, et Anthony Mignoni, 21 ans, à quatre ans. Ces peines sont toutes nuancées par un an de sursis et assorties de trois ans de mise à l'épreuve, avec interdiction de fréquenter les cimetières et de se rencontrer.

Une autre adolescente, âgée de moins de dix-huit ans, ayant participé à cette profanation, sera jugée ultérieurement par un tribunal pour enfants. Elle devrait répondre des mêmes chefs d'accusation : *« violation et profanation de sépultures, atteinte à l'intégrité physique d'un cadavre »* et *« volonté délibérée de s'attaquer au symbole de la religion supposée de la personne »*.

« Ça n'était que surenchère verbale et provocation. » Comme un leitmotiv, cette pâle justification revient chaque fois que la présidente du tribunal, Isabelle Verdeaux, confronte Anthony Mignoni à ses propres aveux, faits aux enquêteurs le lendemain de la profanation.

« FASCINATION »

Elle lit des extraits d'audition permettant de reconstituer la préparation de cette opération macabre, l'exhumation du cercueil d'Yvonne Foin, une septuagénaire enterrée vingt ans plus tôt.

La présidente évoque l'effraction de l'enveloppe de zinc sur laquelle Emilie Dervillers va sauter à pieds joints pour la faire éclater, avant de se retrouver en face d'un cadavre embaumé qui la *« fascine »* et dont elle dégraffe le corsage pour en découvrir et caresser la poitrine. Sous le regard de Christophe Magnoni, le couple, auquel la jeune S. prête main forte, s'acharne ensuite sur le cadavre, le frappant à plusieurs reprises sur le crâne à l'aide d'un marteau avant d'enfoncer dans ce corps momifié un crucifix renversé à hauteur du cœur.

« Ce soir-là, on voulait se faire un cadavre pour se faire plaisir... Les morts dans les cimetières ne sont que du bétail. » C'est ainsi qu'un des jeunes expliquera cette profanation à des policiers médusés par le calme déterminé des quatre jeunes. Devant le tribunal, ils ont perdu de leur verve et leurs explications, avancées d'une voix fluette, manquent de conviction.

Emilie ne laisse rien paraître derrière un visage de cire au large front et aux cheveux tirés en chignon. Derrière ses lunettes de métal, le regard paraît absent et il est difficile de voir en elle cette *« succube »* (démon femelle) dont elle a longtemps revendiqué le titre. Insensiblement, Emilie se rapproche d'Anthony dont le visage aux traits fins et réguliers est éclairé d'un sourire.

Tel le leader du groupe, il répond aux interrogations de la présidente avec des phrases policées, en rupture avec ses déclarations initiales qui exaltaient cette *« jouissance »* et cette *« extase »* ayant succédé au forfait. Christophe se tient à l'écart de ses deux comparses d'hier ; engoncé dans son veston gris, les cheveux longs peignés en tresse, il est avare de mots.

SOUS-CULTURE

Peut-on trouver des raisons objectives ou rationnelles à cette profanation ? C'est la question que se posera l'avocat général, Pierre Cortes, qui ne voit dans ces jeunes qu'une *« horde de malfaiteurs »* ayant mis au point *« un stratagème machiavélique »* et pour lesquels *« une seule valeur subsiste : la haine de l'humain, doublée de la lâcheté d'individus subsuicidaires »*.

Les trois accusés suivent comme fascinés le réquisitoire, empreint de références philosophiques ou religieuses. Etrangers à eux-mêmes, ils écoutent mais ne semblent pas entendre, enfermés qu'ils sont dans un univers de souffrance, d'ennui et de désespoir. Quelques excuses seront prononcées en direction de la famille, des excuses que Mᵉ Jean-Pierre Servel, au nom des parties civiles, refusera à *« ces gens dangereux constituant une sous-culture »*.

Les conseils des prévenus vont tenter de relativiser les gestes de leurs clients en s'appuyant notamment sur des rapports d'experts les jugeant immatures et incapables d'intégrer une activité sectaire ou idéologique. Restaient les aveux passés, dont ceux d'Emilie exaltant *« des idées nazies »* avec leur cortège de gens néfastes au rang desquels *« les arabes, les juifs, les négros, les rappeurs et les handicapés »*.

Subsistait également cette mise sous contrôle judiciaire dont avaient bénéficié Anthony et Emilie : ils l'avaient mise à profit pour se livrer à nouveau à d'étranges cérémonies sataniques dans un cimetière de l'ouest varois, ce qui leur a valu d'être à nouveau incarcérés. Interrogés alors par les gendarmes, Anthony avait persisté en déclarant : *« Je suis contre la race humaine. Je la méprise. Je suis toujours un adepte de Satan. »*

José Lenzini

La Ville de Paris s'engage à reloger les habitants d'un immeuble insalubre

LE CONSEIL DE PARIS a voté à l'unanimité, lundi soir 20 octobre, une délibération autorisant le maire de Paris, Jean Tiberi, à exproprier l'immeuble du 5-7, rue Louvel-Tessier (10ᵉ arrondissement) afin de faire appliquer la loi Vivien sur la résorption de l'habitat insalubre. Cet immeuble, où vivent 350 personnes, dont 150 enfants, dans des conditions d'extrême précarité est, depuis plus de dix ans, laissé à l'abandon par son principal propriétaire, qui détient 85 % des logements (*Le Monde* du 18 octobre). Depuis le début du mois, les habitants, soutenus par plusieurs associations de quartier, campent dans la rue. Pour la deuxième fois en un mois, un plafond s'est effondré lundi dans un logement.

L'adjoint au logement du maire de Paris, Michel Bulté, a précisé devant le conseil que seule une opération de démolition de l'immeuble paraissait *« envisageable »*. La loi Vivien prévoit une indemnisation du propriétaire exproprié mais sur la seule valeur du terrain nu, moins le coût de la démolition, a rappelé M. Bulté. Ce dernier s'est, par ailleurs, fermement engagé à reloger la totalité des familles habitant actuellement l'immeuble.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la société Moulinex vient de bénéficier d'un non-lieu** dans une affaire l'opposant à l'utilisatrice d'un appareil défectueux, blessée au poignet par les débris du couvercle et du filtre d'une centrifugeuse Moulinex de type 202 (*Le Monde* du 27 septembre 1995). L'appareil, qui avait déjà provoqué d'autres accidents, avait été retiré du marché dès 1993 et la société Moulinex avait invité par voie de presse les utilisateurs à faire changer gratuitement le couvercle de leur appareil.

■ **BIZUTAGE : Plus de cinq cents élèves de l'école nationale supérieure des arts et métiers de Lille** ont formé un monôme, lundi 20 octobre de 21 à 23 heures, pour protester contre la fermeture de l'établissement décrétée le 14 octobre à la suite d'affaires de bizutage. *« L'usinage à l'Ensam n'a rien à voir avec le bizutage, le ministère de l'éducation nationale se trompe de cible »*, ont déclaré les manifestants. – *(corresp.)*

■ **TERRORISME : l'avocate d'Illitch Ramirez Sanchez, dit « Carlos »**, a saisi la Cour de cassation pour obtenir le dessaisissement du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière dans l'enquête sur l'attentat du drugstore Saint-Germain à Paris, en 1974. Mᵉ Isabelle Coutant-Peyre estime que le magistrat a failli à son devoir d'impartialité en manifestant son soutien à l'association SOS-Attentats, partie civile dans plusieurs des procédures qu'il instruit.

■ **JUSTICE : Philippe Brillault, maire (RPR) du Chesnay (Yvelines)**, a été condamné, lundi 20 octobre, à huit mois de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende pour corruption passive, par la 5ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Versailles. Il lui était reproché d'avoir exigé de l'un de ses administrés le versement de 700 000 francs au centre communal d'action sociale de la ville contre la levée, par le conseil municipal, d'une réserve foncière rendant son terrain constructible. M. Brillault a décidé de faire appel. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : le sénateur (UDF) du Morbihan Henri Le Breton a été condamné** à un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour *« abus de confiance »* et *« complicité de faux en écriture de commerce »*, lundi 20 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris.

■ **HARKIS : un petit-fils de harki, en grève de la faim** depuis une semaine à Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a été hospitalisé, lundi 20 octobre, à l'hôpital d'Aix-en-Provence. Cinq personnes poursuivent encore le jeûne. Le même jour, à Fameck (Moselle), environ 150 personnes de la communauté harkie ont perturbé la visite de la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret. Elles réclament, elles aussi, des aides spécifiques en matière d'emploi, de dette et d'aide aux veuves des anciens combattants.

■ **POLLUTION : l'exposition chronique** à des taux relativement faibles de pollution de l'air pourrait abréger l'espérance de vie d'une durée pouvant aller jusqu'à dix-huit mois, selon une étude publiée dans la revue mensuelle britannique *Occupational and Environmental Medicine.*

■ **ESCROQUERIE : Miguel Mellick, fils de l'ancien ministre socialiste Jacques Mellick**, a été mis en examen, lundi 20 octobre, pour *faux, usage de faux, escroquerie et tentative d'escroquerie*. Miguel Mellick, pharmacien à Béthune (Pas-de-Calais), est soupçonné d'avoir acheté des médicaments en Belgique et de les avoir revendus en y apposant des vignettes françaises.

Les écoutants du numéro vert Enfance maltraitée se mettent en grève

MARDI 21 OCTOBRE, entre 13 heures et 17 heures, le standard du numéro vert de l'enfance maltraitée devait rester muet. Les écoutants du 119 sont en grève, pour marquer leur désaccord avec les orientations mises en œuvre par la direction du Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (Snatem). Leur mouvement a lieu le jour de l'assemblée générale du Snatem, qui réunit des représentants de l'Etat et des conseils généraux, qui financent ce numéro vert.

Les salariés dénoncent une *« dérive technocratique »* incompatible avec leur mission. *« Nous refusons une politique d'entreprise trompeuse et pernicieuse à l'égard des enfants et des adultes qui nous font confiance depuis plus de sept ans »*, expliquent-ils. Les relations avec la direction sont particulièrement tendues depuis qu'en mars, une note de service leur a imposé des résultats quantitatifs.

« Dans l'intérêt du service, indique cette note, *chaque chargé d'accueil téléphonique devra prendre au minimum une moyenne de 35 appels par plage de quatre heures (...).* [La direction] *prendra les mesures qui s'imposent pour sanctionner les écarts systématiques par rapport à la moyenne exigée. »*

« Il est un devoir de désobéir à une telle injonction », estiment les salariés. Certains jugent même *« ridicule »* de passer en moyenne sept minutes par appel, temps de rédaction d'un compte-rendu compris. *« Cela n'a aucun sens, surtout depuis l'affaire Dutroux et le lancement de la grande cause nationale sur l'enfance maltraitée. Nous traitons des cas de plus en plus lourds »*, explique une psychologue. En 1994 déjà, la direction avait proposé qu'une partie de la prime annuelle versée aux écoutants soit calculée en fonction du nombre de signalements effectués. Les salariés avaient refusé ce système.

HIATUS INITIAL

Annie Gaudière, directrice du Snatem, reconnaît pour sa part qu'*« il y a un problème de compréhension »*. *« Mais,* ajoute celle qui dirige le numéro vert depuis six ans, *ce hiatus existe depuis le démarrage du numéro vert. La majorité des écoutants sont des psychologues et des psychanalystes qui pensent devoir faire de la thérapie. Or nous ne pouvons faire de la prise en charge. Nous sommes chargés d'évaluer les appels, de les orienter et de les transmettre aux professionnels dans les départements qui, eux, sont chargés de la prise en charge. »*

Le numéro vert reçoit en moyenne aujourd'hui près de 3 000 appels par jour. Au printemps, alors que les affaires de pédophilie se multipliaient, près de 8 000 appels ont été enregistrés certaines journées. Seuls 450 sont traités chaque jour. *« Nous devons tenir compte des critiques,* estime Annie Gaudière. *Les gens nous disent : "Vous n'êtes jamais joignables". Il nous faut répondre à cette demande. D'autre part, nous avons observé de profondes disparités entre les écoutants, certains ne prenant que quelques appels par jour, d'autres, jusqu'à dix fois plus. »*

Jacques Baudot, président (UDF-FD) du conseil général de Meurthe-et-Moselle, soutient la directrice du SNATEM. *« La loi de 1989 qui a créé le numéro vert est claire,* indique celui qui préside l'assemblée générale du 21 octobre. *Les écoutants doivent faire du dépistage. Si certains refusent, nous avons alors deux solutions : soit nous modifions la loi, soit ils reconnaissent qu'ils se sont trompés d'employeur. »*

Les conseils généraux financent pour moitié le budget du numéro vert, qui devrait passer à 17,4 millions de francs (8,7 pour l'Etat ; 8,7 pour les départements) en 1998.

Michèle Aulagnon

Les protestants vont commémorer en 1998 les 400 ans de l'édit de Nantes

APRÈS la commération par l'Eglise catholique, en 1996, du quinzième centenaire du baptême de Clovis, les protestants français, à leur tour – cette fois sans grand risque de polémiques –, vont remonter le temps et célébrer le souvenir d'un autre événement qui fut, pour eux, fondateur : celui de l'édit de Nantes, signé il y a exactement quatre siècles, en avril 1598, par le roi Henri IV.

A cette date, la France est épuisée par quarante années de guerre entre catholiques et protestants, qui ont fait quatre millions de victimes. L'édit de Nantes est signé après deux années de discussions entre les représentants du roi et ceux de l'organisation politique huguenote créée à la suite des massacres de la Saint-Barthélémy (1572). Ce document proclame une totale liberté de conscience, ouvre à tous, sans distinction d'appartenance religieuse, l'accès aux charges et fonctions et met fin aux guerres de religion. Hélas, qualifié de *« perpétuel et irrévocable »*, l'édit de Nantes est révoqué par Louis XIV à Fontainebleau en 1685.

« TOLÉRANCE RELIGIEUSE »

En décidant de célébrer le quatrième centenaire de cet événement, que l'historien Jean Baubérot qualifie de *« premier acte de tolérance religieuse dans un Etat centralisé »*, la Fédération protestante de France n'entend pas ressasser le souvenir de pages parmi les plus tragiques de l'histoire de France, ni même faire claironner le *« cocorico huguenot »*, comme a dit Jean Tartier, président de la Fédération protestante, jeudi 9 octobre.

Il s'agit, a-t-il poursuivi, d'*« actualiser »* la réflexion sur la liberté religieuse et la coexistence entre les religions dans un pays laïque comme la France. Un comité national a donc été mis en place. Sous le patronage de Jacques Chirac, présidé par Michel Rocard, il comprend des personnalités comme Jérôme Monod, Christian Peugeot, Jean Baubérot, Alain Duhamel, Pierre Chaunu, Suzanne Citron, Paul Ricœur, Théodore Monod, etc.

La principale des manifestations prévues aura lieu les 28 février et 1ᵉʳ mars 1998 au Palais des congrès à Paris, à l'initiative des deux hebdomadaires protestants *Réforme* et *Christianisme au vingtième siècle*. 3 500 personnes sont attendues pour débattre du thème « Foi et tolérance en France ». Les représentants des autres confessions seront associés à cette initiative. Le 18 février, une séance plus officielle est aussi prévue à l'Unesco en présence du président de la République. De nombreux colloques d'historiens sont enfin inscrits au programme.

A propos d'un passé moins lointain, le conseil de la Fédération protestante s'est aussi réjoui de la *« déclaration de repentance »* de l'épiscopat pour son attitude sous Vichy. Jean Tartier n'a pas nié les zones d'ombre, mais a rappelé que les protestants, à l'image du pasteur Marc Boegner, alors président de la Fédération, avaient eu *« le courage de la protestation »*. Il se félicite de cet effort de *« réconciliation des mémoires »* engagé par l'Eglise catholique dans la perspective de l'an 2000 – le pape a récemment condamné en France les massacres de la Saint-Barthélémy –, mais il n'en a pas moins souhaité que Jean Paul II lève au plus tôt l'excommunication de 1521 contre Martin Luther.

Henri Tincq

L'Etat s'engage pour huit projets de transports en commun en site propre

Jean-Claude Gayssot annonce la réalisation de 120 kilomètres de liaisons nouvelles de tramway ou de bus à Nantes, Brest, Rennes, Maubeuge, Lyon, Valenciennes, Bordeaux et Saint-Denis de la Réunion. Le ministre de l'équipement veut donner un « coup de fouet » aux transports collectifs

LE PROJET DE LOI de finances 1998 du ministère des transports marquait déjà un premier infléchissement des priorités en accordant un bonus de quelque 10 % aux autorisations de programme concernant les transports collectifs en site propre en province. L'enveloppe de crédit est en effet passée, d'un budget à l'autre, de 581 millions de francs à 646 millions de francs (*Le Monde* du 26 septembre).

Un geste beaucoup plus significatif vient d'être accompli par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, au lendemain de la journée du transport public, jeudi 16 octobre, qui a connu une médiatisation particulièrement forte. C'est d'ailleurs au cours de cette journée qu'un sondage de la Sofres a montré que deux tiers des Français sont désormais convaincus que la circulation automobile devra reculer en ville pour faire plus de place aux transports publics (*Le Monde* du 17 octobre). M. Gayssot a en effet annoncé que l'Etat s'engageait pour la réalisation d'environ 120 kilomètres de liaisons en site propre.

Le détail des projets concerne huit villes :

● **A Nantes**, création de la ligne 3 du tramway sur une longueur d'environ 10 kilomètres (coût estimé : 1,3 milliard de francs) et extension de la ligne 1.

● **A Rennes**, création d'un axe est-ouest de bus en site propre sur environ 7 kilomètres (coût estimé : 250 millions de francs).

● **A Brest**, modernisation de la desserte avec notamment le passage en site propre de plusieurs lignes de bus sur 8,5 kilomètres dont 2,4 kilomètres en site propre intégral (coût estimé : 120 millions de francs).

● **A Maubeuge**, création d'un site propre de bus sur 7,5 kilomètres (coût estimé : 280 millions de francs).

● **A Saint-Denis de la Réunion**, création d'un site propre de bus sur 5,5 kilomètres (coût estimé : 250 millions de francs).

● **A Bordeaux**, création d'une ligne de tramway sur tout ou partie d'un parcours de 22 kilomètres (coût total estimé : 3 milliards de francs).

● **A Valenciennes**, création d'une ligne de tramway sur tout ou partie d'un parcours de 11 kilomètres (coût total estimé : 1,2 milliard de francs).

● **A Lyon**, création de deux lignes de tramway, Perrache - La Doua et Perrache - Bron-Parilly sur une vingtaine de kilomètres (coût estimé : 1,5 milliard de francs).

La « prise en considération » de ces programmes d'équipement constitue une étape décisive car elle permet aux collectivités territoriales concernées de parachever le financement d'un projet qu'elles ont déjà précisément défini et de passer à la phase de réalisation. La décision de l'Etat est irréversible. Elle ne se traduit cependant pas par un engagement financier immédiat et ce n'est que sur les exercices à venir – de 1999 à 2002, vraisemblablement, – que le déblocage des fonds *(lire ci-contre)* interviendra. Presque simultanément au premier coup de pioche.

Pour prendre la mesure de l'effort consenti par l'Etat, il faut savoir que sur les trente derniers mois trois projets seulement avaient été « pris en considération », même s'il s'agissait de programmes importants : la première ligne de tramway de Montpellier, la première ligne de tramway d'Orléans et la deuxième ligne de tramway de Strasbourg, soit au total près de 40 kilomètres de lignes. Depuis le changement de majorité, M. Gayssot a déjà pris en considération le projet de bus guidé de Caen (sur 14 kilomètres).

Les esprits malicieux observeront qu'aucune municipalité communiste ne figure parmi les heureux bénéficiaires de la manne gouvernementale mais qu'en revanche la ville de Brest, où des réductions d'effectifs annoncées dans les arsenaux alourdissent considérablement le climat social (*Le Monde* du 14 octobre) et où doit se tenir le prochain congrès du Parti socialiste, constitue la seule surprise de ce plan de développement puisqu'elle ne figurait pas dans le tableau de bord du ministère.

Robert Belleret

Spectaculaire progression du vélo à Paris

Au cours d'un débat du Conseil de Paris consacré à la propreté de la ville, lundi 20 octobre, le maire, Jean Tiberi, a indiqué que la part des déplacements en vélo a fortement augmenté dans la capitale. Elle est passée de 1 % avant l'ouverture des pistes cyclables en juin 1996, à plus de 5 % en septembre 1997. Cette augmentation est comparable à celle que l'on observe dans toutes les villes qui s'équipent de pistes cyclables. Le 1er octobre, jour de mise en œuvre à Paris de la circulation alternée pour cause de pollution, ce taux a atteint 7,3 %. La municipalité a l'intention d'installer une cinquantaine de kilomètres de pistes cyclables supplémentaires.

L'Etat préfère le « léger »

L'importance de la participation de l'Etat au financement des créations ou des extensions de lignes de transports en commun varie sensiblement selon la nature des projets et est indirectement proportionnelle à la « lourdeur » des équipements choisis. Les infrastructures légères, donc moins coûteuses, sont favorisées. Ainsi, un projet de ligne de bus en site propre pourra être pris en charge à hauteur de 40 %, un tramway sur pneu pourra bénéficier de 35 % de participation de l'Etat ; pour un tramway sur rail, ce pourcentage tombe à 30 % ; pour une ligne aérienne de métro, à 25 % et pour un ligne de métro classique, la participation sera limitée à 20 %.

L'époque des grands équipements structurants – sans doute indispensables dans les plus grandes agglomérations mais « dévoreurs » de budget – semble dépassée et les aménagements de surface ont désormais le vent en poupe. Le grand retour du tramway, sur rails ou sur pneus, au cœur de tant de villes française constitue une surprise de taille dans le paysage urbain de cette fin de siècle.

Mme Voynet veut renforcer le rôle des agglomérations et des « pays »

DOMINIQUE VOYNET, ministre (Verts) de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a évoqué devant la commission des affaires économiques du Sénat le projet de loi destiné à réviser la loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995. Ce projet doit être déposé au Parlement début 1998.

Selon le bulletin des commissions diffusé lundi 21 octobre et rendant compte de cette audition, qui a eu lieu le 15 octobre, Mme Voynet a affirmé en substance : de nombreux textes d'application manquent à l'appel, le pari de maîtrise cohérente du développement du territoire s'est avéré vain, beaucoup reste à faire pour la simplification des structures intercommunales et peu de moyens financiers sont venus augmenter les fonds prévus par la loi. La ministre a jugé le texte de Charles Pasqua inadapté car se fondant sur le postulat d'une France fracturée entre la désertification des campagnes et l'hyperconcentration de ses agglomérations, sans prendre en compte l'impact de la globalisation de l'économie sur l'organisation spatiale du territoire.

Mme Voynet a indiqué que le futur texte avait trois objectifs : une politique d'aménagement du territoire durable, en cohérence avec les besoins réels des habitants notamment en matière de transports ; une politique ambitieuse sur l'avenir des villes et l'accès équitable de tous aux équipements et aux services publics ; l'entretien et la réhabilitation de l'espace rural. La ministre veut mettre en place des « *schémas de service* » notamment dans le domaine des transports, de la consolidation de la politique des « pays » et l'affirmation du rôle des agglomérations en les dotant de compétences et d'instruments adéquats. Mme Voynet a annoncé la réunion d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire en novembre ainsi que l'adaptation des schémas régionaux avant la fin 1998, afin que les contrats de plan Etats-régions puissent être négociés en 1999.

La ministre a également évoqué l'avenir de Superphénix, pour juger souhaitable que le surgénérateur connaisse une reconversion industrielle le confirmant dans sa vocation initiale de producteur d'électricité. Dans l'entourage de la ministre, on précise que l'une des hypothèses envisagées est la transformation de Superphénix en centrale thermique au gaz.

Le tunnel de Toulon sera achevé en 2001

TOULON
de notre correspondant

Toulon sortira du tunnel, mais pas avant 2001. C'est ce qui ressort d'une réunion de synthèse qui s'est tenue en préfecture du Var, lundi 20 octobre, en présence des cofinanceurs du projet : Etat (27,5 %), région (27,5 %), conseil général du Var (22,5 %) et ville de Toulon (22,5 %). Une concertation préparatoire s'était déroulée le 22 septembre 1996 en préfecture de région à Marseille en vue de trouver un compromis pour la reprise des travaux, le surcoût consécutif à l'effondrement accidentel de l'ouvrage, en mars 1996, étant évalué à 491 millions de francs pour un chantier initialement évalué à 1,5 milliard de francs.

Les collectivités impliquées dans cette réalisation étaient alors prêtes à s'engager à assumer une partie de cet effort financier sous certaines conditions. Ainsi, Hubert Falco, président du conseil général du Var, ne souhaitait s'investir qu'en échange d'une participation financière de l'Etat à la desserte liée au désenclavement routier du golfe de Saint-Tropez et à l'inscription du TCSP (transport en commun en site propre) de l'agglomération toulonnaise au futur contrat de plan. Le préfet du Var, Hubert Fournier, a donné satisfaction au président de l'assemblée départementale, l'assurant que les travaux routiers, auxquels le conseil général participera à hauteur de 30 % du financement, pourront démarrer dès 1999 avec l'aide de l'Etat.

Si certains travaux préliminaires de remise en chantier ont été engagés dès le mois de juillet, la reprise de l'excavation proprement dite ne se fera qu'en novembre. Quant à savoir si le deuxième tube de cette traversée souterraine sera creusé dès que le premier sera livré, il semble que la question ne soit pas encore à l'ordre du jour, cet ouvrage pourtant indispensable ne pouvant être engagé, selon le représentant de l'Etat, qu'après étude du bilan technique et financier du premier tube. Celui-ci, qui devrait être prêt en 2001, pourra canaliser 30 000 à 40 000 véhicules/jour, laissant alors à Toulon un flux de 70 000 véhicules, celui-là même qui motivait la construction de la traversée souterraine en 1991...

José Lenzini

HORIZONS

PORTRAIT

Romano Prodi, réconciliateur de l'Italie



GERMOGLI/CONTRASTO - REA

Rescapé de la crise politique italienne provoquée par le « lâchage » des communistes, Romano Prodi a retrouvé son siège de président du conseil. Surnommé le « Delors italien », ce démocrate-chrétien rassembleur, proche de ses compatriotes et fidèle à ses convictions, entend confirmer le cap résolument européen qu'il a fixé à son pays

DANS son bureau du palais Chigi, siège du gouvernement, Romano Prodi a beaucoup téléphoné, mardi matin 14 octobre. Les premiers coups de fil furent pour Jacques Chirac et Lionel Jospin afin de leur faire connaître la bonne nouvelle : la crise était finie. Puis ce fut au tour du chancelier Helmut Kohl, de Tony Blair, de José Maria Aznar, d'Antonio Guterres, de Valéry Giscard d'Estaing, et même de Benyamin Nétanyahou. « *Cela me fait plaisir*, a expliqué le président du conseil italien, *que les collègues étrangers aient exprimé leur énorme satisfaction de voir que l'Italie est de nouveau prête pour l'Europe.* »

Content, Romano Prodi l'était véritablement et c'est donc tout naturellement qu'il a téléphoné à ses homologues pour leur faire part de l'accord passé avec les néo-communistes et de son retour aux affaires. La mort dans l'âme, il avait été contraint de donner sa démission, jeudi 9 octobre, après avoir constaté qu'il ne disposait plus d'une majorité suffisante pour gouverner à la suite du « lâchage » de Fausto Bertinotti, secrétaire de *Rifondazione comunista*.

Après 514 jours à la tête du gouvernement, ce départ précipité avait laissé un goût amer au « *professore* ». Il allait, certes, retrouver ses étudiants avec le sentiment d'avoir fait l'impossible pour éviter la rupture et avec la sensation du devoir accompli. Mais quel dommage de devoir partir alors que le but était pratiquement atteint ! Que les trois « R », qu'il s'était fixés pour objectifs étaient sur le point de devenir une réalité : *risanamento, riforme* et *ripresa* (assainissement, réformes et reprise). Devoir tout arrêter au moment où l'on s'apprête à franchir un seuil laisse forcément un goût d'inachevé.

Ce sentiment, Romano Prodi se garde bien de l'afficher. Il n'est pas de ceux qui confient publiquement leurs états d'âme. Lorsqu'il a compris qu'il devrait rentrer chez lui, il s'est simplement pris la tête dans les mains sur les bancs du gouvernement à l'Assemblée. Pour Pierluigi Bersani, ministre de l'industrie, le président du conseil n'est pas « *homme à s'accrocher coûte que coûte à son fauteuil* », mais, malgré tout, il est des décrochages qui coûtent. « *Je ne suis pas une girouette* », a-t-il seulement susurré et « *je me sens comme un amant trahi* ».

La constance, la parole donnée et la ténacité ont toujours été les points forts de cet homme à l'allure débonnaire, pour qui la fidélité à des conceptions clairement exprimées a valeur de dogme. Se réfugiant derrière un sourire jovial et ses lunettes de myope, il ne se laisse jamais piéger par les questions embarrassantes et explique inlassablement sa vision des choses avec le bon sens qui le caractérise.

BAPTISÉ « *mortadelle à visage humain* » par ses adversaires ou encore « *tête carrée* », Romano Prodi ne s'offusque pas, ne se met jamais en colère. Il continue son chemin dans la direction qu'il a tracée, ses yeux plissés de bouddha placide toujours fixés sur le cap. « Romano aura cinq ans en l'an 2001 », avait titré l'hebdomadaire *Panorama* après la victoire historique de la gauche aux élections du 21 avril 1996, prédisant ainsi une vie exceptionnellement longue au nouveau chef de gouvernement alors que le pays en a connu cinquante-quatre depuis 1945, soit une moyenne d'un tous les huit mois. Pourquoi ce petit homme qui ne paie pas de mine, ce « *technicien prêté à la politique* », selon sa propre formule, ce néophyte qui n'avait comme expérience en la matière qu'un siège de conseiller municipal démocrate-chrétien en 1964, pourrait-il battre tous les records de longévité ? Pourquoi lui, qui n'a pour le moment affronté qu'un seul scrutin, qui n'est pas un beau parleur et qui, même s'il a appris à être à l'aise à la télévision, n'a rien d'une bête électorale ?

D'emblée, les médias l'avaient qualifié d'« *anti-Berlusconi* ». Face au marketing redoutable du magnat de la presse, il est venu, modeste, l'air timide, de sa chère Emilie-Romagne en disant : « *Moi, je suis contre personne. Je suis simplement venu aider à reconstruire ce pays.* » Il a choisi de faire campagne à contre-courant, dans un autobus aménagé avec lequel il a sillonné la péninsule pendant quatorze mois, pour être à l'écoute des gens. Un porte-à-porte méthodique pour connaître les réalités, les revendications, les grands et les petits problèmes de tout un chacun. Ce qu'il appelle « *libérer les idées* ».

Au début, personne n'a vraiment cru à celui qui apparaissait comme un dilettante égaré dans les campagnes pour sa tournée des « cent villes » avec pour devise « *Romano Prodi, pour l'Italie que nous voulons* ». Cette Italie qu'il souhaite « *accompagner vers le troisième millénaire* », il en prend le pouls dans toutes ses artères afin de connaître la couleur du sang qui y circule. Parce qu'aussi, « *l'Italie a besoin d'affection* ». Plus de la moitié des Italiens affirment ne pas le connaître. « *Cela veut dire que l'autre moitié me connaît. Pour un type comme moi, c'est déjà remarquable* », répond-il du tac au tac.

Romano Prodi est avant tout un grand commis de l'Etat, un économiste sérieux et tranquille, amoureux de sa ville, Bologne, proche de sa famille et appréciant les plaisirs simples. « *Casa, chiesa e bicicletta* » : la formule est un peu lapidaire, mais il est vrai que Romano Prodi est un catholique fervent, un adepte fidèle de la bicyclette et que sa famille est un point d'ancrage important. Ce fils d'ingénieur, né près de Reggio Emilia le 9 août 1939, a sept frères et sœurs avec lesquels il passe ses vacances dans la grande bâtisse familiale des Apennins. Marié, père de deux garçons, il a fait ses études à Milan, puis à la London School of Economics, avant de se rendre à Harvard en tant que « *visiting professor* ».

« *Il professore* » ne commence véritablement à se frotter à la politique que lorsqu'il est, pendant cinq mois, en 1978-1979, ministre de l'industrie dans le cabinet de Giulio Andreotti. Appelé à présider l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) en 1982, c'est à ce poste de gérant du plus important conglomérat industriel italien qu'il se fera la main aux affaires publiques et fera valoir ses qualités de redresseur. En sept ans, le monstre étatique qui ne cessait de perdre de l'argent finit par en gagner, passant de plus de 3 000 milliards de lires de pertes à 1 260 milliards de bénéfices. Romano Prodi a si bien réussi qu'on le rappelle en 1993. Cette fois, il sera contraint de dégraisser la trop lourde machine en privatisant.

Ces années passées au contact d'une réalité difficile lui donnent des idées sur la manière dont il faut réformer le pays. Il les publie dans la revue *Micromega*, en août 1994. Ce sera le déclic. « *Je n'ai pas levé le petit doigt. Lorsque j'ai vu que, de toutes parts – j'entends : de la gauche et surtout du centre « non berlusconien » –, arrivaient les sollicitations pour me pousser en politique, alors je me suis décidé. Non par calcul tactique, mais parce que j'ai pensé que l'alternance était enfin possible en Italie. Berlusconi a eu le mérite de « décongeler » la droite ; moi, je voulais « décongeler » la gauche.* »

COMMENT procéder ? Il était évident que le PDS (Parti de la gauche démocratique), dont le symbole est pourtant le chêne, n'était pas assez fort pour résister à la droite. Il fallait y ajouter tous « *les buissons alentour* » parce que « *les arbres, comme les hommes, peuvent vivre ensemble s'ils trouvent un terrain commun* ». C'est ainsi qu'est née la coalition de l'Olivier, afin d'opposer un pôle d'une force égale à celui de la droite, le Pôle des libertés. Le fameux bipolarisme cher à Romano Prodi a donc été lancé. Parce qu'il est, selon lui, l'unique remède à la fragmentation des partis qui, au temps de la démocratie chrétienne, ont fait valser les gouvernements en fonction des retournements d'alliances.

« *Ce professeur paisible, civil, sympathique et compétent* », selon la définition de Massimo D'Alema, secrétaire du PDS, fera donc parfaitement l'affaire en tant que fédérateur des forces de gauche et du centre-gauche. « *Imbécile utile* », « *cheval de Troie du grand capitalisme* », ont lancé ses détracteurs contre cette « force tranquille » qui dit que le vélo est « *le seul sport qui permette d'aller à son propre rythme* ». Son moteur, c'est un choix qui répond à deux ingrédients essentiels : « *Le cerveau et la solidarité. Le cerveau parce que le développement est lié à l'homme, et la solidarité parce que seuls vont de l'avant les pays qui savent mettre ensemble leurs forces pour un but commun.* » Dans ces conditions, il n'est pas besoin de formules racoleuses pour attirer l'électeur. « *La politique, c'est plus un problème de contenu que de slogans.* » Pour lui, Silvio Berlusconi est un marchand du temple, un camelot « *qui a semé beaucoup de rêves sans peut-être connaître la tristesse des gens* ».

> « Je me suis décidé [à entrer en politique] non par calcul tactique, mais parce que j'ai pensé que l'alternance était enfin possible en Italie. Berlusconi a eu le mérite de " décongeler " la droite ; moi, je voulais " décongeler " la gauche »

Romano Prodi sait quelquefois avoir la dent dure et le sens de l'humour. Il a vite appris l'art du sarcasme et de la rhétorique. Mélange rassurant de modération, de fermeté et de convictions, on a dit qu'il était un homme du passé, un démocrate-chrétien attardé, pétri de catholicisme social dont le modèle était Giuseppe Dossetti, le fondateur du courant de gauche au sein de la démocratie chrétienne, lequel a fini par rentrer dans les ordres. « *Chrétien, je le suis profondément*, reconnaît-il, *mais ces dernières années, il était difficile de trouver quelqu'un qui vous inspire vraiment.* » Excepté Jacques Delors, qui « *peut être une source d'inspiration en raison de sa culture chrétienne et par la force et l'équilibre de son parcours* ».

Le « *Delors italien* », comme il a été surnommé, a, lui, relevé le défi et s'est engagé jusqu'au bout. Sans renier sa filiation de démocrate-chrétien, sans renoncer jamais aux valeurs qui sous-tendent son action, ce « *recyclé* » de la première République, comme l'ont épinglé ses opposants, parvient à devenir le point de ralliement de l'Olivier et à insuffler ses élans et sa rigueur. Lorsqu'en décembre 1995 il présente, à Rome, ses 88 thèses, Romano Prodi ne cache à personne que des sacrifices seront nécessaires. Que, pendant dix-huit mois, les Italiens devront se serrer la ceinture. « *Nous ne vendons pas des illusions ou des rêves, mais nous proposons des actions possibles, compatibles entre elles, (...) parce que la société italienne n'est plus disposée à croire à la démagogie incohérente de la droite, aux vendeurs ambulants de prospérité.* »

Sans cesse, il enfonce le clou de la rigueur, du redressement indispensable, des efforts à faire. « *Il n'est pas possible d'avoir le tonneau plein et la femme ivre, de pouvoir aller à la messe et de rester chez soi* », rabâche-t-il en usant de proverbes locaux. « *Le Temps des choix* », titre de l'un de ses livres, est venu. Le premier de ces choix, c'est l'Europe. Tout pour la monnaie unique, mais pas seulement elle puisque, qu'on le veuille ou non, il faut assainir les finances publiques. C'est une obligation. Comme un artisan consciencieux, méthodiquement, patiemment, il s'attelle à son ouvrage, ne masquant rien, expliquant tout. Et ça passe ! Les Italiens le suivent sans grogner. Parce qu'il a convaincu, parce qu'il sait convaincre par sa spontanéité, sa simplicité, en utilisant le langage de tous les jours.

La grande force de cet Italien moyen devenu pourfendeur des belles phrases et des romances politiques est, en effet, cette étonnante simplicité. Le dimanche, il redevient comme tout le monde, un citoyen qui va à la messe, fait du jogging, du vélo et reçoit ses amis autour d'une bonne table, dans cette Emilie-Romagne accueillante et souriante. A Bologne « la rouge », le fondateur du centre d'études Nomisma, cet homme sans prétentions, fait figure de symbole de la réconciliation dans un pays figé par cinquante ans de démocratie chrétienne et arc-bouté par autant d'années de lutte contre l'épouvantail communiste. Visage rassurant, il relèvera le défi impossible et établira le trait d'union qui fera triompher la gauche. En établissant le consensus, le compromis indispensable, ce politicien atypique sera finalement le sésame.

Pourquoi ? Parce qu'il est un homme de parole qui, dès le départ, a dit : « *Je suis descendu sur le terrain pour construire et non pour détruire* ». Un exemple de la fidélité à ses engagements : il a à peine quitté ses fonctions de président de l'IRI qu'il s'en va à vélo, avec quatre amis, jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle. Plus de huit cents kilomètres pour exaucer un vœu. Après la chute du gouvernement de Silvio Berlusconi, son nom avait déjà été avancé par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, afin de trouver une solution à la crise. « *Scalfaro m'a utilisé comme un chien de garde en disant : "Si vous ne vous mettez pas d'accord, je lâche Prodi pour qu'il montre les dents."* » Il ne sera lâché que plus tard, après l'intermède du gouvernement de Lamberto Dini. Depuis, on a pu constater que sa dentition était effectivement solide.

Michel Bôle-Richard

iateur de l'Itali

par le « lâchag
son siège de présid
ce démocrate-chrétie
et fidèle à ses convictio
qu'il a fixé à son

هكذا من الأصل

Sus aux frotteurs de parquets !

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

SOUDAIN, s'allument des brasiers. La question s'enfle, envahit les magazines : « A quoi bon les frotteurs de parquets ? » Les sondages pleuvent, forcément contre. Les ouvrages s'empilent. Les tribunes s'entrecroisent. Débats et colloques vont au fond des choses, avec les causeurs en place. L'aube du millénaire s'annonce... « Faux problème », tranche bientôt un dissonant de service. Quelqu'un, quelque part, siffle la fin de partie. *Exeunt* les frotteurs de parquets. Faites entrer les vendeurs de peaux d'ours. Faut-il les brûler, ceux-là aussi ? Le rite reprend. Jusqu'à la prochaine curée. On ne voit ça qu'en France ! (Chanson).

Champions des boucs à occire : les *intellos*. Parbleu ! Ils sont maîtres des définitions et des anathèmes. Ils fournissent ensemble la bête et le couteau. Ils aiment le sang d'encre. Préposés aux choses vagues, jamais en reste d'une explication, ils excellent dans l'autodénigrement comme dans l'autoglorification, autarciques en diable. Quand la France décolonisait (années 60) ou débloquait (années 70), on les a discrédités comme « chers professeurs », « en chaise longue », sous-Sartre, toujours dans l'erreur, irresponsables cosmopolites, etc. S'ils se taisaient (années 80), haro sur leur silence ! Toujours privilégiés, toujours tort.

Placé sous le signe de la repentance à tout-va et de la cendre sur la tête, l'automne 1997 a vu renaître le psychodrame anti-intellos. Prétexte paradoxal : les as du concept ont payé pour les cinéastes (à propos des sans-papiers). Ils étaient plutôt en retrait, sur l'immigration, partagés, déchirés (une de leurs postures chères). Mais ils ont l'habitude des castagnes. Ils fournissent rétaires et myrmidons. Du sûr, question spectacle : le *hollyday on ice* du débat d'idées.

Je ne juge pas les livres parus cet automne ; je constate ce qui ressemble à un tir groupé. Préparation d'artillerie : les anciens maîtres à penser, eux au moins, avaient prise sur leur temps, tels Zola, Barrès, Gide ou Sartre (*Le Siècle des intellectuels*, Michel Winock, Seuil), Gide en particulier (*André Gide*, Pierre Lepape, Seuil) ; aux yeux (jaloux ?) des Américains, nos théoriciens de pointe en sciences molles causeraient sciences dures sans savoir (*Les Imposteurs*, Alan Sokal, Odile Jacob).

Après quoi, les frappes rapprochées contre la caste maudite pouvaient commencer. L'artiste, cet insoumis subventionné, est-il au dessus des lois et du jugement ? (*La responsabilité de l'artiste*, Jean Clair, Gallimard). Si le hideux populisme prospère, ne serait-ce pas la faute aux élites, ce nouvel avatar moche de l'intellectuel, mâtiné de décideur ? (*La faute aux élites*, Jacques Julliard, Gallimard).

Pour ses dix ans, la revue *Lignes* ne pouvait pas être absente de l'automassacre. Elle a demandé aux intéressés de se définir eux-mêmes, de se détrôner tout seuls, avec liberté de ne pas répondre à la question, en toute subjectivité (Balibar, Debray, Deguy, Derrida, un sacré plateau !). Ils n'ont pas lésiné. Pan dans la problématique emblématique ! Des généralistes, nous ? Allons donc ! Retour au champ circonscrit, à l'humble chercheur spécifique. Finie la race cossarde des signeurs... de pétitions et des universalistes de sunlights ! Dans le même temps, un des narcisses notoires du clan finissait justement par se sentir mal dans sa marionnette de star (*Comédie*, de Bernard-Henry Lévy, Grasset).

Les exclus du savoir et du crachoir applaudissent à ce *sepuku* collectif d'un petit monde réputé caviar et ringard. Grands profiteurs du carnage : les adaptés modernitaires, les millénaristes à l'aise dans leurs sicav – que les investisseurs réquisitionnent une bonne fois la Sorbonne, et youpee !

Pourtant ! Contre la soumission de la démocratie à la Bourse, de l'utopie au pragmatisme des puissants et de la culture européenne à l'impérialisme américain, contre le tout-marché exploiteur et corrupteur, contre la déglingue aliénante du langage (*La Parole manipulée*, de Philippe Breton, La Découverte), jamais on a eu autant besoin... des frotteurs de parquets !

Quotidien *par Cardon*



Lionel Jospin mange son pain blanc budgétaire

Suite de la première page

La deuxième réforme qui pourrait se révéler « budgétivore » est celle des 35 heures car, à terme, elle coûtera beaucoup plus que les 3 milliards de francs prévus pour 1998. Or le gouvernement n'a pas encore clairement fait connaître son plan budgétaire. On sait maintenant que, pour les entreprises qui réduiront le temps de travail de 10 % et qui augmenteront leurs effectifs de 6 %, l'Etat financera un abattement de charges sociales qui pourrait atteindre 9 000 francs par salarié en 1998, puis 1 000 francs de moins chaque année suivante, pour atteindre 5 000 francs en 2002 (*lire page 8*).

D'où viendront les crédits nécessaires ? Deux scénarios sont concevables. Dans le meilleur des cas, la réforme stimulera des créations d'emplois, et les finances publiques, d'abord mises à contribution, en tireront bénéfice. A un détail près, qui a son importance : c'est l'Etat qui paiera initialement et ce sont, ultérieurement, les régimes de protection sociale qui en tireront profit, grâce à un accroissement du nombre des cotisants. Des simulations de la direction de la prévision font ainsi apparaître que la réforme s'autofinancerait et pourrait même dégager des excédents à hauteur de 6 milliards de francs en l'an 2000 et 12 milliards en 2001. Dans l'esprit du gouvernement, l'aide publique devra donc être assortie d'une sorte de clause de retour à meilleure fortune, de sorte que les régimes sociaux rétrocèdent à l'Etat les excédents futurs. Les partenaires sociaux l'accepteront-ils ? En décembre 1996, les gestionnaires de l'assurance-chômage avaient préféré se partager le magot des excédents dégagés par ce régime...

Là encore, il y a donc un pari : l'Etat va engager de fortes dépenses, sans que l'on sache encore précisément dans quelles conditions budgétaires. Dans le pire des cas, si le plan échoue, la question ne se discute même pas : si la réforme ne fait pas reculer fortement le chômage, les finances publiques risquent d'en être ébranlées.

Parmi les mesures permettant de « boucler » le projet de budget pour 1998, M. Jospin, comme l'avait fait avant lui Alain Juppé, a pu décider des restrictions de crédits militaires, sans toucher aux grands équilibres de la loi de programmation. Cependant, dans ce domaine, il arrivera un temps où il ne sera plus possible de différer certains financements ni d'étaler dans le temps les grands programmes d'équipement militaire ; c'est le principe même de certains de ces programmes qu'il faudra confirmer ou infirmer. Or, de l'avis des spécialistes, c'est dès le budget de 1999 que le choix devra être fait. Il sera politiquement difficile, parce que le chef de l'Etat a son mot à dire, mais aussi budgétairement complexe, car l'arrêt d'un grand programme n'est pas synonyme d'économie. C'est même l'inverse : toute restructuration industrielle pèse dans un premier temps lourdement sur les finances publiques.

COMPTABILITÉ DE CAISSE

L'« audit » réalisé en juillet par les deux magistrats de la Cour des comptes a donc pu donner une idée trompeuse sur les difficultés budgétaires à venir, en suggérant que la France avait seulement à réduire ses déficits de 0,5 à 0,7 point de produit intérieur brut pour respecter les critères de Maastricht. En réalité, l'équation budgétaire des prochaines années est autrement plus complexe. Elle l'est d'autant plus que cet audit s'est curieusement borné à reprendre à son compte des évaluations de déficits déjà largement connues, sans pousser plus loin ses investigations.

Il faut, en effet, avoir à l'esprit que les comptes publics ne donnent qu'une idée très approximative de la réalité. Le budget de l'Etat est une sorte de comptabilité de caisse, – identique, dans son principe, à celle d'une petite épicerie de village –, avec les entrées et les sorties apparentes, mais sans la moindre mention de ce que les experts appellent le « hors-bilan ». Un seul exemple donne la mesure du problème : l'Etat ne « provisionne » pas dans ses comptes les retraites qu'il va devoir verser à ses agents dans les vingt ou trente années suivantes.

Or, sans même évoquer cet aspect des choses, le « hors-bilan », dans le cas de la France, c'est-à-dire ce qui n'apparaît officiellement nulle part – ni dans les chiffres du déficit budgétaire ni dans ceux de la dette –, est considérable. Quelles seront les conséquences sur les finances publiques des « sinistres » du Crédit lyonnais, du Comptoir des entrepreneurs, du GAN-CIC ou, encore, du Crédit foncier ? En apparence, la question n'a pas de sens, puisque certaines de ces entreprises publiques cèdent des actifs pour apurer leurs pertes passées, tandis que d'autres peuvent compter sur les privatisations pour obtenir des dotations en capital ; mais, au bout du compte, de combien de dizaines de milliards de francs, voire de centaines, la France se sera-t-elle appauvrie ? Curieusement, on ne dispose sur ce point d'aucune estimation officielle.

Le gouvernement peut donc se réjouir d'être parvenu à boucler sans trop de peine son budget de 1998. Il reste que la politique budgétaire est encore sous très forte contrainte et que la crise des finances publiques dépasse, de très loin, le simple aspect comptable des choses...

Laurent Mauduit

RECTIFICATIF

ARMES

La société américaine Colt, candidate au rachat de la Fabrique d'armes d'Herstal (Le Monde du 25 septembre) n'a aucun lien capitalistique avec l'Irak.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Danger, jeunes !

L'irruption de la musique techno sur la scène artistique internationale suscite en France, et ailleurs, une inquiétude sans cesse grandissante des pouvoirs publics, des éducateurs, des familles et même des professionnels du show-business qui ont peiné à encadrer un genre musical qui a surgi hors de lui et, au-delà, hors de toute norme, comme avant lui le rap.

La techno, cauchemar très contemporain de l'autorité, est une discipline dont il est chaque jour plus difficile de dénombrer les adeptes tant ils se multiplient dans l'anonymat des soirées privées et des rassemblements quelquefois gigantesques. Plus d'un million de jeunes *ravers* venus du monde entier s'étaient ainsi donné rendez-vous en août à Berlin pour une Love Parade devenue, en quelques années seulement, l'événement culturel le plus couru d'Europe quand les sociologues français, requis de fournir des éléments d'appréciation, estimaient à neuf millions le nombre des ravers français pour la seule année 1995.

La dernière-née de la dance music n'en finit pas de s'inventer à la lisière des villes, art hybride qui emprunte tout autant qu'il crée grâce aux recherches novatrices des industries du son et la mise à disposition, à des prix raisonnables, de machines d'un usage toujours plus populaire. Les maisons de disques ont bien compris l'intérêt qu'il y avait à accompagner un mouvement désormais à maturité qui a conquis de fraîche date ses titres de noblesse. Le succès planétaire d'un duo français, Daft Punk, l'atteste, et même les Britanniques, décidément premiers en tout ces temps-ci, confient volontiers leur penchant pour le *« french touch »*.

Ce développement exponentiel serait tout simplement une bonne nouvelle si la techno n'était associée à la consommation de drogues, au premier rang desquelles l'ecstasy et les amphétamines. A mesure que le genre se popularise, le nombre de consommateurs de drogue dans les concerts s'amenuise en proportion, mais le risque est là qui effraie, justement.

La riposte des pouvoirs publics paraît pourtant inappropriée et céder plus à un réflexe d'ordre moral que d'ordre public. La fermeture administrative de cinq temples parisiens de la techno en septembre, la multiplication des interdictions préfectorales accompagnées quelquefois, comme à Lille, de violences policières inacceptables, sont d'autant plus contestables qu'elles ne se distinguent en rien de celles exercées par le maire Front national de Vitrolles à l'encontre d'un centre culturel essentiellement fréquenté par les jeunes, Le Sous-Marin. Espère-t-on, au ministère de l'intérieur, lutter efficacement contre les dealers en leur fermant quelques portes qui ne représentent qu'un pourcentage infime de leur marché ?

Les grands-parents des ravers ont été effrayés par la naissance du rock, leurs parents par celle de la pop et du rap. A chaque époque, le même vain procès a été instruit, avant l'assimilation de ces nouvelles formes. Il ne faut rien redouter de la musique, mais plutôt de ceux qui voudraient l'entraver.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS **Le Monde**

Les occupations de Sacha Guitry

« A MON arrivée au dépôt... », ces mots, les premiers que Guitry adressa hier soir à son public après *« quatre années d'occupations »* comme il dit, ces mots furent salués d'une explosion de joie, d'une salve d'applaudissements. Et tandis qu'une salle amicale battait des mains debout, ravie, je me suis un instant demandé si cela ne contristait pas un peu l'habile comédien qui s'était ménagé cet « effet ». Poser ainsi la question, c'était déjà la résoudre : pour tous, il ne s'agissait que d'une relâche de quatre ans et puisque, au boulevard, la règle reste de rire de tout, l'amuseur les allait faire rire.

Les gestes de Sacha vont toujours de lui à l'auditeur, le visage s'est émacié, le cheveu a pâli, mais la voix reste la même. Elle nous expliqua comment on avait mené l'affaire Guitry au rebours de l'usage établi : l'arrêtant d'abord, l'inculpant ensuite, l'interrogeant après, le libérant enfin. Suivit un long chapitre où furent quelque peu malmenés l'académie Goncourt, le directeur d'un journal à grand tirage, tel écrivain qui appartient à celui-ci comme à celle-là, tel autre qui n'appartient qu'à celle-là. Le maître distribue aussi quelques certificats de fidélité.

En bref, trois sujets d'inégal intérêt : « ce que j'ai fait pour vous, contre eux, durant l'Occupation », assez ennuyeux, pas toujours de bon goût ; « ce qu'ils – mes ennemis – m'ont fait pendant l'Occupation, pendant mon internement, depuis ma relaxe », souvent drôle, parfois amer, une ou deux fois entaché d'aigreur ; « ce que j'ai fait, vu et dit en prison et à Drancy », qui divertit le plus.

Henry Magnan
(22 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

LES LIENS DE LA MÉMOIRE

La séance de rentrée de l'Institut de France est consacrée, mardi 21 octobre, à la *mémoire*. Chacune des cinq Académies y délègue l'un de ses membres qui prononce une communication sur le thème choisi. Nous en publions de larges extraits. Le « *droit à la mémoire*, indique Marc Fumaroli, de l'Académie française, *qui préside cette* séance publique, *est cher au savant, à l'artiste et au lettré qui se remémorent pour mieux inventer, il l'est au citoyen qui se souvient pour mieux agir et décider.* »

Commémoration, histoire, mémorisation

par Gilbert Dagron, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres

ON mesurerait mal l'importance de la mémoire si l'on n'évoquait d'abord l'oubli. *Un homme qui se souviendrait* de tout serait un malade et vivrait un suplice, comme ce personnage, imaginé par Borges, qui avait plus de souvenirs que tous les hommes réunis, *« spectateur solitaire et lucide d'un monde multiforme, instantané et presque intolérablement précis », « à ce point incapable d'idées générales qu'il lui était difficile de comprendre que le mot chien pût désigner tant d'individus dissemblables et de formes diverses »* et *« gêné que le chien de 3 h 14 vu de profil eût le même nom que le chien de 3 h 15 vu de face »*.

Une langue chargée de trop de mémoire est menacée de diglossie, comme la langue grecque, lourde d'un si riche héritage qu'elle se scinda pendant de longs siècles en une langue savante où chaque mot *valait référence et où l'on ne pouvait* dire bonjour ni bonsoir sans un détour par Platon ou les Pères de l'Eglise, et une langue populaire, plus savoureuse, mais de moindre épaisseur.

Une civilisation trop peu oublieuse ne crée plus et risque de perdre, par hypertrophie de mémoire et envahissement de l'histoire, ses forces vives. Elle se sclérose, comme l'écrivait Nietzsche en 1874, en revendiquant, contre l'historicisme de son temps, le droit de *« sentir provisoirement de façon anhistorique »*, et *en affirmant* que toute action suppose une part d'oubli de même que tout organisme a besoin pour se développer non seulement de lumière, mais d'obscurité. Le philosophe ouvre toutefois cette *Considération inactuelle* par un apologue sur l'animalité qui nuance singulièrement la thèse un peu provocante qu'il développe. *« Un jour* – écrit-il – *l'homme demanda à l'animal* : "Pourquoi ne me parles-tu pas de ton bonheur au *lieu d'être là à me regarder ?" L'animal aurait bien voulu répondre :* "Cela *tient* à *ce que j'oublie* toujours à l'instant même ce que je voulais dire", *mais il oublia jusqu'à cette réponse et se tut. Si bien que l'homme commença à se poser des questions.* »

Ces questions sont aujourd'hui les nôtres. *Contre* la glose qui vide le texte de son sens immédiat, contre la préséance accordée à l'écrit sur l'oral, contre toutes les formes d'encombrement de notre mémoire individuelle ou collective, il y aura toujours, heureusement, des révoltés. Le remède n'est toutefois pas venu d'un oubli meurtrier ou suicidaire, mais d'un transfert de nos souvenirs hors de nous, dans *nos albums de famille, dans nos bibliothèques*, dans nos musées, dans les monuments et quartiers protégés de nos villes. La restitution et la conservation du passé sous toutes ses formes sont devenues une exigence aussi impérieuse que la modernité elle-même, une obsession parfois, et surtout une science dont les progrès techniques reculent sans cesse les limites.

Mais cette mémoire-là n'est plus logée dans notre corps. Sans doute nous libère-t-elle d'un poids devenu intolérable, mais ce gain ne va pas sans pertes, et, en échange de possibilités presque infinies de stockage du passé, nous avons laissé dépérir la mémoire vive qui préservait la cohésion des peuples sans écriture, des sociétés rurales et des communautés d'initiés : mémoire des gestes et du savoir-faire, mémoire des généalogies et des contes, mémoire des secrets qui ne se transmettent que de bouche à oreille.

Aucune nostalgie ne doit accompagner ce constat, mais une double interrogation sur les causes et les conséquences de ce glissement progressif d'une mémoire immanente vers une mémoire externe et pour ainsi dire virtuelle. L'invention de l'écriture fait-elle date ? C'est ce dont voudrait nous persuader un mythe rapporté par Platon, où un roi d'Egypte la refuse, craignant qu'elle ne rende les hommes *oublieux et ne leur donne la fausse* impression de disposer, quelque part, *de textes comme on dispose*, en soi, de souvenirs. Et l'on ne peut nier que, après l'écriture, le livre manuscrit, le papier, l'imprimerie et aujourd'hui l'informatique n'aient rendu le choix irréversible et accéléré la mutation. [...]

Dans le monde latinophone ou hellénophone, la culture profane s'acquérait en apprenant par cœur Virgile ou Homère et la culture religieuse en mémorisant des pans entiers des Ecritures, notamment les Evangiles et les Psaumes. [...] Pour aider la mémoire naturelle, il existait toutes sortes de moyens simples de mémorisation utilisant les mouvements du corps, le *décompte sur les doigts* de la *main*, le rythme et les rimes. Et ce que refusait la nature, l'art le proposait aux grands consommateurs de mots par des procédés plus complexes, et qui nous semblent aujourd'hui fort étranges, destinés à créer les espaces bien ordonnés d'une *« mémoire artificielle »*. [...]

Après le temps des annexions vinrent celui du vertige, puis celui du déclin. Une véritable fascination pour les arts de mémoire poussa *quelques penseurs* ou *artistes de la* Renaissance et quelques philosophes du *début* de l'âge *classique* plus ou moins liés à l'occultisme à transformer les lieux et autres outils de mémorisation en système du monde. La mémoire, pensaient-ils, n'avait pas seulement vocation à engranger des souvenirs et à les classer, mais à donner la clé de tout classement et à saisir globalement l'ensemble des savoirs. [...]

La mémoire se faisait cosmologie. Mais elle ne monta si haut que pour tomber plus rudement et perdre, avec *ses extravagances*, quelques-uns de ses attributs *légitimes. Il fut de bon ton de se moquer* des vieilles recettes de la mémoire artificielle, plus difficiles à retenir *que* les choses *mêmes* dont elles devaient faciliter la mémorisation ; *les « théâtres de mémoire »*, arbres de science et autres machineries *nées* d'un délire unificateur furent mis au rang des mystifications. On récusa surtout la confusion entretenue entre les signes, mots ou images et la réalité qu'ils représentent. [...]

Sur cette histoire, qui plonge ses racines dans l'Antiquité et s'arrête au seuil de la modernité, s'en greffe une autre, qui commence avec *la* christianisation de la culture anti*que* et se *prolonge jusqu*'à nous hors de tout contexte religieux. La mémoire s'y trouve dotée de prérogatives d'un autre ordre, non plus dans le domaine objectif du savoir et de l'esprit, mais dans celui de la subjectivité sous toutes ses formes. C'est à travers elle que sont découvertes, explorées, exploitées les zones lumineuses ou obscures du « moi », du « nous », du « soi », où les anciens évitaient de s'aventurer et où les modernes se complaisent. [...]

> Une civilisation trop peu oublieuse ne crée plus et risque de perdre, par hypertrophie de mémoire et envahissement de l'histoire, ses forces vives

En haut de cette nouvelle page *s'inscrit* le nom de saint Augustin, assez rhéteur pour connaître parfaitement l'art de la mémoire, mais trop chrétien pour s'y arrêter longtemps. Après bien d'autres, il admire *« l'ample palais de sa mémoire »*, où il *« dispose du ciel, de la terre, de la mer »*, d'une multitude d'*« images, saisies avec une promptitude merveilleuse et merveilleusement rangées comme dans des cases, d'où les tire le miracle de la remémoration »*. Mais cet émerveillement n'est *qu'une brève étape dans* une quête de Dieu qui passe par les différents niveaux de conscience : d'abord la force vitale qui lie l'homme à son corps, puis le sentiment que cette chair est sienne, un peu plus loin encore les mécanismes psychologiques qui permettent l'appropriation puis le rappel dans l'esprit « mien » des images de la réalité et des sentiments jadis éprouvés, enfin la découverte décisive, dans et par la mémoire, du « moi », de sa durée et de sa troublante présence. *« Tout cela se passe à l'intérieur de moi-même*, écrit-il... *C'est là que je me rencontre moi-même et que je me ressouviens de moi... Tout ce* [passé] *me devient comme présent... Je me souviens de l'oubli même... »*

La voie est ouverte à Bergson, à Freud, à tous ceux qui redécouvrirent que, par la mémoire présente du souvenir ou la mémoire absente de l'oubli, l'homme échappe à la tyrannie de l'instant ou à la malédiction de cette conscience momentanée qui était, tout à l'heure, celle de la bête oublieuse de Nietzsche, pour vivre *dans la durée*. Et, de même que la mémoire objective croit découvrir dans sa globalité le monde créé, la mémoire réfléchie croit découvrir le Créateur : un Dieu qui aurait en propre ce que l'homme possède en germe : une maîtrise absolue du passé comme de l'avenir, une perception globale du temps. [...]

Si le « moi » a ses zones d'ombre, que dire du « nous », de ses oublis, censures ou manipulations, ou de ces radiations de la mémoire dont se font une *spécialité* les *autocraties* et tous les systèmes d'orthodoxie politique ou religieuse qui prétendent soumettre les faits à révision : l'Empire romain et l'Eglise jadis, le nazisme et le communisme soviétique naguère, peut-être aussi nos organes ordinaires d'information, qui, plus discrètement mais non moins efficacement, sélectionnent les faits pour les transformer ou non en événements, c'est-à-dire pour les faire entrer ou non, dès leur annonce, dans l'ordre du commémoratif. [...]

Gilbert Dagron *est professeur au Collège de France (Histoire et civilisation du monde byzantin).*

Stocker et restituer

par Jean-Pierre Changeux, de l'Académie des sciences

LA National Gallery de Londres conserve un étonnant tableau de Titien qui représente trois visages d'homme, superposés à trois têtes *animales de chien*, de lion et de loup. L'historien d'art Erwin Panofsky a reconnu sous les traits du vieillard barbu au profil d'aigle, qui personnifie le passé, le portrait de Titien en personne ; la tête centrale qui surgit en avant des deux autres serait le visage de son fils Orazio qui figure l'heure présente ; enfin, le profil parfait de droite serait celui du petit-fils adopté, Marco, effigie du futur. L'inscription latine *« Ex praeterito praesens prudenter agit ni futurum actionem deturpet »* confirme qu'il s'agit d'une allégorie de la prudence, la première des vertus cardinales.

Aristote oppose à la *theoria* platonicienne la prudence comme connaissance pratique de ce qui est bon, mauvais et ni bon ni mauvais pour l'homme. *Vertu éthique par* excellence, elle vise au bonheur terrestre par la délibération, dans un triple rapport au temps : la mémoire du passé, l'intelligence du présent, la prévoyance du futur. Le tricéphale animal, quant à lui, représenterait le *Buon Consiglio*, le bon conseil, qui noue très directement la prudence à l'action. La mémoire aux sources de la prudence : il ne pouvait y avoir thème plus fédérateur pour les cinq Académies qui forment notre Institut. Il n'y a pas de sujet sur lequel le progrès des connaissances scientifiques suscite un réexamen aussi dramatique de notre conception de la nature humaine.

Bergson affirmait dans *Matière et Mémoire* : *« Il faut que la mémoire soit, en principe, une puissance absolument indépendante de la matière »* et *« toute tentative de dériver le souvenir pur d'une opération du cerveau devra révéler à l'analyse une illusion fondamentale. »* Mon propos ne sera pas de montrer l'erreur de Bergson. Ce serait trop simple. Il sera plutôt de souligner l'apport exceptionnel des neurosciences de la mémoire à la vie de l'homme et des sociétés contemporaines, à la compréhension de l'histoire et de l'évolution culturelle.

L'apprentissage se définit *comme toute modification stable* dans le temps d'un comportement ou d'une activité psychologique attribuable à l'expérience du sujet. Le mot mémoire possède un sens plus restreint. On apprend l'anglais, on conserve la mémoire de l'Occupation. La mémoire est la propriété de stocker des informations sous la forme de traces stables ainsi que le processus de *rappel, de restitution de cette information.*

William James, dès 1890, distingue chez l'homme deux composantes de la mémoire. La mémoire primaire ou immédiate est, selon lui, celle à laquelle nous devons de percevoir le temps, l'immédiatement passé de quelques secondes, *qui se projette en perspective sur* un présent apparent. On appelle aujourd'hui cette mémoire à court terme : mémoire de travail. Sa capacité est faible : sept plus ou moins deux unités, et l'oubli rapide : 20 secondes environ. La mémoire secondaire, ou à long terme, est, je cite à nouveau William James, *« la connaissance d'un événement, d'un objet auquel nous avons un certain temps cessé de penser et qui revient, enrichi d'une conscience additionnelle, le signalant comme objet d'une pensée ou d'une expérience antérieure »*. [...]

La connaissance passée emmagasinée dans la mémoire à long terme se réactualise dans le compartiment de travail, où elle est maintenue « en ligne » pendant que, par exemple, nous cherchons une adresse ou déplaçons une pièce sur un échiquier. La *mémoire de travail confère unité* et continuité à l'expérience consciente. *Mais elle inclut* également l'évaluation tacite et le raisonnement explicite, avec la capacité de se projeter sur l'avenir, de contrôler l'exécution d'une tâche. Chez l'homme, comme chez le singe, des lésions cérébrales altèrent sélectivement la mémoire de travail. [...]

Les informations évoquées de manière fugace et transitoire dans *la mémoire de travail sont stockées*, de manière plus stable, dans des mémoires à long terme [...]. L'étude de lésions sélectives révèle que la mémoire à long terme met en œuvre deux types d'architectures neurales distinctes : d'une part, une mémoire dite explicite ou déclarative, avec rappel conscient *d'un fait ou d'un événement* ; et, d'autre part, une mémoire implicite, *plus diverse*, de savoir-faire non conscient, ou moins conscient. [...]

Giambattista Vico, dans sa *Scienza nuova*, propose, dès 1725, une analyse de l'histoire des civilisations humaines en âges successifs qu'il met, trait remarquable pour l'époque, en relation avec l'usage du langage. Si, selon lui, les hiéroglyphes constituent une première langue muette de l'âge divin ou théocratique, l'usage des formules parlées et de la poésie fait entrer l'humanité dans l'âge héroïque, celui de *l'Iliade* ; la maîtrise de la parole est celle de l'âge humain civilisé, où l'égalité civile aveugle se complète d'équité. L'usage de la langue participe, selon Vico, au déploiement du potentiel naturel de l'humanité.

> L'humanité cesse aux frontières du groupe linguistique. On a parfois tendance à oublier que, cette fracture, l'homme la doit, au premier chef, à son cerveau et aux mémoires à long terme qui s'y déposent

Le langage est le véhicule privilégié de la vie sociale. Il réunit. Mais il peut aussi entraîner l'exclusion. Le barbare, comme le rappelle Claude Lévi-Strauss dans *Race et Histoire*, ne parle pas grec. Il *« bredouille »*. Son langage est *« confus et inarticulé »*, dépourvu de sens, comme le chant des oiseaux. L'humanité cesse aux frontières du groupe linguistique. On a parfois tendance à oublier que, cette fracture, l'homme la doit, au premier *chef*, à *son* cerveau et *aux* mémoires à long terme qui s'y déposent.

L'enfant apprend spontanément sa langue maternelle par simple immersion dans le milieu familial et social. Il y apprend également, mais avec effort, à lire et à écrire. Au cours de la très longue période de développement qui suit la naissance – la plus longue en valeur relative du règne animal – se déposent, dans le réseau des connexions synaptiques en formation, les traces qui resteront indélébiles de la langue maternelle. S'y stabilisent également les représentations symboliques, les conventions sociales, les règles morales qui participent à la formation de son individualité et aux traits singuliers de sa personne. [...]

Dans nos cerveaux adultes et bientôt vieillissants, les synapses ne prolifèrent plus, mais se renouvellent. Le nombre de neurones fixé avant la naissance ne peut que décroître. Et, cependant, les souvenirs d'événements vieux de plus de 115 ans, je parle pour Jeanne Calment, peuvent persister dans notre cerveau. Et celui-ci est encore capable d'apprentissage et même de création. Qu'on pense à la dramatique *Pieta* de Titien à l'Accademia à Venise, aux papiers découpés de Matisse, aux nymphéas de Monet.

La réponse à ce paradoxe est à trouver, cela surprendra, dans la chimie du cerveau et, plus particulièrement, dans celle des neuromédiateurs. Ces substances servent de « traits d'union chimiques » dans la communication entre cellules nerveuses. *Libérés* d'un bord de la synapse, ils *sont reconnus de l'autre côté par* des molécules spécialisées appelées récepteurs. On compte de l'ordre de 40 neuromédiateurs dans notre cerveau et des centaines de récepteurs.

Le plaisir d'un bon repas, bien alcoolisé, l'effet d'un tranquillisant comme les benzodiazépines, la suppression de la douleur par la morphine, mettent à contribution des récepteurs spécifiques qui, pour la plupart, reconnaissent déjà un neuromédiateur interne à notre cerveau. C'est à leur niveau que l'alliance de la *physiologie et de la* biochimie, des sciences du comportement et de la biologie moléculaire, a fait progresser, de manière spectaculaire, la connaissance sur les mécanismes ultimes de l'apprentissage et de la mémoire.

Bergson, empêtré dans son parti pris dualiste, ne pouvait guère anticiper l'identification de cette trace *matérielle. Elle est désormais* accessible. En effet, au niveau de la synapse, l'apprentissage se manifeste, tôt ou tard, par un changement stable de l'efficacité à transmettre des signaux. Une modification de structure moléculaire stable entraîne, ici, l'augmentation de la libération de neuromédiateurs, là, un changement d'amplitude de la réponse de récepteurs. Certains récepteurs de neuromédiateurs paraissent même indispensables à des apprentissages spécifiques. [...]

Donner du sens en restituant des mémoires, c'est aussi les altérer, les fausser et cela, bien sûr, en toute innocence. Ce sera le *« mythe personnel »* de l'autobiographie – fréquente chez les scientifiques –, dont la cohérence affirmée et la richesse de détails couvrent d'importantes omissions et d'évidentes modifications. Dans un contexte pathologique, ce seront les amnésies *« de source »* dues souvent à l'âge où le patient ne peut plus se remémorer quand, où, et comment une mémoire a été acquise. D'autres amnésiques tiennent *dans leurs remémorations* de curieux discours dont l'informa*tion est évidemment fausse*, contradictoire, bizarre, en tout cas très improbable. [...]

Maurice Halbwachs, qui fut professeur au Collège de France, soulignait déjà l'importance des facteurs sociaux et culturels dans la formation d'une mémoire collective qui n'est pas nécessairement fidèle aux événements. Ainsi en est-il de beaucoup de mythes fondateurs des sociétés humaines, tenus pour vrais, mais, en fait, refabriqués par les cerveaux de nos ancêtres, qui les ont propagés de *génération en génération* [...]. *« Le poids des générations mortes pèse sur le cerveau des vivants »*, écrivait Marx.

Le travail de l'historien s'en trouve accablant. Peut-il, avec son seul cerveau, reconstruire le passé en toute objectivité ? Peut-il séparer la reconstruction symbolique, qui sert en quelque sorte de procédé mnémotechnique, de la révision trop bienveillante d'un passé, voire d'un oubli ou d'un révisionnisme délibéré ? La tâche est-elle humainement accessible ? Oui, s'il y a confrontation collective, débat critique ouvert à tous les témoignages, et mise en place de rationalités fédératrices sur lesquelles chacun s'accorde.

La transition se fait progressive, de la reconstruction à la création, fidèle d'abord, puis imaginaire, et pourquoi pas poétique ? Ainsi se sont accumulés au cours de l'histoire humaine, ou plutôt des histoires humaines, ces témoignages singuliers que constituent les « cultures », à partir des inscriptions, des textes manuscrits ou imprimés, des peintures et sculptures, des enregistrements sur bande magnétique ou disques d'ordinateur, mémoires plus stables et plus fidèles que toute mémoire cérébrale. [...]

Jean-Pierre Changeux *est professeur au Collège de France (communications cellulaires).*

Nazisme et communisme, également criminels

par Alain Besançon, de l'Académie des sciences morales et politiques

Il y a un accord assez général, au moins entre les historiens membres de l'Institut, sur le degré de connaturalité entre le communisme de type bolchevique et le national-socialisme. Je trouve heureuse l'expression de Pierre Chaunu : des jumeaux hétérozygotes. Ces deux idéologies ont pris le pouvoir au XXe siècle. Elles se donnent pour but de parvenir à une société parfaite en arrachant le principe mauvais qui fait obstacle. Dans un cas, le principe malin est la propriété, par conséquent les propriétaires, puis, comme le mal subsiste après la *« liquidation en tant que classe »* de ceux-ci, la totalité des hommes, corrompus par l'esprit du *« capitalisme »*, lequel vient se glisser jusque dans le Parti communiste lui même.

Dans l'autre cas, le principe malin est situé dans les races dites inférieures en premier lieu les juifs, puis, le mal continuant de subsister après leur extermination, il faut le pourchasser dans les autres races et dans la *« race aryenne »* elle-même, dont la *« pureté »* est polluée. Communisme et nazisme invoquent pour leur légitimité l'autorité de la science. Ils se proposent de rééduquer l'humanité et de créer un homme nouveau.

Ces deux idéologies se prétendent philanthropiques. Le national-socialisme veut le bien du peuple allemand et déclare rendre service à l'humanité en exterminant les juifs. Le communisme léniniste veut directement le bien de l'humanité entière. Cet universalisme du communisme lui donne un avantage immense sur le nazisme, dont le programme n'est pas exportable. Les deux doctrines proposent des *« idéaux élevés »*, propres à susciter le dévouement enthousiaste et des actes héroïques. Cependant, elles dictent aussi le droit et le devoir de tuer. Pour citer Chateaubriand, ici prophétique : *« Au fond de ces divers systèmes repose un remède héroïque avoué ou sous-entendu : ce remède est de tuer. »* Et Hugo : *« Tu peux tuer cet homme avec tranquillité. »* Ou des catégories entières d'hommes. Ce que ces doctrines ont fait quand elles ont accédé au pouvoir, à une échelle inconnue dans l'histoire.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui, c'est-à-dire en 1997, la mémoire historique traite ces deux idéologies inégalement et au point de sembler oublier le communisme ?

C'est pourquoi, aux yeux de ceux qui sont étrangers au système, nazisme et communisme sont criminels. Egalement criminels ? Pour avoir étudié l'un et l'autre, et connaissant les sommets en intensité dans le crime du nazisme (la chambre à gaz) et en extension du communisme (plus de soixante millions de morts), le genre de perversion des âmes et des esprits opérée par l'un et par l'autre, je crois qu'il n'y a pas lieu d'entrer dans cette discussion dangereuse, et qu'il faut répondre tout simplement et fermement : oui, également criminels.

Ce qui nous pose question est ceci : comment se fait-il qu'aujourd'hui, c'est-à-dire en 1997, la mémoire historique les traite inégalement et au point de sembler oublier le communisme ? [...]

Le nazisme est mieux connu que le communisme, parce que le placard aux cadavres a été grand ouvert par les troupes alliées, et que plusieurs peuples européens occidentaux en ont eu une expérience directe. J'ai souvent demandé à des publics d'étudiants s'ils avaient eu connaissance de la famine artificielle organisée en Ukraine en 1933. Ils n'en avaient pas entendu parler. Le crime nazi a été principalement physique. Il n'a pas contaminé moralement ses victimes et ses témoins, de qui on ne requérait pas une adhésion au nazisme. Il est donc repérable, flagrant. La chambre à gaz conçue pour exterminer industriellement une portion délimitée de l'humanité est un fait unique. Le goulag, le *laogai*, restent enveloppés de brouillard et demeurent des objets distants, indirectement connus. Une exception : le Cambodge, dont on ouvre aujourd'hui les charniers.

Le peuple juif a pris en charge la mémoire de la Shoah. C'était pour lui une obligation morale qui s'inscrivait dans la longue mémoire des persécutions ; une obligation religieuse liée à la louange ou à l'interrogation passionnée, à la manière de Job, du Seigneur qui a promis de protéger son peuple et qui punit l'injustice et le crime. L'humanité entière doit donc rendre grâce à la mémoire juive pour avoir conservé pieusement les archives de la Shoah. L'énigme est du côté des peuples qui ont oublié et j'en parlerai tout à l'heure. Ajoutons que le monde chrétien procède depuis l'événement à un examen de conscience et se sent atteint intimement par l'ineffaçable blessure. [...]

La guerre, en nouant une alliance militaire entre les démocraties et l'Union soviétique, a affaibli les défenses immunitaires occidentales contre l'idée communiste, pourtant très fortes au moment du pacte Hitler-Staline, et provoqué une sorte de blocage intellectuel. [...] L'héroïsme militaire soviétique prenait, sur encouragement de Staline, une forme purement patriotique, et l'idéologie communiste, mise en réserve, se cachait. A la différence de l'Europe orientale, l'Europe occidentale n'a pas eu l'expérience directe de l'arrivée de l'armée rouge. Celle-ci a donc été vue comme libératrice au même titre que les autres armées alliées, ce que ne ressentaient ni les Baltes, ni les Polonais. [...]

Un des grands succès du régime soviétique est d'avoir diffusé et peu à peu imposé sa propre classification idéologique des régimes politiques modernes. Lénine les ramenait à l'opposition du socialisme et du capitalisme. Jusque dans les années 30, Staline a conservé cette dichotomie. Le capitalisme, dit aussi impérialisme, englobait les régimes libéraux, les régimes sociaux-démocrates, les régimes fascistes et, enfin, le national-socialisme. Cela permettait aux communistes allemands de tenir la balance égale entre les *« sociaux-fascistes »* et les nazis.

Mais, en décidant la politique dite des fronts populaires, le classement est devenu celui-ci : le socialisme (c'est-à-dire le régime soviétique), les démocraties bourgeoises (libérales et sociales-démocrates) et enfin le fascisme. *Sous le nom de fascisme étaient* compris ensemble le nazisme, le fascisme mussolinien, les régimes autoritaires divers qui dominaient en Espagne, au Portugal, en Autriche, en Hongrie, en Pologne, etc., et, finalement, les droites extrêmes des régimes libéraux. Une chaîne continue reliait par exemple Chiappe à Hitler, en passant par Franco, Mussolini, etc. La spécificité du nazisme était gommée. De plus il était fixé à droite, droite sur laquelle il projetait sa noire lumière. Il devenait la droite absolue, tandis que le soviétisme était la gauche absolue. [...]

Rien n'est si problématique, après la dissolution d'un régime totalitaire, que la reconstitution dans le peuple d'une conscience morale et d'une capacité intellectuelle normales. A cet égard, l'Allemagne post-nazie se trouvait en meilleure posture que la Russie post-soviétique. La société civile n'avait pas eu le temps d'être détruite en profondeur. Jugée, punie, dénazifiée par les armées occidentales, elle a été capable d'accompagner ce mouvement de purification, de se juger elle-même, de se souvenir et de se repentir.

Il n'en a pas été ainsi en Europe de l'Est, et l'Occident en a sa part de responsabilité. Quand les communistes russes ont transformé leur possession générale des biens en propriété légitime, quand ils ont légitimé leur pouvoir de fait par le suffrage universel, quand ils ont remplacé le léninisme par le nationalisme le plus chauvin, l'Occident a jugé inopportun de leur demander des comptes. C'était le pire service qu'il pouvait rendre à la Russie. [...]

Du côté occidental, la vulgate historique laissée par le Komintern des fronts populaires est loin d'être effacée. L'enveloppement de l'idée léniniste par l'idée de gauche, qui eût fait horreur cependant à Kautsky, Bernstein, Léon Blum, Bertrand Russel et même à Rosa Luxemburg, fait qu'aujourd'hui cette idée est parfois assimilée à un avatar malheureux, ou à un accident en quelque sorte météorologique de cette même gauche, et, maintenant qu'elle a disparu, cette idée demeure comme un projet honorable qui a mal tourné.

L'amnésie du communisme pousse à la très forte mémoire du nazisme et réciproquement quand la simple et juste mémoire suffit à les condamner l'un et l'autre. C'est un trait de la mauvaise conscience occidentale, depuis des siècles, que le foyer du mal absolu doit se trouver dans son sein. L'opinion a varié sur cette localisation. Le mal a été parfois situé dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, dans l'Amérique de la guerre du Vietnam. Mais il est toujours resté centré sur l'Allemagne nazie. Russie, Corée, Chine, Cuba étaient senties comme extérieures, ou poussées vers l'extérieur dans la mesure où l'on préférait détourner les yeux. Le vague remords qui accompagnait cet abandon était compensé par une vigilance, une concentration farouche de l'attention sur tout ce qui était entré en relation avec le nazisme, sur Vichy en premier lieu, ou, aujourd'hui, sur ces idées perverses qui suppurent dans certains noyaux des extrêmes droites européennes. [...]

Alain Besançon *est historien.*

La table rase

par Claude Abeille, de l'Académie des beaux-arts

Qu'est-ce que la mémoire pour un artiste ? Pour l'art, comme pour les autres activités, il est évident que la mémoire, composante essentielle de notre cerveau, est indispensable pour écrire, peindre, sculpter, inventer. En effet, la création artistique est un choix entre plusieurs possibilités, et c'est la mémoire qui fournit au jugement les éléments qui lui sont nécessaires.

Il est sûrement intéressant d'essayer d'analyser dans quelle mesure intervient pour l'artiste sa propre mémoire et celle, plus large, du musée, considéré comme un rassemblement d'exemples à suivre, qui vient se juxtaposer à la nature, que Delacroix comparait à un dictionnaire.

Cette analyse paraît d'autant plus nécessaire que nous sommes habitués maintenant à lire et à entendre dire partout que l'artiste digne de ce nom NE vient de nulle part, qu'il ne sait rien parce qu'il n'a rien appris de personne, que c'est heureux car il a pu de cette façon conserver toute sa personnalité. Cette personnalité lui est tombée du ciel par une sorte de fatalité et il exerce ainsi un pouvoir qu'il serait sacrilège de lui contester.

Pourtant, nous étions habitués à constater qu'il a toujours existé des écoles, des lieux destinés à assurer l'apprentissage et la transmission des pratiques artistiques. Cet apprentissage était organisé de manière à transmettre un savoir-faire individuel, directement de maître à élève, complété par la fréquentation des musées et des monuments, qui sont par excellence les lieux de la mémoire de l'art. [...]

Nous nous trouvons ainsi, quoique schématiquement, devant deux attitudes opposées de l'artiste face à la mémoire : ou bien il profite de l'apprentissage qu'il a reçu et des exemples que lui proposent les arts du passé afin de s'affirmer lui-même dans son époque, ou bien il refuse tout héritage et affirme qu'il fait *« table rase »*.

Comme nous le dit le peintre Dubuffet : *« Je suis pour les tables rases. A chaque repas, balayer les miettes et remettre le couvert. Allez-vous accrocher dans la salle à manger des vieux biftecks et de vieux gigots tricentenaires ? Bon appétit ! »*

Mais quelle est cette table, que l'on veut débarrasser ? Elle ne fait pas nécessairement partie de l'héritage et elle n'est pas disponible une fois pour toutes.

C'est le socle, c'est-à-dire l'enseignement, dont il convient de parler maintenant. Il consiste, enfin il devrait consister, en l'éducation de la sensibilité, comme nous le rappelle le peintre Georges Mathieu. [...]

L'artiste est aussi au service d'une société qui, comme lui, a sa mémoire : mémoire collective, celle des monuments, des collections et des musées, à partir desquels elle juge et apprécie. Aussi doit-il s'interroger sur le langage qui va exprimer sa vision, car si, pour créer, il faut être *« hors de soi »*, comme le dit Delacroix, il n'en faut pas moins être nécessairement quelque part et chez quelqu'un.

Cet enracinement dans la durée, cet affleurement soudain de la mémoire profonde qui nous relie aux autres hommes et au monde tout entier

Tant que les artistes et le public gardent les mêmes références au même passé, les innovations restent dans un cadre commun et les querelles des anciens et des modernes finissent par s'apaiser au bénéfice de l'art. C'est ainsi que nous avons pu voir les styles de l'art européen se développer les uns à la suite des autres, d'une manière que l'on pourrait qualifier d'organique, cela depuis les Grecs et même les Egyptiens. Nous pouvons voir apparaître les Renaissances au moment opportun pour relancer la création défaillante, du moins jusqu'au XIXe siècle.

C'est en effet ce siècle qui, après le romantisme et la redécouverte de l'art gothique, surtout dans ses dernières décennies, a vu se produire un bouleversement qui conditionne encore l'art de notre temps, cela, entre autres, grâce à deux événements : l'invention de la photographie, qui a mieux fait comprendre aux artistes ce qu'est la peinture, ou plutôt ce qu'elle n'est pas, et l'irruption et la connaissance des arts du monde entier, qui leur a donné l'idée de ce que pourrait être un art différent. [...]

Une idée aussi simple que celle de la *« table rase »*, presque devenue un slogan, un argument obligé du lancement de tout nouvel artiste, ne pouvait que séduire.

Séduire d'abord le marché de l'art, parce qu'il obéit à la logique commerciale qui demande que l'on remplace un produit par un autre dès qu'il est amorti, chaque mouvement artistique devant ainsi, pour être reconnu, détruire ou dépasser le précédent.

Séduire ensuite le public, désorienté et désormais sans jugement personnel, devenu pour ainsi dire aphasique, heureux de croire reconnaître dans ces mots magiques la marque de l'art véritable, dans lequel on peut raisonnablement investir.

Séduire enfin l'Etat, enchanté de s'imaginer qu'il est enfin, lui aussi, pour une fois et officiellement, d'avant-garde.

Mais cela n'a pas tellement d'importance pour l'art, car on sait très bien que la plupart des artistes ne peuvent s'accommoder de cette conjuration. Bonnard disait : *« Si on oublie tout, il ne reste plus que soi, et ce n'est pas suffisant. »* Et Giacometti : *« J'ai tout le Louvre dans ma tête, salle par salle et presque tableau par tableau. »*

Non, l'art n'est pas capable de s'adapter à ces nouveaux critères sans perdre ce qui fait sa raison d'être, cet enracinement dans la durée, cet affleurement soudain de la mémoire profonde qui nous relie aux autres hommes et au monde tout entier.

Claude Abeille *est sculpteur.*

L'œil et le regard

par Pierre Rosenberg, de l'Académie française

PARIS fête Georges de La Tour. Quel lien avec la mémoire, se demandera-t-on ? La Tour doit sa résurrection à l'œil des historiens d'art, à leur mémoire visuelle. Il est le peintre des jeux de regard. [...]

Georges de La Tour est mort célèbre. Les grands collectionneurs parisiens de son temps n'ignoraient pas ses tableaux. Richelieu lui-même – notre vénéré fondateur – possédait un *Saint Jérôme*, sans doute celui qui se trouve aujourd'hui au Musée de Stockholm. Vite, le nom de La Tour glissa dans l'oubli. [...] Un chercheur du XIXe siècle, Alexandre Joly, réunit en six pages les premiers éléments biographiques indispensables à une première réhabilitation : actes de baptême de plusieurs enfants du peintre, contrat d'apprentissage d'un élève, liste des œuvres de La Tour offertes par la ville de Lunéville au maréchal de La Ferté, gouverneur de Lorraine et grand amateur de peinture. Mais de tableaux de La Tour, point. Il prophétisait : *« Un jour ou l'autre on découvrira peut-être, sur les parois de quelque église de campagne, une toile délabrée de cet artiste, qui suffira, je l'espère, pour combler cette lacune. »*

En 1912, un jeune érudit allemand – il n'avait pas trente ans – parcourait nos provinces. A ce jour, il s'était intéressé aux peintres de l'école du Danube, au baroque italien alors guère à la mode. A Rennes, il admira le *Nouveau-Né*, que l'on attribuait tantôt à Schalcken, à l'école hollandaise, tantôt aux frères Le Nain. [...]

Quelques jours après sa visite au Musée de Rennes, le jeune érudit – il s'appelait Hermann Voss – se rendait à Nantes. Et là, au musée, il vit deux tableaux, deux nocturnes, un *Reniement de saint Pierre* et un *Ange apparaissant à saint Joseph*, qui suscitèrent son admiration. Tous deux étaient signés G. de La Tour. L'on avait cru un temps qu'il s'agissait du pastelliste, Maurice Quentin de La Tour (!), puis d'un certain Antoine Leblond de La Tour, dont seuls les poussinistes, ou plutôt les poussinologues, connaissent le nom. [...]

Hermann Voss possédait une bonne mémoire : il se souvint de l'article d'Alexandre Joly. Il avait, *comme on dit* – mais l'expression n'a pas été accueillie par le dictionnaire de l'Académie –, de l'œil. Il rapprocha avec pertinence l'article érudit, les deux tableaux de Nantes et celui de Rennes... Un premier pas était franchi. La Tour renaissait.

Voss voulut faire partager sa découverte : son article, une page accompagnée de trois illustrations, parut en 1915 dans une revue allemande spécialisée, *Archiv für Kunstgeschichte*. Les circonstances ne se prêtaient guère à une large diffusion. Il fallut attendre 1922 pour qu'on en prît connaissance en France.

La Tour doit sa résurrection à l'œil des historiens d'art. [...] Sans mémoire, rêverions-nous ? Sans mémoire, reverrions-nous ?

La seconde étape n'aurait pu être menée à bien sans la finesse du regard, la fidélité de la mémoire, l'intelligence de l'œil d'historiens d'art, français et allemands, italiens et anglais... En 1931, semble-t-il, un excellent joueur de tennis, Pierre Landry, découvrait dans la boutique d'un brocanteur de l'île Saint-Louis un grand tableau orné d'une splendide signature latine *Georgius de La Tour*. Aux dires de certains, il en fit l'acquisition au prix de 2 500 francs.

L'œuvre surprenait par la sûreté de son exécution, la clarté et l'audace de ses couleurs, par son éclairage, par le réalisme de son sujet surtout, un tricheur, ses comparses et sa victime, qui n'avait rien en commun avec la « spiritualité » du *Nouveau-Né*.

Hermann Voss à nouveau, mais cette fois-ci dans une revue française, *Formes*, rapprocha du *Tricheur* un troisième tableau de Nantes, un *Joueur de vielle*. Le catalogue du musée l'attribuait à Zurbaran. L'œuvre, admirée de longue date, passait pour espagnole. [...] On dut se rendre à l'évidence, le *Vielleur* n'était pas espagnol. Et l'on mit longtemps à l'admettre : le *Tricheur* et le *Nouveau-Né* revenaient au même artiste. La Tour savait peindre le jour et la nuit, la vérité et la poésie.

Dorénavant les choses iraient vite. La mémorable exposition des « Peintres de la réalité » de 1934, la thèse de François-Georges Pariset soutenue en 1947, l'exposition de 1972 de l'Orangerie des Tuileries rendaient à Georges de La Tour sa place dans l'histoire de la peinture française. [...]

L'exceptionnelle mémoire visuelle de Hermann Voss tira Georges de La Tour de l'oubli. D'autres historiens d'art, dont je tairai les noms, proposèrent, avec ce qui subsistait d'une production qui fut considérable et dont il ne nous reste que des débris, une chronologie au demeurant fort débattue. Ils reconstituèrent et reconstruisirent l'œuvre de l'artiste.

C'est l'œil de l'historien d'art – je me refuse à dire de l'historien de l'art en quoi il se distingue de l'historien de la musique ou de l'historien de la littérature –, c'est l'œil de l'historien d'art qui ressuscita Georges de La Tour. Résurrection exemplaire et prestigieuse, qui justifie une discipline méconnue dans notre pays et dont on ne mesure pas toujours les responsabilités. [...]

De Georges de La Tour, nous avons perdu la mémoire. Mais l'œuvre est là. D'abord, elle veut éblouir. La Tour fait la démonstration de sa virtuosité. Il insiste avec ostentation, avec extravagance. L'ironie est grinçante. Peu à peu, les prestiges du pinceau s'effacent. Les couleurs flamboyantes, rougeoyantes pâlissent. L'univers étroit est réduit à l'essentiel. Seule demeure la peinture, pure, pessimiste et sans complaisance. Elle fascine, retenons notre souffle...

Sans mémoire, rêverions-nous ? Sans mémoire, reverrions-nous ?

Pierre Rosenberg *est président de l'établissement public du Musée du Louvre.*

FLEXIBILITÉ Dans le projet de loi incitant les entreprises à négocier la réduction du temps de travail, qui sera déposé au Parlement à la fin de l'année *(lire page 8)*, la compensation salariale va être au cœur des débats. ● LA JURISPRUDENCE de la Cour de cassation estime que le maintien de l'emploi est désormais une donnée essentielle pour estimer si un accord est favorable ou non aux salariés. Certains juristes pensent qu'une baisse du temps de travail accompagnée d'une baisse de salaire ne constitue pas forcément une modification substantielle au contrat de travail. ● LA CGT ET FORCE OUVRIÈRE, malgré les discours de Louis Viannet et de Marc Blondel contre l'annualisation du temps de travail et les baisses de salaire, ont signé plusieurs dizaines d'accords comportant de telles clauses, dans le cadre de la loi Robien.

Le droit du travail évolue vers un droit à l'emploi

La Cour de cassation estime qu'une baisse de salaire accompagnée d'un maintien de l'emploi est plus favorable aux salariés que la situation antérieure. Par avance, les juges semblent approuver les réductions du temps de travail assorties d'une baisse de rémunération

LES NÉGOCIATIONS sur la réduction du temps de travail butent souvent sur un problème : la compensation salariale, c'est-à-dire la diminution de salaire. Soucieuses de ne pas nuire à leur compétitivité, les directions placent souvent celle-ci au cœur des négociations. Contrairement à ce que laissent entendre les discours officiels des leaders syndicaux, les délégués syndicaux, parfois sous la pression des salariés eux-mêmes, acceptent bon gré mal gré, une diminution des rémunérations lorsque l'emploi est en jeu.

Mais jusqu'ici, une question cruciale se posait : un accord signé avec des syndicats peut-il, juridiquement, entraîner une diminution de la rémunération qui constitue l'un des éléments substantiels du contrat de travail ? Auparavant, la question n'avait pas de sens pas car tous les accords étaient censés améliorer la situation du salarié.

> De plus en plus d'accords peuvent être qualifiés d'accords de « régression ». Il ne s'agit plus de négocier à la hausse mais à la baisse, pour préserver l'emploi

Mais la crise économique et la montée du chômage ont modifié la donne. Dans les entreprises, de plus en plus d'accords peuvent être qualifiés d'accords de *« régression »*. Il ne s'agit plus de négocier à la hausse mais à la baisse, pour préserver l'emploi. C'est en particulier le cas de nombreux accords Robien de réduction du temps de travail qui prévoient une diminution de la rémunération.

Est-ce légal ? Un salarié peut-il s'y opposer ? Un arrêt de la Cour de cassation du 19 février 1997, largement passé inaperçu, apporte un nouvel éclairage sur ce sujet délicat. L'affaire concernait la Compagnie générale de géophysique. Un accord de 1980 signé par la CFDT et la CGT prévoyait une prime de deux mois aux salariés. En 1986, un nouvel accord signé avec la seule CFDT réduisait cette prime de moitié en contrepartie d'une diminution du nombre de licenciements. A deux salariés qui s'opposaient à la réduction de leur prime, les prudhommes puis la cour d'appel avaient donné raison, en estimant que le nouvel accord était moins favorable que le précédent. Mais, dans son arrêt, la Cour de cassation a contesté cette interprétation. *« La détermination du régime le plus favorable doit résulter d'une appréciation tenant compte des intérêts de l'ensemble des salariés et non de tel ou tel d'entre eux »* estime l'arrêt de la Cour de cassation. Selon elle, *« la suppression de la moitié de la prime semestrielle était compensée par une prime sur les résultats et cette suppression avait en outre pour contrepartie le maintien des salariés dans leur emploi menacé sauf à eux à opter pour un départ volontaire, ce dont il résultait que l'accord de 1986 était plus favorable aux salariés »*.

Pour la Cour de cassation, la réduction d'une prime assortie d'une garantie de l'emploi est plus favorable que le maintien de la prime sans garantie de l'emploi. Commentant cet arrêt dans la revue *Droit social* (avril 1997), le professeur Gérard Couturier note que *« cet arrêt ne peut apparaître d'emblée que comme un événement »* car la Cour adopte *« de la disposition la plus favorable une conception radicalement nouvelle »* même si *« ce changement de perspective était, d'une certaine manière, prévisible, dans un droit du travail de plus en plus dominé par le "tout pour l'emploi" »*. Cet arrêt qui s'inscrit dans une jurisprudence cohérente de la Cour de cassation en faveur de l'emploi *« semble en appeler d'autres, par exemple en matière d'application de la loi Robien »* écrit le juriste Jean-Emmanuel Rey, dans la même revue (juin 1997).

Un salarié pourra-t-il demain contester une baisse de salaire liée à une diminution de son temps de travail ? La réponse est moins évidente qu'il n'y paraît. Comme le contrat de travail lie production, salaire et temps de travail, plusieurs spécialistes affirment qu'un accord collectif diminuant le temps de travail de 10 % et les salaires d'autant maintient le lien entre les deux termes et ne constitue peut-être pas une modification substantielle du contrat de travail. De manière anecdotique, des puristes font remarquer qu'une hausse de salaire constitue également une modification substantielle du contrat passé entre un employeur et un salarié...

Mais cette évolution du droit du travail vers le droit à l'emploi soulève de nombreuses questions. Gilles Bélier, avocat en droit social, note que ces accords qui réduisent les salaires en échange d'un maintien de l'emploi mettent en jeu deux données fondamentalement différentes. *« Le salaire est une donnée concrète, inscrite dans le contrat de travail, alors que l'engagement de l'employeur est une donnée virtuelle dont on ignore durant combien de temps il pourra être tenu »*. Comme le résume Gérard Couturier *« il n'y a rien de plus précaire que des engagements de maintien de l'emploi »*. En revanche, Jean-Emmanuel Rey défend ce type d'accords *« le commentaire habituel en matière d'accord donnant-donnant sur l'emploi – la proie pour l'ombre – oublie peut-être que dans la réalité, la proie est tout simplement en train de disparaître, une entreprise dans cette situation n'ayant souvent plus d'autre choix avant le redressement judiciaire. L'accord synallagmatique (pertes d'avantages salariaux contre promesse de maintien de l'emploi) apporte dans l'immédiat un délai à l'entreprise comme aux ex-futurs-licenciés, tout en ne mettant pas de nouveaux chômeurs à la charge de la collectivité »*.

Frédéric Lemaître

Travail du week-end sans bonus pour DMC

Le groupe textile français DMC a signé, mercredi 15 octobre, avec les syndicats de sa filiale allemande de tissu imprimé KBC, un plan social inédit. KBC verra ses effectifs passer de 1 250 à 550 personnes et sa production de 21,3 à 10 millions de mètres. Mais en cas de retour en grâce des tissus imprimés dans la mode, KBC sera en mesure de monter en cadence rapidement. Les salariés ont en effet accepté la mise en place d'une quatrième équipe le week-end, payée aux conditions de rémunération des jours de semaine. En échange, DMC s'est engagé à ne plus restructurer le site d'ici à juin 2000. *« Une bonne négociation, avec des partenaires non dogmatiques »*, comme l'affirme Jacques Boubal, président du directoire de DMC, ou flexibilité de la dernière chance dans une usine vouée à la fermeture dans ses anciennes structures ?

La CGT et FO signent assez souvent des accords « flexibles »

LA CONFÉRENCE nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail l'a rappelé : au niveau national, l'annualisation du temps de travail et les baisses de salaire en cas de réduction du temps de travail restent deux sujets tabous. Pour les évoquer, le premier ministre a bien pris soin d'utiliser des synonymes ou des périphrases. La *« modulation du temps de travail »*, qui figure dans ses conclusions, ne signifie rien d'autre que son annualisation. Sur les salaires, Lionel Jospin s'est contenté d'indiquer que *« la réussite de la réduction du temps de travail reposera sur une progression maîtrisée des salaires »*.


35 HEURES

Le premier ministre a-t-il eu raison de se montrer si prudent ? Officiellement, la CGT et Force ouvrière font toujours de ces deux thèmes des casus belli. Le numéro du 13 octobre de *L'Hebdo de l'actualité sociale*, le journal de la CGT, consacre une double page à la lutte *« des Michelin »* contre l'annualisation du temps de travail. De son côté, Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, explique régulièrement que l'annualisation du temps de travail entraîne celle des rémunérations, et donc du SMIC, ce qui est hors de question.

Pourtant, dans les entreprises, les équipes syndicales ont dépassé ce stade. Une analyse détaillée des accords Robien recensés par l'Observatoire des relations professionnelles et de l'innovation sociale qu'a mis en place la CFDT le prouve. Cet organisme a centralisé 552 accords Robien conclus avant l'été, ce qui représente, selon les données du ministère du travail, environ les trois quarts des accords signés à cette époque. Sur ces 552 accords, l'observatoire connaît les signataires de 292 accords offensifs, destinés à créer des emplois et de 156 accords défensifs, destinés à en sauvegarder.

C'est a priori dans les accords défensifs que les salariés sont amenés à faire des concessions. La situation de l'entreprise étant critique, le maintien des emplois est souvent en jeu. L'étude des accords recensés par l'observatoire montre que sur les cent cinquante-six accords dont on connaît les signataires, 87 prévoient une annualisation du temps de travail. Comme on pouvait s'y attendre, la CFDT en est la principale signataire. Sur ces 87 accords, la centrale de Nicole Notat en a signé 59.

> Les syndicats refusent de discuter de flexibilité mais acceptent, localement, de nombreuses concessions : ce décalage entre les discours et la réalité semble s'accroître

Mais la CGT et FO ne sont pas en reste puisque les deux syndicats en ont signé 23 chacun. Comme chez Pechiney Emballage (*Le Monde* du 4 octobre), la CGT est, entre autres, cosignataire des accords chez Delsey, Jacob-Delafon, Thomson, Carnaud Metal Box... Dans une petite dizaine d'entreprises, elle est même la seule signataire : sans elle, l'annualisation du temps de travail n'aurait pas pu être mise en place. C'est le cas chez Cochery Bourdin (BTP), CPC France (agro-alimentaire), Dehez Embouteillage, Embouteillage du Demez, Perguform (métalurgie), Rigida (métallurgie), Everest Estampage... De même, sans Force ouvrière, l'annualisation n'aurait jamais vu le jour chez Zodiac, Lecat TPR, chez Diamants Boart ou... au Consistoire juif de Paris.

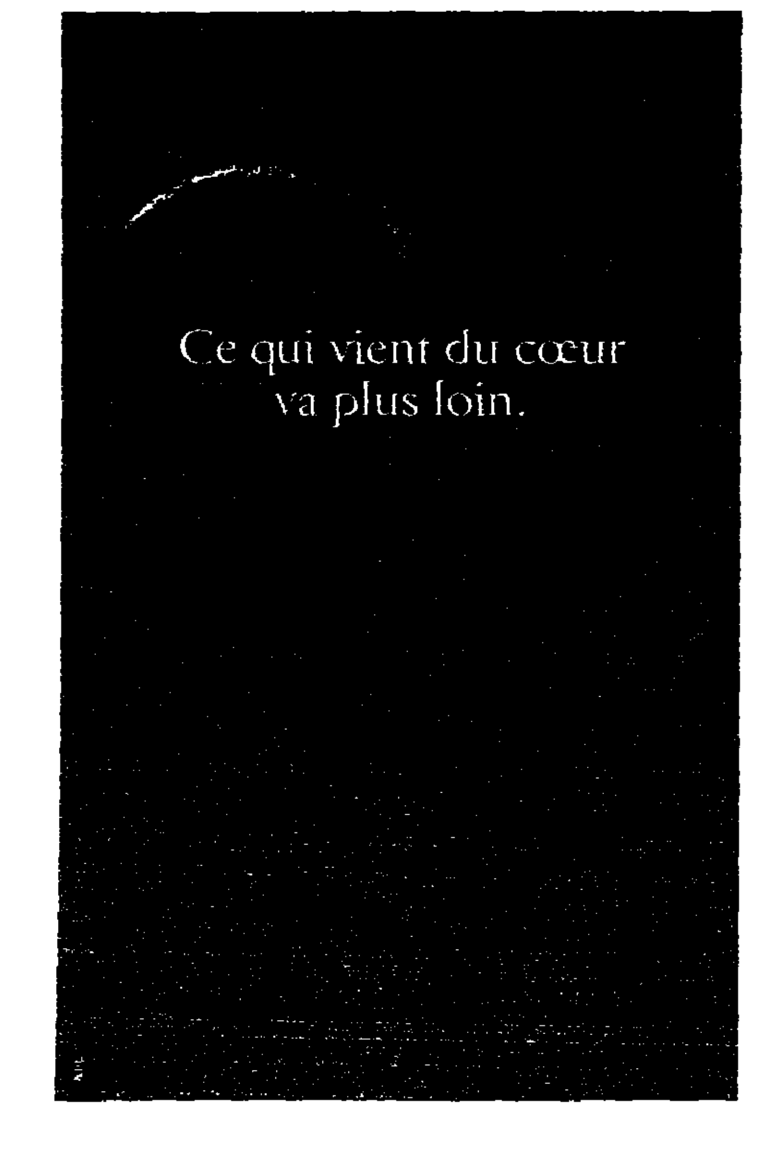
Par ailleurs, toujours dans les accords défensifs, 81 prévoient une diminution de salaire. La CFDT en a signé 61, la CGT 23 et FO 29. Chez Alcatel CIT, Câbles Pirelli, Bosch, Freudenberg, CGT et FO ont signé de tels accords. Les équipes de Marc Blondel ont également signé des accords prévoyant des baisses de salaire aux Fonderies Bouhyer, chez Well, Turboméca, Eminence, Moulinex... Un futur blocage des salaires est prévu dans 24 accords et 9 d'entre eux prévoient simultanément une compensation partielle et un blocage des salaire. Sur ces 24 accords, la CGT et FO en ont signé 9 chacune.

Plus surprenant : de tels accords se rencontrent aussi dans des entreprises bien portantes qui réduisent le temps de travail, non pour éviter des suppressions d'emplois mais, au contraire, pour accroître leurs effectifs. Sur 367 accords offensifs recensés par l'Observatoire, les signataires sont connus dans 292 cas. Près d'un tiers d'entre eux – 102 exactement – prévoient une annualisation du temps de travail. Si la CFDT est de très loin la première signataire, la CGT a signé vingt-quatre accords d'annualisation et FO cinq. Parmi les entreprises qui ont bénéficié du soutien de la CGT dans leur démarche : le vépéciste Quelle, Pampryl, Bonduelle et... Sécapi Alpha, un cabinet d'experts-comptables réputé proche de la CGT.

Même dans ces accords offensifs, les syndicats acceptent que la rémunération ne soit pas tout le temps maintenue. Soixante-sept accords ne prévoient explicitement qu'une compensation partielle, dont 4 signés par FO et 1 signés par la CGT (Régie immobilière de Paris, société nivernaise de prêt-à-porter, Théodore Lefèvre peinture, Clinique La Francilienne...). En outre, quarante et un accords prévoient un blocage des salaires (8 signés par la CGT et 2 par FO). C'est le cas chez Pampryl, Dubois Matériaux, Quelle, Bolloré Techno, Point P...

Si ces chiffres sont à relativiser en fonction de l'implantation syndicale dans les entreprises – seule une corrélation des deux données permettraient de connaître la propension à signer de chaque syndicat –, ces signatures sont révélatrices du décalage entre les discours *« au sommet »* et la réalité *« à la base »*. Entre les dirigeants du patronat qui récusent toute idée de réduction du temps de travail mais l'appliquent dans nombre de leurs établissements et les syndicats qui refusent de discuter de flexibilité mais acceptent, localement, de nombreuses concessions, ce décalage entre les discours et la réalité semble s'accroître. Dans un premier temps, le gouvernement ne peut que se réjouir du *« réalisme »* des entreprises, plutôt de bon augure pour les négociations sur les 35 heures. Mais cet écart peut également décrédibiliser les discours syndicaux – et patronaux – et contribuer à l'affaiblissement des corps intermédiaires.

F. Le.



M. Gayssot prépare les cheminots à une réforme minimale de la SNCF

LE MINISTRE des transports, Jean-Claude Gayssot, a réuni les syndicats de la SNCF, lundi 20 octobre, et leur a indiqué qu'il avait demandé au PDG, Louis Gallois, d'ouvrir prochainement des négociations sur les salaires et le temps de travail. Le ministre, qui, à son arrivée, avait annoncé une *« réforme de la réforme »*, a lancé une consultation qui pourrait durer trois à quatre mois.

Les réaménagements devraient toutefois être limités. Député de l'opposition, M. Gayssot avait combattu la loi du 13 février 1997, qui avait notamment créé un nouvel établissement public, le Réseau ferré de France (RFF). Ministre, il y trouve quelque avantage. *« Je suis pour une certaine séparation des fonctions : celle de maître d'ouvrage et celle de maître d'œuvre, celle de responsable des infrastructures et celle de gestionnaire et de transporteur ferroviaire »*, a-t-il expliqué.

Pour lui, c'est la confusion des genres – la SNCF procédait à l'évaluation des projets, les construisait et les finançait par l'endettement – qui a contribué à *« privilégier des logiques techniciennes par rapport à l'efficacité économique et à l'aménagement du territoire »*. Les deux principaux syndicats de l'entreprise, CGT et CFDT, et le nouveau syndicat SUD-Rail, redoutent toutefois qu'à l'avenir le RFF ne soit autorisé à ouvrir le réseau à d'autres transporteurs ferroviaires. Ils craignent également que le RFF, qui souffre d'un déficit chronique, ne soit tenté d'augmenter les péages et de transférer une partie du fardeau sur la SNCF. Ils estiment que le RFF n'a pas les moyens d'investir pour la modernisation du réseau.

M. Gayssot a expliqué qu'il veillerait à corriger cette fragilité financière intrinsèque du RFF. *« Le gouvernement a fait le choix du développement du transport ferroviaire »*, a-t-il affirmé, rappelant qu'il avait décidé, en juillet, un désendettement supplémentaire de 20 milliards de francs pour la SNCF, et que le projet de loi de finances pour 1998 prévoyait une hausse de la dotation au RFF et une augmentation des crédits destinés aux investissements ferroviaires.

DÉCEPTION DE LA CFDT

Dans quelques jours, la décision gouvernementale sur le projet de TGV-Est devrait lui donner l'occasion de mettre en œuvre ses orientations. Le président de RFF, Claude Martinand, estime que sur ce projet d'environ 16 milliards de francs les collectivités doivent débourser près de 15 milliards pour en faire un projet rentable pour le RFF.

M. Gayssot a toutefois promis aux syndicats de poursuivre le dialogue sur la *« réforme de la réforme »*, notamment pour les rassurer sur *« l'unicité du service public des transports ferroviaires »*. Dans l'entourage du ministre, on évoquait lundi soir la possibilité de créer au sein de l'administration une direction *« plurimodale »* capable de définir des priorités d'investissement pour l'Etat, notamment entre la route et le fer.

Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT-cheminots, a indiqué que son organisation allait *« continuer à argumenter sur la nécessité de revoir en profondeur le contexte actuel »*. Bruno Dalberto, secrétaire général de la CFDT-cheminots, a estimé que, *« au-delà d'une profession de foi en faveur du transport collectif, le ministre n'a posé aucun acte montrant qu'on s'oriente vers une autre politique »*. *« Nous sommes absolument déçus »*, a-t-il ajouté.

Christophe Jakubyszyn

Microsoft de nouveau accusé de pratiques anti-concurrentielles

Le numéro un mondial a onze jours pour répondre aux autorités américaines

En 1995, le département fédéral de la justice avait contraint Microsoft à ne plus imposer ses logiciels d'application aux utilisateurs de son système d'exploitation Windows. Le groupe de Bill Gates aurait renoué avec cette pratique dans son programme de navigation sur Internet, pour barrer la route à son concurrent Netscape.

NEW YORK
de notre correspondante

Deux ans après avoir contraint Microsoft à abandonner des pratiques qui violaient la libre concurrence, le département fédéral américain de la justice est reparti à l'assaut, lundi 20 octobre, contre la firme fondée et dirigée par Bill Gates. Il menace le premier producteur mondial de logiciels d'une astreinte de 1 million de dollars (5,9 millions de francs) par jour si celui-ci ne renonce pas à *« mettre à profit le monopole »* qu'il détient sur les systèmes d'exploitation pour imposer aux fabricants d'ordinateurs personnels Internet Explorer son logiciel de navigation sur le réseau Internet. Un tribunal fédéral de Washington a été chargé de l'application de cette mise en demeure. Microsoft dispose de onze jours pour répondre.

Grâce à Windows, Microsoft contrôle plus de 80 % du marché des systèmes d'exploitation (logiciels qui gèrent les différentes applications dans les ordinateurs). Mais la croissance exponentielle du nombre d'utilisateurs d'Internet et l'ascension de Netscape, dont le logiciel Navigator détient 62 % du marché, constituent une menace importante pour Microsoft. Les navigateurs sont des logiciels qui permettent à l'utilisateur de trouver son chemin parmi les différents serveurs proposés sur Internet.

Pour reprendre des parts de marché, Microsoft tente de vendre son navigateur Explorer en même temps que son système d'exploitation Windows, afin de réduire le champ d'action de Netscape. Explorer est ainsi souvent proposé comme *« navigateur automatique »* avec Windows. Le consommateur peut toujours télécharger le navigateur de Netscape. Mais l'opération est plus compliquée.

Un pas de plus a été franchi avec la nouvelle version d'Internet Explorer, mise sur le marché le 1er octobre et, surtout, avec le lancement prévu l'an prochain d'une nouvelle version de Windows (Windows 98), qui intégrera directement Explorer. Les navigateurs de Netscape seront alors *de facto* exclus : *« cela revient à proposer un téléviseur sur lequel on ne pourrait accéder qu'à une chaîne »*, commente une analyste.

Pour le chef de la division antitrust du département américain de la justice, Joel Klein, *« la limite a été franchie »*. Et, pour l'Attorney General (ministre de la justice), Janet Reno, *« profiter illégalement du monopole de Windows pour protéger et étendre ce monopole, c'est franchement mal »*.

Les autorités fédérales demandent à Microsoft de cesser de violer la loi anti-trust et d'appliquer l'accord conclu en 1995, qui prévoyait que Microsoft renonce à imposer des logiciels d'applications aux utilisateurs de Windows. Concrètement, cela signifie : cesser d'exiger des fabricants de micro-ordinateurs qu'ils installent sur leurs machines Internet Explorer pour pouvoir bénéficier des droits de licence de Windows ; informer les consommateurs de Windows qu'ils ne sont pas tenus d'utiliser Internet Explorer et qu'ils peuvent recourir à n'importe quel autre navigateur ; et expliquer aux consommateurs comment retirer l'icône Internet Explorer qui s'affiche sur leur écran.

STRATÉGIE DE DOMINATION

Un porte-parole de Microsoft a qualifié la démarche du département de la justice de *« malheureuse et non fondée »*. *« Les faits*, a-t-il ajouté, *établiront que Microsoft applique totalement l'accord* [de 1995], *qui lui permet d'intégrer de nouveaux produits dans le système d'exploitation. C'est ce que souhaitent les consommateurs et c'est ainsi que fonctionne l'industrie du logiciel depuis des années »*.

Au-delà de la question technique de savoir si Windows et Internet Explorer constituent deux produits différents, ou s'ils peuvent être considérés comme un seul produit, la mise en demeure du pouvoir fédéral vise en réalité la stratégie de domination du marché menée par la firme de M. Gates, dont les derniers résultats trimestriels, quelque peu évincés lundi par le coup de colère de Washington, révèlent de nouveaux succès. Les bénéfices sont en hausse de 8 %, à 663 millions de dollars, et le chiffre d'affaires de 36 %, à 3,13 milliards de dollars. Jusqu'à présent, c'est en incorporant régulièrement de nouveaux produits à son système Windows que Microsoft a réussi à maintenir sa position dominante.

Sylvie Kauffmann

Intel et Digital Equipment en passe de s'entendre

Les groupes américains Digital Equipment et Intel devraient parvenir à un accord dans les jours à venir, selon les analystes américains. Digital accuse Intel d'avoir utilisé la technologie de ses microprocesseurs Alpha dans ses puces Pentium. Intel rachèterait pour 650 millions de dollars (3,85 milliards de francs) l'activité industrielle de Digital liée au processeur Alpha et paierait 200 millions de dollars pour les droits d'utilisation des technologies de ce processeur. Reste à savoir ce que les autorités antitrust américaines penseront d'un tel accord. Il pourrait être vu comme un moyen pour Intel, qui détient plus de 80 % du marché, de supprimer un concurrent.

Starwood veut racheter ITT Sheraton pour 13,3 milliards de dollars

Sous le coup d'une OPA hostile d'Hilton le groupe dirigé par Rand Araskog accepte l'offre amicale du promoteur immobilier

L'ANNONCE DU RACHAT amical de ITT Sheraton par Starwood Lodging, spécialiste de la promotion immobilière, pour 13,3 milliards de dollars (78,5 milliards de francs) met – provisoirement – un terme à la bataille boursière qui opposait depuis dix mois Sheraton, sixième groupe mondial, à Hilton Corp., huitième du classement. Elle illustre aussi le mouvement de concentration dans lequel se sont lancées les grandes chaînes hôtelières pour atteindre la taille critique.

Depuis le 29 janvier, ITT Sheraton, spécialiste de l'hôtellerie et du loisir, propriétaire, entre autres, de Ciga et de Four Points (hôtellerie économique) et des casinos Ceasars Palace, faisait l'objet d'une offre publique d'achat (OPA) hostile de la part de Hilton pour 9,7 milliards de dollars (dont une reprise de dettes de 3,2 milliards de dollars). Hilton proposait 55 dollars par titre, une offre supérieure de 30 % au cours d'ITT Sheraton à la Bourse de New York à la veille de l'annonce. A l'époque, les observateurs avaient été surpris : le scénario inverse, une attaque d'ITT sur Hilton, leur paraissait plus plausible.

Mais Rand Araskog, président d'ITT Sheraton, ne l'entendait pas ainsi et organisait la défense. Ce qui allait conduire Hilton à prolonger son offre, puis à la relever en proposant 70 dollars par titre, valorisant le groupe à 11,5 milliards de dollars.

ITT décidait de se séparer de certains actifs pour accroître la rentabilité du groupe et d'offrir de meilleurs perspectives à ses actionnaires. Dès juillet, le groupe cédait les 50 % qu'il détenait dans le complexe sportif du Madison Square Garden et les 6 % qu'il détenait dans Alcatel Alsthom. Il vendait aussi les murs de certains hôtels, tout en en conservant la gestion. Mais Rand Araskog annonçait surtout la scission du groupe en trois entités, le rachat de 25 % des actions pour 70 dollars et le remboursement de deux milliards de dollars de dettes.

Dans le cadre de la scission, ITT Destinations devait être chargée de la gestion des 424 hôtels du groupe répartis dans 62 pays et des casinos à Las Vegas et Atlantic City. ITT Corporation serait propriétaire des activités d'annuaires téléphoniques d'ITT World Directories. Enfin, ITT Educational Services dirigerait les 60 instituts d'études supérieures techniques d'ITT dans 27 états américains. Le sort de la chaîne italienne d'hôtels de luxe Ciga (dont ITT contrôle 70 %) restait en suspens : dès le mois de juin, le groupe avait indiqué qu'il examinait plusieurs options pour céder une partie de sa participation.

Ce projet de scission a provoqué la colère de Stephen Bollenbach, président de Hilton, qui déposait plainte devant un tribunal du Nevada pour faire annuler le plan concocté par Rand Araskog, estimant que l'absence de consultation des actionnaires pour prendre de telles mesures était illégale. Hilton obtenait gain de cause fin septembre et se félicitait d'une décision qui allait donner aux actionnaires d'ITT *« l'opportunité légitime de contrôler le destin de leur société »*.

INTERVENTION INOPINÉE

De son côté, Rand Araskog persistait dans son rejet de l'offre d'Hilton, affirmant qu'elle était *« insuffisante »* et qu'il le prouverait à ses actionnaires d'ici avant le 12 novembre, date de l'assemblée générale. Par son intervention inopinée, Starwood ne lui en aura pas laissé le temps.

Le nouvel ensemble issu de la fusion de Starwood et d'ITT Sheraton devrait se situer dans les dix premiers groupes hôteliers mondiaux sur la base du nombre de chambres. En termes de capitalisation boursière et de chiffre d'affaires, le groupe pourrait être dans les trois premiers hôteliers de la planète. Cette OPA amicale reste soumise à l'approbation des actionnaires des deux entreprises et aux autorités antitrust. L'acquisition d'ITT Sheraton n'est pas une première pour Starwood, qui avait annoncé en septembre l'acquisition de Westin hotels and Resort pour 1,6 milliard de dollars.

Barry Sternlicht, PDG de Starwood, qui devrait devenir le patron du nouveau groupe a souligné, lundi 20 octobre, que *« l'industrie hôtelière est devenue une affaire mondiale qui bénéficie d'économies d'échelle sur les produits et la distribution. Cette acquisition renforce notre position sur des marchés-clés tels que l'Europe, l'Amérique latine et l'Afrique »*. Rand Araskog a estimé, pour sa part, que cette opération offrait aux actionnaires d'ITT *« un énorme potentiel de croissance sous la direction de Starwood »*. Si le PDG d'ITT réussit cette dernière opération, il effectuera une sortie en beauté après 18 années passées à la tête du groupe et n'aura pas à rejoindre Harold Geneen, son prédécesseur, qui habite aujourd'hui, selon Bloomberg, au Waldorf Astoria de New York, propriété... d'Hilton.

Les grandes manœuvres dans l'hôtellerie risquent de se pousuivre car Hilton, prédateur éconduit, pourrait trouver dans les mois qui viennent une autre cible.

François Bostnavaron

Les dix premiers groupes mondiaux

En intégrant la reprise d'ITT Sheraton par Starwood, MKG Conseil établit un nouveau classement des dix premiers groupes mondiaux.

- **HFS** (Days Inns, Ramada, Super 8 Motel, Howard Johnson). Etats-Unis, 5 500 hôtels, 500 000 chambres.
- **Holiday Inn Worldwide** (Holiday Inn, Holiday Inn Express, Crown Plaza). Grande-Bretagne, 2 260 hôtels, 386 323 chambres.
- **Choice Hotels International** (Comfort, Quality, Econolodge, Sleep Hotel). Etats-Unis, 3 646 hôtels, 317 423 chambres.
- **Accor** (Novotel, Sofitel, Mercure, Motel 6, Formule 1, Ibis). France, 2 465 hôtels, 279 145 chambres.
- **Marriot International**, (Marriot Hotels, Courtyard, Residence Inn, Fairfield). Etats-Unis, 1 081 hôtels, 218 303 chambres.
- **Starwood-ITT Sheraton** (Sheraton, Sheraton Inn, Sheraton Luxury Collection, Westin, Prisa Hotels). Etats-Unis, 650 hôtels, 214 960 chambres.
- **Promus Corp.** (Hampton Inns, Embassy Suites, Homewood Suites). Etats-Unis, 848 hôtels, 110 268 chambres.
- **Hilton Hotels Corp.** (Hilton Hotels). Etats-Unis, 247 hôtels, 101 174 chambres.
- **Carlson Hospitality Worldwide** (Radisson Hotels, Country Inns and Suites). Etats-Unis, 434 hôtels, 90 515 chambres.
- **Hyatt International** (Grand Hyatt, Park Hyatt). Etats-Unis, 174 hôtels, 79 332 chambres.

AT&T attend Michael Armstrong comme le messie

NEW YORK
de notre correspondante

PORTRAIT

Son arrivée met un terme à la crise de succession à la tête du groupe

Pour un peu, on aurait dit de jeunes mariés. Michael Armstrong, PDG de Hughes Electronics, et John Zeglis, vice-président d'AT&T, ont dîné ensemble dimanche 19 octobre et, affirme le premier, *« ce fut une rencontre formidable. Nous sommes vraiment allés au fond des choses. On n'a presque rien mangé, tellement on avait à se dire »*. La soirée fut si concluante que, dès lundi 20 octobre, *« John et Mike »* étaient présentés comme le tandem gagnant pour AT&T. Michael Armstrong, 59 ans, sera à partir du 1er novembre le reponsable opérationnel (*chairman* et *chief executive officer*) de l'exploitant téléphonique américain, à la place de Robert Allen, 62 ans, dont la gestion était très critiquée depuis plusieurs mois. John Zeglis, 50 ans, nommé *president*, sera son bras droit et fera office de dauphin.

Cette combinaison, dont les analystes attendent avec délectation de voir comment elle résistera à l'épreuve du pouvoir, a le mérite de mettre un terme à la longue crise de succession, qui freinait depuis plusieurs mois l'expansion du numéro un américain du téléphone. Un moment pressenti comme le mieux placé pour succéder à M. Allen, M. Zeglis, ancien conseiller juridique d'AT&T, n'a pas emporté l'adhésion des investisseurs qui, tout en appréciant sa connaissance de l'entreprise et le soutien dont il jouit au sein de l'encadrement, craignaient son manque d'expérience en matière de management.

Wall Street, disait-on, lui préférait un poids lourd venu de l'extérieur, capable d'insuffler une réelle vision à l'entreprise. Le choix se tourna naturellement vers M. Armstrong qui, après 31 ans chez IBM, fait des merveilles depuis 1992 à la tête de Hughes Electronics, spécialiste de la construction de satellites qu'il a reconvertie aux services de télévision.

La présence de M. Zeglis à ses côtés devrait compenser les quelques lacunes inévitables pour qui n'est familier ni d'AT&T ni du secteur des télécommunications et de ses arcanes juridiques. Chargé de la direction stratégique d'AT&T, M. Armstrong en assurera la gestion conjointement avec M. Zeglis. Comment se fera le partage des tâches ? *« Nous ne savons pas encore »*, a reconnu le nouveau PDG, tandis que M. Zeglis se félicitait de cette évolution *« à mi-parcours »* de sa carrière. Le charisme, en tous cas, c'est Michael Armstrong qui l'a. Le sourire à la fois charmeur et un brin carnassier, cet amateur de Harley-Davidson respire l'optimisme et la volonté d'en découdre. Tout en avouant qu'il va lui falloir *« deux ou trois mois »* pour connaître l'entreprise, il sait déjà quelle sera sa stratégie : *« Investir pour grandir. »*

« Il n'y a pas de formule magique, explique-t-il. *Dans une industrie qui explose au niveau mondial, il faut investir. Ou on investit, ou on s'en va. »* Le nouveau PDG d'AT&T, issu de l'informatique et de l'industrie spatiale, sait de quoi il parle. *« L'investissement est indispensable dans une industrie en pleine croissance*, poursuit-il, *et les acquisitions feront partie de cette stratégie d'investissement. »*

Pour M. Armstrong, cette nécessité s'impose aussi bien sur les marchés locaux que mondiaux : *« Pour pouvoir affronter la concurrence au niveau mondial, il faut avoir une infrastructure compétitive. »* Autre élément de sa stratégie de croissance : la réduction des coûts. *« On ne peut pas être leader dans un secteur donné sans être aussi leader en matière de coûts »*, dit Michael Armstrong. L'avertissement est clair et les analystes y voient le type de remède dont AT&T a besoin. Chez Hughes Electronics, peu de temps après son arrivée, M. Armstrong a annoncé 12 000 licenciements, soit 15 % de la main-d'œuvre, puis encore 5 000 les deux années suivantes. Parallèlement, il a investi dans de nouveaux projets dans les technologies de pointe et les services, comme DirecTV, la télévision par satellite, qui se sont avérés payants. Hughes Electronics a alors recommencé à embaucher.

« CANARD BOITEUX »

Lundi 20 octobre, la direction d'AT&T a annoncé qu'elle souhaite vendre, d'ici à mi-1998, les activités AT&T Universal Card Services (cartes de crédit, plus de 4 000 salariés) et AT&T Solutions Customers (services aux clients professionnels, 2 100 salariés).

Approché une première fois il y a un an par AT&T, M. Armstrong avait posé comme condition à sa venue le départ de M. Allen au bout de quelques mois ; ce dernier avait refusé et l'affaire ne s'était pas faite. M. Allen lui préféra un homme venu de l'imprimerie, John Walter, dont le règne ne dura que neuf mois. Selon le *Wall Street Journal*, qui affublait lundi en « une » M. Allen du qualificatif de *« canard boiteux »*, c'est finalement par-dessus la tête de celui-ci que le conseil d'administration est retourné chercher M. Armstrong.

Canard boiteux ou pas, M. Allen (entré chez AT&T en 1957) a au moins la consolation de prendre une retraite dorée, puisque ses rémunérations au poste de PDG figuraient parmi les plus élevées de l'industrie. M. Armstrong, quant à lui, selon des indiscrétions parues dans la presse, aurait signé un contrat de trois ans pour 25 millions de dollars, dont une bonne partie en stock options.

S. K.

Le mouvement de concentration dans les cabinets d'audit s'accélère

La fusion KPMG-Ernst & Young confirme la domination américaine sur le secteur

Un mois après le rapprochement de Coopers and Lybrand et de Price Waterhouse, KPMG Ernst & Young ont décidé de s'associer pour prendre la première place du classement des grands cabinets d'audit. Ce mouvement de concentration, qui répond à une logique de mondialisation des activités financières, renforce la domination américaine sur les métiers du chiffre.

A SIX, les grands cabinets de conseil et d'audit internationaux – les « *big six* » – dominaient déjà le monde des affaires et de la comptabilité, imposant leur savoir-faire et leurs méthodes à toutes les grandes entreprises. Après la fusion des cabinets Coopers and Lybrand et Price Waterhouse annoncée le 18 septembre, puis celle de KPMG et d'Ernst & Young, confirmée le lundi 20 octobre, les grands cabinets ne seront bientôt plus que quatre. Leur poids promet d'être écrasant.

Le rôle des commissaires aux comptes dans l'économie est central. Ils apposent chaque année leur signature au bas des rapports annuels des entreprises, certifiant aux yeux du grand public que leurs comptes donnent bien une image fidèle de leur activité. « *Ce sont ces comptes publiés et audités qui sont ensuite la base des relations des entreprises entre elles et avec leur environnement, leurs actionnaires, leur personnel, leurs banquiers et leurs fournisseurs...* », explique un commissaire aux comptes.

Les « Big Four »

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 1996 (en milliards de dollars)		EFFECTIFS MONDIAUX
ERNST & YOUNG-KPMG	15,9	149 000
COOPERS & LYBRAND-PRICE WATERHOUSE	11,8	133 000
ANDERSEN WORLDWIDE	9,5	101 000
DELOITTE TOUCHE TOHMATSU	6,5	63 500

Cours du dollar au 21/10/97 : 5,94 francs

« BIG FOUR »

La concentration de ces acteurs, sous la pression des Américains, soulève plusieurs questions. Les deux premiers cabinets ne risquent-ils pas de créer une situation d'oligopole ? A eux deux, Coopers-Price et KPMG-Ernst auditent vingt-huit des quarante sociétés qui composent le CAC 40, l'indice vedette de la Bourse de Paris, quatre-vingt-huit des cent sociétés qui composent le Footsie, l'indice vedette de Londres et plus des trois quarts des sociétés du Dow Jones américain. C'est ce que devraient regarder attentivement la commission des ententes aux Etats-Unis et la Commission de Bruxelles.

Deuxième préoccupation plus européenne, le centre de décision de ces deux groupes risque de partir définitivement outre-Atlantique. Même si le nouveau groupe formé par KPMG et Ernst & Young a annoncé que son siège mondial serait à Amsterdam et non à New York, le poids des Etats-Unis, des clients et de la culture américaine ne fait guère de doute. Et l'influence américaine sur l'harmonisation des règles et pratiques comptables à travers le monde risque de se faire encore davantage sentir. « *Que pèseront les autorités locales françaises, comme le conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables ou la Compagnie des commissaires aux comptes en France, face à de tels mastodontes ?* », se demande un expert comptable. « *La France doit s'interroger sur l'harmonisation de son organisation et de ses modalités d'exercice avec le reste du monde, et notamment au niveau européen* », reconnaît volontiers René Ricol, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables.

Ces grandes fusions soulèvent une dernière question pour les autorités de chaque pays : l'indépendance des cabinets d'audit et de conseil est-elle toujours garantie ? Au cours des dix dernières années, les « *big four* » ont en effet considérablement développé leur activité de conseil en s'appuyant sur l'image de sérieux et de fiabilité que pouvait leur donner leur métier de commissaire aux comptes. Ils sont aujourd'hui présents dans le conseil en organisation, en définition de systèmes informatiques, et se développent même dans la sous-traitance de tâches informatiques ou administratives. « *Celui qui conseille et celui qui contrôle peuvent-ils être une seule et même personne ?* », s'interroge René Ricol. Il rappelle qu'une mission de certification des comptes de grande entreprise se facture une dizaine de millions de francs, alors que la mise en place de nouveaux systèmes d'information peut rapporter des centaines de millions.

Les grands cabinets assurent qu'il existe une muraille de Chine entre les deux grands types d'activités. Il faut toutefois être vigilant. La loi française prévoit que les activités de conseil doivent rester accessoires par rapport à celle d'audit légal. « *Et la séparation entre conseil et contrôle est en voie d'être reconnue partout comme une sécurité indispensable* », poursuit René Ricol.

Malgré ces questions, la tendance à la concentration paraît inéluctable. Ce mouvement a pour but de permettre aux réseaux d'avoir une part de marché de tout premier rang et des équipes très étoffées dans tous les pays du monde, en un mot d'être « *globaux* ». Les « *big two* » estiment ainsi qu'ils seront les mieux placés pour accompagner leurs grands clients, américains ou non, qui ont eux mêmes une stratégie universelle et se développent de plus en plus dans les pays dits émergents. Ils estiment également répondre aux exigences des marchés financiers, qui réclament une standardisation de l'information financière d'un pays à l'autre.

Face à ces impératifs, la concentration va encore continuer et les petits cabinets de chaque pays vont devoir renforcer leur stratégie d'alliance et d'internationalisation. Les « *big four* » seront-ils ensuite voués à devenir les « *big three* » ? Jacques Manardo, président de Deloitte Touche Tohmatsu Europe, s'y refuse, catégoriquement. Chez Andersen Worldwide, on se montre moins affirmatif, tant que la question de la séparation possible des activités d'audit et de conseil n'est pas complètement réglée.

Sophie Fay

Le scénario d'une entrée tardive de Londres dans l'euro dope la livre

LE FEUILLETON sur la date d'entrée du Royaume-Uni dans l'Union monétaire continue à provoquer des turbulences sur les marchés financiers britanniques. La livre sterling a fortement progressé, lundi 20 octobre, passant de 2,8540 marks et 9,59 francs à la veille du week-end à 2,8975 marks et 9,71 francs. Les taux d'intérêt sur les emprunts d'Etat britanniques se sont pour leur part brutalement tendus, de 6,49 % à 6,67 %. La Bourse de Londres, enfin, a perdu jusqu'à 2,2 % avant de terminer en baisse de 1,12 %.


VERS L'EURO

Un article – non démenti – paru samedi dans le *Times* a affirmé que le gouvernement britannique excluait désormais une participation à la monnaie unique pendant la législature, qui s'achèvera au plus tard en 2002. Il s'agit, aux yeux des opérateurs, d'un important virage. Ils avaient parié, au cours des dernières semaines, se fiant à des propos de conseillers gouvernementaux, sur une entrée de Londres dans l'Union monétaire dans les mois suivant le lancement de celle-ci. Leurs pronostics ont été déjoués : les spécialistes du Crédit suisse First Boston estiment désormais à 5 % seulement contre 30 % auparavant les chances que le Royaume-Uni intègre le bloc euro avant l'an 2000. Les marchés ont immédiatement tiré les leçons financières de cette nouvelle donne.

La première est de faire remonter les taux d'intérêt à long terme outre-Manche. Privé d'avenir européen, le Royaume-Uni ne peut plus prétendre bénéficier du mouvement de convergence des rendements de ses obligations vers ceux en vigueur sur le continent. L'écart de taux à dix ans entre Londres et Francfort s'est élargi, lundi, de 0,92 % à 1,06 %. Le même constat vaut pour les rendements à court terme, déterminés par les banques centrales. Le principal taux directeur de la Banque d'Angleterre se situe à 7 % contre 3,30 % pour celui de la Bundesbank et de la Banque de France. Une participation du Royaume-Uni dès le 1er janvier 1999 aurait eu pour conséquence de ramener rapidement les taux britanniques vers ceux de la France et de l'Allemagne. Au contraire, si Londres se tient à l'écart, la politique monétaire britannique devrait continuer à se resserrer au cours des prochains mois pour tenir compte du dynamisme de l'économie outre-Manche.

La perspective de bénéficier durablement de taux d'intérêt plus élevés que le mark profite à la livre sterling. De surcroît, une participation de Londres à l'euro supposerait – c'est une condition requise par le traité de Maastricht – un retour de la livre dans le Système monétaire européen (SME). Il ne pourrait se faire, compte tenu de la surévaluation actuelle du sterling, qu'à des niveaux nettement inférieurs. Enfin, en l'absence de participation de Londres à l'euro, la livre fait figure, à l'image du franc suisse, de monnaie refuge en Europe, de nombreux investisseurs estimant que l'Union monétaire constituera une zone risquée au moins à ses débuts.

En raison de ses conséquences monétaires négatives – maintien de taux élevés et vigueur de la livre –, le scénario d'une entrée tardive du Royaume-Uni dans le bloc euro est une mauvaise nouvelle pour la Bourse britannique. Les experts estiment que la nervosité des marchés durera tant que le gouvernement de Tony Blair n'aura pas précisé sa position à l'égard de l'euro, ce qui devrait être fait, début novembre, devant la Chambre des communes.

Pierre-Antoine Delhommais

Les salariés d'Air Littoral mettent fin à la grève

LES SYNDICATS de pilotes, d'hôtesses et de stewards d'Air Littoral ont décidé, lundi 20 octobre, de mettre un terme au mouvement de grève qu'ils avaient entamé voici une semaine. Les pilotes ont voté, en fin de journée, à 72 % la reprise du travail, rejoints ensuite par les hôtesses et stewards. Air Littoral, qui emploie 1 300 personnes et compte 130 destinations en France, Italie, Espagne et Allemagne, pensait pouvoir assurer environ 75 % des vols mardi. Les grévistes protestaient contre des conditions de travail « *inacceptables* ». La direction et les 260 pilotes sont convenus d'« *amender l'accord d'entreprise d'octobre 1996* ». Les heures de vol mensuelles sont désormais limitées à 84 (contre 88 dans le précédent accord). Les salaires des pilotes ont été débloqués.

DÉPÊCHES

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'action de l'opérateur a terminé en hausse de** 13,5 % à 206,5 francs, au terme de sa première cotation à Paris. A Wall Street, où France Télécom faisait également son entrée, le titre s'est inscrit en hausse de 9,6 % à 34 5/8 dollars.

■ **ENDESA : le titre de la compagnie électrique espagnole** en cours de privatisation a fortement baissé à la Bourse de Madrid lundi 20 octobre en raison de démêlés concernant le rachat au Chili de l'électricien Enersis, une opération jugée floue par les investisseurs. Les 1,6 million de particuliers qui ont souscrit à l'OPV ont été autorisés s'ils le souhaitaient à annuler leurs ordres dans la journée (*Le Monde* du 18 octobre).

■ **LAFARGE : le groupe français** a annoncé, lundi 20 octobre, l'acquisition auprès de Ciments français d'une participation de 39 % dans le cimentier espagnol Cementos Molins, pour 19,5 milliards de pesetas (750 millions de francs).

■ **BESNIER : le groupe laitier de Laval (Mayenne)** a annoncé, lundi 20 octobre, avoir racheté en totalité la holding familiale Holdival-Vallée SA, qui exploite quatre fromageries fabriquant du camembert AOC en Basse-Normandie. Besnier conforte son premier rang dans le secteur du camembert.

■ **BANC ONE : la cinquième banque américaine** en termes de capitalisation boursière va prendre le contrôle de First Commerce. Banc One devient ainsi le numéro un du secteur en Louisiane. L'opération sera réalisée par échange d'actions pour un montant estimé de 3 milliards de dollars (18 milliards de francs).

■ **TRANSPORTS ROUTIERS : le ministre des transports, Jean-Claude** Gayssot, a rappelé, lundi 20 octobre, que l'accord de novembre 1996 conclu dans les transports routiers sur la mise en place du congé de fin d'activité à cinquante-cinq ans « *inclut les conducteurs du transport de voyageurs* ». Les négociations entre syndicats et patronat sur cette question sont restées jusqu'ici sans résultat.

CORRESPONDANCE

Une lettre de GE Capital

A la suite de notre article « General Electric négocie avec Suisse de Re la cession d'Employers Re » (Le Monde *du 17 octobre), nous avons reçu un courrier de Jad Khallouf, responsable de GE Capital en France.*

GE Capital dément fermement tout projet de cession d'Employers Re. Toutes les rumeurs circulant sur sa vente ou sur une cession partielle de notre activité dommage sont infondées. Comme l'avait souligné Kaj Ahlmann, directeur général d'Employers Re, dans un entretien à Reuter en date du 9 octobre, il existe de nombreux projets de développement d'Employers Re dans le cadre du groupe General Electric.

Employers Re est une des grandes activités de General Electric et génère un cash-flow significatif pour sa maison mère. Nous espérons que cette rumeur insolite ne participe pas d'une campagne de déstabilisation.

Les séries s'affirment comme l'avenir de la fiction à la télévision

Une étude confirme la meilleure rentabilité économique des séries sur les téléfilms. Elles garantissent aux chaînes et aux annonceurs une audience plus sûre que les fictions unitaires, dont le coût est encore alourdi par la tendance actuelle à la diminution des rediffusions

HORS la fiction point de salut. « *Julie Lescaut* », « L'Instit » ou « Navarro » se sont imposées comme les vedettes du petit écran. *« Aujourd'hui la fiction est considérée comme un produit fort à la télévision »*, commente Pierre-Alain Benoît, directeur de Téléscoop Conseil, et auteur d'une étude sur « Cinq saisons de fiction TV française en prime time ». Outre les longs métrages, les chaînes réservent deux soirées hebdomadaires à la diffusion de fictions en prime time. France 2 est la plus *« accro »* avec trois fictions chaque semaine contre une seule à France 3.

Ce goût s'explique par les audiences enregistrées. Selon l'enquête, *« la fiction TV en première diffusion s'inscrit dans les standards de prime time de TF 1, de France 3 et de M 6. Elle en épouse les fluctuations »*. En clair, la moyenne des audiences réalisées par ce genre télévisuel rejoint la moyenne générale des audiences de chacune des chaînes. Sur TF 1, selon les chiffre de Médiamétrie, la diffusion de fictions françaises en prime time (entre 20 h 30 et 21 h 20) a réalisé, en moyenne, 35,8 % de parts d'audience entre septembre 1996 et juin 1997 auprès des ménagères de moins de cinquante ans. Sur cette cible, la part d'audience moyenne de la Une s'est établie autour de 37 %.

Pour France 3, l'unique case de fiction s'est révélée *« une stratégie efficace »*, signale le directeur de Téléscoop Conseil. Selon lui, *« la part d'audience moyenne des fictions TV est désormais au niveau de la moyenne du prime time de la chaîne »*. M 6 s'en tire un peu moins bien avec 12,4 % de part d'audience sur les qinze ans et plus.

Pour France 2 en revanche, explique Pierre-Alain Benoît, *« la programmation de fictions TV françaises en première diffusion constitue clairement un des principaux éléments de la promesse marketing de la chaîne en prime time »*. Cela signifie que les annonceurs ont la garantie d'audiences supérieures aux standards de la chaîne tant auprès des ménagères de moins de cinquante ans (27,5 %) que sur les quinze ans et plus (28,4 %).

A l'examen, toutes les fictions ne réalisent pas les mêmes performances. *« Les séries arrivent en tête pour leur efficacité »*, précise l'auteur de l'étude. Mieux : *« La série s'inscrit parfaitement dans les codes de la télévision en instaurant une logique de rendez-vous. »* Jean-Pierre Cottet, directeur général chargé de l'antenne sur France 2 ne dit pas autre chose. Selon lui, *« l'avenir de la télévision va dans le sens de ce type d'écriture »*.

TF 1, chaîne commerciale, en a déjà tiré la leçon. Les séries, surtout policières, représentent 53 % des fictions diffusées par la Une entre septembre 1996 et juin 1997. Dans le même temps, les téléfilms unitaires sont tombés à 33 % et leurs audiences sont *« en nette perte de vitesse »*.

AUDIENCE STABLE

Avec retard, France 2 met ses pas dans les traces de TF 1. Toutefois, les téléfilms unitaires représentent encore 41 % de son offre de fictions. Au contraire de TF 1 et France 2, France 3 et M 6 restent très majoritairement fidèles (68 % et 78 %) aux téléfilms unitaires. Selon Pierre-Alain Benoît, la domination des séries sur le téléfilm unitaire s'explique *« par la prise de risque minime qui incombe aux chaînes »*. D'après lui, *« la diffusion du premier épisode détermine la suite. Le fantasme du feuilleton dont l'audience baisse au fur et à mesure des épisodes n'a pas lieu d'être. Il y a eu un seul exemple en dix ans »*. Avec une série, une chaîne peut assurer des audiences stables et plutôt fortes aux annonceurs. Outre l'arrivée en force des séries, les chaînes délaissent le traditionnel 90 minutes pour programmer deux 52 minutes. Plus courts, donc plus faciles à réaliser, ces formats réduits permettent une coupure publicitaire supplémentaire.

Au contraire des séries, *« les téléfilms unitaires ont des résultats très divers »*, signale le directeur de l'antenne de France 2. Pour Jacques Peskine, président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), *« les téléfilms unitaires sont une particularité française. A l'étranger, les grandes chaînes programment uniquement des séries »*.

Toutefois, les téléfilms *« participent à la richesse de l'offre des chaînes »*, modère Pierre-Alain Benoît. Jean-Pierre Cottet les défend aussi : *« Les téléfilms unitaires sont économiquement fragiles mais il faut veiller à ce que l'évolution de la production française de fictions permettent l'accès à l'écriture télévisuelle de nouveaux auteurs, de nouveaux comédiens. »*

La montée en puissance des séries et le comportement erratique des téléfilms unitaires pèsent sur les rediffusions en prime time des fictions. Selon l'étude, sur 183 fictions françaises programmées à l'antenne de TF 1, France Télévision et M 6 entre septembre 1992 et août 1993, 94, soit 51 %, n'ont jamais été rediffusées. Seules, 76 (42 %) ont eu droit à un second passage et 13 (7 %) à un troisième. Pour la saison suivante, le phénomène s'est encore amplifié. Sur 177 fictions françaises diffusées entre septembre 1993 et août 1994, 111 n'ont pas eu de rediffusion. Sur TF 1, les rediffusions concernent à 79 % les séries. A l'inverse, France 3 et M 6 rediffusent principalement des téléfilms, respectivement à 83 % et 73 %.

A terme, la diminution constante des rediffusions devrait peser sur la valeur des catalogues. Les chaînes thématiques, second marché tant attendu des producteurs, ne peuvent se substituer aux chaînes hertziennes. Un téléfilm produit entre 7 et 10 millions de francs par France 3, France 2 ou TF 1 est acheté aujourd'hui 18 000 francs par Festival pour une multidiffusion sur six mois.

Toutefois, signale Jacques Peskine *« les prix augmentent très vite »*. Ils devraient gagner 40 % en 1998 pour s'établir autour de 25 000 francs par téléfilm. Pour le président de l'USPA, *« les détenteurs de droits devront apprendre à vendre à petit prix »*. Ils devront aussi prendre patience : *« Si, dans dix ans, les chaînes thématiques représentent 20 % du marché, elles achèteront les téléfilms au prix de 150 000 francs l'unité. »*

Guy Dutheil

★ **« Cinq saisons de fiction TV française en prime time », par Téléscoop Conseil : 30, rue d'Orléans 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01-46-43-14-00.**

Monique Dagnaud, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel

« La séparation producteur-diffuseur est une bonne mesure anti-concentration »

A L'INITIATIVE de Monique Dagnaud, le CSA a créé un groupe de réflexion sur la production audiovisuelle. Il aura pour objectif d'éclairer le Conseil dans toutes les décisions ou recommandations qu'il prendra touchant les relations entre producteurs et diffuseurs.

« Les obligations de diffusion et d'investissement dans la fiction ont-elles été bénéfiques ?

– Le constat est unanime : la mise en place des obligations d'investissement et de diffusion a eu pour effet de permettre la constitution d'une industrie de programmes. Un savoir-faire a été développé et, aujourd'hui, les œuvres françaises sont, après les journaux télévisés, le genre télévisuel le plus regardé. Les chaînes hertziennes investissent environ 3 milliards de francs par an dans la production d'œuvres audiovisuelles, dont 2 milliards sont consacrés à la fiction lourde ou légère, apportés à près de 90 % par TF 1, France 2 et France 3. A elle seule, TF 1 a investi en 1996 908 millions de francs, soit 456 heures de fictions.

– En diffusant deux fois 52 minutes, les chaînes respectent-elles la réglementation ?

– Toutes les chaînes se lancent dans le 52 minutes parce que c'est le seul genre qui s'exporte. Mais ce n'est pas dénué d'arrière-pensées publicitaires. Toutefois, cela pose des problèmes juridiques, car les chaînes sont tenues de diffuser un volume horaire d'œuvres européennes commençant entre 20 heures et 20 h 50. Si les chaînes optent pour le 52 minutes, cela pourrait rendre plus difficile le respect des quotas. TF 1 doit, par exemple, diffuser 120 heures d'œuvres européennes ou françaises dans ce créneau. France 2 et France 3 doivent en diffuser 96 heures, auxquelles s'ajoutent 24 heures d'éventuelles rediffusions. Si l'on prend la législation au pied de la lettre, seul le premier 52 minutes entrerait dans le calcul du volume d'œuvres diffusées entre 20 heures et 20 h 50. Il y aura sûrement un débat juridique sur la manière de comptabiliser ce volume horaire de diffusion. Toutefois, le sujet essentiel est que les chaînes apportent de l'argent à la production « fraîche ».

– L'arrivée de la télévision numérique ne va-t-elle pas remettre en cause la circulation des œuvres ?

– Notre principe d'exception culturelle repose complètement sur les chaînes hertziennes. Le financement du cinéma et des œuvres audiovisuelles est assuré à plus de 50 % par les chaînes elles-mêmes. La législation est bien adaptée à la production fraîche, de première diffusion. C'est moins vrai pour le numérique, qui implique la circulation des œuvres. Les chaînes thématiques, qui sont soumises à des quotas de diffusion, doivent avoir accès aux droits des œuvres françaises ou européennes. Pour l'instant, ces droits sont captés par les chaînes hertziennes, ce qui est normal, car ce sont elles qui investissent. Des mécanismes sont à trouver pour assurer la circulation. Les quotas de production sont un principe essentiel, car ils nous permettent d'avoir une offre alternative aux programmes américains.

– Le mouvement de concentration des sociétés de production est-il salutaire ?

– Douze à quinze sociétés de production font l'essentiel de la production, notamment de fictions. Cette évolution vers la concentration va entraîner la constitution de pôles de production. C'est inéluctable et même souhaitable. Certes, il faut défendre la production indépendante, mais cela ne veut pas dire nécessairement les petits producteurs isolés qui font deux ou trois films par an. La production indépendante est celle qui a une autonomie, une indépendance capitalistique par rapport au diffuseur. La séparation producteur-diffuseur est une très bonne mesure anti-concentration, car elle introduit un nouvel acteur dans le jeu audiovisuel. Elle favorise la circulation des œuvres, leur diversité et la créativité. »

Propos recueillis par Guy Dutheil

La Turquie, nouvelle étape de l'internationalisation d'Europe 1

ISTANBUL
de notre envoyée spéciale

MC Solaar, le rappeur français, et Izel, chanteuse turque, étaient les vedettes du lancement, jeudi 9 octobre à Istanbul, de Genç Radio, la dernière née d'Europe Développement international (EDI), filiale du groupe Europe 1 Communication.

Cette station est à l'image des 18 radios créées depuis 1989 par le groupe, et elle est symbolique de sa stratégie de développement à l'étranger, depuis que la dérégulation radiophonique est à l'ordre du jour. Dès que la législation locale le permet, EDI se cherche un partenaire local pour prendre pied sur ce nouveau marché.

En Turquie, le groupe de Jean-Luc Lagardère s'est associé avec Osman Ataman, un fou de radio âgé de trente ans, qui avait déjà lancé une radio pirate en 1992. Deux années de travail en commun leur ont permis de mettre sur pied une radio nationale, une société de production, Radyonet, qui produit deux programmes différents, Popnet et Hitnet, auxquels devraient être affiliées 160 radios d'ici à la fin de l'année. Une régie publicitaire, Fulmedya, a été créée pour vendre les espaces de cet ensemble.

DANS 75 VILLES

Présente dans 75 villes, Genç vise un public jeune dans ce pays où les moins de trente ans représentent plus de la moitié de la population. Peinture propre, moquette et meubles neufs, studios étroits et matériels modernes sentent encore le neuf dans les bureaux où les trente-huit personnes de la radio et de la régie publicitaire viennent de s'installer. Pour être en conformité avec la loi turque qui stipule qu'un investisseur étranger ne doit pas posséder plus de 20 % du capital d'une entreprise de média, EDI et ses associés ont été contraints d'imaginer une architecture complexe de répartition de l'actionnariat : création d'une holding et système de participations croisées avec la société de production musicale Raks.

« Notre objectif est d'arriver les premiers au bon moment. Nous profitons de la dérégulation radiophonique au fur et à mesure qu'elle se produit pour nous installer dans un pays où les perpectives de croissance du PIB et d'émergence des classes moyennes sont importantes », explique Martin Brisac, directeur délégué des activités radio. A chaque fois le système est le même : association avec un partenaire local auquel le groupe Europe 1 Communication apporte son expertise sur les programmes, la gestion et le management, mise en place des équipes et création d'une régie publicitaire.

TOUJOURS PLUS À L'EST

En Turquie, l'investissement s'élève à 10 millions de francs pour le groupe français, qui refuse de communiquer les résultats de ses activités à l'étranger. *« Aux résultats immédiats, nous préférons la valorisation de nos investissements »*, précise Jacques Lehn, président délégué d'Europe 1 Communication. Et les dirigeants de ce groupe ne se font pas prier pour raconter les offres qui leur ont été faites par des groupes britanniques et américains pour des radios qu'ils ont créées en Russie ou en Tchécoslovaquie, il y a quelques années.

Pour l'avenir, ils regardent toujours plus à l'Est. En 1998, ils espèrent la libéralisation des ondes, maintes fois promise en Inde, ils négocient en Indonésie et ils savent qu'ils n'ont pas épuisé leurs ressources dans la vaste Chine.

Grâce à ses implantations à l'étranger et ses 500 émetteurs ou radios locales retransmettant ses programmes, Europe 1 Communication revendique une zone de couverture de 400 millions de personnes en dehors de la France et de 30 millions d'auditeurs quotidiens. Une aubaine pour l'image de marque du groupe, légèrement écornée par les difficultés que rencontre la station mère pour remonter son audience dans l'Hexagone.

Françoise Chirot

Le groupe Hersant cède ses parts dans la Société du journal téléphoné

LA SOCPRESSE, la principale société du groupe Hersant, dirigée par Yves de Chaisemartin, a cédé ses parts dans la Société du journal téléphoné (SJT) au dirigeant de l'entreprise Alain Bernard. Selon *Les Echos* du 21 octobre, la cession des 66 % aurait rapporté au groupe Hersant près de 200 millions de francs. La Société du journal téléphoné, créée en 1986, gère de nombreux services d'informations en ligne par téléphone, Minitel ou Internet, notamment dans le domaine bancaire et institutionnel (déclarations d'impôt). La SJT gère également le fructueux service télématique du quotidien hippique du groupe Hersant, *Paris-Turf*.

L'opération qui a été conclue, jeudi 16 octobre, prend la forme d'un rachat de l'entreprise par ses managers (LMBO). La nouvelle structure ABFI est contrôlé à 56 % par Alain Bernard, à 44 % par la banque néerlandaise ABN-Amro et à 5 % par le directeur général de la société Didier Dupraz. Pour le groupe Hersant, cette vente, après son désengagement dans les pays de l'Est et dans *Midi libre*, participe de sa stratégie de désendettement afin de faire face à ses échéances.

■ **PRESSE : Arthur Ochs Sulzberger Junior, quarante-six ans, succède à son père, Arthur Ochs Sulzberger, soixante et onze ans, à la** direction du *New York Times*. Ce passage de relais marque une étape dans l'histoire du quotidien qui, dans le cadre de sa nouvelle formule, utilise la couleur en « une » depuis la fin de la semaine dernière. Le coût de l'effort de modernisation est de 800 millions de dollars (4,8 milliards de francs) sur dix ans (*Le Monde* du 16 septembre).

■ ***L'Association des agences-conseils en communication (AACC)*** **estime l'amendement Le Guen,** qui prévoit l'institution d'une taxe de 1 % sur la publicité hors-média reversée à la presse, *« injustifiée car il n'y a aucune corrélation prouvée entre le développement du hors-média et les difficultés de la presse quotidienne »*. Elle dénonce une mesure *« hâtive et non concertée »*. Vendredi 17 octobre, le Syndicat de la presse gratuite (SPG) s'était également inquiété du projet de taxe, affirmant qu'il pénalisera un secteur représentant *« cinquante mille emplois directs et indirects »* et *« composé pour près de 50 % de ses titres d'éditeurs indépendants »*.

■ **TÉLÉVISION : les studios Universal, filiale cinéma du groupe canadien Seagram,** ont annoncé, lundi 20 octobre, la fusion de leurs activités télévision avec Home Shopping Network (HSN), chaîne thématique de téléachat. En contrepartie de l'apport des chaînes USA Network et Sci-Fi Network et des studios de production pour la télévision, Universal Studios prendra 45 % du capital de HSN et recevra 1,2 milliard de dollars (environ 6,9 milliards de francs). – *(AFP.)*

■ **MULTIMÉDIA : l'américain UUNet, fournisseur d'accès Inter**net pour les professionnels et filiale de WorldCom, a acquis la totalité du capital du fournisseur français Internet-Way. Créée en 1994, cette société a réalisé 12,5 millions de francs de chiffre d'affaires en 1996.

■ **PUBLICITÉ : Olivier Farkas vient d'être nommé directeur délégué du groupe Publicis,** où il sera chargé du suivi des programmes d'acquisition et de développement en France et à l'étranger. Olivier Farkas, quarante ans, avait débuté chez Publicis, avant de rejoindre le poste de conseiller au CCF, poste qu'il a occupé pendant huit ans.

RMC Moyen-Orient veut traduire sa métamorphose à l'antenne

ONZE MOIS après être passée du giron de la Sofirad à celui de Radio France Internationale (RFI), Radio Monte-Carlo Moyen-Orient (RMC MO) lancera, lundi 27 octobre, une nouvelle grille de programmes à l'intention de ses douze millions d'auditeurs revendiqués dans les pays du Moyen-Orient et du Golfe.

Il ne s'agit pas d'un simple lifting de rentrée, mais d'une *« profonde mutation »* dans la vie de cette radio panarabe créée en 1972. De la gestion passée, la nouvelle direction a voulu faire table rase à la faveur d'un plan de restructuration qui a entraîné des soubresauts internes (*Le Monde* du 20 septembre). Ces changements se traduiront à l'antenne par un remaniement sensible de la programmation, tandis qu'un nouveau logo et un nouvel habillage musical compléteront la métamorphose de RMC MO.

Dans le paysage médiatique du Moyen-Orient, où les concurrents sont la BBC, Voice of America et Deutsche Welle ainsi que les très nombreuses FM locales, RMC MO a l'ambition, exprimée lundi 20 octobre au cours d'une conférence de presse, par Jean-Paul Cluzel, président de RFI, *« d'apporter une plus-value en proposant une vision décalée de la situation »* de la région. La nouvelle grille, *« enrichie et diversifiée »*, proposera quatre tranches d'information en continu (de 5 h 30 à 8 h 30, de 13 heures à 13 h 30, de 17 heures à 18 h 30, puis à 21 heures), des rendez-vous réguliers à chaque heure, des chroniques économiques et culturelles, ainsi qu'un magazine quotidien. Assurée en arabe par une rédaction parisienne de vingt-cinq personnes et une vingtaine de correspondants locaux, cette production sera complétée par trois demi-heures d'informations en français reprises de RFI.

Pour les programmes, l'accent sera mis, selon Christian Charpy, directeur de RMC MO, sur *« la proximité avec l'auditeur »* : les matinées seront *« féminines et pratiques »*, les après-midi *« jeunes et musicales »*, et chacun aura droit à la parole grâce à une boîte vocale accessible aux auditeurs à Paris (33-1-40-39-22-77) et dans les grandes capitales du monde arabe.

Pour reprendre son développement dans la région, RMC MO compte sur le doublement de la puissance, dès janvier 1998, de son émetteur en ondes moyennes situé à Chypre, puis sur la mise en place d'un réseau de stations FM, notamment dans les pays du Golfe. Le renforcement de l'audience en Arabie saoudite, où RMC MO compte 6,7 % d'audience cumulée, est une priorité pour Christian Charpy afin *« d'attirer les annonceurs »*. La politique de redressement de la radio pour atteindre l'équilibre économique en 1999 passe par la restauration de recettes publicitaires devenues gravement anémiques (moins de 2 millions de francs en 1996 contre plus de 30 millions avant la guerre du Golfe). Un contrat avec la régie saoudienne Tihama devrait être signé *« dans les prochains jours »*.

Jean-Jacques Bozonnet

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du mardi 21 octobre en légère baisse. Le Nikkei des principales valeurs s'est inscrit en baisse de 0,49 % en clôture.**

■ **LE DOLLAR était ferme, mardi matin, face aux devises européennes, *lors des premières transactions* entre banques. Il s'échangeait à 1,7756 marks et 5,9516 francs.**

■ **LA BOURSE de Hongkong s'inscrivait à nouveau en forte baisse, mardi, *en milieu de séance*. L'indice Hangseng cédait 3,2 %, après avoir déjà perdu 4,63 % la veille.**

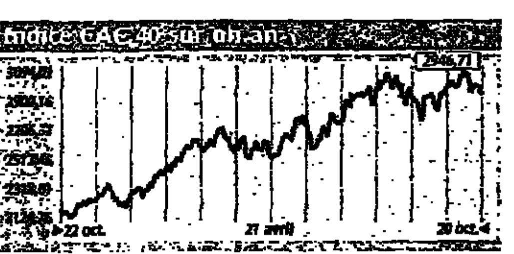
■ **WALL STREET a progressé, lundi 20 octobre. L'indice Dow Jones a gagné *74,41 points (+0,95 %)* à 7 921,44 points, soutenu par l'annonce de bons résultats trimestriels.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE ont progressé, lundi, sur le marché à terme de New York. Le baril de brut « *light sweet crude* », livraison novembre, a gagné 11 centièmes à 20,70 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Rebond à la Bourse de Paris



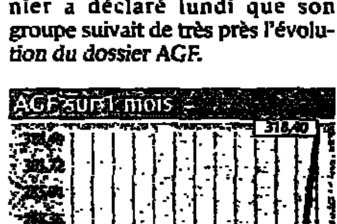
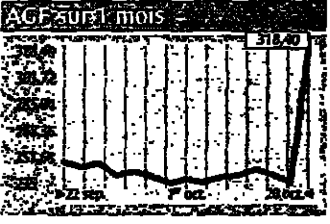
LA BOURSE DE PARIS rebondissait mardi 21 octobre après la bonne tenue de Wall Street la veille et la publication de statistiques économique et financière en Allemagne. *En hausse de 0,41 % à l'ouverture*, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,50 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises gagnaient en moyenne, 0,56 % à 2 963,09 points. Le montant des échanges s'élevait sur le marché à réglement mensuel à 2,4 milliards de francs. Environ 449 millions étaient échangés sur les AGF et 680 millions de francs pour France Télécom.

Les statistiques publiées mardi en *Allemagne étaient plutôt bonnes* pour les marchés. La masse monétaire M3, un des principaux paramètres pris en compte par la Bundesbank pour élaborer sa politique *monétaire, a baissé plus qu'attendu* en septembre. Par ailleurs le climat des affaires s'est nettement amélioré en septembre en Allemagne selon le baromètre de l'institut de *conjoncture Ifo qui a grimpé à* 100,1 contre 98,9 en août. Du côté des valeurs, France Télécom, qui a réussi son entrée à la Bourse de Paris mais aussi à Wall Street affichait un repli de 0,2 % à 206 francs. AGF gagnait 0,8 % à 320,80 francs. Les milieux financiers croient à une surenchère sur les AGF qui font l'objet d'une OPA à 300 francs l'action de la part de Generali.

AGF, valeur du jour

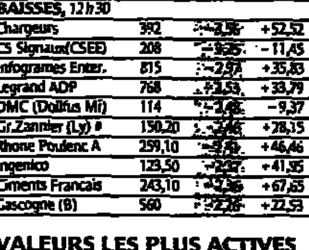
L'ACTION AGF a terminé la séance du lundi 20 octobre en hausse de 35,49 %, à 318,4 francs, *au premier jour de reprise de sa* cotation après l'annonce, une semaine aupraravant, d'un projet d'offre publique d'achat lancé par le groupe italien Generali, au prix *de 300 francs. Plus de 4,6 millions* de titres ont été échangés.

Les opérateurs parient sur une surenchère et sur le scénario d'une contre-offre dans laquelle pourrait *intervenir l'assureur allemand Allianz.* Un porte-parole de ce dernier a déclaré lundi que son groupe suivait de très près l'évolu*tion du dossier* AGF.

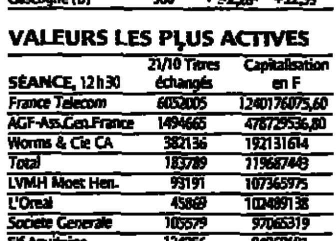
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/10	Var. % 20/10	Var. % 31/12
Dassault Systemes	189	+4,38	+57,96
Selectibanque	75	+4,16	+2,73
GAN ex.dt sous.	135,50	+3,75	+39,36
Peugeot	774	+3,06	+32,53
Atos (ex.Axime) CA	657	+2,97	+9,50
Dassault-Aviation	1266	+2,82	+8,20
Canal +	1067	+2,59	−6,89
Dynaction	172,50	+2,43	+41,27
Legris indust.	228	+2,28	+4,34
Elf Aquitaine	762	+2,18	+61,33
BAISSES, 12 h 30			
Chargeurs	392	−4,56	+52,52
CS Signaux(CSEE)	208	−3,25	−11,45
Infogrames Enter.	815	−2,97	+35,83
Legrand ADP	768	−2,53	+33,79
DMC (Dollfus Mi)	114	−2,48	−9,37
Gr.Zannier (Ly) #	150,20	−2,46	+28,15
Rhone Poulenc A	259,10	−2,40	+46,46
Ingenico	129,50	−2,37	+41,95
Ciments Francais	243,10	−2,36	+67,65
Gascogne (B)	560	−2,26	+22,53



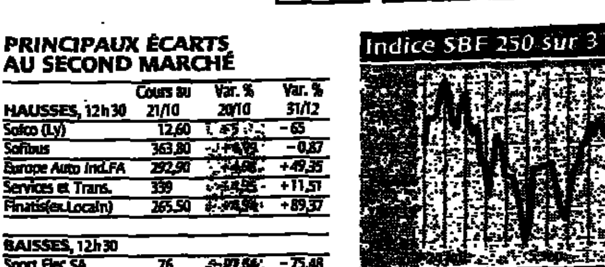
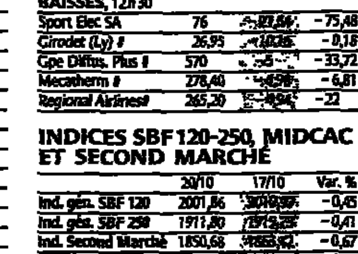
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	21/10 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	6052005	1240176075,60
AGF-Ass.Gen.France	1494665	478729536,80
Worms & Cie CA	382136	192131614
Total	183789	119687443
LVMH Moet Hen.	93191	107365975
L'Oreal	45869	102489138
Societe Generale	105579	97065319
Elf Aquitaine	124256	94060691
Paribas	179661	82966237,40
Rhone Poulenc A	312314	81556102,50



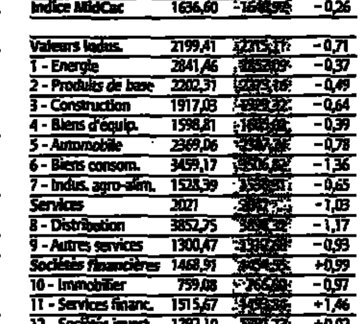
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

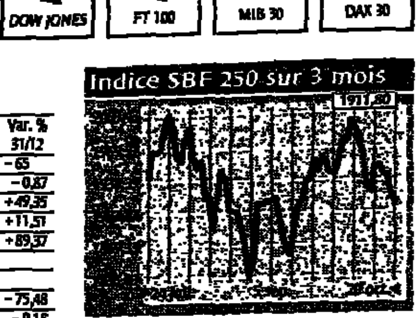
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/10	Var. % 20/10	Var. % 31/12
Sofco (Ly)	12,60	[illegible]	−65
Softbus	363,80	[illegible]	−0,87
Europe Auto Ind.FA	292,90	[illegible]	+49,35
Services et Trans.	339	[illegible]	+11,51
Finatis(ex.Localn)	265,50	[illegible]	+89,37
BAISSES, 12 h 30			
Sport Elec SA	76	[illegible]	−75,48
Girodet (Ly) #	26,95	[illegible]	−0,18
Gpe Diffus. Plus #	570	[illegible]	−33,72
Mecatherm #	278,40	[illegible]	−6,81
Regional Airlines#	265,20	[illegible]	−22

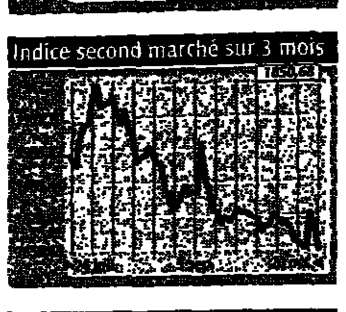



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	20/10	17/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2001,86	[illegible]	−0,45
Ind. gén. SBF 250	1911,80	[illegible]	−0,41
Ind. Second Marché	1850,68	[illegible]	−0,67
Indice MidCac	1636,60	[illegible]	−0,26
Valeurs Indus.	2199,41	[illegible]	−0,71
1 - Energie	2841,46	[illegible]	−0,37
2 - Produits de base	2202,31	[illegible]	−0,49
3 - Construction	1917,03	[illegible]	−0,64
4 - Biens d'équip.	1598,81	[illegible]	−0,39
5 - Automobile	2369,06	[illegible]	−0,78
6 - Biens consom.	3459,17	[illegible]	−1,36
7 - Indus. agro-alim.	1528,39	[illegible]	−0,65
Services	2021	[illegible]	−1,03
8 - Distribution	3852,75	[illegible]	−1,17
9 - Autres services	1300,47	[illegible]	−0,93
Sociétés financières	1468,91	[illegible]	+0,99
10 - Immobilier	759,08	[illegible]	−0,97
11 - Services financ.	1515,67	[illegible]	+1,46
12 - Sociétés invest.	1792,10	[illegible]	+0,02









Légère baisse à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mardi 21 octobre en légère baisse. L'indice Nikkei des principales valeurs s'est inscrit en baisse de 0,49 % en clôture.

La veille, Wall Street avait progressé, grâce à une stabilisation du marché obligataire et à l'annonce de résultats meilleurs que prévu, notamment ceux d'ATT.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait gagné 74,41 points (+ 0,95 %) à 7 921,44 points, au lendemain de l'anniversaire des dix ans du krach boursier du 19 octobre 1987.

Sur le marché obligataire, le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, avait légèrement reculé à 6,42 %, contre 6,43 % vendredi.

L'activité avait été dominée par une chasse aux bonnes affaires après les pertes de la semaine dernière.

Ralph Acampora, stratège de Prudential Securities, a indiqué qu'il s'attendait à ce que Wall Street continue à progresser, mais « *il y a des signes montrant que ce marché haussier est en pleine maturité* ». « *La fourchette de fluctuation du Dow Jones entre 7 600 et 8 200 points est encore intacte* », a-t-il ajouté.

INDICES MONDIAUX

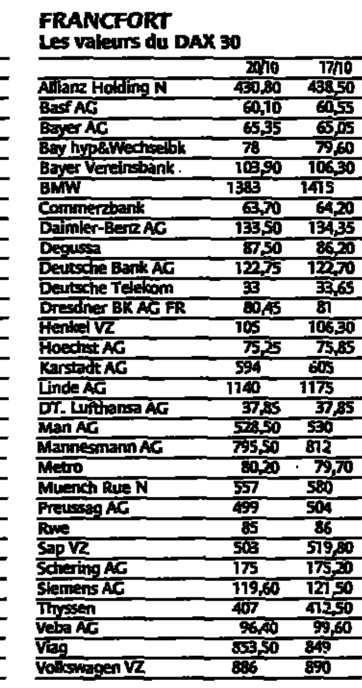
	Cours au 20/10	Cours au 17/10	Var. en %
Paris CAC 40	2958,02	2992,87	−1,18
New-York/DJ indus.	7847,03	7938,88	−1,17
Tokyo/Nikkei	17478,40	17707,50	−1,31
Londres/FT100	5271,10	5287,90	−0,32
Francfort/Dax 30	4061,50	4118,22	−1,40
Frankfort/Commer.	1358,33	1370,93	−0,93
Bruxelles/Bel 20	2920,36	2969,98	−1,70
Bruxelles/General	2389,51	2430,11	−1,70
Milan/MIB 30	1216	1216	—
Amsterdam/Ge. Cbs	621,90	627,20	−0,85
Madrid/Ibex 35	586,70	594,92	−1,40
Stockholm/Affarsal	2511,88	2565,54	−2,13
Londres FT30	3389,90	3393,90	−0,12
Hong Kong/Hang S.	13601	13567,30	+0,25
Singapour/Strait t	1827,39	1804,24	+1,27

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	20/10	17/10
Alcoa	79,62	79,31
Allied Signal	42,25	41,25
American Express	82,75	81,87
AT & T	47,50	45,25
Boeing Co	53,50	51,62
Caterpillar Inc.	58,81	58,37
Chevron Corp.	86,87	84
Coca-Cola Co	58,81	58,50
Disney Corp.	83,56	82,62
Du Pont Nemours&Co	56,37	57,50
Eastman Kodak Co	62,56	62,93
Exxon Corp.	64,93	63,62
Gén. Motors Corp.H	69,87	69,43
Gén. Electric Co	70,18	68,56
Goodyear T & Rubbe	68,50	68
Hewlett-Packard	66,18	64,62
IBM	97,50	95,43
Intl Paper	56,56	57,25
J.P. Morgan Co	118,75	119,12
Johnson & Johnson	59,06	58,31
Mc Donalds Corp.	47,87	46,31
Merck & Co.Inc.	94,56	95
Minnesota Mng.&Mfg	93,81	94,37
Philip Moris	40,68	40,68
Procter & Gamble C	71,81	70,43
Sears Roebuck & Co	45,50	46,75
Travelers	73,43	72,68
Union Carb.	48,93	49,18
Utd Technol	79,87	79,37
Wal-Mart Stores	35,37	34,68

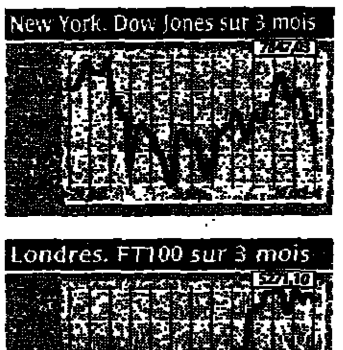
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

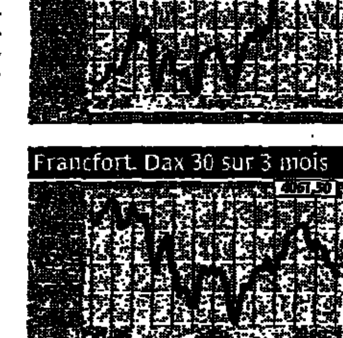
	20/10	17/10
Allied Lyons	5,15	5,21
Barclays Bank	16,75	16,36
B.A.T. Industries	5,85	5,93
British Aerospace	16,95	16,92
British Airways	6,29	6,35
British Petroleum	9,31	9,26
British Telecom	4,72	4,69
B.T.R.	2,35	2,33
Cadbury Schweppes	6,30	6,25
Eurotunnel	0,65	0,65
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,27	13,49
Granada Group Plc	8,74	8,87
Grand Metropolitan	6,33	6,26
Guinness	6,39	6,30
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,17	7,08
H.S.B.C.	18,59	18,78
Impérial Chemical	9,49	9,53
Legal & Gen. Grp	5,14	5,08
Lloyds TSB	7,86	7,96
Marks and Spencer	6,25	6,27
National Westminst	9,72	9,40
Peninsular Orienta	7,27	7,40
Reuters	7,25	7,25
Saatchi and Saatch	1,33	1,33
Shell Transport	4,57	4,66
Tate and Lyle	4,76	4,72
Zeneca	20,49	20,56



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	20/10	17/10
Allianz Holding N	430,80	438,50
Basf AG	60,10	60,55
Bayer AG	65,35	65,05
Bay hyp&Wechselbk	78	79,60
Bayer Vereinsbank	103,90	106,30
BMW	1383	1415
Commerzbank	63,70	64,20
Daimler-Benz AG	133,50	134,35
Degussa	87,50	86,20
Deutsche Bank AG	122,75	122,70
Deutsche Telekom	33	33,65
Dresdner BK AG FR	80,45	81
Henkel VZ	105	106,30
Hoechst AG	75,25	75,85
Karstadt AG	594	605
Linde AG	1140	1175
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	528,50	530
Mannesmann AG	795,50	812
Metro	80,20	79,70
Muench Rue N	557	580
Preussag AG	499	504
Rwe	85	86
Sap VZ	503	519,80
Schering AG	175	175,20
Siemens AG	119,60	121,50
Thyssen	407	412,50
Veba AG	96,40	99,60
Viag	853,50	849
Volkswagen VZ	886	890





Francfort. Dax 30 sur 3 mois
4061,50

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

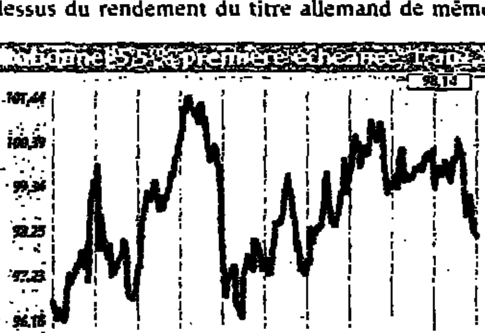
Recul du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE FRANÇAIS a ouvert en baisse, mardi 21 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du *Matif, qui mesure la performance des emprunts* d'Etat, perdait 16 centièmes, à 97,98 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,72 %, soit 0,04 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance sur une note stable, dans un marché peu actif en l'absence de publication d'*indicateurs économiques.*

Le rendement du titre à 30 ans s'était inscrit à 6,42 % en clôture.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,38 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 20/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,35	5,73	6,24	1,70
Allemagne	3,31	5,69	6,22	1,80
Grande-Bretagne	7,06	6,50	NC	2,80
Italie	6,81	6,20	6,70	2,60
Japon	0,52	1,98	NC	0,50
Etats-Unis	5,50	6,16	6,44	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 20/10	Taux au 17/10	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 20/10	Vente 20/10	Achat 17/10	Vente 17/10
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,47	3,58	3,41	3,53
3 mois	3,52	3,64	3,57	3,67
6 mois	3,79	3,90	3,72	3,84
1 an	4,10	4,22	4,15	4,27
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5137	—	3,5137	—
Pibor Francs 3 mois	3,6563	—	3,6563	—
Pibor Francs 6 mois	3,8359	—	3,8359	—
Pibor Francs 9 mois	4,0234	—	4,0234	—
Pibor Francs 12 mois	4,2109	—	4,2109	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,5729	—	4,5729	—
Pibor Ecu 6 mois	4,6771	—	4,6771	—
Pibor Ecu 12 mois	4,8125	—	4,8125	—

MATIF

Echeances 20/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Dec. 97	33257	98,14	98,40	98,06	98,22
Mars 98	40	97,62	97,78	97,62	97,72
Juin 98	2	97,28	97,28	97,28	97,26
PIBOR 3 MOIS					
Dec. 97	11793	96,14	96,19	96,13	96,16
Mars 98	8934	95,76	95,81	95,75	95,81
Juin 98	6935	95,47	95,51	95,47	95,50
Sept. 98	3134	95,28	95,32	95,28	95,31
ÉCU LONG TERME					
Dec. 97	183	97,52	97,54	97,32	97,50

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Echeances 20/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	14313	2952	2971	2933	2950
Nov. 97	1215	2959,50	2974,50	2946,50	2959
Dec. 97	727	2967	2980	2961	2967
Mars 98	56	2995	2997,50	2995	2997,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9493 | US/DM ↘ 1,7726 | US/¥ ↗ 121,2300 | DM/F ↘ 3,3523 | £/F ↗ 9,6870

Fermeté du dollar

LE DOLLAR était ferme, mardi matin, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,7756 mark et 5,9516 *francs.*

Il cotait par ailleurs 120,88 yens. Richard Wagoner, président de General Motors pour l'Amérique du Nord, a déclaré lundi, au cours d'une conférence de presse avant le Salon automobile de Tokyo, souhaiter une parité de la monnaie japonaise autour de 100 yens pour un dollar. « *La situation serait certainement plus équilibrée* », a-t-il affirmé, en déplorant les avan*tages dont bénéficient les constructeurs japonais* du fait de la faiblesse du yen.

Le franc était stable, mardi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3515 francs pour un deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 20/10	% 17/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,2300	−0,01	322	346
Ecu	6,6085	+0,26	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9493	+0,71	5,6200	6,2200
Belgique (100 F)	16,2570	+0,02	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,5600	—	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4370	+0,16	3,1500	3,6580
Danemark (100 krd)	88,0200	−0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,8020	+1,82	8,1600	9,1000
Gde-Bretagne (1 L)	9,6870	+1,21	9,2600	10,0800
Grèce (100 drach.)	2,1405	+0,23	1,8700	2,3700
Suede (100 krs)	78,1200	+0,52	71,5000	81,5000
Suisse (100 F)	402,8000	−0,10	390	414
Norvège (100 k)	83,5400	−0,18	78	87
Autriche (100 sch)	47,6290	—	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9735	+0,03	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2937	+0,69	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,9038	−0,18	4,6900	5,0400
Finlande (mark)	112,1600	+0,37	105	116

PARITES DU DOLLAR	21/10	20/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7726	1,7727	−0,01
TOKYO : USD/Yens	121,2300	120,8400	+0,32

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9375	5,9365	5,8992	5,8997
Yen (100)	4,8969	4,8941	4,8944	4,8869
Deutschemark	3,3509	3,3504	3,3533	3,3528
Franc Suisse	4,0328	4,0297	4,0328	4,0249
Lire ital. (1000)	3,4380	3,4314	3,4348	3,4274
Livre sterling	9,6841	9,6765	9,5184	9,5038
Peseta (100)	3,9729	3,9714	3,9768	3,9694
Franc Belge (100)	16,258	16,293	16,276	16,298

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,54	3,71	3,86
Eurodollar	5,56	5,72	5,83
Eurolivre	7,15	7,31	7,44
Eurodeutschemark	3,54	3,75	3,88

L'OR

	cours 20/10	cours 17/10
Or fin (k. barre)	61500	61800
Or fin (en lingot)	62400	62750
Once d'Or Londres	324,30	—
Pièce française(20f)	355	356
Pièce suisse (20f)	356	357
Pièce Union lat(20f)	356	357
Pièce 20 dollars us	2435	2420
Pièce 10 dollars us	1327,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2290	2310

LE PÉTROLE

En dollars	cours 21/10	cours 20/10
Brent (Londres)	—	19,76
WTI (New York)	21,13	20,59
Light Sweet Crude	20,50	20,66

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	21/10	20/10
Dow-Jones comptant	136,10	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,35	145,04
CRB	242,32	243,28

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2078,25	2089,50
Cuivre à 3 mois	2113	2134,50
Aluminium comptant	1600,50	1593,50
Aluminium à 3 mois	1631,50	1625,50
Plomb comptant	599,25	598,50
Plomb à 3 mois	609,50	608,50
Etain comptant	5627,50	5467,50
Etain à 3 mois	5570	5470
Zinc comptant	1291,50	1250,50
Zinc à 3 mois	1296	[illegible]
Nickel comptant	6502,50	6372,50
Nickel à 3 mois	6540	6510

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	492,40	490,50
Platine à terme	419,80	419,20
Palladium	216,35	210,35
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	363,25	370,50
Maïs (Chicago)	282	283
Grain. soja (Chicago)	692	691
Tourt. soja (Chicago)	223,30	221,50
GRAINES, DENREES (Londres)		**$/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	77,50	76,75
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1646	1645
Café (Londres)	1568	1580
Sucre blanc (Paris)	300	301,50
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	71,63	71,12
Jus d'orange (New-York)	68,35	68,70

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 21 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS
+0,52 %
CAC 40 : 2962,03

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	990	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	954	[illegible]	+ 1,25	[illegible]
Renault (T.P.)	1850	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2220	[illegible]	- 0,45	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1300	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	950	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1054	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	318,40	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Air Liquide	950	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Alcatel Alsthom	802	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	638	[illegible]	+ 2,97	[illegible]

CPR	461,30	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Cred.Fon.France	65	[illegible]	- 0,92	[illegible]
Credit Lyonnais CI	351,50	[illegible]	- 0,42	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	363,50	[illegible]	—	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	215	[illegible]	- 3,25	[illegible]
Damart	3625	[illegible]	+ 0,82	[illegible]
Danone	914	[illegible]	- 1,09	[illegible]
Dassault-Aviation	1230	[illegible]	+ 2,92	[illegible]
Dassault Electro	625	[illegible]	—	[illegible]
Dassault Systemes	181,10	[illegible]	+ 4,36	[illegible]
De Dietrich	266	[illegible]	+ 1,46	[illegible]
Degremont	500	[illegible]	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	660	[illegible]	- 1,36	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,90	[illegible]	—	[illegible]
Dexia France	582	[illegible]	+ 2,06	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	116,90	[illegible]	- 2,48	[illegible]
Dynaction	168,40	[illegible]	+ 2,43	[illegible]
Eaux (Gle des)	691	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Eiffage	276	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Elf Aquitaine	746	[illegible]	+ 2,14	[illegible]
Eramet	270,50	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Eridania Beghin	860	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Essilor Intl	1531	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1508	[illegible]	+ 1,33	[illegible]
Esso	526	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Eurafrance	2403	[illegible]	- 0,32	[illegible]
Euro Disney	7,95	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1292	[illegible]	+ 1,23	[illegible]

Strafor Facom	408	[illegible]	- 0,74	7
Suez Lyon.des Eaux	622	[illegible]	+ 0,32	12
Synthelabo	680	[illegible]	+ 0,14	5,30
Technip	720	[illegible]	+ 2,08	10,50
Thomson-CSF	175	175,50	+ 0,28	2,80
Total	640	[illegible]	+ 1,87	10,50
UFB Locabail	600	[illegible]	—	10
UIF	418,50	[illegible]	- 0,11	14,68
UIS	214,90	[illegible]	- 0,41	14,92

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	323	322,50	- 0,15	[illegible]
Volkswagen A.G #	3841	3853	+ 0,31	[illegible]
Volvo (act.B) #	170,10	—	—	[illegible]
Western Deep #	145,10	145	- 0,06	[illegible]
Yamanouchi #	152,60	155	+ 1,57	[illegible]
Zambia Copper	16,55	[illegible]	+ 0,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 21 OCTOBRE

France S.A	1175	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot ◆	1300	[illegible]
G.T.I (Transport)	214	[illegible]
Immobail	150,20	[illegible]
Immobanque	645	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	401,20	[illegible]
Lucia	56	[illegible]
Monoprix	315	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1510	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	140	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	[illegible]
Hotel Lutetia	310	[illegible]
Hotels Deauville ◆	547	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	525	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	300	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MARDI 21 OCTOBRE

Gautier France #	236	[illegible]
Gel 2000	53	[illegible]
GEODIS #	346	[illegible]
GFI Industries #	1110	[illegible]
Girodet (Ly) #	30	[illegible]
GLM S.A.	252	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1068	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	225	[illegible]
Kindy #	173	[illegible]
NSC Groupe Ny	850	[illegible]
Onet #	1001	[illegible]
Paul Predault #	145	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	86,75	[illegible]
Phyto-Lierac #	292,20	[illegible]
Pochet	600	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	244,50	[illegible]
Radiall #	693	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 21 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	35,90	[illegible]
Belvedere	700	[illegible]
BVRP	198	[illegible]
Coil	204,80	[illegible]
Electronique D2	812	[illegible]
FDM Pharma n.	218	[illegible]
Genset ◆	380	[illegible]
Guyanor action B ◆	12,30	[illegible]
High Co. ◆	195,30	[illegible]
Infonie	88	[illegible]
Joliez-Regol ◆	77,20	[illegible]
Mille Amis	57	[illegible]
Naturex	76	[illegible]
Oliltec	851	[illegible]
Picogiga ◆	200	[illegible]
Proxidis	17,50	[illegible]
R21 Santé	406	[illegible]
Stelax	8,85	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 21 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI. ◆	727	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	[illegible]
Générale Occidentale ◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	730	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 20 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2367,19	[illegible]
CM Option Dynamique	137,13	[illegible]
CM Option Equilibre	263,79	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr	166,27	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1129,23	[illegible]
Kaleis Équilibre	1085,28	[illegible]
Kaleis Sérénité	1048,52	[illegible]
Latitude C	149,62	[illegible]
Latitude D	136,31	[illegible]
Oblitys D	622,03	[illegible]
Plénitude D PEA	212,88	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

Le Franco-Américain Paul Cayard gagne la première étape de la Whitbread Cup

Victorieux au Cap, « EF-Language » a déjoué les pronostics. Il doit encore affronter les mers du Sud lors des quatre prochaines manches de ce Tour du monde à la voile avec escales

LA MOUSTACHE de Paul Cayard a dû en frémir. Mardi 21 octobre à 7 h 55 min, heure française, sous la pluie et dans le brouillard, le skipper franco-américain et ses onze hommes ont touché terre au Cap, en Afrique du Sud. Les vents faiblissant à l'approche des côtes ont rendu leur six dernières heures de navigation interminables mais ils ont surpris. Qui eut cru, en effet, qu'*EF-Language* et son équipage de spécialistes du match racing et de la Coupe de l'America remporterait la première étape de cette grande classique océanique ?

Paul Cayard prétend qu'il avait tout prévu. Depuis le départ, il comptait secrètement damer le pion des *« vétérans de la Whitbread »*. Cette année, pour la première fois, tous les bateaux de la course étaient identiques. Le skipper moustachu, homme d'affaires des pontons, polyglotte, a flairé sa chance. *« Cette Whitbread s'est avérée être la régate que j'avais imaginé*, a-t-il déclaré. *Nous avons maintenant le maillot jaune, mais il ne sera pas facile à conserver. Nous le savons et nous serons très concentrés pour la suite. »*

Le bateau monégasque *Merit-Cup* et le norvégien *Kvaerner-Innovation* étaient attendus pour une arrivée bord à bord mardi vers 16 heures. Ils semblaient pourtant tous deux plus à même de devancer *EF-Language*. Tout au projet de *« défi »* qu'il dirige à San Francisco pour l'édition de l'an 2000 de la Coupe de l'America – prévue en Nouvelle-Zélande –, Paul Cayard n'a pris la direction d'*EF-Language* qu'à la fin 1996. English First, l'entreprise suédoise de séjours linguistiques implantée dans quarante pays qui sponsorise le bateau lui a laissé carte blanche lorsque le skipper britannique, Lawrie Smith, s'est désisté pour barrer l'Anglais de *Silk-Cut*. Engagé dans l'aventure à la condition *sine qua non* d'être seul maître à bord, Paul Cayard a rameuté sans attendre une partie de l'équipage associé à son projet de Coupe de l'America. A ses fidèles lieutenants, Kimo Worthington, quatre fois membre d'une campagne de Coupe de l'America, et au champion olympique Steve Erickson, il a délégué le projet. En fin stratège, il s'est adjoint quelques familiers de la Whitbread, le Suédois Magnus Olsson et le Sud-Africain Marco Constant. Prévoyant, il est également déterminé à faire appel dans les étapes courtes, à un « marin local » connaissant vents et courants.

La septième édition de la Whitbread 1997-98

DEPART ARRIVEE Southampton (Royaume-Uni) – La Rochelle – Fort Lauderdale – Fernando de (Brésil) – Trinidade – Sao Seb... – Le Cap (Afrique) – Fremantle (Australie) – Auckland (Nouvelle-Zélande) – THE WHITBREAD 1997-98

QUALITÉS DE MENEUR

Avec cette victoire dans cette première étape du Tour du monde à la voile avec escales, Paul Cayard a fait le plus gros. Trente et un jours de mer et 7 350 milles parcourus depuis le départ de Southampton (Royaume-Uni) le 21 septembre en laissant à babord les deux îles brésiliennes de Fernando de Noronha et de Trinidade. Ce segment, le plus long dans cette course océanique en neuf étapes qui devrait s'achever à la fin du mois de mai 1998, a donné confirmation de son talent de tacticien, de sa capacité à s'entourer des hommes les plus adéquats à la tâche et de ses qualités de meneur.

Le plus dur l'attend dans les mers du Sud, lors des quatre prochaines étapes qui mèneront les bateaux en Australie, en Nouvelle-Zélande puis au Brésil par le Cap Horn. En trente-huit ans d'existence, il ne s'est guère éloigné des côtes. Formé dès l'âge de neuf ans à la régate dans la baie de San Francisco, il a peu de goût pour le grand large.

Depuis le décès de son mentor, le grand marin américain Tom Blackaller, en 1989, il poursuit sa quête : il rêve de rapporter au pays la Coupe de l'America. Sa détermination lui avait valu de se faire traiter de mercenaire lorsqu'en 1992, il avait installé sa famille à Milan pour *« skipper »* le défi italien *Il Moro di Venezia*. A l'époque, l'homme légendaire de la Coupe, Dennis Conner, ne lui laissait pas l'ombre d'une chance auprès des sponsors. Déjà, Paul Cayard avait ignoré les frontières et traité avec l'étranger sans se soucier des chauvinismes.

Patricia Jolly

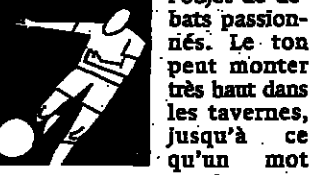
Comment le football belge a perdu son ressort

Face à l'AS Monaco, mercredi 22 octobre, le FC Lierse défend l'honneur national

Arrêt Bosman, structures vieillissantes, affaires de corruption, équipe nationale en manque de résultats, le football belge n'est plus aussi dominateur qu'il le fut dans les années 70. Seule la présence du FC Lierse en Ligue des champions rassure les supporters d'outre-Quiévrain.

BRUXELLES
de notre correspondant

Déclin inéluctable ? Mauvaise passe momentanée ? Les récents déboires du football belge font l'objet de débats passionnés. Le ton peut monter très haut dans les tavernes, jusqu'à ce qu'un mot magique



FOOTBALL

vienne mettre tout le monde d'accord, provisoirement : *« L'arrêt Bosman. »* Cet arrêt n'a rien à voir avec une quelconque performance de gardien de but, mais a immortalisé le nom de ce modeste joueur belge dans un jugement de la Cour européenne de justice qui a établi la liberté totale de circulation des footballeurs au sein de l'Union européenne. La petite Belgique en a subi, plus que d'autres, les conséquences.

Les clubs d'outre-Quiévrain ont été littéralement vidés de leurs meilleurs éléments, qui, pour certains, n'ont eu à se déplacer que de quelques kilomètres pour aller trouver meilleure pitance aux Pays-Bas. Raymond Goethals, le mythique et pittoresque entraîneur de l'équipe nationale, les « Diables rouges », avant de faire les belles heures de l'Olympique de Marseille de Bernard Tapie, est aujourd'hui un paisible retraité qui va chaque jour faire sa belote dans un débit de boisson proche du stade du Heysel. Il voit avec consternation les meilleurs éléments quitter la Belgique.

FAIBLESSE FINANCIÈRE

« On paye pour un jeune, pour lui apprendre le football, on le loge, on le nourrit, et puis, pfuit, dès qu'il est formé et peut réaliser des performances, il file en Angleterre ou en Italie », explique-t-il, furibard, avec son inimitable accent des faubourgs populaires de Bruxelles. Jean-Louis Donnay, le chef de la rubrique des sports du *Soir*, le principal quotidien francophone de Belgique, est plus nuancé. *« Les départs des joueurs de Belgique ont commencé bien avant l'arrêt Bosman*, précise-t-il. *En 1978, une loi nationale avait déjà considérablement réduit les indemnités dues aux clubs en cas de rupture de contrat. »*

La mauvaise santé actuelle du football belge se traduit par les contre-performances des trois clubs-phares qui ont été, pendant un demi-siècle, les piliers d'un championnat national très disputé : le RSC Anderlecht, trois fois vainqueur en Coupe d'Europe, le Standard de Liège et le FC Bruges, formation favorite du premier ministre, Jean-Luc Dehaene. Ces clubs n'ont pas pu suivre, en raison de leur relative faiblesse financière, la surenchère européenne en matière de transfert. *« On est obligés de se fournir non pas dans le deuxième choix, mais dans le troisième choix ! »*, constate Raymond Goethals, toujours aussi furibard.

Le manque de moyens des principaux clubs belges est lié a la structure du pays. Les municipalités sont pauvres, et les villes trop proches les unes des autres pour qu'une équipe puisse être, à l'image d'Auxerre ou de Laval, le porte-drapeau de toute une région.

Ainsi, Anderlecht, qui est une des communes de l'agglomération bruxelloise, vit de son club plutôt qu'elle ne l'aide à vivre. Elle perçoit la taxe sur les spectacles et laisse les sponsors payer. On peut imaginer quelle épée de Damoclès constitue, pour cette équipe, la menace de retrait du principal d'entre ses sponsors, la Générale de banque, après le scandale de la corruption de l'arbitre du match Anderlecht-Nottingham, qui ressurgit douze ans après les faits.

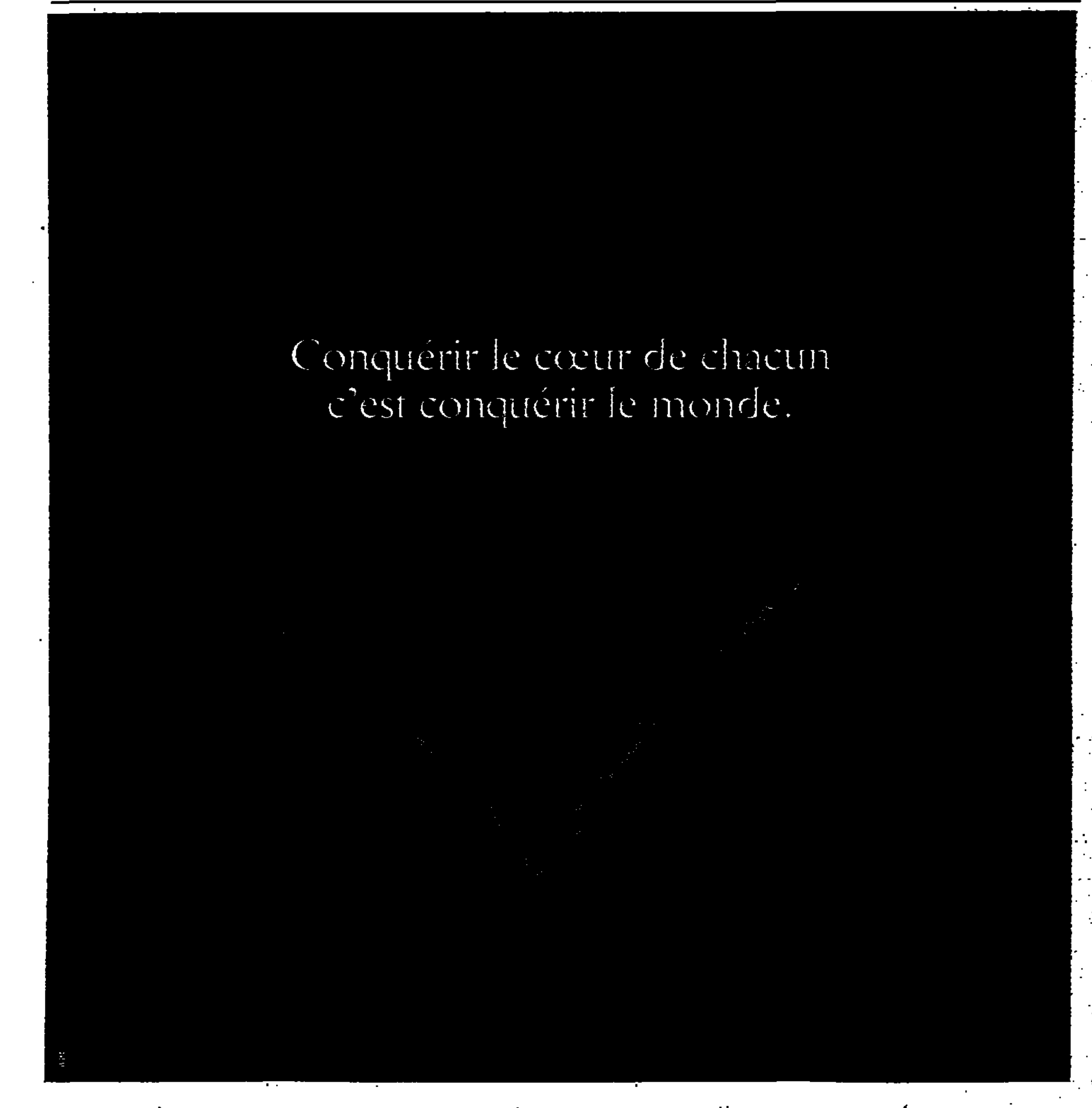
Un seul club fait figure d'exception dans ce tableau plutôt misérabiliste, l'Excelsior de Mouscron, qui se trouve actuellement en bonne place dans le classement de la première division après avoir été éliminé par le FC Metz lors du premier tour de la Coupe de l'UEFA. Cette cité accolée à l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, mais de l'autre côté de la frontière, soutient matériellement son club, influencée par le modèle français très proche.

PHYSIQUE DÉFAILLANT

Les effets pervers de l'arrêt Bosman et le manque de moyens n'expliquent pas tous les problèmes du football belge. Pour Jean-François Lauwens, autre spécialiste du ballon rond au *Soir*, la mauvaise préparation physique des joueurs est un facteur aggravant. *« Ceux qui partent dans les clubs étrangers sont très surpris*, dit-il. *Ils racontent qu'ils en font plus en matière de préparation physique en une semaine dans leur nouveau club qu'ils n'en avaient fait en un an dans leur équipe belge. »*

Raymond Goethals, de plus en plus furibard, n'est pas de cet avis : *« Nos gars sont aujourd'hui aussi physiques que ceux dont on disait :* "Ils tapent dans le ballon, quand les Français le caressent." *Mais ce qui nous manque, ce sont des talents ! Ah, si nous avions des Zidane ou des Djorkaeff... »* Tout espoir n'est cependant pas perdu au pays de Beulemans et de Thyl Eulenspiegel : que les « Diables rouges » se qualifient pour la Coupe du monde en battant l'Irlande en match de barrage (29 octobre-15 novembre), et la morosité pourrait tourner à la joie.

Luc Rosenzweig



La piste de descente des Jeux olympiques de Nagano est trop courte

LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE SKI (FIS) a garanti, mardi 21 octobre, aux organisateurs des Jeux Olympiques de Nagano (Japon) que l'extension de la piste de descente masculine, jugée trop courte par rapport aux normes en vigueur pour les JO, n'occasionnerait aucun dommage à l'environnement. A quatre mois de l'ouverture de la compétition (7-22 février), les organisateurs refusent, en effet, d'allonger la piste, qui reste, pour l'instant, la plus courte de l'histoire olympique (2 696 m, soit une descente de 1 min 27 sec environ), sous prétexte que les quelques centaines de mètres supplémentaires réclamés par la FIS sont situés dans un domaine écologique protégé. Pour la FIS, l'argument écologique ne tient pas car des centaines de milliers de skieurs empruntent chaque année cette piste, y compris dans la zone protégée. *« Nous commencerons la course tout en haut (1 000 m). Et si besoin est, nous viendrons une semaine plus tôt pour aménager la piste nous-même*, avait déclaré, le 19 octobre, le président de la FIS, M. Marc Hodler. Les organisateurs promettaient alors, si tel était le cas, de mobiliser les forces armées ou de condamner le télésiège menant à la piste.

DÉPÊCHES

■ **ALPINISME : le Français Eric Escoffier a annoncé, lundi 20 octobre,** qu'il venait de réussir l'ascension du Cho Oyu (8 201 m). Il s'agit du premier 8 000 réussi par l'alpiniste depuis le grave accident de voiture qui, en 1987, l'avait laissé hémiplégique pendant six mois.

■ **FOOTBALL : le président de la Ligue nationale de football (LNF),** M. Noël Le Graët, a lancé un cri d'alarme sur le dopage dans le football, lundi à Paris, à l'occasion de la présentation à la presse du premier numéro de *LNF Infos*, lettre d'information mensuelle de la Ligue. *« Je crains que les deux cas de dopage aux anabolisants révélés à ce jour* (celui de David Garcion, condamné à six mois de suspension ferme pour usage d'anabolisants lors de la saison 1996-1997, et celui du Havrais Cyrille Pouget, dont la contre-expertise devrait avoir lieu fin octobre), *ne soient pas isolés. Le football est en effet une proie tentante pour certaines personnes tentées de proposer des produits interdits à des joueurs blessés ou le plus souvent remplaçants. Je pense ce phénomène relativement nouveau, mais il faut l'arrêter immédiatement. »* M. Le Graët se prononce pour la multiplication des contrôles antidopage. *« En liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports et la Fédération française de football, je souhaite que les contrôles inopinés soient augmentés, notamment lors des entraînements. »*

■ **VOILE : dans la Transat en double Le Havre-Carthagène,** partie le 21 octobre, le trimaran *Primagaz* de Laurent et Yvan Bourgnon est toujours en tête devant *ChaussEurop* de Paul Vatine et de Jean-Luc Nelias et *Fujicolor* de Loïck Peyron et Franck Proffit. *La Trinitaine* a dû abandonner, lundi 20 octobre, suite à une avarie. Les premiers multicoques sont attendus en Colombie aux environs du 27 octobre. Le duo Yves Parlier-Eric Tabarly sur *Aquitaine Innovations* est toujours en tête du classement des monocoques.

■ **Le départ de la deuxième étape de la Mini Transat (Brest-Santa Cruz de Tenerife - Fort-de-France)** a été retardé de dimanche 19 octobre à lundi 20 octobre pour éviter un brusque coup de vent aux 50 navigateurs solitaires et à leurs embarcations de 6,50 m. La première étape de Brest à Tenerife avait été remportée en huit jours neuf heures 42 minutes 53 secondes par Sébastien Magnen sur *Karen-Liquid*.

PRÊT-À-PORTER ÉTÉ 98 Du 13 au 21 octobre, cent un défilés ont eu lieu à Paris, transformant la capitale en scène de toutes les modes, de la nostalgie hollywoodienne de l'Anglais John Galliano à l'avant-garde futuriste de l'Américain Jeremy Scott. ● APRÈS LONDRES, Milan, et avant New York, les défilés parisiens expriment une nouvelle énergie urbaine, influencée à la fois par le sport et la haute couture. ● ENTRE GRIS d'orage et gouttes de lumière, une dynamique se révèle, rythmée par les aiguilles du monde : les jambes des femmes. ● LA SAISON parisienne aura été marquée par le triomphe de Helmut Lang, un meneur dont les lignes efficaces et sensibles peuvent descendre dans la rue. Dans un souffle d'optimisme, Martine Sitbon lance ses ballons de couleurs, un arc-en-ciel de velours et de soie, tandis que les acheteurs internationaux retrouvent confiance dans l'esprit cosmopolite de Paris.

Paris affronte la scène internationale de la mode avec panache

Energie et savoir-faire technique, après Londres et Milan, avant New York, les créateurs qui présentaient dans la capitale leurs collections pour le printemps 1998 célèbrent des silhouettes aux jambes nues, prêtes à entrer dans le XXIe siècle

PLUIES D'ARGENT et foudres d'or, un séisme s'abat sur les lignes grises et noires de l'été 98, traversées d'éclairs roses, mauves et jaunes. *L'eau s'égoutte en paillettes translucides.* Sous les arcades du Palais-Royal, des perles d'or ruissellent sur les manteaux « couleur du temps » de Koji Tsatsuno; *inspirés par l'eau, l'air,* le feu : matières précieuses luxueusement rongées, cuir « peau brûlée », vestes-carapaces parées pour la métamorphose, le passage dans l'autre *millénaire*.

Grains de folie, ou cyclone dévastateur ? Cataclysme ou renaissance ? Des vents contraires ont soufflé sur Paris, à l'occasion de la semaine du *prêt-à-porter féminin* du printemps-été 1998, organisée du 13 au 20 octobre. Dans le tourbillon de la diversité, toutes les influences se croisent, du rétro hollywoodien *de John Galliano pour* Dior au blanc spatial de Jeremy Scott pour infirmières du troisième type.

En route pour le futur, on s'attarde *encore dans le boudoir de* quelques scandaleuses années folles (John Galliano), les vampettes disco de Véronique Leroy brillent dans la nuit, comme les *pétales « hologrammes »* des robes de Jérome L'Huillier. Le pantalon de jogging se fait sudisette, la veste tombe, les robes frémissent sur la peau, aérées sur le *côté*.

D'Eric Bergère à Christophe Lemaire, le style *s'affirme* pour des virtuoses du *jet-lag* que l'on croise dans les aéroports, entre soleil et mousson, *bazars* chinois et avenues griffées. Cette nouvelle fièvre cosmopolite redonne à Paris « capitale de la mode » sa légitimité, là où toutes les différences s'af*fichent*.

UNE ÈRE NOUVELLE S'ANNONCE

Sur un pantalon bien coupé (Paco Rabanne), le tee-shirt devient *blouse, bulle d'air mouvante. Il y a* ceux qui cassent (Jéremy Scott), et ceux qui pansent (Junia Watanabé), ceux qui coupent, et ceux qui en rajoutent, s'étouffant, telle Isadora *Duncan prisonnière de* son écharpe de mousseline, dans des voiles d'une autre époque.

Les créateurs japonais récoltent ce qu'ils ont semé depuis leur arrivée à *Paris dans les années 70* : on retrouve ici et là, réinterprétés sans complexe, les drapés de Yohji Yamamoto, les froissés-plissés d'Issey Miyake, les asymétries de Rei Kawakubo (Comme des Garçons). Mais la crise morale qui affecte le Japon se reflète dans les robes au chic un peu « effondré » cette saison.

A contre-courant de ces jeux introvertis, une ère nouvelle s'annonce, rythmée par les aiguilles du monde : les jambes des femmes. Dans le sillage d'Yves Saint *Laurent, qui fêtera l'an prochain* quarante ans de couture, la génération des trente ans et quelque chose les célèbre avec humilité, sans les effets qui alourdissent les *silhouettes de leur aînés*.

L'énergie est là. Chez Guy Laroche, Albert Elbaz parle d'une *« élégance verticale »*. Sur fond de fumée et de puces informatiques, New York, la *« ville debout »* chère à Morand, inspire une nouvelle attitude plus individualiste, plus directe. Entre ranch et piscine, cuir découpé (Alexander McQueen pour Givenchy) et robes caresse à fleur de nuit (Ocimar Versolato), cow-girls et espionnes sonnent l'heure des règlements de compte.

La culotte ne tient plus qu'à un fil. Les sandales remplacent les bijoux. Les jupes frôleuses, les petits hauts de vent cloutés de lumière aèrent un corps en *liberté*. Toute en pointes, la sensualité glacée couleur de peau et de blush aimante les images de Guy Bourdin, auquel le magazine d'avant-garde hollandais, *Dutch*, vient de consacrer son dernier numéro. Paris associe une *sophistication* retrouvée – sandales à talons hauts et lipstick de rigueur – à la décontraction *brillante et* flamboyante des années 1970. Inspirée par le rap et le sport, elle est soutenue par une technique de plus en plus précise. *« Saville Row rencontre les Champs-Elysées »*, murmure le *Daily Telegraph*.

Deux mondes s'opposent nettement, du plus conceptuel *au plus* pragmatique, aimantant de nouvelles envies couleur de friandises et de fards : l'uniforme de la *« working girl »* devient sous l'œil de *l'Anglais Paul Smith un* kaleidocospe coloré.

Dopé par Londres et par New York, Paris se remet sur son trente et un. Comment sauvegarder patrimoine et tradition tout en affrontant de manière plus agressive et plus joyeuse la scène internationale ? La question est là.

En dehors de la nostalgie, du style rétro-Pompadour magnifié par Galliano, Paris cherche à réaffirmer son image. Le compteur tourne. Les gestionnaires jouent les entraîneurs, et renouvellent leurs écuries. Chez Chloé, Stella McCartney triomphe avec ses petites robes lingerie qui endiablent les acheteurs américains. Le grand « open » Martin Margiela-Hermès aura lieu en mars prochain, comme celui de Christina Ortiz-Lanvin, la nouvelle recrue maison, *d'origine espagnole, trente et un* ans, ex-directrice du studio de Prada à Milan.

Lâchée par ses financiers, Véronique Leroy a présenté sa nouvelle collection, tandis que Michel Klein, transfuge de Guy Laroche, revient sur la scène après un an et demi d'absence, avec ses *jumpsuits* et ses pyjamas de ville tissés d'évidence : *« On est au début du XXIe siècle, à l'aube d'une nouvelle liberté. La décadence, c'est rajouter. La liberté, c'est garder l'essentiel, parce qu'on n'a pas le temps. Il vaut mieux prendre du temps à convaincre qu'à hurler. »*

L. B.





STEPHEN DUPONT/CONTACT PRESS IMAGES

Martine Sitbon, de velours et de soie

Ses catalogues de photos signés *Javier Vallhonrat*, Nick Knight, Craig Mac Dean, font partie des *collectors* de la profession. Mais au-delà de l'image, Martine Sitbon, ancienne élève du cours Berçot, *qui a créé sa marque en 1986*, a su imposer un style que magnifient pour l'été prochain ses robes de soie et de velours dévoré.

Chaque saison, son chiffre d'affaires augmente de 20 %. Tout est fabriqué en Italie (Paolo Bizzini), mais les tissus, exclusifs, sont conçus en France (Carlier, Pichat Chaléart). *« Les matières sont les premières inspiratrices, c'est avec elles que je raconte mes histoires. »* L'idée de départ, le coupe-vent, le mouvement sous la pluie, se fond dans les tissus, comme ce jersey double dont les paillettes transparentes évoquent *« un été mouillé »*. Après avoir proposé un hiver très noir aux impressions néo-fantastiques, inspiré par des lectures de jeunesse (*Les Chants de Maldoror*, de Lautréamont), un vent d'optimisme souffle sur son prochain été, dans un kaléidoscope de roses, de jaunes et de rouges.

En attendant l'ouverture d'une boutique à Tokyo et à New York, sa vitrine de la rue de Grenelle, à Paris, lui sert de laboratoire : *« Les commerciaux privilégiaient d'abord les basiques. Les clientes, elles, préfèrent acheter les tenues les plus fortes. Quand je crée la collection, je visualise tout dans la boutique. Le reste s'efface. Avant, j'allais d'un extrême à l'autre. Aujourd'hui, le mouvement est plus harmonieux. Comme si le grand plaisir était d'abord de s'effacer derrière une femme. »*



Helmut Lang, l'austro-zen

A quarante ans, le Viennois Helmut Lang sait faire battre deux cents cœurs internationaux dans le décor blanc de l'Espace Commines, à Paris. Inspirateur numéro un de Calvin Klein et de bien *d'autres, avec ses jeans lancés il y a trois ans, financé et produit par* Kashiyama, il ouvrira une boutique de 350 mètres carrés à New York début novembre. Du style mixte-minimal il a fait une allure, poétisée cette saison par des improvisations couture et des découpages qui collent à la tendance « travail à domicile » lancée par Muccia Prada à *Milan. Helmut Lang habille l'été de coton blanc, de cardigans de* laine-filet, plus doux que des couvertures de bébé. Rubans de velours dans les cheveux et pantalons d'homme, costumes taillés dans du coton de chemise, jupes plissées d'où s'échappe un fond de tulle, l'érotisme naît de la pointe d'un sein sous un T-shirt. *« Je me sens belle, sexy, dans ses vêtements »*, dit Naomi Campbell, *pieds nus dans ses* chaussons de gymnastique. Rien n'entrave la démarche. Tout part d'un geste, d'un moment d'abandon épinglé, un haut de jupe roulé comme un pull, un pardessus qui s'enfile comme un cardigan, pour traverser les villes sur un pied d'ange.

« Il m'épate, dit Joseph, *qui vend ses vêtements à Londres. A chaque fois, on croit que c'est pareil ; chaque fois, c'est mieux. »* Directrice de *Vogue USA*, Anna Wintour a récemment déclaré à l'hebdomadaire italien *Panorama* qu'elle aurait bien aimé voir Helmut Lang engagé chez Yves Saint Laurent. Sa place ne s'impose-t-elle pas naturellement chez Chanel, tandis que la rumeur avance le nom de Yohji Yamamoto pour la maison de la rue Cambon ?

COMMENTAIRE

AIR DU TEMPS, AIR DU LARGE

Paris s'impose comme la capitale de tous les recommencements. *Effervescence cosmopolite où deux* mille journalistes venus du monde entier rencontrent des créateurs de nationalités et de cultures diverses qui ont choisi Paris, ses *griffes célèbres et son savoir-faire* renouvelé pour une semaine de défilés organisés aux quatre coins de la ville. Dans les espaces modernes du Carrousel du Louvre, *certes, mais aussi dans des salles de* théâtre, dans des garages ou des ateliers, ou derrière les murs pluricentenaires du château de Vincennes, rhabillé pour l'occasion en *salons et boudoirs de marquises* 1920.

Pourtant, dans la confusion des horaires d'un calendrier qui explose de toutes parts (101 défilés en une semaine), quelque chose bloque. *Un paternalisme pantouflard*, une certaine forme d'arrogance française, entretenue par des réseaux de complaisance, d'avantages acquis, de victimisme aussi, *nouveau cache-misère* de l'autarcie mentale.

On ne peut que s'inquiéter de la montée dans le milieu de la mode d'une tentation corporatiste sur l'air de : *« Ah ! tous ces créateurs étrangers ! »* Elle isole la profession dans une bulle, entre autosatisfaction et déprime chronique, faute de marché, d'industriels, de soutien à une échelle nationale. *« Tout est bloqué. Les dossiers dorment au ministère de l'industrie*, déplore Jérome L'Huillier. *Je me sens jeune dans ce pays, et j'ai l'impression d'être entouré de vieux. »*

L'heure tourne. Le monde change. Cette saison, le succès de John Galliano, un Anglais à Paris, avec son travail pour la maison Dior et son défilé personnel, d'Helmut Lang, un Viennois de *New York*, des Français Martine Sitbon et Albert Elbaz, tous deux originaires de Casablanca, au Maroc, répond à celui des Brésiliens comme Clements Ribeiro à Londres, ou à la révélation de Narciso Rodriguez, Cubain de New York, qui présentait ses créations à Milan, ont réaffirmé que la mode est d'abord un échange.

La seule manière de survivre et de surmonter les obstacles est de connaître son destinataire, par-delà les frontières. La création, si elle existe encore, est moins liée à un repli, à un refuge, qu'à la connaissance des réalités auxquelles certains prennent le risque de se frotter. Une attitude de conquête d'où *jaillissent les étincelles du futur*.

Laurence Benaïm

Sec et frais au nord, doux au sud

UNE ZONE dépressionnaire sur le proche Atlantique va se combler sur place. La perturbation associée de la Normandie à la Méditerranée perdra de son activité mercredi. Sur le nord et le nord-est, les conditions anticycloniques vont peu à peu prédominer.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera souvent nuageux avec une zone faiblement pluvieuse située plutôt sur la Normandie. Quelques ondées pourront se produire sur les côtes de Bretagne Sud et des Pays de Loire. Les températures seront agréables entre 17 et 21 degrés.

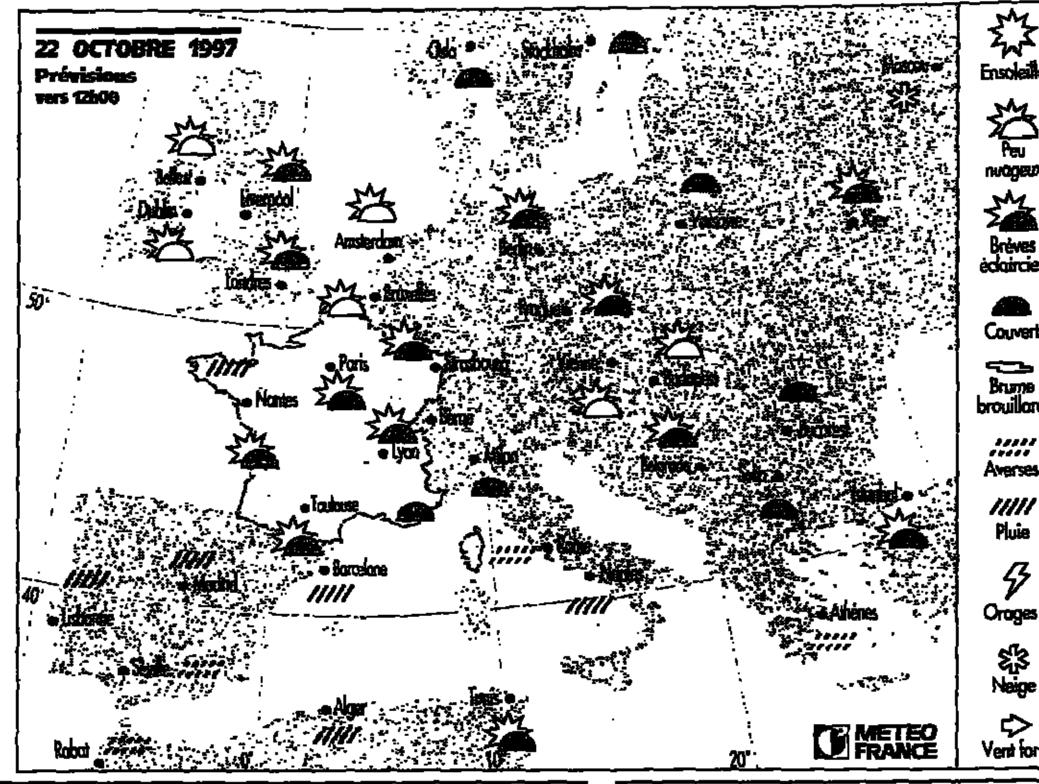
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Après quelques brumes ou brouillards matinaux, les éclaircies seront prédominantes au nord mais les nuages persisteront au sud. Il fera frais surtout le matin entre 2 et 6 degrés. L'après-midi, le thermomètre atteindra 11 à 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après la grisaille ou les brouillards matinaux, le soleil fera de belles percées mais par endroit la grisaille pourra persister. Le thermomètre indiquera 0 à 5 degrés le matin et 12 à 15 l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le ciel sera assez souvent nuageux avec des ondées possibles près des Pyrénées. Les températures seront agréables entre 20 et 23 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Beaucoup de nuages pour ces régions avec des pluies faibles. La douceur persiste avec 8 à 11 degrés le matin et 18 à 20 l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera le plus souvent très nuageux avec quelques pluies faibles. Les températures sont encore douces aux alentours de 20 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Le groupe Lucien Barrière gère désormais dans la station de ski Isola 2 000 l'Hôtel Diva (un établissement de luxe de trente-deux chambres), deux grands chalets dominant les pistes et un restaurant situé dans la galerie marchande de cette station des Alpes du Sud. La chaîne hôtelière, notamment implantée à Cannes, va ainsi pouvoir proposer des produits combinant mer et montagne.

■ **HONGKONG.** Les autorités de Hongkong ont démenti que les touristes japonais faisaient l'objet de mesures tarifaires discriminatoires lors de leur séjour dans l'ancienne colonie britannique, comme l'avait laissé entendre la presse nippone.

■ **SRI LANKA.** Le groupe Manning Selvage & Lee a été chargé de faire promotion touristique de cette destination qu'un sévère conflit ethnique a rendu peu attractive.

PRÉVISIONS POUR LE 22 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	13/22	N
BIARRITZ	14/22	N
BORDEAUX	12/22	N
BOURGES	9/18	P
BREST	12/17	N
CAEN	7/14	N
CHERBOURG	8/14	P
CLERMONT-F.	10/19	P
DIJON	6/15	N
GRENOBLE	8/19	N
LILLE	3/12	N
LIMOGES	12/19	N
LYON	10/19	N
MARSEILLE	14/21	C
NANCY	3/14	N
NANTES	12/20	N
NICE	13/19	C
PARIS	6/16	N
PAU	10/20	N
PERPIGNAN	17/22	N
RENNES	10/19	P
ST-ETIENNE	10/18	C
STRASBOURG	4/13	N
TOULOUSE	14/21	N
TOURS	9/18	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	24/32	N
FORT-DE-FR.	24/31	C
NOUMEA	19/25	S
PAPEETE	23/28	S
POINTE-A-PIT.	25/31	P
ST-DENIS-RÉ.	20/24	C
EUROPE		
AMSTERDAM	2/9	N
ATHENES	13/20	N
BARCELONE	19/23	S
BELFAST	7/9	S
BELGRADE	0/11	N
BERLIN	2/9	N
BERNE	6/12	S
BRUXELLES	1/9	N
BUCAREST	2/9	C
BUDAPEST	-3/9	N
COPENHAGUE	3/9	P
DUBLIN	7/10	S
FRANCFORT	-1/10	S
GENEVE	11/15	N
HELSINKI	-3/3	*
ISTANBUL	12/13	N
KIEV	-3/4	N
LISBONNE	16/20	P
LIVERPOOL	7/10	N
LONDRES	5/11	N
LUXEMBOURG	-1/10	S
MADRID	16/21	N
MILAN	12/14	C
MOSCOU	-4/1	*
MUNICH	-2/9	S
NAPLES	16/24	P
OSLO	-3/5	C
PALMA DE M.	18/26	C
PRAGUE	-4/6	S
ROME	14/23	P
SEVILLE	18/24	N
SOFIA	3/12	C
ST-PETERSB.	-3/3	*
STOCKHOLM	-3/6	C
TENERIFE	16/21	S
VARSOVIE	-2/5	C
VENISE	7/13	S
VIENNE	-2/8	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/26	P
BUENOS AIR.	14/23	S
CARACAS	26/30	P
CHICAGO	-3/5	N
LIMA	19/23	N
LOS ANGELES	15/24	S
MEXICO	11/22	N
MONTREAL	-2/4	P
NEW YORK	5/11	S
SAN FRANCIS.	13/20	S
SANTIAGO/CHI	9/22	S
TORONTO	-3/5	C
WASHINGTON	3/12	S
AFRIQUE		
ALGER	20/28	S
DAKAR	26/31	S
KINSHASA	23/28	P
LE CAIRE	18/27	S
MARRAKECH	17/26	N
NAIROBI	15/18	C
PRETORIA	17/28	S
RABAT	16/23	C
TUNIS	21/26	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/36	N
BOMBAY	24/33	S
DJAKARTA	27/31	C
DUBAI	27/34	S
HANOI	24/34	S
HONGKONG	24/28	S
JERUSALEM	15/24	P
NEW DEHLI	17/28	S
PEKIN	13/26	S
SEOUL	11/21	S
SINGAPOUR	27/33	N
SYDNEY	14/19	N
TOKYO	15/24	S

Situation le 21 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 23 octobre à 0 heure TU

PRATIQUE

Comment repérer l'amiante dans les immeubles en copropriété

LA LOI astreint les propriétaires d'immeubles ou d'appartements à rechercher la présence d'amiante dans leurs murs. Cette obligation ne concerne pas les maisons individuelles. Il y a deux dates limites : le 31 décembre 1998 pour les bâtiments construits entre 1950 et 1980, période où l'amiante était très utilisée ; le 31 décembre 1999 pour les immeubles édifiés avant 1950 ou après 1980.

Pour les constructions antérieures à 1980, la recherche porte sur le flocage (qui recouvre les murs et plafonds) et le calorifugeage (sur les tuyauteries). Pour les autres immeubles (de 1980 jusqu'au 29 juillet 1996), seuls les calorifugeages sont à contrôler.

Un nouveau décret (nº 97-855, du 12 septembre 1997) impose la recherche d'amiante dans les faux plafonds pour les immeubles édifiés avant le 1er juillet 1997, et suscite la colère des propriétaires, car il occasionnera des dépenses supplémentaires notamment à ceux qui ont déjà fait réaliser le diagnostic et qui doivent recommencer.

L'amiante, souvent associé à d'autres matériaux, possède de précieuses qualités physiques : résistance à la chaleur, incombustibilité, résistance mécanique. Il a beaucoup servi dans la construction pour l'isolation et le traitement acoustique. Mais, lorsqu'il se dégrade, des fibres cancérigènes se répandent dans l'atmosphère. Le diagnostic n'a pas pour but d'éliminer systématiquement l'amiante, solution coûteuse et dangereuse, mais de localiser les parties endommagées pour les traiter.

PLUSIEURS ÉTAPES

Le « *diagnostic amiante* » comporte plusieurs étapes. Tout d'abord, le repérage des revêtements susceptibles de contenir de l'amiante dans les halls d'immeubles, escaliers, chaufferies, gaines techniques, conduits vide-ordures, cages d'ascenseurs, caves, parkings. Il peut se faire à l'oeil nu, ou nécessiter des prélèvements qui seront analysés au microscope. Une « *grille d'évaluation* » permet de déterminer l'état du matériau et les risques de dégradation : exposition aux circulations d'air, aux chocs et vibrations.

En cas de risques avérés, il faut procéder à des mesures de poussières dans l'atmosphère (coût : 5 000 francs). Selon les résultats, on recommandera une surveillance triennale pour un nombre de fibres inférieur à 5 par litre, une surveillance biennale s'il est compris entre 5 et 25, ou des travaux à effectuer dans l'année, s'il y a plus de 25 fibres par litre d'air.

Deux types d'entreprises réalisent les diagnostics : les bureaux de contrôle technique agréés (décret du 7 décembre 1978) et les techniciens de la construction assurés pour le risque amiante. Pour les parties communes, la responsabilité incombe aux syndics. Pour les parties privatives, chaque copropriétaire agit à sa guise, mais des entreprises proposent de passer dans les appartements lors de la visite de l'immeuble, moyennant un supplément qui peut aller de 100 à 250 francs par lot.

Le prix des visites varie de 1 800 à 3 000 francs la demi-journée, selon la configuration de l'immeuble, en tenant compte de la présence de caves, chaufferies, parkings. Certaines entreprises facturent par bâtiment, par cage d'escalier, ou par tranche de trente logements. Tous les devis ne sont pas établis de la même manière. Ils peuvent inclure les prélèvements, mais pas les analyses (350 à 700 francs par échantillon). Ils peuvent procéder par « *zones homogènes* » (un prix global pour tous les fragments d'une zone, un plafond de parking par exemple). Ou bien l'analyse des échantillons sera facturée à l'unité.

Quelques entreprises, enfin, dissocient le repérage et les prélèvements, « *ce qui permet, en consultant des documents ou en prenant contact avec les architectes, de réduire le nombre de prélèvements, d'environ 25 %* », indique Alain Paré, de la société DEP-Parasitis.

Les syndics ont tendance à privilégier l'entreprise la moins-disante et à négocier un forfait s'ils gèrent de grosses copropriétés. Quant aux copropriétaires, même s'ils connaissent le prix minimum pour une visite sans suites, ils ne peuvent savoir à l'avance quel sera le coût définitif si l'on trouve de l'amiante chez eux.

Les bureaux de contrôle (Apave, Socotec, Veritas) présentent des garanties de sérieux, mais leurs procédures sont lourdes. Quant aux techniciens de la construction, ils sont nombreux à avoir investi le marché. Curieusement, ce sont les compagnies d'assurances qui sont seules garantes de leur compétence, puisque l'unique obligation qui leur est imposée est d'être titulaire d'une assurance responsabilité professionnelle spécifique. Lorsqu'il s'agit d'une entreprise cliente, les assureurs n'hésitent pas à étendre leur garantie au diagnostic. Par contre, s'ils sont sollicités par de nouveaux venus, ils exigent des références pour la qualification du personnel. « *Le gros risque, c'est que le diagnostiqueur ne trouve pas d'amiante alors qu'il y en a, et qu'on s'en aperçoive beaucoup plus tard, lors de la vente d'un immeuble* », explique François-Yves Tilitt, d'Axa. Les ventes de bien immobiliers bâtis intègrent désormais une clause précisant que le propriétaire s'est acquitté de ses obligations.

Dans le cadre d'une étude réalisée par une entreprise et récapitulant quelque cinq mille diagnostics, on constate que sur 100 immeubles, 34 ont révélé des flocages ou des calorifugeages, 17 seulement ont nécessité des prélèvements, dont 8 étaient amiantés, et des travaux, parfois très lourds, n'ont été réalisés que dans 2 cas sur 100. Un syndic cite l'exemple d'un immeuble où le montant des travaux s'est élevé à 1 million de francs, partagés entre 68 copropriétaires.

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Textes.** Décret nº 96-98, du 7 février 1996 (recherche d'amiante dans les copropriétés) et arrêté du 7 février 1996 (*JO* du 8 février) ; décret nº 97-855 du 12 septembre 1997 (recherche d'amiante dans les faux plafonds, *JO* du 19 septembre).

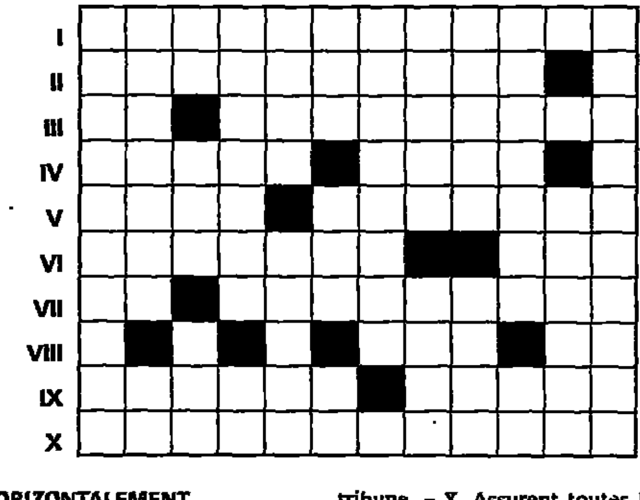
● **A lire.** *Le Désamiantage des bâtiments*, de Philippe Courrèges, Editions du Moniteur, 294 p., 350 F.

● **Adresses.** Centre d'information sur le désamiantage (CID, 22, rue de la Pépinière, 75008 Paris ; tél. : 01-42-93-99-96). L'Association française pour le contrôle et la maîtrise de l'amiante, qui regroupe vingt entreprises spécialisées, est en train d'élaborer une grille de diagnostic et une charte de qualité (AFCMA, 52, rue d'Emerainville, 77183 Croissy-Beaubourg ; tél. : 01-60-17-66-16).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 97232

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Passe du saint des saints à la brosse à reluire. – II. Pointu à la fin. – III. Note. Une équipe où il faut tirer pour dégager. – IV. Boîtes plus ou moins bien remplies. Donna de la puissance. – V. Prendre eau de toutes parts. Son barbier n'est vraiment pas rasoir. – VI. Chambre froide. Musique de la rue. – VII. Partie de la charpente. Pouvoir qui relève de la magie. – VIII. Peut maintenant prendre son siège. Article étranger. – IX. Fit un nettoyage en profondeur. Grand quand il est à la tribune. – X. Assurent toutes les commodités.

VERTICALEMENT

1. Mettent le bâtiment en danger. – 2. N'ont pas toujours le beau rôle. Au bout de la jetée. – 3. Défenseur américain. Assure le coup. La bande à Philippe, Nicolas et les autres. – 4. Vous transforment en homme de couleur. Dans les rayons. – 5. Plantigrade difficile à implanter. Redresseur de torts. – 6. Au milieu des sangliers. Traverse Paris à toute vitesse. Symbole magnétique. – 7. Se comporte comme un cafard. – 8. Plans de sustentation. Bout de terre. – 9. Outils de dépannage qu'il faudra rendre. Chaîne des Alpes du Sud. – 10. Belle Hélène. En goguette. – 11. Son maître ne se mouille pas trop. – 12. Nous font voir rouge.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU Nº 97231

HORIZONTALEMENT

I. Clairvoyance. – II. Ram. Dépecées. – III. Omar. Linares. – IV. Upsilon. Dé. – V. Pi. Ficelé. Fr. – VI. Isolée. Emeut. – VII. Etron. Voirie. – VIII. Rémi. Aa. Eger. – IX. Erudits. Na. – X. Sessions. BTS.

VERTICALEMENT

1. Croupières. – 2. Lampiste. – 3. Amas. Ormes. – 4. Rifloirs. – 5. Rd. Lien. Ui. – 6. Véloce. Ado. – 7. Opine. Vain. – 8. Yen. Léo. Ts. – 9. Académies. – 10. Néré. Erg. – 11. CEE. Fulent. – 12. Essarteras.

SCRABBLE ®

PROBLÈME Nº 40

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré E E I N R T U

a) Trouvez un sept-lettres, malheureusement implaçable.

b) Avec ce même tirage, trouvez sept mots de huit lettres en le complétant avec sept lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine

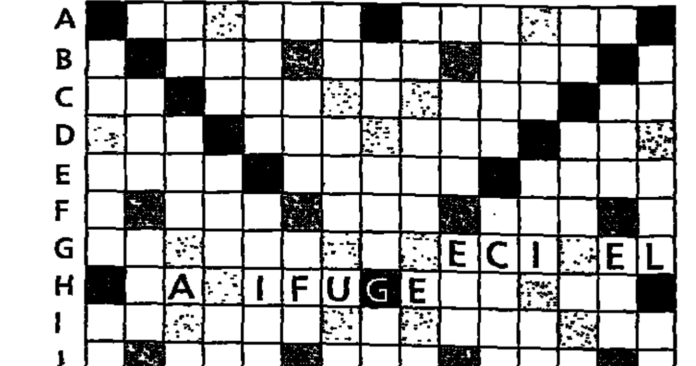
c) Premier tirage : A L O O P P S. Trouvez un six-lettres.

d) Deuxième tirage : L + U E S A D R. Trouvez deux sept-lettres. En utilisant trois lettres différentes du tirage précédent, trouvez trois huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 29 octobre.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 15 octobre

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.



a) SOUPENT, 11 G, 80, faisant AS et MODERATO

b) POUSSENT, A 7, 83-PETUNONS, C 6, 74-DEPUTONS, 6 H, 69-POINTUES, E 8, 70, ou les anagrammes POUTINES, *alevins d'anchois et de sardine*, et TOUPINES, *tournes comme une toupie* (vi)-PONCTUES, F 7, 64- ETOUPONS, 5 F, 70-EPOUSENT, 7 H, 64, ou l'anagramme SOUPENTE- REPUTONS, 8 H, 83 ou les anagrammes PORTUNES, *crabes* ou SUPERONT *aspireront, goberont*

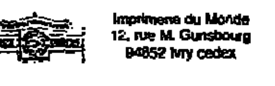
c) APIFUGE, qui éloigne les abeilles.

d) DECIBEL

Michel Charlemagne



Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

Les recettes du succès

Deux restaurants, deux ambiances, deux manières de convaincre

ON ATTEINT au succès comme *on peut, ce qu'il faut* c'est se donner un genre, un style et surtout ne pas en démordre. *Lieu de divertissement*, le restaurant est un bref théâtre où les scènes que l'on y joue ne peuvent être admises que si elles sont répétitives. Personnel fidèle, cuisine sans sautes d'humeur, prix stabilisés, décor et am*biance fixés. Craintif et méfiant* de nature, le client n'aime rien tant que ces endroits où on lui sert de l'intimité rissolée à sa mesure, dans un cadre toujours semblable, ce qui le rassure et l'autorise à ne voir vieillir que les murs.

*Et, pour le coup, s'il fallait don*ner la palme à un bistrot laissé dans l'état de son lancement, et très savamment entretenu dans la rectitude de son faux délabrement, sûrement L'Ami Louis, dans le troisième arrondissement, mériterait une place d'honneur. On *pense* à un trompe-l'oeil à la Trauner, morceau de bravoure pris sous la manivelle des cinéastes qui travaillaient sur le motif dans les studios de Billancourt. Devanture, rideaux, tables, poêle, serveurs, tout est *aussi louche qu'authentique, aussi* certifié qu'incertain.

Aidés par les pisteurs des guides gourmands, les étrangers viennent s'y coller comme sur du papier tue-mouches. L'attirance est extrême, l'extase chaque fois renouvelée ; la *Sainte-Chapelle, le Sacré-Coeur*, les Galeries Lafayette, Vuitton et... L'Ami Louis. Pris en otage, ils subissent la dure loi du passage obligé, mais reviennent bravement en *faisant savoir* à leurs *compatriotes* qu'au 32 de la rue du Vertbois existe un morceau de la vraie croix du vrai Paris de toujours.

A peine moins dupes, les Parisiens purs et durs, eux, débarquent dans l'estancot en bénissant les fondateurs de leur avoir inventé un coin cosy-populo où l'on peut enfin se retrouver entre gens de bonne *compagnie*. Avec *des jetons* de présence alarmants. Côté additions, une véritable Auberge rouge, cet Ami Louis. Les bons comme les moins bons trois étoiles peuvent aller se rhabiller. Enfoncés les terribles avec leurs chandeliers Louis XV et leurs nappes de lin, leurs bars en croûte de sel et le homard aux *mille épices. Chez Louis*, pas de chichis, service enlevé, plats classiques et tir à la chevrotine lourde.



TOUT EST DANS LE TON

Portions éruptives pour le foie gras et un jambon de pays, c'est *vrai, très fameux*. Perdreau *cuit* avec habileté, nageant dans une sauce à l'ancienne façon Trois Mousquetaires – un truc de bien avant la diététique. On pourra aussi se diriger vers le très connu poulet-frites, ou vers la selle d'agneau *escortée de son gâteau de pommes* de terre, sans renier les grenouilles requinquées d'ail ni les rognons des grands soirs. Tous plats claquant au vent tricolore et invitant aux boustifailles des jours à jamais heureux.

Installé dans une aisance héroïque et éternelle, le restaurant de la rue du Vertbois peut difficilement servir de modèle à qui voudrait se faire rapidement une répu*tation sur la place. En reprenant* Pierre au Palais-Royal, Jean-Paul Arabian avait d'abord son nom à mettre dans la balance, son nom et son passé qui le situaient comme homme aimable et virevoltant, très récemment encore régisseur du lourd corps de ballet de chez Ledoyen.

D'un théâtre l'autre. Installé aux bondes de la rue de Richelieu, il est l'un des tout premiers voisins de la Comédie-Française et n'a pas tardé à s'emparer d'un public de dîneurs d'après Marivaux. On sert ici jusqu'à 23 h 30 ; l'heure et la défini*tion du souper. On peut aussi arri*ver plus tôt et se mêler à une clientèle assez parisienne, contrastée et peu remuante, bien élevée et ragaillardie de découvrir ou de retrouver un endroit très ancien qui commençait à ne plus très bien se *souvenir de son* rôle.

C'est peu de chose, la réussite, il faut seulement la sentir. Et en premier lieu savoir lui imprimer un cachet. Métier terrifiant, la restauration ne peut faire œuvre de véritable élégance que si elle sait égaliser ses prétentions. Cela vaut autant pour l'épéiste toqué que pour le bougnat sabreur. Donner un sens à la justice de table. Cela réclame du métier et sûrement une définition précise de la générosité.

Vieux pro, cet encore jeune M. Arabian ne semble pas détester *ce qu'il vient d'entreprendre. Le* lieu était d'inspiration plutôt lyonnaise, voilà sur la carte ce qui méritait d'y rester ; le nouveau chef est italien, voici ses trouvailles du jour, la carte *se* jouant au quotidien. On pourra naviguer ainsi des quenelles *de brochet au risotto aux légumes*, des tomates farcies à la brandade de morue fraîche, du boeuf à la ficelle à la ménagère aux spaghettis aux girolles.

Tout est dans le ton. Pas d'esbroufe, franc, abordant, abordable. *Il y a de la vigueur, l'envie de ne pas* se perdre dans la circonvolution ni dans la convulsion. Un gentil reçoit des gentils, c'est déjà beaucoup dans un temps de coupe-jarrets.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Ami Louis, 32, rue du Vertbois 75003 Paris. Tél. : 01-48-87-77-48. Carte : 600-800 F. Pierre au Palais-Royal, 10, rue de Richelieu 75001 Paris. Tél. : *01-42-96-09-17. Carte :* 200-300 F.

Le potiron

Le terme « potiron » désigne un élève admis à titre d'étranger à l'école militaire de Saint-Cyr ; c'est aussi le surnom que l'on donne à un juré de cour d'assises. Ce qui est beaucoup moins clair, c'est de savoir quel légume porte ce nom. On confond le plus souvent la citrouille ou la courge muscade avec l'authentique potiron. Les trois plantes appartiennent à la famille des cucurbitacées, famille nombreuse s'il en est puisqu'elle comprend près de huit cents espèces.

La plupart des gens utilisent indifféremment les termes de citrouille et de potiron alors qu'il s'agit en fait de deux espèces botaniques différentes : *Cucurbita maxima* et *Cucurbita pepo*. La différence ne tient pas qu'à leurs dénominations latines puisque la *citrouille est destinée quasi exclusivement* à l'alimentation animale, ce qui est loin d'être le cas des 25 000 tonnes de potirons vendues chaque année en France.

La citrouille de Cendrillon était-elle un potiron ? C'est en tout cas l'hypothèse que soutient William Wheeler dans son livre *La Citrouille* paru au printemps aux Editions du Chêne. Il y note que la fée, après avoir envoyé sa filleule au potager chercher une citrouille, creusa elle-même le légume avant de le transformer en carrosse d'un coup de baguette magique.

On peut s'étonner *qu'une magicienne capable de changer des* souris en chevaux et des lézards en laquais soit obligée de besogner une citrouille avant d'en faire un carrosse. Wheeler émet l'hypothèse que, pour être fée, la marraine n'en était pas moins femme et cuisinière, et préférait sans doute *« en bonne ménagère, garder la chair pour faire soupes et tartes »*, ce qui de toute évidence ferait de la citrouille de M. Perrault un très comestible potiron.

La question n'a pas lieu d'être posée dans les supermarchés où, la plupart du temps, le seul légume proposé à votre sagacité est en réalité une courge muscade. Remplaçant peu à peu les véritables potirons, le gros jaune de Paris ou le rouge vif d'Orléans, les deux variétés jusqu'ici les plus vendues, cette courge à la chair d'un orange franc et à la saveur douce a tendance à devenir envahissante sur les étals.

Gilbert Clareton, cultivateur au Thor près d'Avignon, en expédie chaque jour des centaines de tranches dans toute la France. Il découpe ses courges d'une quinzaine de kilos à l'aide d'un billot à pain et enlève les graines au couteau. Chaque morceau, peu ou prou d'un kilo, est emballé sous un film plastique, sans y ajouter de persil, ce qui aurait d'après lui pour effet d'augmenter les risques de fermentation.

En l'honneur de Halloween et pour prouver qu'il existe nombre de potirons méconnus, Michel Bouché, chef du rayon fruits et légumes au Lafayette Gourmet à Paris, en propose à partir du jeudi 23 octobre une belle brochette : potiron vert d'Hokkaido, potimmaron, potiron turban...

Certains ont des saveurs de noisette, d'autres de châtaigne, mais tous ont en commun une grande teneur en eau, c'est le lot habituel de ce légume.

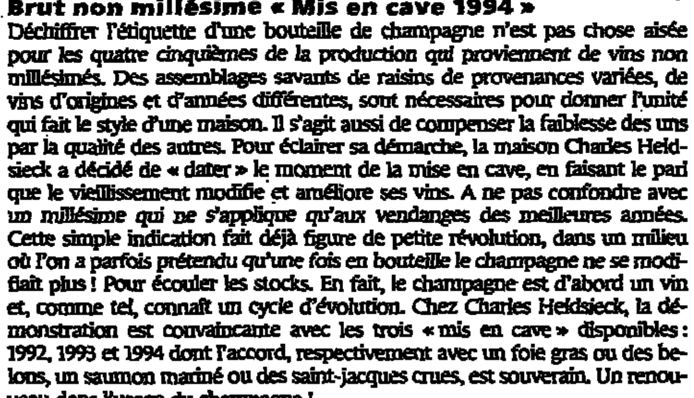
Pour faire des purées moins aqueuses, pensez à le cuire à la vapeur ou même au four, à sec.

Guillaume Crouzet

★ Fête des cucurbitacées du 23 octobre au 5 novembre, Lafayette Gourmet, 48, boulevard Haussmann, 75009 Paris.

BOUTEILLE

Champagne



Charles Heidsieck
Brut non millésimé « Mis en cave 1994 »

Déchiffrer l'étiquette d'une bouteille de champagne n'est pas chose aisée pour les quatre *cinquièmes de la production qui proviennent de vins non* millésimés. Des assemblages savants de raisins de provenances variées, de vins d'origines et d'années différentes, sont nécessaires pour donner l'unité qui fait le style d'une maison. Il s'agit aussi de compenser la faiblesse des uns par la qualité des autres. Pour éclairer sa démarche, la maison Charles Heidsieck a décidé de « dater » le moment de la mise en cave, en faisant le pari que le vieillissement modifie et améliore ses vins. A ne pas confondre avec un *millésime qui ne s'applique qu'aux* vendanges des meilleures années. Cette simple indication fait déjà figure de petite révolution, dans un milieu où l'on a parfois *prétendu qu'une fois en bouteille le champagne ne se modi*fiait plus ! Pour écouler les stocks. En fait, le champagne est d'abord un vin et, comme tel, connaît un cycle d'évolution. Chez Charles Heidsieck, la démonstration est convaincante avec les trois « mis en cave » disponibles : 1992, 1993 et 1994 dont l'accord, respectivement avec un foie gras ou des belons, un saumon mariné ou des saint-jacques crues, est souverain. Un renouveau dans l'usage du champagne !

★ *Charles Heidsieck « Mis en cave 1994 »* : 140 F. Charles Heidsieck. 4, boulevard Henry-Vasnier BP 129, 51055-Reims Cedex. Tél. : 03-26-84-43-50.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

CA D'ORO

Ici rien de clinquant. Une petite pièce suivie d'un étroit couloir débouche sur une autre salle confortable, sans plus. L'essentiel est en cuisine, où une équipe homogène et italienne concocte une vraie cuisine de Vénétie. A cette saison, il faut essayer le risotto aux cèpes, ou bien aux fruits de mer. En entrée, la *bruschetta*, pain grillé frotté d'ail, recouvert d'huile d'olive, ou bien l'aubergine farcie, délicieuse. Les *pâtes – penne al pesto –* savoureuses ; *goûteux, le vitello tonnato*, viande de veau à la sauce de thon, comme le foie de veau à la vénitienne. Une rareté également, *calamari all'inchiostro*, le calmar dans son encre. La cuisine italienne, c'est un peu notre cuisine de fête. Vins valpolicella, lambrusco, barolo. Menu : 80 F (déjeuner). A la carte, compter 130 F.

★ Paris, 54, rue de l'Arbre-Sec (75001), tél. : 01-40-20-97-79. Fermé dimanche. Parking.

Brasserie

MA BOURGOGNE

Sous les arcades de la place *des Vosges*, une des plus belles terrasses de Paris, bar à vin à l'origine, propose à présent une honnête cuisine de brasserie, on ne peut plus classique. Reste le fond, la marque d'origine : le tripoux, comme là-bas, en Aubrac. Aimé Cougourou connaît et apprécie les bons vins. Il offre un ensemble de beaujolais, un fameux châteauneuf-du-pape, tout cela au verre. Quelques grands blancs, à la carte, comme le montrachet. De bonnes viandes de Salers, des grillades, un tartare réputé, avec de bonnes frites. Ici, le *sourire de la patronne n'est pas une image ; elle donne le ton et, d'humeur* égale, régente son petit monde. Les touristes et les privilégiés du quartier en profitent. A la carte, compter 200 F. Vins au verre : 14 F.

★ Paris, 19, place des Vosges, 75004, tél. : 01-42-78-44-64. Ouvert tous les jours jusqu'à 1 heure du matin.

Gastronomie

LE CLOS DU CHANOINE

La Bretagne des bois, des fougères et des ajoncs, jusqu'à la pointe du Groin, conserve une grandeur mystérieuse, qui, malgré la crise, l'abandon des campagnes, les *malheurs de la pêche, nourrit ses admirateurs*. Et l'on comprend que le jeune Christophe Langrée, après quelques années passées aux côtés de Michel Del Burgo, d'Avignon à Carcassonne, ait eu le *mal* du pays. Son installation dans un hameau à la sortie de Saint-Malo sur la route de Cancale date d'un an à peine, mais déjà sa notoriété dépasse les limites du canton. Quelques saint-jacques grillées au beurre salé, fraîcheur du produit et simplicité de la mise en œuvre, une sole de petits bateaux braisée aux cèpes, belle alliance terrienne et marine, ou bien un turbot *rôti au beurre mousseux donnent la juste mesure d'une cuisine précise, savoureuse* naturellement, sans fioritures. Ici, un jeune poireau rehausse la saveur d'un filet de bar rôti, quelques pommes paillasson et un jus de viande accentuent le moelleux du turbot épais, cuit sur l'arête. Les desserts – gâteau au chocolat et sorbet à l'orange – ne sacrifient à aucune convention. C'est un travail sérieux, artisanal, honnête avec déjà une jolie cave. Menus : 100 F (affaires), 110 F et 180 F. A la carte, compter 300 F

★ Saint-Malo, La Mettrie au Chanoine (35400), tél. : 02-99-82-84-57. Fermé mercredi et jeudi midi.

Jean-Claude Ribaut



Pusan, un festival contre la censure

La manifestation sud-coréenne permet de fédérer les cinématographies asiatiques

PUSAN
de notre envoyé spécial

Le Festival de Pusan, grand port méridional de Corée du Sud, qui a tenu sa deuxième édition du 10 au 18 octobre, est d'abord une manifestation politique, de dimension nationale et continentale. Un engagement rendu possible par son succès : un an après sa création, salué comme une réussite (*Le Monde* du 26 septembre 1996), il affiche des statistiques en hausse concernant le nombre de films projetés (166), de pays représentés (34), de spectateurs (185 000), d'invités étrangers, et aussi d'admirateurs (surtout de très jeunes filles en foules innombrables dans le quartier où sont concentrées les salles de projection).

La deuxième ville du pays tient la dragée haute à la capitale : alors que le maire cultive les retombées médiatiques d'une manifestation que sa municipalité finance à 25 %, les organisateurs se sont offert le luxe de refuser d'accueillir les trois candidats en lice pour l'élection présidentielle de décembre, dont l'actuel président de la République en exercice. Il faut dire que le festival est dirigé par un ancien haut fonctionnaire de la culture, Kim Dong-ho, salué ici pour la distance qu'il a su conserver avec les clans au pouvoir. Les secteurs progressistes, exclus de tout accès aux décisions, ont trouvé à Pusan l'occasion d'unir leurs forces.

FILMS JAPONAIS

Le festival est ainsi devenu une plate-forme de lutte contre la censure, qui perd progressivement du terrain. De jeunes militants ont constamment occupé un espace où ils faisaient signer une pétition contre l'interdiction de leur Festival des droits de l'homme à Séoul fin septembre et celle d'un festival du cinéma homosexuel. Le festival a constamment protesté contre le mauvais parti fait aux réalisateurs indépendants, tandis que plusieurs documents concernant la répression figuraient au programme. Celui-ci comportait des films coréens mais aussi étrangers qui demeurent interdits dans le reste du pays : le splendide *Happy Together* du cinéaste de Hongkong Wong Kar-wai, banni parce que ses héros sont homosexuels ; les films japonais, dont la projection demeure interdite en Corée depuis la seconde guerre mondiale – le Japon n'a jamais reconnu les souffrances qu'il a infligées dont témoignait *Une habituelle tristesse*, beau documentaire consacré aux milliers de femmes coréennes expédiées par l'occupant dans les bordels de l'armée nippone.

Le Festival de Pusan, qui ne reçoit pas un won de l'Etat, peut affirmer son ambition : devenir le centre de l'aire cinématographique asiatique. C'est le sens d'une programmation « internationale » mais très majoritairement tournée vers les œuvres de ce continent et de la création du PPP (Pusan Promotion Plan), visant au développement de coproductions régionales. Si elle devait prospérer, l'entreprise serait un bouleversement : par la taille de ses publics, le dynamisme de ses économies et la vitalité de ses créateurs, l'Asie (Japon, Chine continentale – dont Hongkong –, Taïwan, Corée, pays auxquels se joint désormais volontiers l'Iran et que pourraient rejoindre le Kazakhstan, la Thaïlande ou Singapour) représente une alternative crédible aux tendances hégémoniques de l'Amérique du Nord – autant, sinon davantage que la vieille Europe.

Tout en rendant hommage au dynamisme du cinéma de Hongkong des vingt dernières années, la sélection réunissait la plupart des œuvres importantes découvertes en 1997 : *Le Goût de la cerise*, d'Abbas Kiarostami, palme d'or à Cannes, et *Hana-Bi*, de Takeshi Kitano, Lion d'or à Venise (deux splendeurs), *Suzaku*, de Naomi Kawase, caméra d'or à Cannes, *Happy Together*, de Wong Kar-wai, *Ayneh, le Miroir*, de Jafar Panahi, léopard d'or à Locarno, *La Rivière*, du Taïwanais Tsai Ming-liang, lion d'or 1996 à Venise, et le beau portrait de son maître, Hou Hsiao-hsien, réalisé par Olivier Assayas. Nombre d'autres réalisations ont témoigné d'une grande vitalité – dont, en provenance de Bangkok, deux premiers films prometteurs, *Fun Bar Karaoke* et *Dang Bireley and Young Gangsters*, brodant chacun à sa manière sur les stéréotypes du film de gangsters pour dénoncer la situation sociale.

Parmi les films coréens manquait la nouvelle réalisation du plus grand cinéaste du pays, Im Kwon-taek, qui pourrait être montrée au prochain Festival de Cannes en consécration d'une œuvre importante, longtemps restée dans l'ombre. Le cinéma coréen est marqué par une déferlante de jeunes réalisateurs (70 % des quelque soixante productions annuelles sont des premiers films) signant pour la plupart des fictions pour adolescents inspirés par la bande dessinée et MTV. Parmi eux, on distinguait deux ouvrages : *Motel Cactus*, première réalisation de Park Ki-yong, mise en scène très affirmée autour du vide sentimental et relationnel dont souffre la jeune génération ; et surtout le provocant *Timeless, Bottomless, Bad Movie*, semi-documentaire chez les voyous et les SDF de Séoul, qui fait de Jang Sun-woo un auteur à suivre... si on le peut : depuis la réalisation de son film, aussitôt censuré, sorti dans une version tronquée avant que Pusan en permette la première projection intégrale, Jang reste introuvable.

Jean-Michel Frodon



D. R.
Les festivaliers de Pusan protestent contre le mauvais parti fait aux cinéastes indépendants.

DÉPÊCHES

■ **ARTS** : *Le Repas chez Simon*, de **Paolo Véronèse**, œuvre monumentale de dix mètres de long, exécutée vers 1570, vient d'être restauré grâce au mécénat de la BNP (2,8 millions de francs) et a été « *inauguré* », lundi 20 octobre, dans le salon d'Hercule du château de Versailles par le ministre de la culture, Catherine Trautmann.

■ **DISQUES : le chiffre d'affaires du marché du disque** a augmenté en France de 4,5 % durant les neuf premiers mois de l'année 1997, a annoncé, lundi 20 octobre à Paris, Hervé Rony, directeur général du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). Les formats courts représentent près d'un disque vendu sur trois. Le marché des albums est en revanche jugé « *préoccupant* ».

■ **Paul-René Albertini, PDG de Sony Music Entertainment France**, a été élu jeudi 16 octobre à l'unanimité président du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP). Il succède à Patrick Zelnik.

■ **LIVRES : la 49e Foire de Francfort**, rendez-vous mondial de l'édition, qui s'est achevée lundi 20 octobre, a accueilli 287 000 visiteurs, soit 13 000 de plus que l'an passé, mais moins qu'en 1995 (319 000 visiteurs).

■ **MUSIQUE : l'église Saint-Pierre de Caen**, joyau de l'architecture gothique, s'est dotée d'un orgue entièrement neuf combinant les esthétiques baroque française et de l'Allemagne du Nord, élaboré par le facteur Jean-François Dupont. Cet instrument construit par la ville de Caen devait être inauguré, mercredi 22 novembre, par l'organiste Philippe Lefebvre, cotitulaire de la tribune de Notre-Dame de Paris.

■ **Le violoniste français Rafael Oleg** a reçu le Prix de musique 1997 (250 000 francs) de la Fondation Simone et Cino del Duca. Agé de trente-huit ans, Rafael Oleg est le premier Français à avoir remporté, en 1986, le grand prix du Concours Tchaïkovski de Moscou.

■ ***Walt Disney Company* va produire**, en 1998 à Broadway (New York), une version pop de l'opéra de Verdi *Aïda*, signée Elton John, a rapporté, lundi 20 octobre, le quotidien *New York Post*. Elton John, en collaboration avec Tim Rice, a composé la musique de la comédie musicale *The Lion King* tirée du dessin animé du même nom, dont la première est prévue le 9 novembre dans le nouveau théâtre de Mickey, à New York.

■ **PHOTOGRAPHIE : Alain Keler (agence Cosmos)** a obtenu le prix Eugene Smith 1997 de la « photographie humaniste », d'un montant de 20 000 dollars (116 000 francs environ) pour son travail sur l'émergence de mouvements nationalistes et ethniques dans l'Europe de l'Est après la dislocation du communisme.

Dix cinéastes se mobilisent contre les mines antipersonnel

FICTIONS, documentaires ou portraits : en dix courts métrages de trois minutes, des cinéastes veulent protester contre les ravages causés par les mines antipersonnel. Bertrand Tavernier a dirigé cette série, « Lumières sur un massacre », à la demande de Handicap International, association membre de la Campagne contre les mines, qui a reçu le prix Nobel de la paix le 10 octobre. Ces dix films seront diffusés en novembre par l'ensemble des chaînes françaises et par d'autres télévisions européennes. Le but est de faire pression sur les Etats hostiles au traité d'interdiction des mines, qui doit être signé à Ottawa en décembre.

L'auteur de *L'Appât* s'est entouré de cinéastes : Mathieu Kassovitz, Volker Schlöndorff, Youssef Chahine, Coline Serreau, Pavel Lounguine, Fernando Trueba, Pierre Jolivet, Jaco Van Dormael. Rithy Panh (*Les Gens de la rizière*), l'un des dix, a souvent dénoncé les sept à dix millions de mines enterrées dans son pays, le Cambodge, pour une population de neuf millions d'habitants, et les trois cents personnes qu'elles tuent ou mutilent chaque mois. Il parle d'expérience : en 1979, sous la dictature des Khmers rouges, il s'enfuit d'un camp de rééducation vers la Thaïlande, en traversant des champs de mines. « *J'avais tout perdu, pourquoi aurais-je eu peur ?* »

« *Chacun a adopté un style de narration différent*, explique Bertrand Tavernier. *Mathieu Kassovitz a opté pour une politique-fiction, imaginant des mines dans la France d'aujourd'hui. J'ai demandé à Sandrine Bonnaire de lire le témoignage d'une bénévole de Handicap International encore sous le choc : elle avait vu la jambe ensanglantée d'un jeune bonze qui venait de marcher sur une mine...* » Le cinéaste espagnol Fernando Trueba s'est rendu en Bosnie cet été. Il a tourné à la frontière avec la Croatie, une zone particulièrement minée, jusque dans les jardins des petites maisons villageoises. Il y a interviewé une dizaine d'adolescents mutilés par l'une des cinquante mines qui explosent chaque semaine en Bosnie.

Little Bear, la société de Bertrand Tavernier, produit la série « Lumières sur un massacre ». « *C'est facile, en France, de monter des projets cinématographiques militants. Le milieu est très engagé, comme on l'a vu avec la mobilisation autour des lois Debré-Pasqua* », affirme le cinéaste. Pour ce travail avec Handicap International, il avait réuni plus de dix collègues en France, mais aussi en Angleterre – Ken Loach a dû renoncer au dernier moment à cause d'un autre tournage. Il en a limité le nombre pour ne pas dépasser le seuil des dix courts métrages que les télévisions partenaires avaient fixé.

Catherine Bédarida

MUSIQUE Installé porte de Versailles, à Paris, du 19 au 21 octobre le Mix Move 97 – « Salon international de la génération mix » – a rassemblé une centaine d'exposants et plusieurs milliers de visiteurs, témoins de l'engouement pour les nouvelles *musiques de danse*. ● LES ORGANISATEURS de cette manifestation ont voulu en faire un « *espace de dialogue qui facilite la compréhension du phénomène et une fête sauvage* ». *Ainsi une fourmilière d'adolescents animait une cacophonie de rythmes et de sons synthétiques.* ● CE SALON a aussi été l'occasion pour les professionnels de réfléchir aux relations, parfois tendues, que les organisateurs de raves clandestines ont avec les pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les stupéfiants. ● LE FESTIVAL Nancy Jazz Pulsations a accueilli Daft Punk, un duo à l'écart du *star-system* qui enflamme les clubs.

Explosion et répression de la musique techno en France

Un Salon à Paris, le Mix Move 97, a permis de vérifier l'engouement croissant pour un genre musical en pleine mutation qui séduit autant les nouvelles générations qu'il effraie les responsables politiques

LA VEILLE de l'ouverture du Mix Move 97 – « Salon international de la génération mix » qui s'est tenu porte de Versailles du 19 au 21 octobre –, l'annulation de la soirée inaugurale, dans un entrepôt de la Plaine-Saint-Denis, pouvait sembler un incident lourd de symboles. Fallait-il voir dans l'interdiction d'une fête devant réunir plusieurs *DJ importants* et quelque cinq mille fans de techno l'acharnement des pouvoirs publics contre une culture diabolisée par les médias et les élus ?

Le lendemain, dimanche 19 octobre, les organisateurs du salon expliquaient qu'il fallait plus blâmer l'*amateurisme d'un gérant de* salle que le harcèlement de la préfecture de police. S'il fallait une réponse aux détracteurs de la techno et à la répression dont elle est encore la victime, la centaine d'exposants et les trois mille personnes se bousculant dimanche après-midi *dans le hall 3-1 de la porte de* Versailles l'ont fournie. Témoignage de l'évolution inéluctable des musiques d'aujourd'hui, cet événement rassemblait des représentants d'institutions, des industriels de la musique électronique, des consommateurs et des militants de l'underground.

Un peu débordé par le succès de cette seconde édition du Mix Move, son organisateur, Eric Boulo, explique ses motivations : *« L'idée était de regrouper les acteurs de ces nouvelles musiques. Il s'agit à la fois d'un marché qui permet aux fabricants d'instruments et aux labels de rencontrer leur public, d'un espace de dialogue qui facilite la compréhension du phénomène et d'une fête sauvage. »* Le salon vibrait en effet d'une effervescence anarchique : une fourmilière d'adolescents animait une cacophonie de rythmes et de sons synthétiques. *Si les guitaristes,* bassistes et batteurs sont les vedettes du Salon de la musique, les DJ sont les vedettes du Mix Move. Les nouvelles musiques de danse ont changé leur statut. En dix ans, les animateurs de boîte de nuit sont devenus des créateurs. L'échantillonnage, le mixage et les scratches (ce son né des frottements d'un disque par le DJ) inventent des *formes inédites.*

DEXTÉRITÉ « HENDRIXIENNE »

Derrière les platines et les tables de mixage mises à disposition des visiteurs, professionnels ou amateurs ont fait la démonstration d'une dextérité « hendrixienne ». *Les organismes professionnels ont* du mal à reconnaître leur statut d'artistes-interprètes et de créateurs. Le sampling, échantillonnage d'une musique existante pour en composer une nouvelle, pose de nombreux problèmes juridiques. La Sacem pourtant accepte *désormais qu'un DJ* apporte une cassette au format DAT pour faire retranscrire et déclarer l'oeuvre qu'il vient de créer.

Pour ces musiciens, certaines machines comme les synthétiseurs TB 303 ou TR 909 sont aussi mythiques aujourd'hui que pouvaient *l'être les guitares* Fender pour les amateurs de rock. Les fabricants d'instruments découvrent les désirs de la génération techno et s'y adaptent. Si Américains et Japonais (Denon, Pioneer, E-Mu...) tiennent la quasi-exclusivité de la production industrielle des synthétiseurs, des ingénieurs français travaillent à ces nouvelles demandes. Christian Salès est par exemple l'inventeur de la Groove Box. Produit par Roland, ce synthétiseur a emmagasiné plus de quatre cents sons destinés aux créateurs techno. *« Le but de ces machines,* explique-t-il, *est de permettre à tout ceux qui veulent s'exprimer de pouvoir le faire sans connaissances musicales particulières. Depuis deux ou trois ans, le marché a explosé. Les fabricants n'arrivent pas à répondre à la demande. Grâce aux artistes, je peux aujourd'hui travailler avec des entreprises internationales. La scène électronique française, avec des gens comme Daft Punk, Motorbass, Laurent Garnier, a une énorme cote à l'étranger. »*



LOUIS VINCENT

Thomas Bangalter et Guy Manuel de Homen Christo, le duo français de Daft Punk, en 1995.

La techno cultive des paradoxes. Musique enfantée par l'évolution des technologies, elle ne chérit rien autant que l'anachronisme du vinyle. Si on pouvait découvrir sur certains stands des platines CD permettant de scratcher des enregistrements numériques, les vieilles galettes de plastique noir gardent la vedette. *« Rien ne remplace la qualité d'expressivité du vinyle »*, constate Christian Salès. En même temps qu'émergeait cette culture techno, on a vu fleurir de nombreux magasins et labels spécialisés dans les maxi-45 tours. Le Mix Move accueille plusieurs dizaines de ces petites maisons de disques au rayonnement presque toujours international. Le salon leur a proposé des tarifs très réduits pour la location des stands. Les organisateurs savent bien que la crédibilité de l'événement dépend beaucoup de la présence des activistes de l'underground.

EN MOUVEMENT

Le public vient fouiller dans les bacs et écouter les dernières productions de courants sans arrêt en mouvement. Certains, look techno-fluo ou néo-hippie, n'ont apparemment pas pris le temps de se coucher depuis les transes des nuits dernières. On trouvera sur place les avocats les plus ardents des *free party*, raves clandestines poursuivies par les foudres des pouvoirs publics.

Distributeur de plusieurs labels internationaux, Christophe a aussi participé à nombre de Technival, les plus réputées de ces soirées gratuites : *« Cinq à dix mille personnes assistent chaque week-end à des* free parties *dans la région parisienne. Le Technival est un lieu de communication unique au monde. Un espace de liberté où n'importe qui peut venir danser ou s'installer avec sa propre sono. Les labels viennent y faire leur marché. Les artistes viennent tester leurs disques. C'est un centre de création très important. La scène techno française ne serait pas ce qu'elle est sans les* free parties. »

A ceux qui leur reprochent de ne pas respecter les consignes de sécurité et de servir de repaire pour dealers, Christophe répond : *« Comme pour tout mouvement spontané, il est évident qu'il y a eu des excès. Mais ce sont les dealers qu'il faut arrêter, pas les organisateurs de fêtes. Ce genre de répression fédère les jeunes contre l'Etat et encourage d'une certaine façon la consommation de drogues. De toute façon, après une période initiatique, la plupart des gens délaissent l'ecsta pour se concentrer sur la musique. De plus en plus d'artistes techno militent contre les drogues. Il faut laisser un espace de légalité aux organisateurs dans lequel ils puissent se faufiler. L'Etat ne doit pas se positionner contre cette génération. »*

La France devra faire preuve de tolérance. Nos voisins européens ont souvent pris de l'avance. La ville de Barcelone n'a-t-elle pas mis son Musée d'art contemporain à la disposition du Sonar, l'équivalent espagnol du Mix Move ?

Stéphane Davet

Nancy sous l'emprise de l'électronique

NANCY
de notre envoyée spéciale

La ville qui fit les belles heures du théâtre dit « universitaire », qui accueillit le free-jazz de Cecil Taylor et Sun Ra, n'a pas échappé à la vogue des musiques électroniques. Moins souvent citée que Lille, Rennes ou Montpellier, très actives en matière de culture techno, Nancy, ville estudiantine, a développé tous les ingrédients nécessaires à la vitalité du secteur. Dans le cadre du Festival Nancy Jazz Pulsation, chaque soir, des DJ y livrent leurs versions personnelles de cette musique fondée sur des rythmes en boucle et la puissance démesurée du son, et qui a, observe le sociologue Pierre Mayol, *« une fonction de convivialité clandestine et une fonction sociale festive ».*

Installé face à la cathédrale de Nancy, Minimal Records – l'échoppe tient son nom de l'une des innombrables tendances de la musique technologique –, distribue les *white labels*, vinyles à pochettes anonymes importés du monde entier, vend des T-shirts à col en V qui sont une marque de l'appartenance tribale de l'amateur de techno. Le patron est DJ, on y distribue les *flyers* (prospectus très colorés annonçant l'actualité des *raves*). Minimal Records reflète l'étrange vitalité d'un genre qui, pour être souvent qualifié d'autiste (pas de paroles, un bruit à tout casser, une superposition de comportements individualistes et de transe collective), n'en absorbe pas moins le jazz, les rythmiques orientales ou latino-américaines.

En 1995, Laurent, directeur du Terminal Transbordeur, une salle de concert vouée au rock, prend le virage de la techno, sur les conseils de ses amis *ravers*, passagers clandestins de fêtes bucoliques, suiveurs amusés de la Love Parade berlinoise, mais aussi habitués des *raves* en salle. Le Terminal Transbordeur explore le monde techno avec exhaustivité – du dub au trip-hop –, et une préoccupation quotidienne : ne pas laisser l'ecstasy devenir le « petit-frère » de la techno au prétexte que la *ganja* fut la mère du reggae.

Depuis, la réputation de ce lieu gracieux, à mi-chemin entre le décor ultra-urbain des anciens sites industriels et l'atmosphère cosy d'un café branché, n'a pas souffert de son passage du rock des papas à la techno des enfants. Au Terminal Transbordeur, le public, blanc, d'origine petite-bourgeoise, jeune (20-25 ans), est visiblement issu de la « culture d'appartement », marquée, selon les sociologues qui travaillent avec Pierre Mayol pour le *compte du ministère de la culture*, par l'isolement individuel et le suréquipement audiovisuel – en moyenne, un jeune possède *« huit appareils pour écouter de la musique à la maison »*, du radio-réveil à la vidéothèque familiale. Musique de fracture de génération, la techno n'en est pas moins un essai de restructuration d'univers morcelés.

Françoise fréquente le Terminal Transbordeur en compagnie de ses enfants adolescents. Elle a vécu dans le Londres créatif des années 70, elle aime le rock et explique sa conversion à la techno par l'esprit de la fête et de la curiosité. Sa meilleure rave ? *« Ici, à vingt kilomètres de Nancy. Il faut marcher dans la nuit, traverser les bois, et là, il y a un lieu désaffecté avec une sono formidable, ça dure toute la nuit, en pleine nature, le soleil se lève soudain, la fête continue. »* Françoise aime la folie carnavalesque des Brésiliens, les chants soufis du Pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan et ceux des Gnawas du Maroc qui ont en commun avec les amateurs de rave de pratiquer l'art de la cérémonie pour initiés et amateurs éventuellement sensibles aux effets des plantes sur les sens.

JEU DE PISTE

La *« convivialité clandestine »* est née en Grande-Bretagne sous le gouvernement Thatcher qui obligea les clubs à fermer à 2 heures. Il fallut trouver des lieux alternatifs et les occuper clandestinement. Ce goût du jeu de piste est resté attaché à la techno. Les DJ, stars sans visages, sont des voyageurs à mallettes technologiques arrivant à Paris, Londres, Tokyo ou New York pour y animer une soirée, y mixer leurs disques. Ainsi Daft Punk, deux jeunes gens âgés de vingt-deux et vingt-trois ans qui prennent le contrepied du *star-system*. Premier précepte : ne jamais montrer son visage. Apparaissant masqués dans les clips et sur les photographies, Thomas Bangalter et Guy Manuel de Homen Christo ont vendu près de 900 000 exemplaires de *Homework* (Virgin) dans le monde, grâce à deux tubes *Da Funk* et *Around The World*, gimmick d'accès facile. Ils enflamment aujourd'hui les clubs avec *Burning*.

Daft Punk veut, disent-ils, *« garder toute la liberté de se faire comme bon leur semble »*. Quand beaucoup d'artistes pleurent pour passer à la télévision, ils viennent de gagner un procès en appel contre France 2 pour *« utilisation illicite »* de leur musique pour des spots publicitaires (pour le Tournoi des cinq nations et le film *Les Flingueurs*). *« En toute liberté, puisque la télévision, où nous n'allons pas, n'a aucun moyen de pression contre nous »*. A l'ère de la photo-people, Daft Punk s'inscrit en faux contre *« une industrie du disque qui met tout dans l'image »*.

Sur scène, Daft Punk utilise un système identique à celui de Jean-Michel Jarre – les images, visages de femmes superposés, distorsions, brasiers, étoiles, pop-art, lumières blanches, etc., sont synchronisées au son. Le groupe a présenté un exercice, rare pour la techno, d'improvisation en direct. Noyés dans le clair-obscur, anonymes, Daft Punk, en concert au Zénith de Nancy le 18 octobre, triture les boîtes à rythme, les compresseurs de son, les machines à mixer, à casser des loops (boucles), menant la foule vers une transe sans religion qui se terminera au Terminal Transbordeur pour l'*after* de l'aube.

Véronique Mortaigne

★ **Nancy Jazz Pulsations, jusqu'au 25 octobre. Tél. : 03-83-35-40-86.**

Politique et mise au pas

EN JANVIER 1995 – Jean-Louis Debré était ministre de l'intérieur –, un rapport de la direction générale de la Police nationale intitulé « Les soirées rave : des situations à hauts risques » dressait le catalogue des motifs d'interdiction des *raves*. Le rapport soulignait, en outre, que trop de répression pouvait aussi *« multiplier les risques d'augmentation des soirées clandestines, rendant difficile leur détection et leur localisation ».*

Le non-respect des règlements administratifs prévus par l'ordonnance du 13 octobre 1945 régissant les spectacles de variétés ou les bals, catégorie à laquelle appartiennent les *raves*, ouvre une voie royale à la répression. Dans un entretien publié dans le numéro d'octobre du mensuel *Coda*, la bible des amateurs de techno, la ministre de la culture, Catherine Trautmann, déclare : *« la techno doit être soumise aux mêmes règles que les autres courants musicaux. Si un concert techno est organisé sans respecter les règles de sécurité et de surveillance (...) l'interdiction, non seulement se justifie mais est nécessaire ».* Or, peut-on lire dans *La Fête techno, d'un mouvement musical à un phénomène de société*, brochure très complète publiée par Le Confort Moderne de Poitiers, *« ce qui fait l'attrait des rave parties, c'est leur caractère illégal, relativement marginal et transgressif ».*

UN DÉBAT RAVIVÉ

Un genre aussi créatif peut-il résister à une mise au pas administrative ? L'intervention musclée, filmée en direct par France 3, d'une centaine de CRS contre une *rave* organisée à Saint-André (Nord) *dans la nuit du 4 au 5* octobre, suivie d'une opération du même genre à Evry la semaine suivante, a ravivé le débat. DJ U. F. O., l'un des organisateurs de la « *teuf* » (fête en verlant) de Saint-André dans les environs de Lille, admet que le hangar désaffecté choisi pour cette *free party* gratuite n'offrait aucune condition de sécurité. Est-ce une raison suffisante pour expliquer une brutalité policière, à laquelle le ministère de l'intérieur n'a apporté aucune explication à ce jour. *« Deux policiers municipaux nous ont demandé de baisser le son,* raconte DJ U. F. O.. *Nous l'avons fait. Puis ils sont revenus avec une centaine de CRS ».* Insultes, sommations, charge. *« Ils ont tout cassé, les consoles, les synthétiseurs, etc. ».*

Jack Lang, présent au Mix Move, explique ces excès tolérés par les autorités compétentes *« par la peur de la jeunesse, et celle d'une musique qui semble trop indomptable. On se sert de la peur de la drogue pour ne pas avouer ces deux autres peurs. L'hypocrisie de l'ordre moral est parfois effrayante ».* Considérant *« inacceptables »* les violences policières de Lille, l'ancien ministre de la culture et de l'éducation a déclaré avoir *« écrit à Jean-Pierre Chevènement ».*

V. Mo.

Trois comédiens livrés à eux-mêmes au Théâtre de la Renaissance

Anna Karina, Garance Clavel et Bruno Cremer jouent une pièce d'Ingmar Bergman

Homme de cinéma devenu homme de théâtre, Ingmar Bergman a écrit *Après la répétition*, avec *pour personnages un « metteur en scène vieillissant »* et deux actrices. La pièce qui enchaîne des évidences sur l'art du théâtre bénéficie du jeu de trois comédiens : Bruno Cremer dans le rôle du metteur en scène, Anna Karina dans celui de l'ancienne actrice-compagne et Garance Clavel dans celui d'une jeune débutante.

APRÈS LA RÉPÉTITION, d'Ingmar Bergman. Mise en scène : *Louis-Do de Lencquesaing*. Avec Anna Karina, Bruno Cremer, Garance Clavel.
THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE, 20, bd Saint-Martin, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Tél. : 01-42-08-18-50. Du mardi au vendredi à 21 heures ; samedi à 17 h 30 et 21 heures ; dimanche à 16 heures. 100 F à 260 F.

Un homme de *théâtre* est parfois piqué par l'envie de dire, sur les planches, ses rengaines, pépins, gouzis-gouzis, d'homme de théâtre. De les faire jouer par ses acteurs. Molière a donné l'exemple. Et il peut réussir d'une pierre deux coups, puisque souvent le premier rôle *féminin* échoit à sa bien-aimée, et le second, tant qu'à faire, à l'une de ses ex-bien-aimées. Prises de bec dans les coulisses, vaisselle brisée à la maison : les trois ou quatre *actes sont écrits d'avance*, l'auteur n'a qu'à se baisser pour ramasser les dialogues vifs, colorés, les soliloques sombres, rancuniers, vengeurs. Ce que les bonnes ménagères appellent « la cuisine du marché ».

Ecrivant *Après la répétition*, Ingmar Bergman *n'a-t-il pas cédé à la* paresse, ou même au farniente (« ne rien faire », en italien). Le Henrik Vogler de sa pièce, *« metteur en scène vieillissant »*, ne prononce sur l'art du théâtre que des évidences, et les deux actrices en visite – une ancienne compagne, en manque, et une débutante, pas froid aux yeux – sont deux contretypes d'emmielleuse, usés jusqu'à *la trame (Bergman n'a jamais été* un rêve de Prince Charmant pas miso pour un sou).

Décor bikini de Rudy Sabounghi : une chaise et un canapé. Mise en scène effarouchée de Louis-Do de *Lencquesaing : debout, assis,* deux ou trois pas. Restent les acteurs, pour tout potage. Bruno Cremer (le metteur en scène vieillissant) est un géant du théâtre (*Périclès* de Shakespeare, *Pauvre Bitos*, d'Anouilh), et un géant du cinéma (*La 317e Section*, de Pierre Schoendoerffer).

Signe distinctif : une voix d'une présence grave, feutrée, ralentie, d'un calme précurseur d'orage, style fantôme brumeux mais d'un contour net, au burin. Ici, dans *Après la répétition*, la brume se condense, Bruno Cremer plane dans l'éther, nous ne nous endormons pas, mais c'est tout de même comme si, à l'écouter, nous *nous shootions, à la dramaturgine.*

Anna Karina (l'ancienne actrice-compagne) est une géante du cinéma (la Marianne de *Pierrot le Fou*). Emotion de la revoir, de la *réentendre, c'est aussi simple.* Quelle idée de l'affubler d'un manteau en or, hideux, et d'un postiche mastoc, trop épais, qui lui alourdit même la voix (c'est l'un des tracas du théâtre *: les actrices peuvent se regarder dans* une psyché, mais elles ne peuvent *pas se voir elles-mêmes sur scène,* du fond de la salle, et si, prévenues par une copain, elles protestent contre une robe, une coiffure, elles se font envoyer sur les épines de roses).

Garance Clavel (la jeune actrice qui n'a pas froid aux yeux) est une comédienne moderne : *économie* de gestes, économie de voix, un aplomb raide et mal audible, *peut-être de seule apparence.*

Michel Cournót

L'art de soutenir l'art

PRODUIRE, CRÉER, COLLECTIONNER. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, *Paris 6e. Mº Luxembourg. Tél. : 01-42-34-25-95.* Du mardi au dimanche, de 13 heures à 19 heures ; le jeudi, de 12 h 30 à 21 heures. *Entrée 20 F. Jusqu'au 15 novembre.*

Cette exposition est une bonne action qui *célèbre d'autres bonnes actions accomplies* dans l'un des domaines où, en France, les bienfaiteurs sont plutôt rares : l'art contemporain. Après avoir constitué une collection consacrée aux années 70 qu'elle a déposée au Musée de Saint-Etienne, après avoir rassemblé un ensemble d'œuvres photographiques actuelles, la Caisse des dépôts et consignations, depuis 1994, finance des projets et des œuvres que des artistes d'aujourd'hui ne pouvaient créer sans aide, en raison de leurs *dimensions ou de difficultés techniques. Ces* pièces, monumentales pour la plupart, sont déposées dans des collections publiques, FRAC *ou musées. Quinze d'entre elles sont* réunies au Luxembourg, fort à l'étroit, *le* temps d'un bilan qui est d'abord un hommage à la Caisse et à sa conception libérale de *l'action culturelle.*

La Caisse des dépôts et consignations apparaît comme le mécène idéal, celui qui ne *détermine aucune direction, ne propose aucun* programme mais offre à un artiste les moyens qu'il lui faut, tous les moyens. Pour les peintres, Bruno Carbonnet et Djamel Tatah, il s'agit simplement, si l'on peut dire, de temps, de calme, d'un moment de sécurité financière. Carbonnet en a profité pour exécuter un *Buisson ardent*, morceau de lyrisme rougeoyant. Tatah a peint un triptyque, *Les Femmes d'Alger*, l'exemple même de ce que peut aujourd'hui la peinture face à l'histoire contemporaine : en révéler la violence sans la décrire.

A ceux qui pratiquent l'installation, la scé*nographie, la mise en espace, ce mécénat a* permis de jouir d'instruments coûteux et compliqués. C'est le danger du reste : suc*comber aux charmes de la technologie, de la* programmation informatique, de *l'image* virtuelle, des artifices robotisés. *Hooliganisme*, de Malachi Farrell, cultive à bon droit l'ironie, *mais l'effet pâtit de la multiplicité des objets* et des opérations, maillots sales, bouteilles d'eau agitées de spasmes, billets de banque *voletants, téléviseur, bande-son, ballon-crâne* doré monté sur un rail. Il en va de même du *Lucille et Frank*, de Tony Brown et, à un degré moindre, du montage de Pierrick Sorin, où la virtuosité vidéographique finit par affaiblir la satire et le burlesque.

Plus prudents, maîtres de leurs moyens, Christiane Geoffroy, Patrick Corillon, Michel Paysant et Bernhardt Rüdiger présentent des ensembles plus convaincants. Qu'ils se servent de moniteurs, de meubles ou de céra*mique, qu'ils prennent leurs sujets dans la* biologie, la géologie, la littérature ou, plus prosaïquement, la vie quotidienne, ils en *tirent des œuvres denses et efficaces.* Dans ce cas, le mécène est comblé.

Philippe Dagen

Les dévotions du pays du Gier pour son « rhino » jazzy

Entre Lyon et Saint-Etienne, un festival retient l'attention par ses musiques audacieuses

PAYS DU GIER
de notre envoyé spécial

La neige factice tombe sur un rhinocéros dans sa boule de plastique transparent. L'objet, vendu 30 francs, fait un tabac au sein de l'équipe dirigeante – une dizaine de personnes – et auprès du public du Festival international de jazz de Rive-de-Gier et des pays du Gier (*Loire*). *Le rhinocéros est l'em*blème du festival, dix-neuvième du nom, qui a lieu du 2 au 24 octobre ; on le retrouve aussi sur le programme et les affiches, crayonné par Jean-Paul Chazalon, le directeur, étudiant en arts, plasticien, devenu gestionnaire d'une entreprise de chaudronnerie de la région.

Le « rhino », c'est lui, fonceur, jouant avec sa réputation de teigneux. Il ne laisse rien passer aux agents artistiques qui tirent sur la corde des cachets, il connaît les musiciens, affirme des choix et des convictions ; surtout, son ouïe fine lui permet de composer un des *programmes qui retiennent* le plus l'attention, à l'écart des gros plateaux des tournées automnales. Le *jazz* du Festival de Rive-de-Gier est généralement créatif, audacieux, libre, rien n'y est gagné d'avance.

Les collaborations avec les communes voisines se sont intensifiées au cours des ans. On va à *Tartaras, dans le chais de la Mai*son familiale, dans une forge à Saint-Martin-la-Plaine, dans des salles de Lyon ou de Saint-Etienne. Il faut tout inventer à chaque concert ; la scène et le son parfois, le public toujours.

A Saint-Paul-en-Jarez, dans la *Maison du temps libre, le guita*riste Claude Barthélémy a amené ses « Chansons tombées du ciel », le samedi 11 octobre. Le répertoire puise dans la mémoire : *Ne Pleure pas, Jeannette*, des merveilles mélodiques comme le *Sea Song*, de Robert Wyatt, *La Solitude*, de Barbara, *une chanson en portugais*, un *P'tit Bar*, façon rock-musette. Les arrangements sont rock, reggae, blues, jazz.

ÉTONNANTES CONSTRUCTIONS

Claude Barthélémy, guitariste majeur qui a oublié d'être un héros virtuose, se préfère musicien : une chanson, une idée. Il y a d'étonnantes constructions, des tempos pas évidents, des rythmes croisés, mais l'ensemble reste limpide. Manuel Denizet, batterie, et Jean-Luc Ponthieux, contrebasse et basse, proposent, entourent, portent. *Jean-Louis Pommier, au trombone,* vient mettre des désordres, souligne. Les voix, sont celles de deux personnalités. Elles se cherchaient encore lors de la création au Festival de jazz de La Villette (*Le Monde* du 4 juillet). Elles sont en train de se trouver. Sylvie Cobo, à l'énergie, *directe ; Elise Caron, timbre plus* sophistiqué, travaillé. Tous montrent leur volonté de faire vivre la *force mélodique, les uns* avec et vers les autres.

L'un vers l'autre, comme Léon Francioli, contrebassiste, et Daniel Bourquin, saxophoniste. Le jazz européen les connaît depuis plus de vingt-cinq ans ; la danse, le théâtre, le spectacle aussi. Parfois, ils quittent Lausanne, le matériel occupant les trois quarts de la voiture. Ces deux Suisses sont du *genre costauds, bon vivants.*

A Saint-Chamond, entre une station-service et un hôtel du bord d'autoroute, se trouve la Maison des pays du Gier ; on a vu plus engageant. *Le lieu* permet pourtant la musique. Les proclamés « nouveaux monstres » s'installent devant un parterre de chefs d'entreprise venus témoigner de leur attachement, réel, au festival. Ils jouent free *quand la musique* le nécessite, ils se font tendres, laissent le temps s'étirer, ils évitent tout ce que le jazz européen trimballe de grosses plaisanteries de*puis des années lorsque la musique* a besoin de béquilles. Ils s'épanouissent dans l'échange, l'exploration des timbres, *savourent leurs* sonorités respectives ; pleines, rondes chez Francioli, déchirées et douces avec Bourquin. Intelligemment, ils terminent sur une chanson à reprendre en chœur, quelques facéties, le ton est juste.

Le lendemain, un dimanche à midi, Francioli et Bourquin sont chez Daniel Ancel, restaurateur du quartier de la Croix-Rousse, d'origine alsacienne, qui avec Philippe Chavent – autre cuisinier amateur *de jazz à la Tour rose – « impro*vise » avec des musiciens de l'ARFI et organise, moins souvent qu'il ne le voudrait, des concerts. Ils rejouent sans que cela soit jamais pareil le répertoire de la veille, un peu plus court, avec le « tube » final. Les amateurs de bonne cuisine *et de musique* n'indiquent *pas* dans quel ordre ils placent leurs goûts. Francioli et Bourquin rede*viennent musiciens, étonnant duo* qui continue de se surprendre.

Sylvain Siclier

★ Prochains concerts : Joe Lovano, Egberto Gismonti, Donald Brown... Jusqu'au 24 octobre. Tél. : 04-77-83-07-97. De 90 F à 120 F.

INSTANTANÉ

POURQUOI KAWABATA ?

« Entre installation et *théâtre »*, disait le programme du Festival d'automne. L'ouvreur, posté derrière un porche cossu de la rue de Rivoli tranche : *« C'est pour l'exposition ? »* et indique les trois étages à escalader avant de pénétrer dans l'appartement déménagé-aménagé *par le trio Christian Boltanski,* Hans-Peter Cloos, Jean Kalman pour y loger leur vision des *Belles Endormies*, de Kawabata Yasunari.

A gauche, côté salles à manger : quatre cabines *alignées*, entrouvertes par une toile. On s'assied brièvement sur des chaises dépa*reillées, devant une table. Collées* sur l'une d'elles, deux photographies instantanées, noir et blanc, *de la jeune femme* qui *fait* l'affiche, et deux pages arrachées à l'édition de poche du roman (126 p., 20 F). On lit : *« Eh bien, moi, j'ai envie de parler sérieusement avec un fantôme. »* Les visiteurs *qui se heurtent dans la* pénombre forment d'excellents fantômes.

Sur une chaise, une veste siglée Agnès b., taille 48 (beau drap) ; *sur* une autre, une chemise (même origine), *taille* 42. Des voix féminines, à la limite de l'audible, ânonnent le texte de Kawabata. A droite, cô*té salons, c'est une voix masculine* qui bouscule la belle traduction de René Sieffert. Même dispositif, cette fois avec fauteuil et téléviseur. Les écrans diffusent des images en boucle : ressac répété ; gros plan de jeune femme endormie ; danseuse lointaine ; flou.

Reste le cœur de l'installation : trois chambres closes, où l'on pénètre du regard par un étroit rectangle découpé à hauteur d'œil. Un abat-jour rose, un lit et, sur l'un des lits, deux jambes. *Ce jour-là,* les belles endormies n'avaient pas dû s'éveiller. Du système du *peepshow ne restait que le peep.* Le coup d'œil furtif avait remplacé le toucher, nettement moins furtif, *du roman.* Pourquoi *pas, mais* pourquoi Kawabata ?

Jean-Louis Perrier

★ *Les Belles Endormies*, Festival d'automne à Paris. Réservation par tél. : 01-53-45-17-00. Jusqu'au 25 octobre.

SORTIR

PARIS

Vincent Bagulan
Passé par les Rencontres d'Astaffort, ateliers de formation organisés à l'instigation de Francis Cabrel, ce chanteur au timbre nonchalant réussit à faire mouche avec ses petites histoires de gens ordinaires. Son album *Pas mal* (Cargo, Columbia) a obtenu le Prix de l'Académie Charles Cros 97.
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. 20 heures, du 21 au 25 octobre. Tél. : 01-42-36-37-27. 60 F et 80 F.

Musiques de l'Afrique du Sud
Jusqu'au 28 octobre, l'Auditorium Saint-Germain présente une *sélection du festival* Fin de siècle de Nantes. Notamment les Elite Swingsters, emmenés par trois *frétillants* saxophonistes, un groupe très en vogue dans les années 60 en Afrique du Sud, qui *tricote un jazz* à l'humeur solaire, sur lequel chante une mama joyeuse, Dolly Rathebe.
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6e. Mº Mabillon. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-44-07-37-43. 90 F et 130 F.

Nuit des divas
Un titre imbécile pour une soirée avec trois chanteuses de jazz dans le cadre du JVC Jazz Festival à Paris. Abbey Lincoln en figure historique, artiste puissante ; Dianna Kraal, gentille *starlette* hollywoodienne à la voix séduisante ; Dianne Reeves, femme de scène à la présence éblouissante.
Grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris 9e. Mº Bonne-Nouvelle. A partir de 20 heures, le 21. Tél. : 01-42-31-31-31. De 135 F à 185 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Destin
de Youssef Chahine (France-Egypte, 2 h 15), avec Laila Eloui, Mahmoud Hémeida, Safia el-Emary.
Familles, je vous hais
de Bruno Bontzolakis (France, 1 h 18), *avec Caroline Trousselard, Yvan Kolnik,* Denis Cacheux.
George de la jungle
de Sam Weisman (Etats-Unis, 1 h 32), avec Brendan Fraser, Leslie Mann, Thomas Haden Church.
Le Pari
de *Didier Bourdon et Bernard Campan* (France, 1 h 40), avec Didier Bourdon, *Bernard Campan, Isabelle Ferron.*
Rien ne va plus
de Claude Chabrol (France, 1 h 45), avec Isabelle Huppert, Michel Serrault, François Cluzet.
Roseland
de James Ivory (Etats-Unis, 1 h 43), avec Teresa Wright, *Lou Jacobi, Christopher* Walken.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

VERNISSAGES

Tapisseries contemporaines d'Aubusson
Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne, Paris-5e. Mº Cluny-La Sorbonne, RER Luxembourg. Tél. : 01-42-76-64-12. De 11 heures à 17 h 45. Fermé dimanche. Du 21 octobre au 30 novembre. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la *Madeleine* et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Le Mot de l'énigme
d'après Henry James, mise en scène de Didier Lesour, avec Frédérique Lazarini, *Philippe Lebas, Didier Lesour* et la voix de Bernard Spiegel.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris-11e. Mº Voltaire. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-43-56-38-32. 80 F et 150 F.
L'Atelier d'Alberto Giacometti
de Jean Genet, mise en scène d'Hervé Lelardoux, avec Jean-Marie Frin.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. RER Cité-Universitaire. 20 h 30, le 21. Tél. : 01-45-89-38-69. 55 F à 110 F.
L'Ecornifleur
d'après Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris-14e. Mº Montparnasse-Bienvenüe. 21 heures, le 21. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.
Ensemble orchestral de Paris
Mozart : *Concerto pour piano et orchestre KV 467*. Haydn : *Les Sept Dernières Paroles du Christ.* François-René Duchable (piano), Armin Jordan (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. 20 heures, le 21. Tél. : 01-49-52-50-50. 50 F à 270 F.
Dang Thai Son (piano)
Schubert : *Sonate pour piano D 781*. Debussy : *Préludes pour piano, livre II*. Chopin : *Barcarolle, Mazurkas.*
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris-8e. Mº Miromesnil. 20 h 30, le 21. Tél. 01-49-53-05-07. 75 F à 240 F.
« En famille », à la Vidéothèque de Paris
A travers fictions et documentaires, courts et longs *métrages*, la Vidéothèque de Paris observe la famille et propose *une radiographie des mutations des fa*milles urbaines depuis les cinquante dernières années, en France et dans des mégalopoles étrangères.
Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris-1er. Mº Les Halles. Du 21 octobre au 6 janvier. Tél. : 01-44-76-62-00.
Festival international Acteurs, Acteurs
Depuis sept ans, cette manifestation se veut un lieu de rencontre et de réflexion sur le métier d'acteur. Au programme, un panorama de la jeune création européenne : cinéma (soixante-dix films), théâtre (sept compagnies), des rencontres, des expositions et des concerts.
Bureau du Festival, La Menuiserie, 37 Tours. Tél. : 02-47-38-29-29.

RÉSERVATIONS

Measure for Measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*
Dee Dee Bridgwater
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, les 24 et 25 octobre. Tél. : 01-49-52-50-50. Location Virgin. 154 F à 319 F.
Paco de Lucía
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mº Ternes. 20 h 30, le 26 octobre. Tél. : 01-45-61-53-00. Location Virgin. 242 F et 275 F.
Calvin Russell
Théâtre de l'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. 20 heures, le 27 octobre. Tél. : 01-43-87-97-13. Location Virgin. 124 F.

DERNIERS JOURS

24 octobre :
La Dispute ; Contention
de Marivaux et Didier-Georges Gabily, mise en scène de Stanislas Nordey.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
26 octobre :
La Maladie de la mort
de Marguerite Duras, mise en scène de Robert Wilson, avec Lucinda Childs et Michel Piccoli.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.
26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris-8e. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
31 octobre :
Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris-3e. Mº Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.

560 000 francs pour une marine de Le Gray

C'est à Chartres, au milieu de kilos d'images acquises entre 200 francs et 5 000 francs, qu'une photographie a atteint, samedi 18 octobre en vente publique, le prix record pour la France de 560 000 francs. Il s'agit d'une des célèbres marines de Gustave Le Gray (1820-1884), une albumine de 30 cm sur 40 cm réalisée autour de 1856, dominée par un bateau à vapeur. L'acquéreur est l'Américain Michael Wilson, producteur de films, ceux de James Bond notamment. *Quand le marteau est tombé, des applaudissements ont fusé et Michael Wilson a eu un léger sourire. Ce collectionneur à l'allure de gentleman-farmer a la réputation de pouvoir « mettre 1 million de francs dans une image ».* Il existe au moins cinq autres versions du vapeur. *« Celui-là est le plus beau, le plus dramatique »,* affirme l'expert Marc Pagneux. Le précédent record était déjà détenu par Le Gray. C'était en 1995, à Chartres également, avec toujours Marc Pagneux pour expert et le commissaire-priseur Jean-Pierre Lelièvre au marteau. Il s'agissait d'un nu féminin acquis 533 000 francs par la collection américaine Gilman Paper Company. Le Gray, un des maîtres du XIXe siècle, a été le champion de cette vente du 18 octobre avec onze épreuves totalisant 1,5 million de francs alors que le produit global de la vente a atteint 2,2 millions de francs. *Une autre marine a été* préemptée, pour 420 000 francs, par le Musée d'Orsay.

Images privées des colonies

Au château d'If, Claude Bossion exhume des archives familiales des scènes d'avant les indépendances. Edifiant

MARSEILLE
de notre correspondant régional

On peut embarquer au Vieux-Port de Marseille pour une visite aux colonies : leur mémoire filmée défile au chateau d'If dans le film de Claude Bossion, *Mémoire d'outre-mer*. C'est un montage de films d'amateurs tournés entre les années 20 et 60 dans toutes les colonies françaises. En fouinant dans les marchés aux puces, puis par annonces dans les journaux, Claude Bossion, fils de pied-noir, en a collecté soixante heures. *Il a eu l'intelligence d'en faire un vrai film :* le récit d'un imaginaire, et non le faux-semblant d'une reproduction du réel. Des phrases lues par des acteurs, tirées des souvenirs, puisées dans les archives ou dans des romans populaires entrent en écho avec les images.

Entre des documents sur la vie quotidienne de familles aisées – celles qui disposaient de caméras – et l'imaginaire colonial, le choc est explosif. Par exemple cette image d'une jeune femme toute de blanc vêtue, assise sur une haute chaise fixée sur des perches reposant sur les épaules de quatre hommes pieds nus : la scène est à Madagascar en 1926. Comme le faisait remarquer une spectatrice, on avait peut-être vu ça dans des fictions à costume – ou dans Tintin –, *on ne l'avait jamais vu*, ou très rarement, filmé avec la tranquillité d'âme d'un homme blanc confiant à la pellicule le soin d'une mémoire intime. Toujours à Madagascar, une cuisinière indigène sourit en présentant le plat qu'elle a préparé pour ses maîtres avant de les servir : ils mangent dans un cadre qu'on pourrait croire métropolitain, le maître de maison en cravate et chemise, la famille paisiblement attablée.

Mais la force de ces mises en scène du quotidien par les caméras d'amateurs, c'est qu'elles révèlent comment le corps de l'autre est vu. Corps souvent coupé : on ne voit pas la tête de l'indigène, ou ses jambes, puisque c'est le bébé blanc qu'il porte dans ses bras qu'on regarde. Corps éloignés : les gros plans pour la famille, les plans larges pour les serviteurs ou les ouvriers agricoles. Corps décentrés : les deux Blancs qui ont participé à la chasse à l'éléphant dans la forêt s'asseyent sur la tête de l'animal, au centre de la scène – de l'écran –, les aides-chasseurs se regroupent autour de l'immense cadavre, au bord du cadre. Ceux-là prendront l'ivoire, ceux-ci la viande.

> En suggérant, avec les chansons ou les textes décalés, l'imaginaire dans lequel ils évoluaient, Claude Bossion absout en quelque sorte coloniaux et colons

Corps sauvages : la caméra s'attarde longuement sur le moment cruel du dépecage de la bête, comme elle capte parfois, plein cadre, une danse nègre. Et surtout corps opposés : madame part à la chasse, Diane élégante, marchant devant la rivière sur un sentier dans les hautes herbes. *Elle est escortée* de quatre hommes noirs portant sagaies, deux devant, deux derrière, torses nus. Quelques instants plus tard elle revient de la chasse, en tête de la petite colonne : l'animal décapité est suspendu par les pattes à une longue perche portée par les guerriers. Madame semble avoir chassé par plaisir civilisé, sans rien déranger de son habillement, ses chasseurs semblent avoir touché terre et sang avant d'amputer le gibier. Mille fois ces oppositions apparaissent comme en Indochine où rament les Jaunes et filment les Blancs.

Mais Claude Bossion a l'intelligence de ne pas accabler : en suggérant, avec les chansons ou les textes décalés, l'imaginaire dans lequel ils évoluaient, il absout en quelque sorte coloniaux et colons.

C'est leur regard instinctif, privé, qui apparaît à l'image et il est d'autant plus terrible que ce sont des Français ordinaires qui évoluaient dans ce rêve-là.

En 1960, à Alger, on se croirait à Marseille à la même époque : les tubas et palmes arrivent sur les plages, on plonge la tête la première dans l'eau et les voitures sont les mêmes dans les mêmes avenues *encombrées. Dans un village* alentour, la jeunesse se retrouve dans les rues tranquilles où les palmiers *remplacent les platanes : on rit devant la caméra.* Quant aux événements, *« c'est comme si c'était du théâtre »*, dit une lettre. En creux, le film révèle alors cette vérité oubliée qu'une guerre laisse des oasis de paix d'autant plus larges qu'on a besoin de la gommer de son histoire intime. Et, si les passages du film concernant l'Algérie sont les plus difficiles à saisir du point de vue des historiens, il fait toucher des yeux cet élément majeur : la colonisation de peuplement en Algérie créerait forcément une guerre terrible. Les coloniaux peuvent remballer vite bagages et enfants, *tandis que pour les colons c'est une* vie et un monde qu'il faut réembarquer. Palmes et masques entrent *dans une valise, mais que* faire des souvenirs de dimanches heureux et partagés, et des terres qu'on a fait moissonner ? Abandonnées après l'exode des pieds-noirs de 1962, elles seront submergées en 1963 par un foisonnement extravagant de coquelicots.

Michel Samson

★ *Mémoire d'outre-mer.* Château d'If. Marseille. Jusqu'au 2 novembre. Le film est produit par *Circuit Court* (04.91.48.40.02), avec le soutien du conseil régional PACA, du conseil général des Bouches-du-Rhône, de la ville de Marseille, du ministère de la *culture, de la délégation aux rapatriés*, de la Caisse nationale des monuments historiques et sites et de Radio Gazelle.

Palerme renaît à la vie culturelle en oubliant la Mafia

La ville sicilienne tente de renouer avec son prestigieux passé

PALERME
correspondance

Pendant des années, le nom de Palerme fut associé à la Mafia. La Pieuvre avait enseveli d'un coup le passé glorieux de la ville *du Guépard*, ses beaux monuments arabes, ses palais somptueux et ses églises baroques aux décorations éblouissantes. On oublia qu'il y a moins d'un siècle Palerme était l'une des villes les plus élégantes d'Europe, fréquentée par les familles royales d'Allemagne et d'Angleterre, qui aimaient passer les mois d'hiver sur les côtes ensoleillées de la Sicile. Après les bombardements de la seconde guerre mondiale, les fastes disparurent brusquement sous les ruines des palais détruits par les bombes et jamais reconstruits. *Alors, l'image* de la ville fut tournée au négatif : la Mafia avait rendu ces lieux dangereux et le *tourisme international* abandonna rapidement Palerme à ses drames qui semblaient sans fin.

Depuis deux ans cependant, les choses ont changé. Même la presse étrangère parle de *« renaissance »* et se fait l'écho de toutes les nouveautés, dominées par la réouverture du magnifique Teatro Massimo, gloire musicale et culturelle de la ville, après vingt-trois ans de travaux. Un vrai défi pour Leoluca Orlando, le maire de Palerme. Le 12 mai, le Massimo ouvrit ses portes avec un concert de musique classique dirigé par Claudio Abbado. Comme par miracle, Palerme avait retrouvé son théâtre, qui sera aussi utilisé comme espace culturel avec, pour l'inaugurer, le 14 novembre, une exposition dédiée aux décors de spectacle dessinés par le peintre sicilien Renato Guttuso.

Cet épisode n'est que la pointe de l'iceberg de la stratégie culturelle mise au point par le maire, qui commence par *« la restauration et l'ouverture des bâtiments anciens abandonnés depuis longtemps : églises, musées, édifices industriels »*. Le carnet de commandes est bien rempli. Outre le Massimo, Palerme a vu renaître *depuis* deux ans des lieux superbes, comme l'église Santa Maria dello Spasimo, immense bâtiment gothique longtemps submergé par des tonnes de déchets. En 1995, le Spasimo fut restitué à Palerme comme espace pour activités culturelles. *« Mais le Spasimo va bientôt devenir le musée de la ville,* ajoute le maire, *parce que l'art contemporain aura d'autres lieux d'exposition : les Chantiers culturels de la Zisa et l'ancien dépôt de chemin de fer à Sant'Erasmo. »*

RESTAURATIONS RAPIDES

Les Chantiers culturels fonctionnent déjà : la commune est en train de restaurer à toute vitesse *une série de bâtiments utilisés* jadis comme dépôts industriels, autour du château de la Zisa, l'ancienne résidence d'été des rois normands au XIIe siècle. Dans un de ses dépôts purs et blancs, qui ressemble à une galerie d'art de Cologne ou de New York, l'artiste anglais Richard Long, père du Land Art, va exposer des installations nouvelles à partir du 1er novembre. *Dans les autres lieux se* poursuivent spectacles de théâtre expérimental, festival de danse ou *concerts de musique contemporaine.* Pour Sant'Erasmo, en revanche, il faudra attendre encore quelques mois. Aujourd'hui, quand on marche dans les étroites ruelles du centre historique ou au milieu des étalages du fameux marché de la Vucciria, on respire un air nouveau. Une dizaine d'églises désaffectées ont rouvert leurs portes et, après des années de pillage, sont maintenant gardées par des coopératives d'étudiants ou de détenus.

En été, la ville multiplie les initiatives qui peuvent contenter les publics les plus divers : Palerme sur scène, le Festival du Novecento. Cette année, on trouve à l'affiche Peter Greenaway, qui signe, au *Massimo, une mise en scène, et* Pina Bausch, avec son nouveau ballet, prévu au théâtre Politeama à la fin de ce mois d'octobre. En avril 1998, le Massimo inaugurera son programme d'opéra, avec Luciano Pavarotti dans *Aïda*.

« Outre la culture, on a aussi pensé au divertissement, explique le maire, *avec une aide concrète aux gérants de cent cafés-concerts. Les investissements publics sont passés de 151 milliards de lires en 1994 à 523 milliards en 1996. Heureusement, les caisses de l'administration étaient remplies de fonds qui n'avaient jamais été utilisés dans le passé. Et une importante aide financière arrive de la Communauté européenne. »* Même les investisseurs privés ont posé les yeux sur Palerme : un entrepreneur de Milan veut créer la Banque de Palerme et d'importants groupes d'Italie du Nord, comme Marzotto, ont manifesté l'intention d'investir en Sicile. Du côté des scientifiques, le centre des transfusés de Pittsburgh va ouvrir une filiale à Palerme : *« Il y a dix ans, je n'aurais même pas pris un café dans cette ville »*, admet le président, Jeffrey Romoff.

La renaissance culturelle de Palerme est bien une réalité. *Et maintenant,* les chroniques sanglantes des attentats mafieux semblent appartenir à un certain passé. *« La bataille contre la Mafia n'est pas finie : on a simplement gagné le premier match »*, constate toutefois le maire, dans l'attente des prochaines élections, qui auront lieu fin novembre. Mais quoi qu'il en soit, Palerme s'est réveillée et il sera difficile de la faire se rendormir de nouveau.

Ludovico Pratesi

هكذا من الأصل

MARDI 21 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.10 Un homme parmi les loups ■■ De Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 100 min). Disney Channel
20.30 Galia ■ De Georges Lautner (France, 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil
20.30 Tristana ■■■ De Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 100 min). Ciné Cinémas
20.35 Ponce Pilate ■ De Gian Paolo Callegari et Irving Rapper (F. - It., 1961, 110 min). TMC
20.55 Les Aventures d'un homme invisible ■ De John Carpenter (Etats-Unis, 1991, 100 min). France 2
21.00 Gorki ■■ De Mark Donskoï (Urss, 1940, N., 60 min). Histoire
21.45 Lola ■■■ De Jacques Demy (France, 1960, N., 90 min). France Supervision
22.10 Coups de feu sur Broadway ■■ De Woody Allen (Etats-Unis, 1994, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
22.15 Temps sans pitié ■■ De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
22.20 Signes de feu ■■ De Luís Filipe Rocha (Portugal, 1995, 100 min). Arte
22.30 Fellini-Roma ■■■ De Federico Fellini (Italie, 1972, v.o., 120 min). Paris Première
22.35 Kalifornia ■ ◻ De Dominic Sena (Etats-Unis, 1992, 120 min). RTL 9
23.40 Les Amants du Nouveau Monde ■ De Roland Joffé (Etats-Unis, 1995, v.o., 130 min). Canal+
23.45 La Prisonnière des ténèbres ■ De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil
23.45 Blow Out ■■ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1981, 110 min). Ciné Cinémas
0.55 The Painted Desert ■ De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil
1.05 Monsieur Taxi ■ D'André Hunebelle (France, 1952, N., 80 min). RTL 9
3.05 Les Yeux sans visage ■■■ De Georges Franju (France - Italie, 1959, N., 85 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Spécial procès Papon. Avec Dominique Veillon ; Jean-Pierre Bertin-Maghit ; Laurence Bertrand Dorléac ; Pascale Nivelle. Histoire

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Canal +
20.00 L'Invité. Joe Zawinul. Muzzik
21.15 Pulsations. Les grands brûlés. RTBF 1
22.20 Célébrités. Le nouvel élément des Worlds Apart ; La reine Elizabeth d'Angleterre ; Eva Herzigova ; Vanessa Demouy. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Profession : écrivain. Invités : Jean d'Ormesson ; Anne Delbée ; Jack-Alain Léger ; Pierre Lepape ; Bernard-Henri Lévy. TV 5
23.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter. La Tunisie de Ben Ali. Histoire
0.30 Zone interdite. Vivement le mariage. M 6
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invités : Gilbert et George. France 2

DOCUMENTAIRES

20.10 Des hommes dans la tourmente. [24/32]. Grant versus Lee. Planète
20.35 La Royal Air Force. [3/8]. Cranwell, le joyau de la couronne. Planète
20.45 ▶ La Vie en face. Cette télévision est la vôtre. Arte
21.25 Roland Petit. [1/2]. Planète
21.25 Prince of Paisley Park. Canal Jimmy
22.20 Georges Lemaître. Le maître du Big Bang. Planète
23.20 Le Destin animal. Le singe. Planète
23.20 Squatters. TSR
0.00 La Chute des Romanov. Histoire
0.10 La Double Vie de Dona Ermelinda. Téva
0.15 Si dure la douleur. Planète

SPORTS EN DIRECT

19.15 Football. Coupe de l'UEFA (Seizièmes de finale aller) : 19.30 Steaua Bucarest - Bastia ; 20.00 Metz - Karlsruhe ; 20.30 Auxerre - OFI Crète ; 20.45 Inter Milan - Lyon ; 21.05 Strasbourg - Liverpool. Canal +

MUSIQUE

20.45 Zouk Machine. France Supervision
21.00 Solti dirige Beethoven : Symphonie nº 7 et Concerto nº 1. Concert enregistré en 1987. Muzzik
22.35 Solti dirige Chostakovitch : Symphonie nº 10. Muzzik
23.15 Salomé. Mise en scène de Luc Bondy. France Supervision
23.30 Solti, Barenboïm et Schiff jouent Mozart. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 La Femme et le Pantin. De Mario Camus. Festival
20.55 Un cœur pour vivre. De Sandor Stern. Téva
22.05 Le Feu sous la glace. De Françoise Decaux-Thomelet. Festival
23.00 Pour le meilleur et pour le pire. O D'Andy Wolk. France 3

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde retrouvé. M 6
18.15 Friends. Celui qui tombe des nues. France 2
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Chapitre VII. Série Club
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. Le barrage. Récital d'adieu. M 6
21.35 Twin Peaks. Episode nº 2. Série Club
22.30 Colorado. Le tablier jaune. Série Club
22.30 Profit. Cupid (v.o.). Canal Jimmy
22.35 La Femme Nikita. Trahison. TSR
23.15 Les Disparues de l'île aux mouettes. Série Club
23.15 Star Trek : la nouvelle génération. Jeux de guerre (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le docteur mène l'enquête. O Mort sous les verrous. TF 1
0.00 Le Retour du Saint. Le charme italien. Série Club
0.00 L'Enquêteur. Le secret de Carole. TMC
1.40 Bottom. Accident (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 7.10 et 16.40 France 3
Les Kikekoi
Pourquoi la lune n'est-elle pas toujours ronde ? Comment l'eau arrive-t-elle au robinet ? Pourquoi oublie-t-on parfois des choses ? Autant de questions essentielles pour un enfant de quatre à six ans, mais auxquelles les parents sont parfois bien en peine de répondre ! Heureusement, il y a « Les Kikekoi », du lundi au vendredi, le matin à 7 h 10 et l'après midi à 16 h 40. Ce dessin animé, dont le héros est un gamin à la curiosité insatiable, combine habilement explications scientifiques avec humour. La série, qui compte cent trente épisodes de cinq minutes, vient de se voir remettre à Milan le prix du meilleur programme animé français du festival de télévision Clara d'Assisi. – *S. Ke.*

● 19.25 Arte
Le guide vert
« Pour survivre dans un monde de plus en plus bruyant, on n'est pas obligé d'être sourd. » « Le guide vert », petit précis écologique diffusé du lundi au vendredi, rappelle certaines évidences. Pour lutter contre la pollution sonore, plusieurs remèdes : si le perroquet de votre voisin est bruyant, *« glissez un chat dans son appartement et vous êtes garanti de ne plus l'entendre »*. Cette série de dix courts dessins animés (cinq minutes) fait dans l'ironie. Bien qu'irrégulier, le résultat est plutôt réussi. L'épisode sur les animaux en voie de disparition explique comment, *« entre deux guerres civiles »*, on fait des cendriers avec des mains de gorilles du Rwanda. L'ironie a parfois un goût douteux. Malgré tout, ce « Guide vert » devrait faire le régal des enfants et des parents. A condition de le prendre au deuxième degré, bien entendu. – *G. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Un Indien dans la ville. Film d'Hervé Palud.
22.20 Célébrités.
23.50 Le docteur mène l'enquête. O Mort sous les verrous.
0.45 TF1 nuit, Météo.
0.53 Reportages. La voyance.
1.25 Permeke.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Les Aventures d'un homme invisible ■ Film de John Carpenter.
22.35 Un livre, des livres.
22.45 La Prise de Beverly Hills. Film de Sidney J. Furie.
0.15 En fin de compte.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 3e Festival international du Cirque de Massy.
22.35 Soir 3.
23.00 Pour le meilleur et pour le pire. Téléfilm O d'Andy Wolk.
0.30 Magazine olympique.
1.00 Rencontres à XV.
1.25 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 19.10
18.30 Nulle part ailleurs.
19.10 Flash infos.
19.15 Football. Coupe de l'UEFA. 16es de finale.
23.39 Pin-up.
23.40 Les Amants du Nouveau Monde ■ Film de Roland Joffé (v.o.).

ARTE

19.00 The Monkees.
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2. La guerre du chocolat. La folie des pilules.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ La Vie en face. Cette télévision est la vôtre.
21.40 Soirée thématique. Ecrits d'Extrême-Europe : Littératures du Portugal.
21.45 Les livres sont éternels. Bilan de la Foire du livre de Francfort 1997.
22.20 Signes de feu ■■ Film de Luís Filipe Rocha.
0.00 Entretien avec Luís Filipe Rocha.
0.15 Du Tage au Douro. Chroniques littéraires lusitaniennes.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo, Mode 6.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info.
20.40 E = M 6 junior.
20.50 Docteur Quinn, femme médecin. Le barrage. Récital d'adieu.
22.50 Les Liens de l'amour. Téléfilm de John Kent Harrison.
0.30 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Archipel science. Les déchets nucléaires.
22.40 Nuits magnétiques. Fin de siècle à Johannesburg [1/4].
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Hommage à Sir Georg Solti. Don Giovanni, de Mozart (rediff.).
23.07 Le Dialogue des muses. La musique ancienne à Palerme.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Le chef d'orchestre Esa-Pekka Salonen. Œuvres de Bártók, R. Strauss, Mahler.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuvres de Reinecke, Brahms.

MERCREDI 22 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.20 Tonnerre sur Malte ■ De Brian Desmond Hurst (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
13.30 Une femme à sa fenêtre ■ De Pierre Granier-Deferre (France - Italie, 1976, 100 min). TV 5
14.30 Juste cause ■ D'Arne Glimcher (Etats-Unis, 1994, 105 min). Ciné Cinémas
15.00 La Prisonnière des ténèbres ■ De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil
16.10 Temps sans pitié ■■ De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
16.15 L'Adolescente ■ De Jeanne Moreau (France - Allemagne, 1978, 90 min). Ciné Cinémas
17.00 La Reine Christine ■■ De Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1933, N., 120 min). Histoire
18.35 Johnny Stecchino ■ De Roberto Benigni (Italie, 1991, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
19.00 L'Escadron noir ■■ De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 The Painted Desert ■ De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
20.30 Vanya, 42e rue ■■■ De Louis Malle (Etats-Unis, 1994, 120 min). Ciné Cinémas
21.15 L'Escorte ■ De Ricky Tognazzi (Italie, 1992, 90 min). RTBF 1
21.50 Todo un hombre ■■ De Pierre Chenal (Argentine, 1943, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
22.30 Frenzy ■ D'Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1972, v.o., 115 min). Ciné Cinémas
22.45 Ponette ■■ De Jacques Doillon (France, 1996, 94 min). Canal+
23.25 120, rue de la Gare ■ De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 100 min). Ciné Cinéfil
23.50 Alamo Bay ■■ De Louis Malle (Etats-Unis, 1985, 95 min). RTL 9
1.05 Fabiola ■■ D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil
1.25 L'Ami de Vincent ■ De Pierre Granier-Deferre (France, 1983, 90 min). RTL 9
3.05 Maine-Océan ■■ De Jacques Rozier (France, 1986, 135 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
14.30 Business humanum est. Le Lido : sous les jupons de Paris. La Cinquième
15.00 Envoyé spécial, les années 90. Triste tropique. Les jeunes et l'idéologie. Les enfants de Thaïlande. Les enfants-prisonniers de Roumanie. Histoire
16.05 Saga-Cités. Le regard de l'autre. France 3
17.40 Le Club. Invité : François Guérif. Ciné Cinéfil
18.00 Stars en stock. Natalie Wood. Montgomery Clift. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Pedro Almodovar ; Estelle Hallyday. Canal +
19.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter. La Tunisie de Ben Ali. Histoire
20.00 Faut pas rêver. USA : Les peintres de la Porte d'Or. France : Les plombiers du glacier. Italie : Les femmes des rizières. Invité : Marc Veyrat. TV 5
20.10 Appel à témoins. RTBF 1
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie. [1/3] La conquête. Arte
20.50 Nimbus. Le mystère des dinosaures. France 3
21.00 Faits divers. Le dépeceur de Mons. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Les soldats du désert. Valence, ceux qui restent. Israël dans le cyclone. Histoire
22.35 Ça se discute. Jumeaux : seuls contre le reste du monde. France 2
22.35 Savoir plus santé. Cancer : nouveaux traitements. TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Temps des livres. Histoire
23.15 Un siècle d'écrivains. Günter Grass, la plume et le burin. France 3
0.10 Le Canal du savoir. Pourquoi faut-il lire les classiques ? Paris Première

DOCUMENTAIRES

17.25 Au cœur d'Okavango. [6/26]. Plus fort que le mal. La Cinquième
17.50 Les Suricates, sentinelles de la savane. Canal+
18.00 Jazz Collection. Fats Waller. Muzzik
18.30 Le Monde des animaux. Vies sauvages : caméléons, les maîtres d'illusion. La Cinquième
18.55 Confidence d'une création. Les jumeaux vénitiens. Planète
18.55 Mozart en tournée. Concerto pour piano en fa majeur K459 par Radu Lupu. Muzzik
19.35 La Guerre préventive. Planète
19.55 Paroles de scène, paroles d'auteur. France Supervision
20.00 Animaux en péril. [3/13]. L'histoire d'une panthère de Floride. Arte
20.00 La Chute des Romanov. Histoire
20.35 Gay à tout prix. Planète
20.55 Femmes d'Alger. Téva
21.00 Créateurs de rêve. Paris Première
21.00 ▶ Kazuo Ohno, danseur japonais. Muzzik
21.30 Des hommes dans la tourmente. [24/32]. Grant versus Lee. Planète
21.55 La Royal Air Force. [3/8]. Cranwell, le joyau de la couronne. Planète
22.45 Roland Petit. [1/2]. Planète
23.05 Ma vie pour les animaux. Richard et les baleines. Disney Channel
23.15 Konkordski Tupolev. La guerre des supersoniques. TSR
23.40 Profil. Un doux rebelle : Julien Green. [2/4]. Journal d'un siècle : 1917-1930. Arte
23.40 Georges Lemaître. Le maître du Big Bang. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de Stuttgart (Allemagne). Eurosport
20.35 Football. Soirée Ligue des champions (3e journée). 20.45 Bayern Munich - Paris-SG. TF 1

DANSE

22.00 Enas. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

19.50 Quatuor à cordes de Mozart. Muzzik
21.40 Musique contemporaine : Janacek, Copland, Roussel, Britten. France Supervision
21.45 Musica. Salomé, opéra de R. Strauss, mise en scène de Luc Bondy. Arte
22.35 Cathy Berberian : Melodie di seconda mano, nº 2. Muzzik
22.55 Le New Morning : Mike Stern. France Supervision
23.15 Cardiff Singer of the World 1997 nº 5. Muzzik
23.20 Le New Morning : Ray Barretto. France Supervision
0.00 Zouk Machine. France Supervision
0.05 Branford Marsalis : Steep 96. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.05 Mercenaire par amour. De Larry Elikann. TSR
20.30 Le Tueur de l'ombre. De Peter Edwards. Festival
20.30 et 22.05 Felipe a les yeux bleus. De Gianfranco Albano [1/2 et 2/2]. RTL 9
20.45 et 22.35 Abus d'influence. O De Bruce Pittman [1 et 2/2]. M 6

SÉRIES

17.05 21, Jump Street. Les frangines. TF 1
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde obsédant. M 6
18.10 La Conquête de l'Ouest. Série Club
18.15 Friends. Celui qui a été très maladroit. France 2
19.00 FX, effets spéciaux : La Série. Fausse manœuvre. M 6
19.00 Agence Acapulco. Echec et mat. Série Club
20.25 Star Trek : la nouvelle génération. Jeux de guerre. Canal Jimmy
20.35 Inspecteur Morse. Les Filles de Caïn. TMC
20.45 Les Anges de la ville. Mon grand-père, ce héros. Série Club
20.55 L'Instit. L'Une ou l'Autre. France 2
21.35 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI. La poudrière. Série Club
21.50 Seinfeld. La fondation. Canal Jimmy
22.10 Les Cinq Dernières Minutes. Mystère et pommes de pins. Festival
22.20 Une fille à scandales. Larguez les amarres (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City. Le puissant (v.o.). Canal Jimmy
23.35 Bottom. Digger (v.o.). Canal Jimmy
0.10 New York Police Blues. Les innocents (v.o.). Canal Jimmy
0.50 New York District. L'argent sale. France 3

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
◻ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 12.20 Planète
Gospel, les voix de l'émancipation

Sur les traces des fondateurs

L'HISTOIRE DU GOSPEL est presque aussi vieille que celle de l'Amérique. Il a accompagné l'émancipation des Noirs et se retrouve au carrefour de la plupart des genres musicaux. C'est ce que montre le réalisateur Alan Lewens dans le deuxième volet d'un documentaire consacré à cette musique, en nous entraînant sur les traces de ses premiers créateurs à l'aide de *précieuses archives* et de nombreuses interviews. Dont celle de Thomas Andrew Dorsey, pianiste de blues, qui, avec son style de jeu et sa dimension d'improvisation, fut le premier à distribuer de la musique gospel à travers les Etats-Unis dès 1933.

Precious Lord, qu'il créa instantanément le jour de la mort de sa femme, est le gospel le plus repris par les grandes voix du genre, comme Mahalia Jackson qui, dans les années 50, élargit considérablement l'audience du gospel à travers le monde. D'abord chanté a capella dans les églises (où l'introduction des instruments de musique, qualifiés de *« diaboliques »*, fut longtemps interdite), il suscita la création de nombreuses formations de quatre ou cinq musiciens et celle des premiers groupes féminins.

Peu à peu, les gospel furent adaptés en jazz avant de passer progressivement à la soul music. *« L'influence africaine se fait sentir dans l'accentuation rythmique des claquements de mains puis des instruments*, explique l'historien de la musique Horace Boyer. *Il est dit dans les Ecritures : criez, ne vous ménagez pas, faites résonner votre voix comme une trompette »*.

Dans les années 60, on assista au déclin du gospel et de ses « preachers » dans les églises, au profit de la radio et de la télévision. Cela n'empêcha pourtant pas certaines voix, comme Aretha Franklin, de continuer de se faire entendre. *« Les artistes de gospel sont les plus créatifs du monde. Tous les autres s'emparent de leurs créations pour en faire ce qu'ils veulent »*, assure la chanteuse Dorothy Love Coates qui a toujours refusé de se lancer dans la musique profane.

Daniel Psenny

★ **Autres diffusions : jeudi, 14.00 ; vendredi, 18.20 ; samedi, 20.35 ; dimanche, 16.35.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour
14.45 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.25 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. 20.45 Ligue des champions : Bayern Munich - PSG. 22.35 Le Résultat des courses. 22.40 Football. Les temps forts des autres rencontres.
0.20 Minuit sport.
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 et 17.35 Un livre, des livres.
13.55 Derrick.
14.50 Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé.
15.55 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.10 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 C'est toujours l'heure.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 L'Instit. L'Une ou l'Autre.
22.35 Ça se discute. Jumeaux : seuls contre le reste du monde.
0.20 En fin de compte.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Rugby.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.20 Va savoir.
14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Nimbus. Le mystère des dinosaures.
22.50 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Günter Grass, la plume et le burin.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec... La maladie de Creutzfeld-Jakob.
0.50 New York District.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C + Cléo.
16.20 Retour vers le passé. Téléfilm de Tom McLoughlin.
17.50 Les Suricates, sentinelles de la savane.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Amber Valleta, Smoke City, Pedro Almodovar, Estelle Hallyday.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Les Vendanges de feu. Film d'Alfonso Arau.
22.40 Flash infos.
22.45 Ponette ■■ Film de Jacques Doillon.
0.20 Url. Film de Ken Russell (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Plans de vol.
14.30 Business humanum est. Le Lido : sous les jupons de Paris.
15.30 Australie : Grandeur nature
16.30 L'Etoffe des ados.
17.00 Celluloïd.
17.25 Au cœur d'Okavango.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Chercheurs d'aventure.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.25 Le Guide vert.
19.30 7 1/2. L'Italie face aux tremblements de terre. La folie des pilules.
20.00 Animaux en péril.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ Les Mercredis de l'Histoire. Lointaine Sibérie. [1/3] La conquête.
21.45 Musica. Salomé, opéra de R. Strauss, diffusé en simultané sur France-Musique.
23.40 Profil. Un doux rebelle : Julien Green [2/4].
0.35 La Lucarne. Tableaux d'une intimité.

M 6

13.05 M6 Kid.
16.30 Des clips et des bulles.
16.50 Fan de.
17.15 Fanquizz.
18.00 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.45 Abus d'influence. Téléfilm O de Bruce Pittman [1 et 2/2].
0.10 Secrets de femme.
0.45 Sexy Zap.
1.10 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.02 Agora.
19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison de... Dominique Fourcade [3/5].
20.30 Paroles sans frontières. Tire ta langue. 21.32 Correspondances. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 ▶ Scène ouverte. La Péniche-Opéra.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. Festival du Périgord noir. Œuvres de Debussy, Mozart, Schubert.
21.40 Opéra. Salomé, de R. Strauss, diffusé en simultané sur Arte.
23.40 Les Greniers de la mémoire. Œuvres de R. Strauss.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Brême : La salle Die Glocke. Œuvres de Schubert, Webern.
22.00 Les Soirées... (suite). Œuvres de Keiser, Telemann, Haendel.

Au Brésil, les cicatrices de la peur

La multiplication des enlèvements à Rio de Janeiro crée une psychose et chasse les touristes. Depuis une dizaine d'années, de nombreux commerçants portugais ont préféré regagner leur pays.

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Dans le *Jornal do Brasil* du lundi 20 octobre, le dessinateur humoristique Claudio Paiva croque à l'acide une scène de rue qui en dit long sur l'alourdissement brutal du climat d'insécurité à Rio de Janeiro et dans sa grande banlieue (10,5 millions d'habitants). *« Qu'est-ce que c'est ? »*, demande un passant à un malfrat qui vient de l'intercepter, arme au poing. *« C'est un* assalto *»* (braquage), répond l'assaillant. *« Grâce à Dieu, ce n'est pas un* sequestro *»* (rapt), s'exclame la victime, soulagée...

Après une brève accalmie de quelques mois, la vague d'enlèvements suivie de demandes de rançons retrouve un rythme alarmant : selon le département anti-rapt (DAS) de la police de Rio, onze otages étaient toujours, dimanche soir, aux mains de leurs ravisseurs.

SANS ALERTER LA POLICE

Kidnappée jeudi 16 octobre à la sortie de son travail, Sonia Machado Jardim, âgée de quarante ans, chef du service financier d'une grande maison d'édition, est la dernière en date des quarante-huit victimes officielles du fléau depuis le début de l'année. Dans bien des cas, les familles des otages préfèrent négocier avec les ravisseurs sans alerter la police.

Sous le titre « Les cicatrices de la peur », le quotidien s'appuie sur plusieurs témoignages pour aborder les traumatismes tenaces laissés par les épreuves endurées. *« Voilà une famille,* écrit le *Jornal do Brasil, qui va porter jusqu'à la fin de son existence une croix bien lourde »* : malgré le versement exigé par de prétendus *sequestradores*, son épouse et ses enfants n'ont plus de nouvelles de Herminio da Rosa Siqueira, un industriel disparu en juin 1996. Paniqués par la multiplication des rapts au sein de la communauté portugaise de Rio, les Reis, une famille de boulangers, ont décidé, eux, de rentrer au Portugal il y a huit ans. L'assassinat, à la suite d'une tentative d'enlèvement, d'un compatriote et voisin les a poussés à retraverser l'Atlantique.

« La paranoïa ne les pas abandonnés pour autant », précise le journaliste en évoquant les réticences ressenties au téléphone chez son interlocuteur au rappel de si mauvais souvenirs. Ayant par ailleurs passé en revue les maigres résultats de la DAS, le *Jornal do Brasil* analyse le préjudice financier imputable à l'*« industrie du rapt »*.

MANQUE À GAGNER FISCAL

Le sociologue Ib Teixeira, de la Fondation Getulio Vargas, estime ainsi à quelque 500 millions de dollars (environ trois milliards de francs) le butin annuel des gangs de Rio spécialisés dans les rapts et le racket.

Du fait de la criminalité galopante, le flot de touristes, qui avoisinait les deux millions en 1987, a désormais fondu de moitié. En outre, le départ massif de commerçants portugais a entraîné, au cours des dix dernières années, un manque à gagner fiscal de l'ordre de 1 milliard de dollars. En revanche, c'est l'euphorie chez les fabricants de véhicules blindés.

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

FINANCIAL TIMES

■ *Les gouvernements français ont* traditionnellement placé l'intérêt national en politique étrangère bien au-dessus de quelconques préoccupations en matière de droits de *l'homme et des certificats de démo*cratie des régimes. Cependant, la nouvelle équipe Jospin a introduit un ton plus moral dans la manière de gouverner. En conséquence de quoi, des groupes de défense des droits de l'homme ont fait de la Tunisie un test des intentions du premier ministre Lionel Jospin en politique étrangère. La question est particulièrement sensible pour ce qui concerne la politique de la France à l'égard de ses trois anciennes colonies nord-africaines d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. La France doit tenir compte aussi bien de ses intérêts commerciaux et stratégiques que de la présence d'un grand nombre d'émigrés sur son sol et d'un bruyant lobby des droits de l'homme. C'est particulièrement visible à propos de l'Algérie, où le gouvernement français maintient son soutien au gouvernement soutenu par l'armée, alors même qu'on soupçonne de plus en plus que toutes les atrocités ne sont pas commises par les fondamentalistes islamiques. En un langage diplomatique discret, on a fait comprendre au président tunisien Ben Ali qu'il ne méritait pas les honneurs officiels complets.

THE WALL STREET JOURNAL

■ Gordon Brown, le chancelier de l'Echiquier, s'escrime à définir la politique travailliste à l'égard de la monnaie unique européenne, et réussit fort bien à semer la confusion dans à peu près tous les esprits. Quiconque a suivi les virevoltes du Parti travailliste sur cette question au cours des dernières semaines serait en droit de se demander si le nouveau gouvernement n'a pas emprunté une page au programme confus du précédent gouvernement conservateur. Même le chancelier allemand Helmut Kohl, qui a rencontré hier le premier ministre, Tony Blair, aux Chequers, n'est sans doute pas reparti particulièrement éclairé. (...) Il y a une continuelle série de fuites soigneusement préparées, de sous-entendus et de remarques *« off the record »* qui sont devenus le système de communication préféré du Parti travailliste. Cette tactique est utile parce qu'elle permet ensuite au Labour de corriger ou de démentir ses propres fuites, mais elle sème la confusion sur les marchés et la méfiance parmi les électeurs. Elle se retournera sûrement contre ses auteurs.

RTL
Pierre-Marie Christin

■ Ça, Christine n'aurait pas dû. Les petits chefs détestent qu'on leur rappelle qu'ils sont plus petits que chefs. Le chefaillon a donc sévi. Dehors, l'insolente. Puisque vous ne supportez pas la fumée, allez donc respirer le bon air du chômage. L'histoire en dit long, et pas seulement sur la guéguerre du tabac dans les entreprises. Elle nous parle aussi du pouvoir et de la crise. (...) Il y a dans le geste de lancer un nuage de fumée en face de quelqu'un que cela gêne une sorte de prise de pouvoir, une espèce de défi, une façon implicite de dire : cause toujours, tu m'intéresses... Et ce qui rend les choses si difficiles, c'est qu'en France les rieurs sont souvent du côté des fumeurs. Le non-fumeur, c'est celui *qui veut interdire*, le *pisse-froid*, le triste, le même qui refuse le troisième apéritif, ou qui respecte – l'imbécile – les limitations de vitesse.

EN VUE

■ Les électeurs seront pris entre deux *feux* à l'occasion des élections municipales et régionales, dimanche 26 octobre, en Colombie. La guérilla communiste, qui a déjà *exécuté trente-cinq candidats*, menace de mort violente les citoyens qui se rendront aux urnes, et les groupes paramilitaires d'extrême droite ont averti que *« les abstentionnistes seront physiquement éliminés »*.

■ L'évêché de Belfast, où vivent de nombreuses familles catholiques séparées, vient d'adresser une circulaire aux enseignants des écoles confessionnelles pour leur interdire d'utiliser avec les enfants les mots de *« papa »* ou *« maman »*. *« Pourquoi les faire souffrir inutilement en nommant le parent qui ne fait plus partie de leur vie ? »*, s'interrogent les auteurs du texte, qui proposent des tournures moins blessantes comme : *« les adultes qui vivent dans ta maison »* ou *« les personnes qui s'occupent de toi »*.

■ *Sarah Ferguson* a retrouvé son job alimentaire de porte-parole des Weight Watchers, *« terrifiée »* de devoir reprendre le collier sitôt après la mort de Diana. Au sujet de la « princesse du peuple » et de ses œuvres de charité, la duchesse d'York a tout de suite prévenu : *« Jamais, même dans un million d'années, je ne rêverai d'être capable de l'imiter d'aucune façon. »* Avant la tragédie, les *deux femmes ne s'adressaient* plus la parole : « Fergie » racontait volontiers qu'après avoir porté des chaussures de la princesse de Galles elle avait attrapé des verrues aux pieds.

■ Un tribunal rabbinique, dans le sud d'Israël, avait établi que les trois premiers enfants d'un couple de juifs divorcés vivraient avec leur père et que le quatrième, controversé, resterait avec sa mère. Depuis, l'ancien mari veut obtenir du tribunal civil un droit de visite pour l'enfant de l'adultère, qui, dit-il, ne peut plus habiter sous une tente, *sans eau ni électricité* : la mère avait quitté le plaignant pour un Arabe, un Bédouin d'un campement voisin.

■ *Chaque jour, depuis neuf ans.* Mme C., de Saint-Herblain, en Loire-Atlantique, harcèle ses voisins, les injurie, les agresse physiquement, leur tient des propos *racistes*, se livre à des tapages nocturnes, à des diffamations, à des dégradations... Quarante plaintes ont été déposées contre Mme C. Sans résultat. (*Mme C.* est furieusement procédurière, son mari fut un haut magistrat). Samedi 18 octobre, les victimes – deux cents personnes à bout de recours et de nerfs – ont défilé sous ses fenêtres, en lui jetant des tracts vengeurs *« Halte au voisinage infernal »*.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

LE QUEENSLAND CONTRE LES ESCROCS

■ La province australienne du Queensland a lancé une action visant à interdire deux cents sites Internet proposant des pyramides financières illégales, des fausses cartes de crédit, des billets de loteries inexistantes, des cartes téléphoniques frauduleuses et des *« investissements suspects »*. Les sites visés, tous hébergés par des serveurs étrangers, ont reçu un message les avertissant que les autorités de leurs pays respectifs ont été contactées. – *(AP)*

TRÈS COOL ET EN DIRECT

■ La cérémonie de remise du prix du Cool Site of the Year, qui aura lieu au Great American Music Hall de San Francisco dans la nuit du 21 au 22 octobre, sera transmise en direct sur Internet.
http://clickhear.connectnet.com/fdoor.html

UN PC À GAGNER

■ La Société générale a lancé sur son site Web un jeu-concours à destination des étudiants intitulé Socgenius. Il sera clos le 7 novembre. Premier prix : un PC multimédia.
www.socgen.com

www. nettuno. it/eventi/terremoto

Deux sismologues proposent une visite de villages italiens touchés par les tremblements de terre

LE SÉISME du 26 septembre dernier qui a frappé les provinces italiennes d'Ombrie et des Marches n'a pas seulement endommagé des monuments historiques. Plusieurs villages des Apennins, moins médiatiques, ont gravement souffert. Or, ce sont eux qui intéressent en priorité les scientifiques, car ils sont situés tout près de l'épicentre. Pour permettre à leurs collègues étrangers et aux internautes du monde entier de *mieux comprendre* ce qui s'est passé, MM. Camassi et Monachesi, deux sismologues de l'université de Bologne, ont mis en place un site web inédit et spectaculaire, faisant appel à la *technique du Quick* Time Virtual Reality (QTVR) : ils proposent une visite dynamique de quatre localités sinistrées, Annifo, Arvelo, Saint-Martino et Cesi, reconstituées grâce à un *enchaînement* de photos à 360 degrés dans lesquelles l'internaute se déplace librement.



Le site consacré à Annifo est le plus abouti. La tournée d'inspection commence sur la place du village : grâce à sa souris, le visiteur virtuel peut « tourner sur lui-même » à son gré ou encore regarder vers les toits lézardés ou le sol encombré de gravats. Pour évaluer plus précisément les dégâts, il peut zoomer sur un détail. Lorsqu'il est face à une rue en enfilade, un passage, ou une porte, il lui suffit de cliquer pour avancer et se retrouver dans le lieu visé – une cour, un jardin, une autre place – également reproduit à 360 degrés. *« Pour décrire une scène de tremblement de terre, les mots ne suffisent pas. Des photos classiques ou une séquence vidéo auraient été plus explicatifs qu'un texte, mais tout aussi subjectifs, car ils traduisent les choix du photographe ou du cameraman. En revanche, des prises de vue circulaires intégrales sont relativement objectives »*, explique M. Monachesi. Il ajoute que les reconstitutions en QTVR sont un outil exceptionnel pour étudier la relation entre l'étendue des dégâts et le type de construction. Tous ces fichiers peuvent également être téléchargés.

Depuis le 26 septembre, plusieurs autres séismes ont touché la région. Annifo, Arvelo, Saint-Martino et Cesi sont désormais complètement détruits. Les sismologues ne sont pas retournés sur les lieux prendre de nouvelles photos, mais pour l'avenir il projettent de créer des *« excursions virtuelles »* de plusieurs zones à des stades différents, ce qui permettra d'étudier plus précisément l'évolution des destructions. En attendant, leur site web est le dernier témoin des dommages provoqués par la première secousse et l'ultime souvenir en images des quatre villages encore debout.

Yves Eudes et Sébastien Lubrano

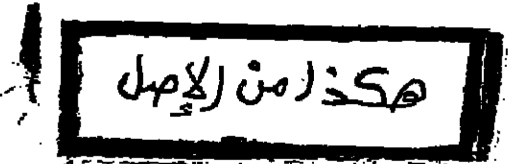
Sous la plaque, le mépris *par Alain Rollat*

« GALILÉE » ? Quel drôle de nom ! Pourquoi pas Lulle ou Champollion ? *« Le nom de baptême de notre émission renvoie à l'opposition entre le savoir et le préjugé,* répond le producteur de ce nouveau magazine coproduit par La Cinquième et le Centre national de documentation pédagogique. *Il s'agit en l'espèce de rendre hommage à un pilier de la connaissance qui a payé très cher ses idées novatrices puisqu'il fut condamné par le tribunal de l'Inquisition. »*

Le génie visionnaire de Galileo Galilei, qui découvrit notamment le mouvement pendulaire en observant le balancement d'un lustre dans la cathédrale de Pise, méritait bien une émission éducative sur la chaîne du savoir. Celle-ci tient d'ailleurs toutes ses promesses. Les collégiens, auxquels elle est dédiée, y sont traités en adultes. Lundi, par exemple, ils étaient invités à réfléchir, bons reportages à l'appui, sur les arrière-pensées marchandes des fabricants internationaux de chaussures de sport qui sponsorisent sans lésiner leurs champions favoris pour créer des effets de mode et les inciter à la consommation de produits usinés en Asie à bas prix, au détriment de l'emploi de leurs propres parents.

L'Inquisition des temps modernes ayant pris racine à Vitrolles, « Galilée » se fera donc certainement un devoir d'y organiser une classe buissonnière. Pour expliquer aux enfants, par exemple, comment le simple fait, anodin en apparence, de débaptiser une rue peut révéler le pire des procès en sorcellerie. En témoigne, entre autres expressions de bêtise, l'argument avancé dans *La Lettre du maire* pour justifier le remplacement de l'avenue Jean-Marie-Tjibaou par l'avenue Jean-Pierre- Stirbois : *« Plutôt que Jean-Marie Tjibaou, agitateur et terroriste kanak, responsable du massacre des gendarmes français à Ouvéa, la ville de Vitrolles a préféré Jean-Pierre Stirbois, homme politique français, disparu tragiquement en 1988. »*

Admirez, chers enfants, ce chef-d'œuvre de malhonnêteté intellectuelle ! Voyez comment, dans la construction de la phrase, *« l'agitateur et terroriste kanak »* est symétriquement opposé à *« l'homme politique français »*. Pour l'auteur de ce texte, Kanak n'est pas Français. Appréciez ce comble du mensonge, qui impute la responsabilité d'un massacre à un ancien prêtre, si allergique à la cruauté qu'il prêchait la non-violence le soir-même de l'assassinat de dix des siens ! Mesurez l'ampleur de cette infamie, qui assimile à un tueur un homme si épris de paix qu'il en mourut lui-même assassiné ! Si j'habitais Vitrolles, j'aurais honte, moi aussi, d'être représenté par des gens qui insultent même les morts.


هكذا من الأصل

Le Monde
MERCREDI 22 OCTOBRE 1997

Régionales : Edouard Balladur conduit l'opposition à Paris

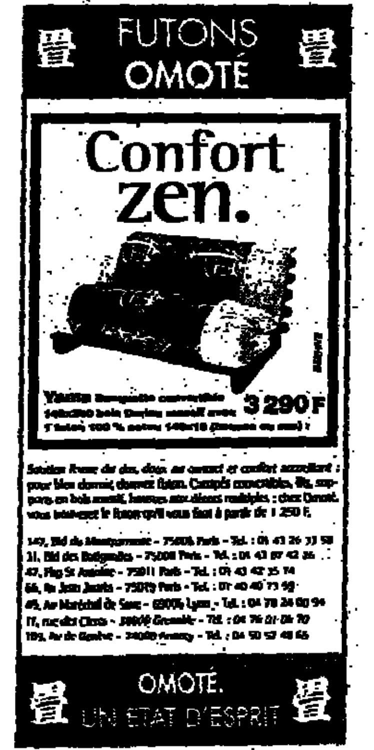
ÉDOUARD BALLADUR a donné le coup d'envoi de la campagne des élections régionales en Ile-de-France en annonçant aux élus RPR et UDF du Conseil de Paris, lundi 20 octobre, qu'il conduira la liste de l'opposition dans la capitale. Du côté socialiste, Jean-Marie Le Guen, député de Paris, a estimé, mardi 21 octobre sur France 2, que Dominique Srauss-Kahn, ministre de l'économie, « pourrait animer ce combat » face à l'ancien premier ministre. La gauche avait mené la première offensive en dénonçant l'obstruction faite aux initiatives et aux projets des six mairies d'arrondissement qu'elle gère depuis 1995. Aux accusations de *« vulgarité politique »* et de *« mesquinerie »* portées à cette occasion par le président du groupe socialiste, Bertrand Delanoë, Jean Tiberi et la majorité RPR-UDF ont répliqué en dénonçant certaines initiatives gouvernementales qui, selon eux, bafouent *« le respect dû à la Ville, à son maire et au Conseil de Paris »*.

Le débat est né d'une question d'actualité posée par Nicole Catala (RPR), adjointe chargée de l'emploi, portant sur des *« incidents sérieux mettant gravement en cause les règles républicaines »*. La députée du 14e arrondissement a énuméré la mise en œuvre de la circulation alternée par Dominique Voynet, ministre de l'environnement, la visite de Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, sur le chantier du métro Meteor, celle de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, à l'hôtel de police du 18e arrondissement, puis la communication de Martine Aubry sur les emplois-jeunes, dans ce même arrondissement.

M. Tiberi estime que *« certains membres du gouvernement ont franchi la ligne jaune »* au risque d'un *« dévoiement insidieux des institutions parisiennes »*. Daniel Vaillant, maire du 18e et ministre des relations avec le Parlement, a subi une offensive directe de Philippe Goujon, suppléant de M. Balladur et adjoint chargé de la sécurité, qui l'accuse de *« dévoyer »* la « loi Paris-Lyon-Marseille » (*qui, depuis* 1982, régit les relations entre mairie centrale et mairies d'arrondissement) en faisant élaborer par la mairie du 18e un contrat local de sécurité.

Tandis que la droite parisienne entonne le refrain selon lequel *« les socialistes n'aiment pas Paris »*, M. Balladur les accuse, dans un entretien publié mardi 21 octobre par *Le Parisien*, d'être *« archaïques »* et de s'en prendre *« aux classes moyennes, aux familles et aux petites entreprises »*. Signe que la campagne est lancée, Marie-Pierre de la Gontrie, tête de liste socialiste à Paris, intervient pour la première fois sur la scène politique régionale en déclarant que *« les habitants de l'Ile-de-France n'ont pas envie de servir de prétexte au "come-back" de M. Balladur »*.

Pascale Sauvage



Les députés allègent les impôts des ménages et alourdissent ceux des entreprises

Le déficit budgétaire devrait être moins important que prévu

LES DÉPUTÉS devaient voter, mardi 21 octobre en fin d'après-midi, sur la première partie du projet de loi de finances pour 1998, qui comprend les recettes du budget ainsi que l'« article d'équilibre », *fixant* le niveau du *déficit*. Ce premier volet du budget, qui devrait être adopté grâce aux voix des groupes PS et RCV – les députés communistes devraient le voter, peut-être à une exception –, comprend une première modification.

Le *déficit budgétaire devrait finalement* être un peu moins important que prévu. L'article d'équilibre devrait le fixer à 257,368 milliards de francs (3,05 % du produit intérieur brut), soit une amélioration de 501 millions de francs par rapport à l'estimation initiale du projet de loi. Les amendements parlementaires (*Le Monde* daté 19-20 octobre) n'ont donc pas aggravé l'« impasse » budgétaire. En outre, ils ont modifié assez sensiblement la répartition des efforts fiscaux qui seront demandés en 1998 aux ménages et aux entreprises.

Quand il avait dévoilé son projet de loi de finances, le gouvernement *avait, en effet, annoncé une* hausse des impôts à hauteur de 14 milliards de francs en 1998, dont 5 milliards à la charge des ménages et 9 milliards à la charge des entreprises. *Or, finalement*, la *facture* pour les ménages sera allégée de 1,9 milliard de francs, et celle pour les entreprises sera alourdie d'autant. Au total, les mesures nouvelles pesant sur les ménages devraient se chiffrer à seulement 3,1 milliards de francs, tandis que celles pesant sur les entreprises approcheraient 10,9 milliards de francs. Les députés ont donc respecté – et même accentué – la logique du gouvernement, selon lequel *la conjoncture économique* commande de privilégier une politique de soutien de la demande intérieure.

HAUSSES MINORÉES

Pour les ménages, les amendements des députés ont conduit à *alléger les hausses d'impôt* de 2,68 milliards de francs. Le relèvement de 3 000 francs à 5 000 francs du plafond pour la demi-part dont profitent les personnes seules ayant élevé un enfant devrait ainsi permettre de minorer les hausses d'impôt sur les ménages de 1,6 milliard de francs. De même, l'allègement de la taxe d'habitation pour les foyers les plus modestes devrait *s'élever à 1,08 milliard de francs*. En contrepartie, les « recettes de poche » (frais de passeport, frais de visa, *droit de timbre pour la carte* d'identité, droit d'examen pour le permis de *conduire, etc.*) *ont été* majorées de 0,81 milliard de francs.

La majoration fiscale sur les entreprises, elle, découle essentiellement de l'amendement du président de la commissison des finances, Henri Emmanuelli (PS, Landes), tendant à mettre en cause l'avantage fiscal lié *aux provisions* pour licenciement. Cette seule disposition devrait, en effet, avoir un rendement de 1,9 milliard de francs.

Samedi, lorsque l'Assemblée nationale a terminé l'examen de ce premier volet du projet de loi de finances, le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, avait demandé une seconde délibération pour revenir sur certaines dispositions votées par les députés et pour réduire le déficit. Mardi, les députés devaient se prononcer, après les explications de vote des différents groupes, par un seul vote « solennel » sur l'ensemble de la première partie du projet de budget, ainsi que sur cette seconde délibération.

Ces grands équilibres étant ratifiés, les députés vont ensuite engager l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour *1998, celle qui concerne* les dépenses.

Laurent Mauduit

Youp la boum !

par Pierre Georges

CELA avait tout de même un petit côté Moulin rouge. Avec French Can Can, ou French Com Com, danseuses-jaretelles, croissant et champagne pour tout le monde. Il faudra bien se faire une raison. Français nous sommes, Français nous resterons dans l'imaginaire américain, si même l'introduction à la Bourse de Wall Street d'une valeur aussi sérieuse que France Télécom se fait à la Prosper youp la boum !

On se serait cru dans un film de Renoir, revisité Marché. Et il ne manquait guère à Michel Bon qu'un vieux canotier sur le crâne pour être le Maurice Chevalier de ces lieux : *« Télécom, c'est moua ah, ah, j'suis plus heureux qu'un roi, en douce, j'm'pousse ! »*

Formidable atavisme. Mais qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu pour que notre vie, notre pays, notre art d'être, tout ce que nous sommes et espérons être se résument toujours à un remake hollywoodien de nos trucs en plume, en pain et en vin ! Plus nous sommes modernes, plus l'on nous renvoie à notre Belle Epoque, à nos petites femmes de Paris, à nos moustaches en guidon de vélo, à notre conservatoire des chanteurs de rue et à nos *« Oh là là »*, à nos *« C'est la vie ! »*.

Encore que l'idée d'écrire cette *chronique*, une *danseuse* sur chaque genou, en trempant une baguette typiquement française dans un bol de *champagne aussi* frappé que l'auteur, ne soit pas fondamentalement déplaisante, elle ne nous est jamais venue ! Nous vivons désormais plus devant un ordinateur que sous un béret. Nous ne sommes pas tous coiffeurs ou garçons de bistrots. Nous ne dormons pas, sous les toits de Paris, avec une tour Eiffel sur la table de nuit. Nous ne mangeons pas obligatoirement *avec une serviette en Vichy rouge* autour du cou. Nous nous lavons autrement que par hasard et certainement pas dans un archaïque nécessaire de toilette.

Nous sommes modernes ! Français, mais modernes ! Modernes quoique Français ! Combien de fois faudra-t-il le dire ? Tenez, France Télécom, French Telecom ! Nous ne communiquons pas par pigeons voyageurs ou en agitant les ailes du Moulin de la Galette pour tromper le Prussien. *Nous sommes* modernes et satellitaires. Modernes et fonctionnaires. Vendant du France Télécom et en achetant à la fois, comme ces salariés du groupe. Y-a-t-il plus moderne que d'être ainsi à l'entreprise France et à l'entreprise Télécom, vendant d'une main, achetant de l'autre ?

Modernes. Anciens peut-être, mais modernes. Par exemple, au hasard, *Le Monde*. Le *Wall Street Journal* consacre ce matin un long article, près d'une demi-page à notre, votre journal. Avec bobine du directeur, infographie, et titre flatteur : « Le Monde *recueille les fruits de sa récente rénovation* ». Autrement dit, et le *Wall Street Journal* le dit longuement, le *« venerable French newspaper »* serait passé avec succès de l'ère *« d'entre coopérative et couvent »* à celle du business. Il aurait parfaitement réussi à la fois son *opération-survie* et son opération-modernité.

Voilà qui est parfaitement aimable et exact. Mais il n'empêche ! Même là, même dans une enquête aussi sérieuse et pour le propos qui est le nôtre, la présumée *old french touch* exerce ses ravages. Citons : « Le Monde *est aussi français que la baguette.* » *« Restaurer quelque chose d'aussi familier dans le paysage français que la tour Eiffel fut une tâche délicate. »* Çà, c'est du Colombani youp la boum !

Echange pincé entre la Banque de France et M. Emmanuelli

LES MEMBRES du conseil de la politique monétaire de la Banque de France ne prisent guère les manières *du président socialiste de la commission des finances*, Henri Emmanuelli. Gens polis, mais soucieux des usages, ils ont accepté, par un communiqué du 20 octobre, *de se rendre devant la commission des finances* de l'Assemblée nationale, mardi 21, tout en mettant les points sur les « i » sur la nature de cette rencontre.

Dans un entretien au *Monde* daté du 14 octobre, M. Emmanuelli avait annoncé son intention d'*« entendre l'ensemble des membres du conseil de la politique monétaire »*, en signifiant son agacement de voir la plupart des banques centrales européennes, dont la *Banque de France, décider une hausse des taux*. Il avait souhaité que les parlementaires se saisissent davantage des questions monétaires. Dans la foulée, la commission des finances avait adopté la proposition d'audition à l'unanimité.

Le conseil de la politique monétaire a répondu à cette requête, en acceptant *« une invitation informelle »* et non une convocation à *« une audition formelle »*. Dans son communiqué, la Banque de France précise que, *« contrairement à ce qu'elle prévoit pour le gouverneur, la loi ne prévoit pas que le CPM puisse être entendu dans le cadre d'une audition formelle de la commission des finances »*. *« En revanche, des réunions informelles entre les membres du conseil (...) et la commission des finances sont possibles et ont, au demeurant, été organisées au cours des dernières années »*, conclut-elle.

Une façon de dire à M. Emmanuelli qu'il n'est pas question d'innover pour lui. Les représentants de l'opposition à la commission des finances *« s'abstiendront de se rendre à la convocation »*. Philippe Auberger (RPR) et Pierre Méhaignerie (UDF) l'ont annoncé mardi matin.

Caroline Monnot

425 nouveaux postes de chercheurs au CNRS en 1998

CATHERINE BRÉCHIGNAC, nommée voilà trois mois à la tête du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), dont elle doit présenter, mercredi 22 octobre, les nouvelles perspectives, ne semble guère tentée par la « manière forte » de son prédécesseur, Guy Aubert. Celui-ci avait imposé à l'organisme un plan de redressement financier et tenté de réduire l'autonomie de ses départements et de ses laboratoires. Un projet stoppé net par le gouvernement d'Alain Juppé.

L'heure n'est plus aux grandes réformes structurelles. *« Donner aux chercheurs et aux laboratoires la possibilité de travailler sereinement »* est l'objectif que se fixe Mme Bréchignac, dans la *Lettre du siège du CNRS*. Le contexte a changé. La situation financière du CNRS est *« saine »* et, de surcroît, le ministre de la recherche, Claude Allègre, a obtenu, pour 1998, deux cent quatre-vingt-dix-sept créations de postes de chercheurs et cent vingt-huit autres d'ingénieurs, techniciens et administratifs. Voilà bien longtemps que l'organisme n'avait pas été aussi bien servi. Cette embellie éloigne la menace qui pesait sur son avenir : le vieillissement de ses équipes et l'insuffisance de leur renouvellement.

MARGE ÉTROITE

La marge de manœuvre reste cependant étroite. Si la dotation du CNRS (13,7 milliards de francs) progresse de 2,2 % en dépenses ordinaires (masse salariale) et de 2,9 % en autorisations de programmes (actions futures), elle n'augmente que de 1,1 % en crédits de paiement (moyens de fonctionnement), soit moins que l'inflation. Il faudra donc faire des choix.

La directrice générale, une physicienne âgée de cinquante et un ans, souhaite donner *« la priorité à la science »*, en préservant, précise-t-elle dans le *Journal du CNRS*, *« un espace de liberté totale pour la recherche dite fondamentale »*. Mais elle ajoute : *« Un véritable dialogue doit s'établir entre les entreprises et le CNRS. »* Elle estime que *« la politique de l'organisme doit être plus offensive »* dans les biotechnologies, l'environnement et les communications. Les sciences humaines et sociales, laissées-pour-compte ces dernières années, ne seront pas oubliées.

Reste à savoir – et les syndicats y seront très attentifs – comment Mme Bréchignac pense remplir la mission principale que lui a *confiée le ministre* : celle de *« débureaucratiser »* le CNRS. *« L'allègement et la clarification des structures »* doit *« laisser plus de souplesse à la recherche »*, indique-t-elle avec une certaine prudence. Plus explicite, M. Allègre, qui *« veut voir les chercheurs dans les laboratoires et non dans les commissions »*, envisage de supprimer l'une des trois sessions du Comité national de la recherche scientifique, dont il souhaite aussi réduire le nombre des sections.

Le sort réservé à cette instance d'évaluation des laboratoires du *CNRS – à laquelle la communauté* scientifique est très attachée parce qu'elle y voit une forme de contre-pouvoir – *sera l'un des enjeux du* mandat de Mme Bréchignac.

Pierre Le Hir

DÉPÊCHES

■ **ÉPISCOPAT : Mgr René Picandet, évêque d'Orléans, a succombé,** *lundi 20 octobre* à Aubière (Puy-de-Dôme), à un malaise, après un accident de voiture. Né en 1931 dans l'Allier, il avait succédé en 1981 au siège d'Orléans au cardinal Lustiger, devenu archevêque de Paris. Il était en charge du « dossier Gaillot » au sein de l'épiscopat français.

■ **AGED : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité,** *s'est déclarée « d'accord »*, lundi 20 octobre, sur RTL, avec un projet d'amendement socialiste prévoyant de réduire le taux de l'allocation de garde pour enfant à domicile (AGED) de 25 % au lieu des 50 % prévus initialement. Cette mesure toucherait les ménages qui perçoivent moins de 300 000 francs nets par an et ont au moins un enfant non-scolarisé.

■ **ESPACE : les deux cosmonautes russes embarqués sur la station orbitale Mir** n'ont que partiellement réussi, lundi 20 octobre, à rebrancher les panneaux solaires du module Spektr, endommagé en juin. Ils ont en revanche réussi à asservir l'ensemble à un système d'orientation, commandé depuis le module Kristall. Ces réparations devraient permettre d'augmenter de 15 à 30 % la puissance électrique à bord de la station. – *(AFP, Reuter.)*

■ **PARIS : les chiens et la propreté des rues de la capitale ont** été évoqués au cours d'un débat du conseil de Paris, *lundi 20 octobre*. Jean Tiberi a annoncé que les propriétaires de chiens *« désinvoltes » responsables des souillures* canines sur les trottoirs – dont le nettoyage coûte chaque *année entre 60 et 100 millions* de francs – seraient désormais passibles d'une amende de *3 000 francs maximum*.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 21 octobre, à 10 h 16 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

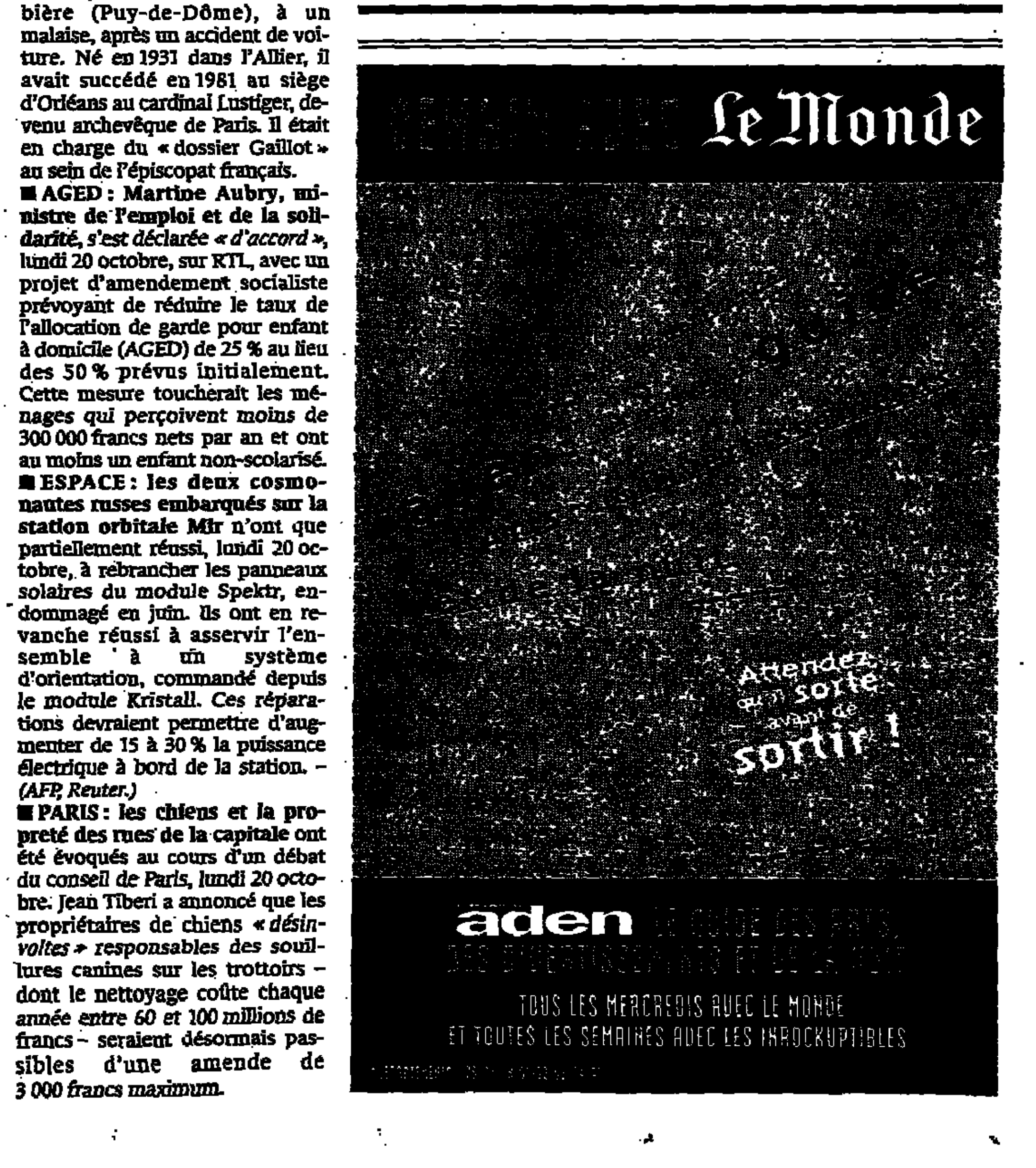
Tokyo Nikkei	17210,09	–0,49	–11,11
Honk Kong index	12403,10	–4,38	–7,79

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 21/10	Var. en % 20/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2966,72	+0,68	+28,11
Amsterdam CBS	916,95	+1,06	+41,45
Bruxelles	15885	+0,52	+50,27
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3861,78	—	+41,68
Londres FT 100	5235,80	+0,48	+27,13
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23724	+0,64	+51,14
Zurich SMI	5819,40	+0,73	+47,62

Tirage du *Monde* daté mardi 21 octobre : 599 354 exemplaires -3



MAGHREB En dépit de la grave crise politique intérieure, l'Algérie affiche une belle santé économique, selon le ministre des finances, Abdelkrim Harchaoui. Le pays va s'affranchir, au printemps 1998, de la tutelle du Fonds monétaire international (FMI). Il table sur une croissance annuelle du produit intérieur brut de 5 %. ● LES VENTES d'hydrocarbures représentent environ 95 % des revenus des exportations de l'Algérie, qui se classe actuellement au seizième rang mondial pour le pétrole et à la septième place pour le gaz naturel. ● DEUXIÈME PARTENAIRE commercial de l'Algérie après la France, les Etats-Unis entendent favoriser les intérêts de leurs industries dans le pays. Les compagnies américaines, notamment la société Arco, y ont effectué d'importants investissements ces dernières années et presque exclusivement dans le secteur pétrolier.

L'économie algérienne sur la voie du redressement

Le ministre des finances, Abdelkrim Harchaoui, annonce que son pays ne conclura pas de nouveaux accords avec le Fonds monétaire international. La balance des paiements est positive et les privatisations vont être poursuivies. La croissance du revenu national devrait atteindre 5 % en 1998

ALGER
de notre envoyé spécial

« *L'Algérie ne signera pas de nouvel accord avec le Fonds monétaire international* [FMI]. » Dans un entretien accordé au *Monde*, mardi 21 octobre, le ministre algérien des finances, Abdelkrim Harchaoui, a, pour la première fois, confirmé que son pays allait s'affranchir de la tutelle du Fonds au printemps 1998, à l'expiration des accords qui lient l'Algérie à l'institution financière internationale. Pour justifier cette décision à double tranchant – le pays recouvre sa souveraineté mais se prive de facilités financières –, le ministre met en avant la « *bonne santé* » de l'Algérie. « *Nous n'avons plus besoin de soutien pour rembourser notre dette extérieure. Les grands équilibres économiques sont rétablis et les recettes tirées de l'exportation des hydrocarbures vont augmenter les prochaines années* », affirme-t-il avant de préciser cependant que l'Algérie continuera à suivre une politique économique et financière de nature libérale inspirée par le FMI. « *L'Algérie*, dit-il, *restera dans l'axe.* »

Nommé à la tête du ministère des finances en septembre 1996, après avoir occupé celui du commerce, M. Harchaoui, quarante-sept ans, brosse de l'économie algérienne un tableau très positif. Le tassement des importations conjugué à la hausse des exportations de gaz et de pétrole, qui fournissent la quasi-totalité des recettes extérieures, ont permis de dégager un excédent confortable de la balance commerciale (4,6 milliards de dollars – 27,6 milliards de francs – à fin septembre, soit davantage que pour toute l'année 1996). La balance des paiements est également positive et les réserves de change n'ont jamais été aussi élevées de toute l'histoire du pays. « *Nous en sommes à 7,5 milliards de dollars, soit plus de neuf mois d'importations. Nous terminerons l'année avec probablement 1 milliard supplémentaire* », souligne M. Harchaoui.

CHÔMAGE ÉLEVÉ

Pour justifier le maintien d'un tel niveau de devises, alors que le chômage – massif – des jeunes devrait inciter le gouvernement à relancer la production industrielle (hors hydrocarbures, elle commence tout juste à se stabiliser après une dizaine d'années de chute), le ministre avance une raison : la volonté algérienne d'être bien notée par la communauté financière internationale. « *Notre dette extérieure atteint 32 milliards de dollars. Nos réserves sont là pour prouver que l'Algérie reste une bonne signature, un pays auquel on peut continuer à prêter de l'argent. Nos créanciers ont l'assurance d'être remboursés.* » Une seconde raison milite en faveur de réserves de changes élevées : asseoir la convertibilité du dinar, la monnaie nationale, promise par le gouvernement.

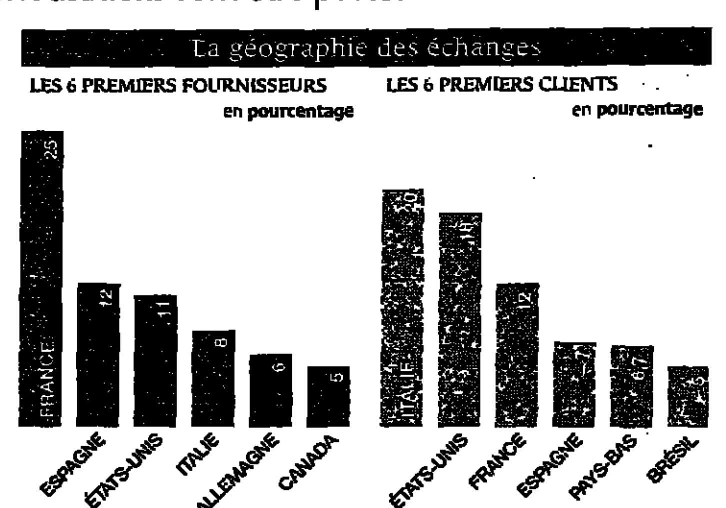
M. Harchoui prévoit pour 1998 une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 5 %, chiffre qui, selon lui, aurait été atteint cette année si les résultats de l'agriculture n'avaient pas été affectés par la sécheresse. Pour s'en affranchir, le gouvernement a choisi de donner la priorité au secteur hydraulique dans le prochain budget, lequel sera excédentaire comme les deux précédents. Le logement (construction de 60 000 logements sociaux) et l'enseignement supérieur seront, selon M. Harchaoui, les deux autres principaux bénéficiaires de ce budget.

Même libérée de la tutelle du FMI, l'Algérie entend mener à bien un programme de privatisations, dont le retard n'est pas sans inquiéter le Fonds. « *Près de 250 unités industrielles vont être cédées au privé, dont certaines de grande taille. Auparavant, les effectifs auront été réduits et les finances de ces établissements assainies. Nous mettrons sur le marché des entreprises viables, pas des canards boiteux* », assure le ministre. Une demi-douzaine d'entre elles seront cotées à la Bourse d'Alger, dont la réouverture, avec l'assistance des Canadiens, est prévue avant la fin de l'année. Elle sera implantée dans les locaux occupés par la Bourse d'Alger avant l'indépendance.

A l'égard de la France, qu'aucun accord financier ne lie plus à son pays, M. Harchaoui, élu député du Rassemblement national démocratique (RND), « *le parti du président* » aux législatives de juin, ne ménage pas ses critiques. La prime de risque réclamée par la Coface, l'organisme d'assurance-crédit, pour le commerce franco-algérien est, juge-t-il, « *excessive* » : « *Elle renchérit les produits français de façon injustifiée et amène nos opérateurs à se tourner vers d'autres fournisseurs.* » Le contentieux a d'autant moins de chance d'être réglé qu'aucune rencontre bilatérale, au grand regret de M. Harchaoui, n'est prévue avec son homologue français, Dominique Strauss-Kahn.

Jean-Pierre Tuquoi

La géographie des échanges



Même si la France, l'Italie et l'Espagne demeurent des partenaires commerciaux privilégiés pour l'Algérie, la part croissante des Etats-Unis dans les échanges du pays témoigne de l'intérêt des Américains pour les opportunités futures de ce marché encore à risques.

Hausses régulières des productions d'hydrocarbures

DIXIÈME DÉCOUVERTE pour Anadarko depuis 1993, forage concluant pour Arco dans le bassin de Ghadamès, nouveaux puits d'exploration pour Petro Canada sur le permis de Tinrhert. Ces trois annonces durant l'été confirment l'attrait des gisements d'hydrocarbures en Algérie. Ce pays, qui tire 95 % de ses revenus des exportations d'hydrocarbures (12,5 milliards de dollars cette année), se classe au seizième rang mondial pour le pétrole et à la septième place pour le gaz.

La relance de l'exploration d'hydrocarbures remonte au début des années 90 et s'est accélérée depuis trois ans. Les prévisions de production de brut sont depuis régulièrement revues à la hausse et seront au minimum de 1,1 million de barils jour en l'an 2 000. Au départ, l'objectif était d'augmenter en dix ans la production de pétrole en la portant de 750 000 barils/jours à 1 million au début du troisième millénaire et de doubler sur la même période les exportations de gaz de 30 à 60 milliards de mètres cubes. Pour cela, face à l'ampleur des investissements estimés à 20 milliards de dollars, et devant l'impossibilité pour la compagnie nationale Sonatrach de mener seule ce développement, le gouvernement décidait d'ouvrir le domaine minier aux compagnies pétrolières étrangères. Une loi a été votée en novembre 1991, qui a mis fin à vingt ans de politique ultranationaliste.

L'ouverture s'opère cependant de manière progressive. L'Italien Agip, présent depuis 1980 dans le pays, a été la première entreprise étrangère à signer un accord de production avec la Sonatrach. Les contrats se sont multipliés depuis, concernant principalement des groupes américains (Anadarko, Arco, Mobil, Phillips, Louisiana Land & Exploration), canadien (Petro Canada), argentin (Pluspetrol), brésilien (Petronas), australien (BHP), britannique (BP), espagnols (Cepsa, Repsol), allemand (via le consortium Konsalp) et coréens (Pedco, Daewoo, Samsung).

Côté français, Elf, qui avait décidé de ne plus réinvestir en Algérie depuis la nationalisation, est présent indirectement via l'espagnol Cepsa dont il détient 43 % du capital. En revanche, Total, qui a toujours gardé une présence dans ce pays, s'est vu confier le développement d'El Hamra pour la production de condensats et de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

A L'HORIZON 2000

Au fil des découvertes, et en fonction du gisement prometteur de Ghadamès, situé dans le sud à proximité des frontières tunisienne et libyenne, les estimations de production sont réévaluées. Au début de l'année, l'hebdomadaire *Pétrostratégies* a publié un tableau montrant la montée en puissance des compagnies étrangères. La physionomie de la production opérée de liquide était dominée en 1995 par Sonatrach (720 000 barils jours) avec, pour autres acteurs, Agip et Arco à 25 000 barils chacun. Elle sera totalement modifiée à l'horizon 2 000 : sur le 1,56 million de barils/jour, la part de la compagnie nationale algérienne tombera à 650 000 barils, tandis que celle de l'italien Agip montera à 210 000. Parmi les nouveaux opérateurs, les américains représenteront près du tiers de la production opérée principalement par Anadarko (300 000 barils/jour) et Arco (125 000). L'espagnol Cepsa produira 125 000 barils/jour.

L'ouverture du gaz aux compagnies étrangères est plus récente et remonte à décembre 1995 au lendemain de l'élection présidentielle. Elle s'est traduite par un accord spectaculaire qui autorise British Petroleum à explorer un champ situé à In Salah à 1 200 kilomètres au sud d'Alger et qui pourrait produire, dans dix ans, 10 milliards de mètres cubes de gaz par an, accroissant la production de 30 %. Les américains Arco et Exxon sont également intéressés par la prospection gazière tout comme Total. Le français est opérateur du champ de TFT (Tin Fouye Tabankort), proche de la frontière lybienne en association avec Repsol. La production attendue est de 6,5 milliards de mètres cubes par an.

Dominique Gallois

Un important partenaire pétrolier pour les Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondant

Si l'administration Clinton ne souhaite pas s'impliquer directement dans la crise algérienne, elle entend cependant favoriser le développement des intérêts de l'industrie américaine dans un pays dont les Etats-Unis sont, après la France, le deuxième partenaire commercial. Cet objectif est favorisé par la position relativement équilibrée adoptée par Washington à l'égard de la mouvance islamiste et du gouvernement de Liamine Zeroual, en particulier depuis l'élection de celui-ci à la présidence de la République, en novembre 1995.

Quatre mois plus tard, Robert Pellereau, alors sous-secrétaire pour les affaires du Proche-Orient, se rendait à Alger. A son retour, il brossait devant les sénateurs un tableau prudemment optimiste de la situation, notant que si la poursuite de la violence décourage en général l'investissement privé, le secteur des hydrocarbures échappe à la règle. Les compagnies pétrolières américaines sont en effet très présentes en Algérie, où elles accentuent leurs investissements, grâce à des financements d'origine américaine et avec le soutien du gouvernement Zeroual.

Les Américains reconnaissent que les liens historiques entre la France et l'Algérie donnent à Paris, sinon une préséance, du moins un avantage sur Washington, mais ils soulignent qu'ils ont à certains égards les coudées plus franches, en raison du caractère dépassionné de leurs relations avec les différents acteurs de la crise algérienne. Il en va de même en Allemagne, où deux délégations d'industriels conduites par le ministre délégué aux affaires étrangères, Werner Hoyer, se sont rendues en Algérie au cours des deux dernières années. Les Britanniques font une analyse similaire de la situation. En vertu d'un contrat signé à la fin de 1995, la British Petroleum prévoit d'investir 3,5 milliards de dollars sur trente ans dans la prospection gazière et la construction d'un gazoduc.

STRATÉGIE PLUS LARGE

En dehors du secteur pétrolier et gazier, les projets concrets d'investissement sont rares. On en reste, le plus souvent, à des déclarations d'intention, au premier rang desquelles le projet d'investissement du constructeur automobile sud-coréen Daewoo, annoncé en août (plusieurs milliards de dollars d'investissements, avec à terme la construction d'une chaîne de fabrication).

Au total, ce sont les Etats-Unis qui paraissent le plus disposés à profiter des opportunités futures du marché algérien. En août 1996, Washington a décidé de garantir à nouveau les crédits à l'exportation pour des projets en Algérie. En mars de la même année, un accord avait été signé pour le rééchelonnement de la dette algérienne d'un peu plus de 1 milliard de dollars avec Washington.

La présence des Etats-Unis se concentre donc dans le secteur pétrolier, lequel est fortement dépendant de la technologie américaine. Les compagnies pétrolières investissent dans des activités d'exploitation et de production (souvent par un joint-venture avec la compagnie nationale Sonatrach), mais, comme ailleurs en Afrique, elles ne participent pas à la construction de raffineries.

Ces dernières années, les compagnies américaines ont effectué d'importants investissements, en particulier Arco (1,5 milliard de dollars en 1996), Anadarko Petroleum, Bechtel (pour la construction du gazoduc Maghreb-Europe), Louisiana Land & Exploration, ainsi qu'Exxon. Ce dynamisme industriel est d'autant plus encouragé par l'administration, qu'il s'intègre dans une stratégie plus large, celle d'une diplomatie américaine du négoce qui fait désormais de l'Afrique une « cible » parmi d'autres. Ce n'est pas un hasard si les compagnies américaines sont responsables de plus de la moitié des découvertes pétrolifères réalisées sur le continent africain.

Laurent Zecchini

La France disposait jusqu'en 1978 d'une base chimique secrète dans le Sahara

DEVENUE indépendante en 1962, l'Algérie a continué de concéder à la France jusqu'en 1978 l'utilisation d'une base secrète, dans le nord du Sahara, qui, depuis 1935, lui permettait d'expérimenter des substances chimiques à des fins militaires. C'est ce que révèle l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, dans son numéro à paraître jeudi 23 octobre. Pierre Messmer, ministre des armées du général de Gaulle entre 1960 et 1969, a confirmé l'existence d'accords secrets, en 1962, 1967 et en 1972, entre l'Algérie et la France sur le maintien de ce site baptisé « B2-Namous ».

Cette installation, près de la bourgade de Ben-Wenif, sur un plateau calcaire dans le nord du Sahara algérien, avait fait l'objet d'une annexe secrète aux accords d'Evian, en mars 1962, qui mirent fin à la guerre et qui ont permis à l'Algérie de proclamer son indépendance en juillet. Ces accords d'Evian stipulaient que les Français garderaient officiellement jusqu'en 1967 leurs quatre sites d'essais nucléaires et spatiaux dans le centre du Sahara (à Reggane, In Ecker, Colomb-Béchard et à Hammaguir). En plus du lancement de fusées, qui ont été les précurseurs des missiles de sa force de dissuasion, la France a pu y procéder, entre février 1960 et février 1966, à dix-sept essais nucléaires, aériens et souterrains, jusqu'à son déménagement sur deux atolls du *Pacifique*.

Sur cette base B2-Namous, ouverte en 1935 près de la bourgade de Ben-Wenif, à une centaine de kilomètres de la frontière marocaine, les militaires français testèrent des substances chimiques (gaz moutarde et phosgène). Ce qui n'était pas en violation de la loi internationale.

A l'époque, la France était la *puissance dépositaire* – et *signataire* – des instruments de ratification de la Convention internationale de Genève en 1925, qui prohibait l'emploi des armes chimiques et biologiques mais qui réservait aux Etats adhérents la possibilité d'en user pour riposter à une agression. Il faudra attendre 1972 pour qu'une nouvelle convention internationale interdise de fabriquer et de stocker des armes biologiques ou à toxines. Mais la France ne l'a ratifiée qu'en 1984. D'autre part, c'est en 1993 que la France, qui a participé quatre années durant à sa préparation, a adhéré à la convention signée à Paris et interdisant de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir, de stocker et de transférer des armements chimiques. Ce nouveau traité est entré en application en avril 1997. La France l'avait ratifié officiellement le 2 mars 1995.

CLAUSE DES ACCORDS D'ÉVIAN

Au Sahara, après la seconde guerre mondiale, les expériences reprirent au début des années 50 à B2-Namous. Les accords d'Evian autorisèrent la France, dans une clause secrète qui sera négociée par Louis Joxe et Krim Belkacem et qui sera renouvelée à deux reprises, à maintenir cette base ouverte. Elu à la présidence de l'Algérie en 1963, Ben Bella ne s'y opposera pas. Si les sites d'essais nucléaires et spatiaux du Sahara ferment conformément aux accords d'Evian, le général de Gaulle – qui était, selon *Le Nouvel Observateur*, partisan de ces recherches sur la guerre chimique – obtient en 1967 un nouvel accord secret du président Boumediène, arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat militaire. Il accepte de prolonger de cinq ans l'activité de B2-Namous en échange de l'abandon, à prix minimum, des équipements militaires classiques que la France entreposait à Reggane. L'accord prévoit que des centaines de militaires français, qui travailleront désormais sur ce site secret de 2 500 km², le feront sous une « couverture » civile, une filiale de Thomson, la Sodeteg, étant officiellement leur employeur.

En 1972, les militaires français souhaitent continuer leurs essais de substances chimiques à l'air libre et de matériels de protection. Un nouvel accord secret est signé avec l'Algérie, dont le président est toujours Houari Boumediène. B2-Namous sera définitivement fermé en 1978 et le site rendu, après son nettoyage, par les armées françaises. M. Messmer, qui a accepté d'évoquer cette base secrète, a affirmé au *Nouvel Observateur* : « *Il y a un temps où les secrets n'ont plus lieu d'être. Nous sommes maintenant dans une période totalement différente des années de la guerre froide. Le chimique et le bactériologique sont des activités mortes, et il est toujours possible de parler des morts.* »

Si elle a caché l'existence du site B2-Namous avec la complicité de l'Algérie, la France n'a jamais dissimulé qu'elle était impliquée dans des études sur les substances chimiques pour sa défense. La loi de programmation militaire 1987-1991 en témoigne, qui distingue les substances toxiques des armes chimiques. Car si la plupart des produits chimiques sont toxiques, cette propriété ne suffit cependant pas à en faire des agents de guerre opérationnels. La programmation a établi que « *la France se contentera de se donner la capacité d'en produire* » pour « *ne pas laisser croire, en cas d'agression par des armes chimiques, qu'elle n'aurait que la possibilité de recourir à une riposte nucléaire* » et pour éviter, de la sorte, que « *ses forces ne soient paralysées par cet agresseur* ».

Ces recherches, longtemps menées par des organismes militaires et dans des laboratoires civils sous le contrôle de l'ex-direction des études, recherches et techniques (DRET) de la délégation générale pour l'armement (DGA), ont porté sur les agents chimiques de guerre, la détection, la protection, la décontamination, la prophylaxie et sur la thérapeutique. A la conclusion de la convention de 1993, qui donne un délai de dix ans pour la destruction des stocks, la France était supposée détenir 2 000 tonnes de produits chimiques, contre 31 000 tonnes pour les Etat-Unis et de 40 000 à 200 000, selon les sources, pour la Russie.

Jacques Isnard

